



Consiglio regionale del Veneto

Questo libro proviene dalle raccolte della Biblioteca del Consiglio regionale del Veneto. Il suo utilizzo non commerciale è libero e gratuito in base alle norme sul diritto d'autore vigenti in Italia.

Per ottenerne una versione ad alta definizione a fini editoriali, rivolgersi al seguente indirizzo:

biblioteca@consiglioveneto.it

MÉMOIRES
BIOGRAPHIQUES
LITTÉRAIRES ET POLITIQUES
DE MIRABEAU,

ÉCRITS PAR LUI-MÊME,
PAR SON PÈRE, SON ONCLE ET SON FILS ADOPTIF.

PRÉCÉDÉS D'UNE

ÉTUDE SUR MIRABEAU

PAR VICTOR HUGO.

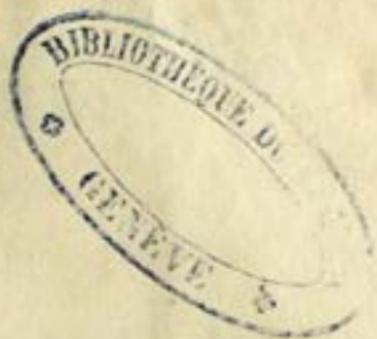
—
Tome Cinquième.

—
Bruxelles.

J. P. MELINE, LIBRAIRE-ÉDITEUR.

—
1834





MÉMOIRES
BIOGRAPHIQUES,
LITTÉRAIRES ET POLITIQUES
DE MIRABEAU.

IMPRIMERIE DE ODE ET WODON,

Boulevard de Waterloo, N° 34.

MÉMOIRES
BIOGRAPHIQUES,
LITTÉRAIRES ET POLITIQUES
DE MIRABEAU,

ÉCRITS PAR LUI-MÊME,
PAR SON PÈRE, SON ONCLE ET SON FILS ADOPTIF;

PRÉCÉDÉS D'UNE
ÉTUDE SUR MIRABEAU
PAR VICTOR HUGO.

—
Tome Cinquième.

1041



Bruxelles.

J. P. MELINE, LIBRAIRE-ÉDITEUR.

—
1834



~~2719~~

MEMOIRES

DE

MIRABEAU

DE MIRABEAU

DE MIRABEAU

1041



inv. 7724



LIVRE PREMIER.

CLARE PREMIER

I.

En commençant cette seconde partie de la vie de Mirabeau, nous devons rétrograder quelque peu pour rendre compte de travaux qui appartiennent à la *vie publique*, malgré les dates qui les rapportent à la *vie privée* dont leur énonciation détaillée aurait trop ralenti le récit.

Nous allons donc parler sommairement des ouvrages de Mirabeau pendant les dix années antérieures à l'époque où nous sommes parvenu, c'est-à-dire depuis l'exil à Manosque jusqu'à la fin du procès de Provence, ouvrages fort divers, ébauchés ou finis, inédits ou publiés, fruits plus ou moins mûrs des études immenses qui furent le besoin et l'habitude

de toute sa vie, la consolation de ses longues captivités, la source des vastes connaissances qu'il développa depuis; connaissances très variées quoique très approfondies, qui, dès les premiers débats publics où il s'élança, le montrèrent si versé dans la langue constitutionnelle que d'autres bégayaient autour de lui, et, alors qu'ils entraient à peine dans la carrière des réformes et des institutions politiques, si prompt à en tracer le cours et à en marquer la limite qui, peut-être, n'est pas encore atteinte aujourd'hui, après un demi-siècle d'expériences et d'essais orageux.

Nous avons dit que ce fut pendant son exil à Manosque, à la fin de 1772, que Mirabeau composa son premier ouvrage, *l'Essai sur le despotisme*¹. Ce livre, suivant l'auteur lui-même fut écrit très rapi-

¹ Londres MDCCLXXV. Un volume in-8° de 275 pages, avec cette épigraphe : *Dedimus profectò grande patientiæ documentum, et sicut vetus ætas vidit, quid ultimùm in libertate esset, ita nos quid in servitute, adempto per inquisitiones et loquendî audiendique commercio, memoriam quoque ipsam cum voce perdidissemus, si tam in nostrâ potestate esset oblivisci quam tacere.* Tacit. vit. Agricol. Certes, nous avons donné un grand exemple de patience; et comme les âges précédens ont vu le plus haut degré de la liberté, de même nous avons atteint le dernier période de la servitude. Les délations nous ont arraché la douceur d'écouter et de parler; et nous eussions perdu la mémoire avec la voix, s'il était aussi bien en notre pouvoir d'oublier que de nous taire.

C'est mal à propos qu'on a dit que *l'Essai sur le despotisme* avait été écrit à dix-neuf ans, pendant la détention

dement , sans plan , sans ordre , et plutôt comme une profession de foi de citoyen que comme un morceau littéraire ¹. »

Il est dit ailleurs que cet ouvrage « est un fruit trop hâté de sa jeunesse , où il y a des idées et des principes , mais rien de rangé ni de complet ². »

Il se traite encore plus mal dans une autre lettre : « Moi qui à vingt ans ai osé me faire imprimer , qu'ai-je fait ? une mauvaise brochure où se trouvent quelques vérités , des tableaux fortement coloriés peut-être , qui décèlent une ame haute et noble , et du feu dans la tête ; mais , encore une fois , ce livre est détestable , car les détails ne font point un livre ; c'est un tissu de lambeaux unis sans ordre , empreint de tous les défauts de l'âge auquel j'écrivais ; il n'a ni plan ni forme , ni correction ni méthode ³. »

Personne assurément n'a jugé l'*Essai sur le despotisme* avec plus de sévérité ; et sans trop multiplier

de l'auteur à l'île de Ré. (Notice déjà citée de M. Barthe ; *Biographie nouvelle des contemporains* , par MM. Arnault , Jay , Jouy , etc. Tome 13 , page 349 , première colonne ; *Essai sur la vie et les ouvrages de Mirabeau* , par Joseph Mérilhou. Paris , Brissot-Thivars , 1827 , page 7. Cette dernière erreur est d'autant plus remarquable , que M. Joseph Mérilhou est incontestablement de tous les biographes de Mirabeau celui dont le travail prouve le plus de recherches et de soins.)

¹ Lettre inédite de Mirabeau , au libraire hollandais Marc-Michel Rey , du 22 octobre 1776.

² Lettres originales du donjon de Vincennes , tome 2 , page 107.

³ *Ibid.* , page 444.

les citations, nous prouverons tout à l'heure que les éloges ne sont pas plus exagérés que les reproches, d'ailleurs très fondés; nous n'insisterons quant à présent que sur cette juste définition d'une courageuse initiative, sur cette expression, *une profession de foi de citoyen*, si bien justifiée par les suites, sur cet essai prématuré d'un rôle spontanément embrassé quinze ans avant les conjonctures qui lui donnèrent un si vaste développement. Nous remarquerons enfin que Mirabeau, bien loin de croire comme son père « qu'il faut être insensé pour écrire de ces choses-là quand on est sous les liens d'une lettre de cachet, » lui répondait : « Je m'applaudirai toujours de l'idée vraiment noble et courageuse d'avoir tonné contre le *despotisme*, dans le temps même où je gémissais sous les liens d'un ordre arbitraire; » du reste il n'hésitait pas à s'en expliquer, du fond d'un donjon, avec le roi lui-même : « On dira peut-être à Votre Majesté que j'ai écrit dès ma première jeunesse des choses hardies sur le gouvernement qui a précédé son règne; mais on n'ajoutera pas, Sire, que je n'ai parlé de votre administration qu'avec le respect qui lui est dû; que je ne me suis élevé que contre des maximes dont votre conduite est la critique la plus sévère; on ne vous dira point surtout que les sujets les plus courageux sont toujours les plus essentiellement soumis. »

Pour justifier ces expressions de Mirabeau, nous transcrivons dans l'appendice du présent volume quelques pages de l'*Avis de l'éditeur* et de l'*Épître dédicatoire*, seules citations d'ensemble que nous puissions nous permettre.

L'Essai sur le despotisme étant le premier ouvrage de Mirabeau, le premier signal de sa vocation politique, l'exemple le plus singulier peut-être d'une guerre audacieusement déclarée au despotisme par un jeune homme qui en subissait le joug, et qui pouvant le désarmer ou s'y soustraire, préférait le combattre, nous aurions voulu rendre un compte détaillé de ce livre, dont le souvenir s'efface et doit se perdre, parce que, très probablement, il ne sera jamais réimprimé.

Nous ne désirerions pas même qu'il le fût, parce que nous ne nous abusons pas sur les défauts de cette composition hâtive et téméraire, écrite par un auteur qui n'était pas préparé, pour un public qui ne l'était guère davantage¹; œuvre trop imparfaite,

¹ Mirabeau songeait peut-être à ce livre, quand il écrivait, le 22 juin 1784, à Chamfort : « Il y a bien loin entre savoir
« que des principes sont utiles, et posséder l'art de les faire
« adopter aux autres hommes. Cet art demande de grandes
« préparations, et des circonstances auxiliaires. Une impa-
« tience qui a même quelque chose de louable, entraîne les
« gens de bien à promulguer les vérités qui les frappent, dès
« l'instant où elles s'offrent à leurs yeux, et sans avoir ré-
« fléchi si elles s'y sont présentées dans l'enchaînement le
« plus propre à forcer le consentement de tous les esprits.
« Rien ne diffère plus de l'ordre de génération des idées que
« celui de leur perquisition. Il faut que les sciences soient
« déjà complètes avant qu'on puisse faire des méthodes. Il
« faut que les vérités morales soient familières avant d'être
« usuelles. Les langues existaient depuis une longue suite de
« siècles, quand on est parvenu à rédiger les grammaires qui

dont le sujet n'est que confusément et incomplètement traité, où il n'y a de divisions ni marquées, ni reconnaissables; où l'exposé des faits est déclamatoire et diffus; où la discussion manque toujours de méthode et souvent de clarté, le style de correction et d'aisance; où il y a plus de souvenirs que de pensées; où, enfin, abondent les lieux communs, les exagérations emphatiques, les redites surtout.

Malgré ces défauts de l'*Essai sur le despotisme*, nous aurions, disons-nous, désiré d'en rendre un compte approfondi à nos lecteurs; mais une longue et infructueuse application nous a démontré que pour y trouver un plan il faudrait le faire, et que pour analyser ce livre il faudrait le recommencer; ajoutons que l'auteur lui-même le recommença, pour ainsi dire, en écrivant sur les *Lettres de cachet*, dont nous parlerons tout-à-l'heure.

Nous nous bornerons donc à présenter succinctement un aperçu quelque peu suivi des considérations parsemées dans l'ouvrage, en les dégageant des fréquentes excursions historiques, des citations sans nombre, fruits d'une érudition remarquable, mais indigeste; nous y joindrons des extraits, courts et rapides, mais qui nous paraissent caractéristiques.

L'auteur se demande *si l'homme est enclin au despotisme? L'homme naturel, non, peut-être, l'homme*

« nous en rendent aujourd'hui l'étude plus facile. Il faut que
 « des livres de morale ou de politique aient cerné et dé-
 « chaussé tel préjugé, avant que la comédie puisse l'extirper
 « en le vouant au ridicule. » (*Lettres à Chamfort, page 15.*)

social, oui, certainement. « Le désir d'être despote lui est aussi naturel que la haine des despotes l'est à celui que la servitude n'a point encore dénaturé¹. » — Cet esprit du despotisme est même dans les républiques, témoin les Romains sur tout le globe, les Anglais dans l'Inde, les Hollandais dans leurs colonies, Venise, Gènes, et même quelques cantons suisses.

L'auteur demande encore : *Si l'homme social est bon ?* Oui, quoi qu'en ait dit J.-J. Rousseau; oui, « car l'état de société est le plus digne emploi, comme le plus heureux résultat de la perfectibilité de l'homme²; oui, car l'instinct de la sociabilité conduit l'homme à être bon, et il a besoin de l'être, et surtout d'être juste. Que pourrait être, en effet, l'injustice autorisée, si ce n'est la dissolution de toute société³? Enfin l'homme ne peut être heureux qu'en remplissant cette condition nécessaire de son être : et il sera toujours juste et heureux, quand on l'éclairera sur ses véritables intérêts qui sont toujours conformes à la justice⁴. »

D'ailleurs, à quoi bon discuter? « Que l'homme dans l'état de nature répugne ou ne répugne point à la société, celle-ci n'en existe pas moins. Il vaut donc mieux s'efforcer de l'éclairer, que de lui montrer qu'elle a tort d'exister⁵. »

¹ Page 24 de l'édition de 1775.

² Page 40.

³ Page 22.

⁴ Page 23.

⁵ Page 42.

Mais : « Si tous les hommes aiment à dominer, ceux à qui la société déféra le premier rang doivent goûter bien plus vivement les plaisirs de l'autorité, et s'efforcer d'en reculer les bornes. Ce n'est donc pas l'abus du pouvoir qui paraît inconcevable : il est dans la nature, comme l'excès de toute autre passion ; et le premier aspect en est si séduisant, qu'on s'y livrerait avidement, si la réflexion et l'expérience n'en décelaient pas les dangers ¹.

« Ce penchant général à l'invasion une fois admis et reconnu, l'on sent bientôt la nécessité de s'opposer continuellement à la tyrannie qui nous menace sans cesse, puisque chacun de nous en a le germe dans son cœur ². »

Mais l'ordre social, tel qu'il est constitué partout, hormis dans quelques républiques, n'expose-t-il pas l'homme, sinon à une inévitable tyrannie, du moins à une domination nécessaire?

Oui, sans doute, mais la subordination n'est pas l'esclavage.

Qu'est-ce, en effet, que l'esclavage? « Serait-ce comme on l'a dit, *l'aliénation de la liberté*? Cette définition serait aussi dangereuse que fautive : car ce serait le don de la propriété personnelle, et ce don est impossible ; dites au despote, qui prétend être né maître absolu des esclaves qu'il opprime et foule à son gré, de s'approprier leurs plaisirs, leurs peines, leurs sensations, leurs forces, toutes les facultés enfin

¹ Page 29 de l'édition de 1775.

² Page 30.

qui composent *la propriété personnelle*, il vous répondra peut-être par un bourreau : c'est l'unique raison des tyrans. Déplorons son aveuglement, détestons ses principes, mais ne nous laissons jamais persuader par la violence : il est aussi honteux de se laisser subjugué par elle, qu'il est odieux de l'exercer ¹. »

Si nous ne pouvons aliéner notre liberté : « A plus forte raison ne saurions-nous engager celle de nos descendans, dont la propriété personnelle n'est pas, et ne saurait jamais être à nous ².

« Mais, on prétend ³ que les institutions sociales ont dégénéré de l'état de nature, et rendent les hommes plus malheureux : si nous embrassons cette opinion, tâchons de découvrir des remèdes, ou du moins des palliatifs à nos maux ; cette recherche est plus agréable à faire que des satires des hommes, et de leurs sociétés ⁴.

« Les hommes n'ont rien voulu ni dû sacrifier en se réunissant en société ; ils ont voulu et dû étendre leurs jouissances, et l'usage de la liberté, par le secours et la garantie réciproques ⁵, par le besoin de s'entre-protéger, besoin très réel et sensible : car la

¹ Page 34 de l'édition de 1775.

² Page 36 : « On a oublié qu'un peuple n'avait pu se dévouer soi-même, et encore moins sa postérité au malheur, à l'oppression, à la tyrannie, aux caprices d'un insensé, aux excès d'un furieux. » (*Lettres de Cachet*, page 74.)

³ J.-J. Rousseau.

⁴ Page 42.

⁵ Page 45.

nature est bornée dans ses largesses ; elle les a réparties d'une main équitable , mais économe , c'est-à-dire très également , à peu de chose près ; et si nous calculions tous les avantages et désavantages physiques et moraux de chaque individu , nous trouverions une bien petite différence d'homme à homme ¹. »

De là une conséquence nécessaire : « *droits et devoirs*, voilà le balancier de l'humanité ; ceci n'est point un étalage affecté de morale , c'est la base du calcul de la société ². »

Or , dans l'état de société , comme dans l'état de nature , « l'homme veut être heureux , il veut jouir avec tranquillité , car les jouissances tumultueuses ou troublées ne sont pas des jouissances. — Or , on ne jouit guère que par le travail , car la terre que nous habitons est une bonne mère , mais elle veut être sollicitée ³. »

Qui a travaillé , qui , en travaillant , est parvenu à acquérir , veut conserver ; cela est d'instinct : « car l'instinct nous dit que la récolte que nous avons semée est à nous ; que quiconque veut nous en priver est méchant , injuste , est notre ennemi que nous pouvons , que nous devons repousser , réprimer , mettre dans l'impossibilité de nous nuire , par tous les moyens qui sont en notre pouvoir. — L'instinct nous démontre tout cela , avant que les combinaisons sociales nous aient appris et démontré , par exemple , que qui at-

¹ Page 81 de l'édition de 1775.

² Page 82.

³ Page 95.

taque une propriété par cela même les attaque toutes¹.

« Mais, se trouvant trop partagés entre les soins de culture et de défense, les hommes ont mis toutes leurs propriétés sous la sauve-garde d'un seul, ou de plusieurs, revêtus du pouvoir, de ce que nous appelons l'*autorité tutélaire*; c'est-à-dire du pouvoir d'exercer la police, pour qu'on puisse semer et recueillir en paix; de sonner l'alarme dans la communauté, lorsque l'ennemi du dehors la menace: de réunir, en un mot, les forces *de tous*, pour l'avantage *de tous* ».

« Voilà le motif de la subordination qu'ils rendent à l'autorité souveraine à qui le peuple a confié sa défense et sa police².

« Ainsi, l'homme s'est donné un chef, et non un maître⁴.

« Mais les hommes conservent dans la société bien ordonnée toute l'étendue de leurs droits naturels, et acquièrent une beaucoup plus grande faculté d'user de ces droits. Tout ce qui leur était permis dans l'état primitif leur est encore permis; tout ce qui leur

¹ Page 96 de l'édition de 1775.

² Page 97.

³ Page 45.

⁴ « Le souvenir des idées progressives qui avaient engagé les nations à se donner des chefs héréditaires, s'est perdu par la facilité avec laquelle les hommes adoptaient les usages reçus, sans rechercher leur origine, ni réfléchir sur leurs motifs. On a oublié que le droit de la souveraineté résidant uniquement et inaliénablement dans le peuple, le souverain n'était et ne pouvait être que le premier magistrat de ce peuple. » (*Lettres de Cachet*, page 74.)

était défendu , leur est encore défendu ; et ce *tout se réduit à garder et multiplier ses propriétés , et à respecter celles d'autrui* ¹. »

Mais n'a-t-on pas révoqué en doute la loi naturelle ? « Car quelle vérité les hommes n'ont-ils pas niée ? quelle erreur n'ont-ils pas soutenue ? Je remarquerai seulement qu'il serait bien étonnant que , dans l'immense chaîne des êtres , où tout est assujéti à des lois distinctes , fixes , immuables , l'homme échappât seul à cette volonté de l'auteur de la nature , qui , pour me servir des expressions d'un beau génie ² , obéit toujours à ce qu'il commanda une fois ³. »

Ainsi , il y a une loi naturelle ; ainsi les droits et les devoirs doivent être déduits « de cette loi obligatoire pour tous , ineffaçable malgré les préjugés délirans , imprescriptible quelque contradiction qu'elle rencontre dans les législations humaines , qui ne sont cependant fondées que sur elle ⁴. »

Quel n'a pas été en effet ce désaccord ! « La nature et les institutions humaines , les passions et les législations , se sont heurtées ; les contradictions se sont amoncelées ; les codes se sont multipliés , et la connaissance des lois positives est devenue pour les peuples policés une science immense , une étude plus fatigante pour la mémoire que pour l'entendement ⁵. »

¹ Page 45 de l'édition de 1775.

² Le cardinal de Retz. (*Note de Mirabeau.*)

³ Page 47.

⁴ Même page.

⁵ Page 48.

Mais si la loi naturelle et la loi positive sont dissidentes, à qui la faute? n'est-ce pas à celle-ci?

Oui, sans doute. « Mais pourquoi les législations, ce premier besoin de l'humanité, dont la nature elle-même a tracé le plan, sont-elles si défectueuses, et moins avancées que tout autre ouvrage de l'esprit humain ¹?

« Parce que les hommes sacrifient sans cesse à l'imagination; parce qu'elle les séduit plus sûrement; parce qu'elle flatte leur amour-propre plus que la marche lente et calculée de la froide raison; parce que l'exercice de celle-ci, appliquée à la méditation, est plus pénible, et à la portée de moins d'hommes que les jeux de celle-là ²; parce que les hommes profonds sont et seront en petit nombre dans tous les siècles. Aussi les observateurs sont-ils plus rares que les gens d'esprit, parce que l'imagination seule fait un homme d'esprit, tandis que le génie, éclairé par des connaissances, et guidé par une raison saine, forte et exercée, suffit à peine aux observateurs..... Suivez cette gradation, et peut-être ne trouverez-vous pas un homme capable d'être législateur, c'est-à-dire d'étendre et de réunir les applications de la loi naturelle, parmi des milliers de politiques déliés ³. »

« Aussi presque tous les auteurs, ou plutôt les restaurateurs de nos législations, ont beaucoup imaginé, et peu médité. Ils ont travaillé sans ensemble, faute

¹ Page 51 de l'édition de 1775.

² Même page.

³ Page 52.

d'un premier principe ; ils se sont contredits , faute de méthode. Ils ont donné une nouvelle solution à chaque difficulté nouvelle qui s'est présentée : l'édifice assis sur le sable mouvant est devenu d'autant moins solide qu'il s'est plus élevé ; les lois ont contredit les lois. Nous en devons la plus grande partie à des temps obscurs , où la superstition , l'ignorance , et la fureur belliqueuse se disputaient à l'envi l'esprit humain. En vain a-t-on voulu donner quelque ensemble à ces compilations informes : on manquait de *principes*, et tout , en ce genre , porte sur les principes les plus simples , les plus évidens et les plus invariables. Il a été bientôt facile d'éluder la plus grande partie d'un code immense , de se prévaloir de l'autre ; et c'est ainsi qu'on a servi le despotisme en multipliant les lois, *car il y a*, dit très bien Montaigne, *autant de liberté et d'étendue à l'interprétation des lois qu'à leur façon*, de sorte qu'au milieu de tant d'interprétations, on peut choisir arbitrairement ; et toute volonté arbitraire peut trouver une raison ou un prétexte dans ce dédale immense ¹. »

Mais il ne s'agit pas de « reprendre en détail toutes les législations connues ; c'est du despotisme qu'il s'agit ici , et encore n'est-ce pas pour écrire son histoire , ouvrage peut-être le plus beau qui soit à faire aujourd'hui , mais immense et d'une exécution très difficile ². Notre seul but actuel est de caractériser ce despotisme , le plus terrible fléau qui puisse affliger

¹ Page 53 de l'édition de 1775.

² Page 57.

les hommes ; car il ne saurait atteindre à sa perfection que par l'anéantissement de l'humanité qui doit lutter sans cesse contre le malheur et les privations, tandis qu'elle recherche continuellement le bonheur, c'est-à-dire la liberté. Un empereur ¹ désirait que le peuple romain n'eût qu'une seule tête, pour pouvoir la trancher d'un seul coup. C'était le vœu barbare d'un insensé ; mais il ne désirait que la perfection du despotisme ². »

C'est donc à l'étude, non de l'histoire du despotisme, mais de ses actes et de ses tendances, que cet écrit doit s'attacher ; « car autre chose est de suivre sa marche, et d'en développer les manœuvres et les ruses, ou de tracer ses ravages et de s'élever contre ses progrès. Beaucoup d'historiens pouvaient peindre les règnes affreux des Néron et des Caligula. Tacite seul a su démêler Tibère ³. »

C'est donc sur les erreurs, sur les folies, sur les crimes du despotisme, qu'il faut porter la lumière. « Instruire les rois et les sujets, c'est couper le despotisme par le pied ⁴. Les rois, parce qu'il diminue leur puissance ; les citoyens, parce qu'il attente à la sûreté de tous, et que leur soumission au despotisme n'est que l'effet de leur ignorance ou de l'oubli de leurs droits ⁵. »

¹ Caligula.

² Page 56 de l'édition de 1775.

³ Page 57.

⁴ Page 59.

⁵ Même page.

Nous avons dit que la plupart des institutions sociales comportent une domination et un assujétissement.

Étudions-en le principe, « car c'est relativement à l'origine des lois de la patrie, et au degré d'attachement qu'on leur doit, aux efforts qu'on doit faire pour leur maintien et leur défense, qu'on se trompe le plus souvent, parce qu'on n'a point étudié ce devoir, le plus important de tous. La plupart des hommes constituent l'humanité par une obéissance passive; d'autres aussi, ne discernant pas les circonstances où elle est due au gouvernement, de celles où elle ne l'est pas, où l'honneur même ordonne de la refuser, confondent, suivant leurs préjugés, leurs préventions, mais surtout suivant leur intérêt personnel, la servitude avec l'obéissance, et la fermeté avec la révolte ¹. »

Examinons donc cette domination :

Est-elle *de droit divin*, comme l'ont écrit tant de vils esclaves, tant de fanatiques délirans? Non, sans doute. Personne n'ose plus prôner aujourd'hui cette chimère, évanouie devant les premières lueurs de la raison publique, dont il n'est plus possible d'arrêter les progrès.

Si elle n'est pas *de droit divin*, cette domination est donc *d'institution humaine*. A ce titre elle a eu un but, elle a eu des conditions; quels sont-ils?

« Le peuple, auquel vous commandez, n'a pu vous confier l'emploi de ses forces que pour son utilité,

¹ Page 70 de l'édition de 1775.

ou, ce qui revient au même, pour le maintien de la sûreté publique, tant intérieure qu'extérieure, et pour tous les avantages qu'il s'est promis quand il a institué *une autorité tutélaire*. L'exercice de ses droits, il l'avait tout entier quand il vous a institué, et vous ne le lui avez pas arraché, car il était le plus fort avant qu'il vous eût créé le despotisme de la force ¹. L'homme ne doit au gouvernement qu'à proportion que celui-ci se rapproche plus ou moins du premier et unique motif de son institution ², car les devoirs ne sont et ne peuvent être proportionnels qu'aux droits ³. »

Le peuple, « s'il vous a rendu puissant c'est pour son plus grand bien; s'il vous respecte, s'il vous obéit, c'est pour son plus grand bien. Parlons plus clairement encore: il vous paie et vous paie très cher, parce qu'il espère que vous lui rapporterez plus que vous ne lui coûtez: — *Vous êtes, en un mot, son premier salarié, et vous n'êtes que cela* ⁴. Ajoutons que la nation ne le paie pas, cet officier public, pour lui épargner de la peine, mais, au contraire, afin qu'il prenne celle de défendre la masse des richesses publiques, et, par conséquent, chaque propriété particulière ⁵. »

Voilà donc un mandat.

Voilà donc un salaire.

¹ Page 82 de l'édition de 1775.

² Page 64.

³ Page 71.

⁴ Page 82.

⁵ Page 100.

Or, quelle en est la condition?

C'est, en bonne logique, « que celui qui paie a droit de renvoyer celui qui est payé, si le premier ne retire pas les avantages qu'il espérait de la rétribution volontaire accordée au second ; si celui qui a été créé pour défendre les propriétés usurpe sans cesse sur elles ; s'il commet ainsi le forfait le plus dangereux pour les hommes, dont la confiance est trahie, et, par conséquent, le plus odieux et le plus punissable ¹. »

En droit donc, la société peut toujours se faire justice. « Le devoir, l'intérêt, et l'honneur ordonnent de résister aux ordres arbitraires du monarque, et de lui arracher même le pouvoir dont l'abus peut entraîner la destruction de la liberté, s'il n'est point d'autre ressource pour la sauver ², et cette justice, la nation peut aussi, en fait, se la rendre, parce qu'elle finit toujours par être plus puissante que le tyran ³, et parce qu'il n'y a pas de despote qui puisse espérer d'opprimer impunément vingt millions d'hommes ⁴. »

Mais en admettant ces vérités sévères et palpables, en reconnaissant que la société s'est réservé le droit de rejeter son mandataire devenu infidèle et prévaricateur, il faut présentement examiner si les choses en sont venues à tel point que la nécessité du châti-

¹ Page 102 de l'édition de 1775.

² Page 274.

³ Page 102.

⁴ Page 273.

ment soit aussi réelle que le droit résultant du contrat primitif est incontestable et sacré.

Sans doute, les délégués des peuples se sont rendus coupables d'infidélité et de prévarication, « car le désir d'abaisser les autres tient inséparablement à celui de s'élever; car il est impossible à l'homme qu'un grand intérêt ne modérera pas, de ne pas se prévaloir de sa supériorité; car les passions combinées produisent *la tyrannie et l'esclavage*¹. » Sans doute les rois n'ont cessé de conspirer sourdement contre les peuples. « Tous les actes du despotisme sont des combats dans l'obscurité². » Sans doute, tous les moyens ont été bons pour leur égoïsme, leur ambition, leur cupidité; sans doute c'est dans des intentions perverses, et en se pervertissant eux-mêmes, qu'ils ont cherché à éblouir les hommes par le faste et la grandeur; bien plus, ils s'en sont eux-mêmes éblouis et dépravés: « car si l'ambition et le succès des conquérans, si la puissance absolue des despotes peuvent inspirer de belles odes, l'oubli de ce qu'on doit aux hommes a fait des bêtes féroces de princes qui eussent été estimables par leur valeur, et leurs talens militaires³. » Sans doute, et c'est là un

¹ Page 33 de l'édition de 1775.

² Page 60.

³ Page 109. « Eh! qu'est-ce que le génie le plus beau et le plus vaste, s'il ne respecte pas les droits de l'humanité? « L'animal infortuné que déchire un féroce léopard, admire-t-il la bigarrure de sa peau et la variété de ses ruses? Celui « qui inventa la herse fut plus précieux au monde que celui « qui rendait des sceptres à Porus! » *Ibid.*

des torts les plus odieux des gouvernemens, ils ont assidument travaillé à corrompre les mœurs; ils y ont même employé les beaux arts, en les mettant au service d'un orgueil frénétique et sacrilège, en les détournant de leur destination philosophique et religieuse ¹.

¹ « La plupart des gouvernemens, qui devraient protéger, encourager, et surtout surveiller les arts, les dégraderont toujours, en les tournant vers des objets avilissans; loin de les diriger vers le beau, l'utile et l'honnête, ils se sont trop souvent servis de leur influence pour corrompre. Les beaux-arts, en un mot, furent toujours les pièges et les amorces des despotes. Les sublimes efforts de l'esprit humain hâtèrent les progrès de la servitude, en accélérant ceux du luxe, l'introduction de la mollesse, et la décadence des mœurs. En un mot, la dépravation des arts est un des fruits du despotisme et son arme la plus acérée.

« Ce n'est pas tout. Le despote détruit les arts, après les avoir avilis; car celui dont le cœur est corrompu a rarement l'imagination élevée. Ce fut à l'époque du retour de la liberté que les Athéniens prirent un vol si haut dans tous les genres de gloire. On vit ensuite les arts succombant sous les coups de la tyrannie, fuir de la Grèce, où ils avaient jeté de si profondes racines, et produit tant de fleurs et de fruits. — Leur transplantation acheva de les corrompre; ils furent accueillis à Rome par un despote qui voulait dorer les chaînes dont il chargeait un peuple, qui jusque-là avait mis toute sa gloire à conquérir et à dominer. Auguste fut l'ami des grands artistes; mais il fut aussi leur corrupteur. Ils se souillèrent à sa cour par les plus viles flatteries. La volonté d'un seul homme donna la loi au génie, comme au reste des citoyens. » Pages 42 et 43 d'un opuscule intitulé : *Le lecteur y mettra le titre,*

Ainsi , le moment serait venu , pour le contractant de réclamer le contrat ; pour le commettant de punir le mandataire qui a forfait à ses devoirs.

Mais ces justes représailles donnent lieu à de si profondes subversions politiques , que les peuples ne se pressent guère , en général , d'user de leur droit rigoureux , et qu'au contraire ils supportent le despotisme tant qu'il est à peu près supportable.

Il y a donc , même dans leur intérêt , quelque danger à leur déconseiller la patience ; mais pour qu'ils ne la perdent pas , pour que leurs maux ne soient plus désormais aggravés outre mesure , « c'est aux rois qu'il faut s'adresser ; c'est eux qu'il faut oser instruire , et ramener aux principes naturels , dont il est très facile de s'écarter , mais à l'évidence desquels il est impossible de ne pas se rendre , quand on les envisage ¹. »

Il importe d'autant plus d'éclairer les rois , que , comme on ne les occupe jamais que d'eux et de leurs plaisirs , ils connaissent peu de rapports , ont conséquemment peu d'idées ², ont une manière de sentir

que Mirabeau écrivit en Hollande , en 1777 , et dont nous parlerons tout à l'heure. Nos lecteurs seront étonnés en apprenant que cette brochure ne traite que *de musique* , et penseront sans doute , comme nous , qu'il n'y avait que Mirabeau qui pût trouver dans un tel sujet l'occasion de tonner contre le despotisme.

¹ Page 63 de l'édition de 1775.

² Page 106. Mirabeau dit ailleurs : « Les rois qui ne s'élèvent
« que par les choses , et que les choses induisent mal , parce

et de penser différente des autres hommes ; et cela doit être , vu leur éducation stupide et presque féroce ¹. »

« qu'elles se plient presque toujours à leurs volontés , à leurs passions , à leurs opinions , paraîtraient peut-être les plus stupides de tous les êtres , si l'on savait combien ils ont communément peu de lumières et d'idées. On retient les paroles raisonnables qu'ils laissent échapper : c'est assurément la meilleure preuve qu'elles sont en petit nombre. » (*Essai sur le despotisme* , page 228.)

¹ Page 103. « La nation qui devrait sans doute présider à cette éducation , parce qu'elle y est la plus intéressée , non seulement ne dirige pas le choix des instituteurs de ses princes , mais encore les voit presque toujours tirés de la classe des courtisans , objet de son mépris , si ce n'est de son effroi. Quelle espérance doit-elle concevoir d'un élève confié à de telles mains ?

« La nation eût dû se réserver le droit exclusif de diriger l'éducation de ses princes. Mais malheureusement ils ont été abandonnés à des instituteurs pervers , et laissés près du trône , où tout respire le vice et la cupidité. » (*Lettres de Cachet* , page 74.)

On nous permettra de faire remarquer , même dans l'intérêt de Mirabeau , que nous ne faisons ici qu'analyser , et que notre analyse s'applique à un ouvrage de sa jeunesse. — Il y a lieu de croire que plus tard il aurait considéré , 1^o que si le gouverneur était pris parmi les courtisans , le précepteur et les sous-précepteurs étaient presque toujours choisis indépendamment de leur naissance ; 2^o que des hommes , grands seigneurs ou roturiers , tels que les Amyot , les Péréfixe , les La Mothe le Vayer , les Montausier , les Beauvilliers , les Bossuet , les Fénelon , les deux Fleury , n'étaient pas des flatteurs et des corrupteurs ; 3^o que si les lois avaient donné

D'ailleurs si l'on mettait les princes « en état d'envisager les suites d'une administration arbitraire, suites non moins terribles pour eux-mêmes que pour leurs sujets, ils se garderaient bien d'être despotes ¹; ils craindraient de diminuer leur puissance, en augmentant leur autorité ². Ils sauraient qu'un prince qui ramène à lui toute l'autorité la perd toute ³; ils seraient justes et modérés pour leur intérêt, car on n'opprime pas les hommes sans danger ⁴; ils entendraient ce que leur dit l'inflexible vérité : « *Si vous renversez la hiérarchie dont vous êtes le chef, si vous découvrez aux hommes leurs chaînes, si leurs yeux ne sont plus fascinés, si leurs bras ne peuvent plus suffire à votre cupidité, si vous gaspillez follement les richesses que leur arrache votre insatiable tyrannie, que gagneraient-ils à ramper encore? Ils se souviendront qu'ils sont les plus nombreux et les plus*

aux législateurs le droit de *présider* à l'éducation des princes, c'est-à-dire de la constituer à leur gré, et de les soustraire à l'autorité paternelle, le repos des peuples n'y aurait pas plus gagné que la dignité et la sûreté des rois; 4^o que ce droit accordé aurait, *ipso facto*, jugé contre toutes les familles la question si grave, et encore débattue après soixante ans, de savoir si le monopole de l'éducation et de l'enseignement doit ou ne doit pas être réservé à l'autorité publique dans l'intérêt de la société qu'elle représente et régit.

¹ Page 61 de l'édition de 1775.

² Page 81.

³ Page 93.

⁴ Page 88.

forts, et que vous n'avez de puissance que celle qu'ils vous abandonnent ou vous procurent ¹.

« O prince ! à qui la nature n'a pas donné plus d'organes et de facultés qu'à tout autre homme, votre peuple et vous ne tenez l'un à l'autre que par le lien étroit de l'utilité, qui vous unit tous. Si vous le rompez, vous compromettez votre existence, soit que la société vous arrache le pouvoir dans lequel elle ne trouve qu'oppression et malheur, au lieu de protection et prospérité ; soit que vous réussissiez à énerver vos sujets par la servitude, et à ruiner leur pays par les ravages du despotisme ; car votre puissance exagérée subira le sort de l'état qui, épuisé d'hommes et de ressources, s'écroulera sitôt qu'on entreprendra de le renverser, et qu'il ne sera défendu que par des esclaves ² ; car le tyran a toujours le poids de ses iniquités suspendu sur sa tête, plus malheureux, sans doute au sein des grandeurs, que l'infortuné Damoclès palpitant sous le glaive, puisque aux convulsions de la terreur le despote réunit encore le supplice des remords, s'il en peut exister dans un cœur habitué à la tyrannie ! ³ »

Ayons donc le courage d'éclairer les rois. « Mais où trouver des philosophes capables de reprendre les grands, et de défendre les hommes ? Le courage qui fait braver le danger des armes est le plus commun de tous, et cependant le plus estimé. Le cou-

¹ Page 88 de l'édition de 1775.

² Page 85.

³ Page 67.

rage de principes , de conduite et de mœurs , est bien autrement rare et précieux . Nous n'osons pas penser autrement que tous les autres , quand il y a du danger à lutter contre l'opinion générale ; nous ne savons pas même penser autrement que tous les autres , quand les institutions sociales nous ont imbus des préjugés que les ambitieux et les maîtres nourrissent avec soin. L'esprit imitateur , adroitement fomenté par eux , devient l'esprit universel. Or, l'esprit imitateur est , en tout sens , l'ivraie du génie ; il étouffe également les lumières et les principes ; les ames s'énervent , les têtes s'affaiblissent , les devoirs se dénaturent ; tout suit l'impulsion du despote et le torrent de la servitude. L'*obéissance passive* devient à la mode , comme l'amour de la liberté était la vertu la plus commune dans des temps plus heureux et sous des gouvernemens moins arbitraires ¹. »

Osons donc parler enfin aux rois un langage à la fois sincère et ferme , respectueux et courageux ; osons leur montrer leur vraie origine , leur destination unique , la nature , l'essence , les limites de leur pouvoir , l'abus qu'ils en font , ou plutôt qu'on leur en fait faire , le tort qu'ils ont de trop gouverner , d'oublier leurs antécédens et les conditions primitives , contractuelles et fondamentales de leur pouvoir ; de méconnaître nos droits et les leurs ; de se méprendre sur leur véritable dignité et leurs intérêts

¹ Page 116 de l'édition de 1775.

véritables. Amenons-les à limiter leur puissance , et à nous donner des institutions , non seulement pour nous , mais pour eux-mêmes ; car « institués pour protéger les lois , et veiller sur leur exécution , ils doivent être , à leur tour , protégés par elles , sans quoi la licence et les factions causent à la société presque autant de maux que la tyrannie ¹. »

Pendant sa détention au château d'If , Mirabeau , profitant du voisinage , s'était fait apporter les papiers généalogiques de sa famille , et autres documens domestiques , et il s'en servit pour écrire la piquante narration que nous avons mise en tête de notre ouvrage , et qui contient une histoire rapide de la maison de Mirabeau , et une notice biographique sur le grand-père du narrateur , le marquis Jean-Antoine , dit *le Col d'argent* ; personnage noble et grandiose , de qui il nous semble que nous avons le droit de dire qu'il n'a pas été mieux traité par l'histoire que par son roi et ses contemporains , puisque , jusqu'à nos jours , aucun historien ne s'en est occupé , et n'a même proféré son nom , qui serait complètement inconnu , sans quelques sèches et pesantes notices insérées dans des dictionnaires généalogiques.

Ayant transcrit littéralement cet ouvrage , nous n'avons pas à en parler ici ; et nous espérons que nos lecteurs l'auront , de même que nous , considéré non seulement comme un acte de juste réparation

¹ Page 102 de l'édition de 1775.

envers la mémoire d'un homme dont le grand caractère et les vertus, la valeur et les services étaient restés dans l'oubli ; mais encore comme un écrit qui, bien que tracé dans la jeunesse de Mirabeau, est, sous plusieurs rapports, digne du talent qu'il déploya plus tard ; comme le portrait neuf et piquant d'une race remarquable, pendant plusieurs siècles, par un caractère particulier d'originalité fougueuse, et de hautaine indépendance ; comme un tableau qui a le rare avantage de peindre vivement le peintre lui-même, que nous voyons là ce qu'il fut toujours, plein de verve et d'éloquence, mais incorrect et inégal ; gentilhomme assez entêté des illusions de sa caste, homme populaire en haine du despotisme ; esprit essentiellement monarchique, mais hardi tribun ; possédé de la passion des réformations utiles, et de bonne heure éclairé par les plus hautes et les plus lointaines prévisions politiques.

Mirabeau fit, en outre, au château d'If, et pour le commandant Dallègre, un assez long Mémoire dont nous ne rapportons rien, parce qu'il n'a pour objet qu'un litige privé, très insignifiant ; nous n'en parlons que pour remarquer comme particularité singulière que la plume de Mirabeau fut successivement employée par les trois officiers supérieurs des prisons où il fut détenu : par M. Dallègre au château d'If, par M. de Saint-Mauris au fort de Joux, et par M. de Rougemont au donjon de Vincennes.

Dans les premiers temps de son séjour au fort de Joux, Mirabeau avait fait, sur quelques affaires municipales de la ville de Pontarlier, un Mémoire d'un

intérêt local fort restreint, où nous ne trouvons rien à citer ¹.

Dans le même temps, et vers le mois d'août 1775, Mirabeau fut chargé par M. de Saint-Mauris d'écrire une relation des fêtes données à Pontarlier, à l'occasion du sacre de Louis XVI. Nous avons déjà mentionné cette œuvre de complaisance, dont Mirabeau parla plusieurs fois depuis ²; nous en citerons le début, mais en note seulement ³.

¹ Il en est question dans le *Second Mémoire à consulter, pour le comte de Mirabeau, contre le marquis de Monnier*, page 45 (en note) de l'édition in-12.

² Page 45 (en note) du même *Mémoire à consulter*. Voir aussi *Lettres originales de Vincennes*, tome 2, page 330. Cet opuscule est intitulé : *Lettre de M** à M***, Genève, 14 pages in-8°.

³ « Le plus grand de tous les événemens pour un peuple, « c'est sans doute l'inauguration de son roi. C'est alors que « le ciel consacre nos monarques et resserre, en quelque « sorte, les liens qui nous unissent à eux ; c'est alors que « les ministres du Très-Haut impriment au prince le caractère de représentant de la Divinité. Nos destinées sont en « suspens, nos cœurs sont dans l'attente, nos vœux s'élan- « cent vers le Juge souverain des rois, et lui en demandent « un choisi dans les trésors de sa bienfaisance, et non de sa « colère, dans les desseins de sa miséricorde plutôt que « dans ceux de sa justice.

« A la pompe qu'étaient en ce jour solennel la nation et « le dépositaire de sa puissance et de ses droits, notre religion sainte a réuni l'appareil le plus auguste. C'est au « pied de l'autel, c'est sur l'autel même que nos princes « prononcent le serment d'être les pères de leur peuple et « l'image de la Justice divine.

Quelques mois après, Mirabeau fit un Mémoire en faveur d'un simple portefaix de Pontarlier, nommé Jeanret, dont il est plusieurs fois question dans la correspondance de Vincennes ¹. C'est ce même homme qui, défendu par la plume et secouru par la bourse de Mirabeau, fut cependant assez ingrat pour se présenter spontanément lors de l'information qui précéda la sentence du 10 mai 1777, et où Jeanret fit la déposition la plus accusatrice et la plus démonstrative contre les deux fugitifs ². Ce mémoire doit être plus que rare aujourd'hui, puisque Mirabeau lui-même eut, il y a cinquante-quatre ans, beaucoup de peine à s'en procurer un exemplaire, et ne put même le trouver complet ³; et, comme il a été

« Ce serment redoutable et sacré inspire aux nations une
 « confiance consolante. Voilà sans doute le motif des ré-
 « jouissances à l'époque du sacre de nos rois; et les prémi-
 « ces de la joie publique, les hommages d'une reconnais-
 « sance prématurée *sont un grand encouragement au*
 « *prince, pour s'efforcer de mériter la bienveillance et l'a-*
 « *mour de son peuple, sentimens toujours acquis aux bons*
 « *souverains.* » (Pages 3 et 4.)

¹ Tome 2, pag. 330; tome 3, page 29; tome 4, pages 223, 229.

² Lettres originales du donjon de Vincennes, tome 3, page 29.

³ *Ibid.*, tome 4, pages 223-229. Il n'en eut en effet qu'un exemplaire tronqué, que Sophie dut compléter par deux pages manuscrites; nous l'apprenons par cette phrase d'une lettre inédite de Mirabeau à Boucher, du 18 août 1780 :
 « Vous êtes un drôle de corps, monsieur bon ange, vous

inconnu aux précédens biographes, et entre autres à Peuchet, qui l'aurait littéralement transcrit, selon sa coutume, nous en extrairons quelques passages, pour faire voir que, cette fois encore, Mirabeau savait parler hardiment *sous les liens d'une lettre de cachet* ¹.

Jeanret, porteur d'un fardeau, avait été arrêté et blessé par des employés des fermes ², quoiqu'il n'eût fait nulle résistance, ni témoigné aucune intention de se soustraire aux déclarations et visites, non plus qu'au paiement des droits.

« Un *citoyen* ne peut pas être arbitrairement arrêté, s'il n'est point un malfaiteur; et quand il le serait, il faudrait encore que les lois, ou les officiers de police

« m'envoyez de la main de la marquise la copie des
 « deux pages qui manquaient au Mémoire pour Jeanret;
 « mais où est sa lettre? Parbleu! vous nous la baillez belle!
 « Eh! que ne m'envoyez-vous aussi les chiffons sur lesquels
 « elle essaie ses plumes! Vous appelleriez peut-être encore
 « cela un *mot d'elle!* » Ce *factum*, intitulé *Mémoire à con-*
sulter, pour Jean-Baptiste Jeanret, contre le nommé
Bricard, employé des fermes, se compose de vingt pages
 in-12. Il est terminé par ces mots: *Signé Jeanret*, à la page
 14 et ces autres: *Délibéré à Pontarlier, le 16 décembre 1775.*
 BARBAUD, avocat, page 20.

¹ *Ibid.*, tome 2, page 172, passage déjà cité.

² Il paraît qu'il devint ensuite le camarade de ses adversaires. « Le nommé Jeanret, autrefois contrebandier, de-
 « puis employé des fermes, maintenant valet de police, et
 « conséquemment voué de tout temps à de nobles métiers. »
 « (*Second Mémoire à consulter, pour le comte de Mirabeau,*
contre le marquis de Monnier, page 98, édition in-12.)

constitués par le prince l'eussent jugé tel, avant qu'on pût attenter à sa liberté. Si ces vérités sont incontestables, l'infortuné Jeanret réclame aujourd'hui, à trop juste titre, *les droits d'homme et de citoyen* ¹.

Où sommes-nous? N'y a-t-il plus ni lois ni tribunaux? Et qui sont-ils ces hommes qui, juges et bourreaux, décident dans leur propre cause, prononcent l'arrêt, l'exécutent, font du sabre d'un douanier le glaive de la loi, et vengent par le fer les délits dont ils sont les seuls témoins, les inventeurs quelquefois, et les accusateurs, crus sur parole? ²»

Cette défense est simple; tous autres principes que ceux sur lesquels elle est fondée, seraient cruellement attentatoires aux droits les plus sacrés de l'homme, à sa liberté, à sa sûreté, à sa vie. Certes, ce n'est pas en France que *la jurisprudence du sabre doit être établie* ³.

¹ Page première.

² Page 2.

³ Mirabeau écrivait plus tard : « Il est des états où la nature de la perception nécessite les exactions les plus atroces, et met la société dans un véritable état de guerre; où les peuples sont opprimés par les traitans, plus destructeurs encore que les pachas, et plus avides; où ces insatiables publicains, connaissant, à l'exclusion des Cours de justice, de tous les crimes qu'ils ont inventés, et les punissant selon les lois qu'ils ont dictées, se trouvent à la fois législateurs, ou, ce qui revient au même,

Sans doute une trop longue impunité enhardit ces hommes dont l'insolence est le moindre tort, dont la barbarie est la première vertu, et qui souvent datent leur fortune de leur premier crime.... Magistrats ! ce n'est point une déclamation. Livrez-vous à toute l'horreur qu'inspire une telle idée.... Le frère même du malheureux qui vous demande justice, le frère de Jeanret, étant employé des fermes, tua deux hommes. Au premier meurtre, il fut fait brigadier ; le second lui valut un bureau de 700 fr. d'appointemens, et cent louis de gratification. En vain le premier tribunal de la province le poursuivit avec une vigueur opiniâtre et vraiment respectable, son crime était trop utile pour que l'impunité ne lui fût pas assurée ; aussi quand Jeanret fut frappé, les camarades de son assassin dirent-ils : *Le voilà brigadier !*

.

Mais Jeanret a levé le bâton sur l'employé.

Sans doute, et sans cette précaution il serait sans vie, et l'employé aurait un grade de plus.

Quoi ! vous avancez sur moi le sabre levé et je m'offrirais sans défense à vos fureurs ! Ah ! c'est en Turquie, ce n'est qu'en Turquie qu'un vil esclave baise le cordon que lui envoie un plus vil tyran.... *Mais Jeanret*

« despotes du despote, juges et parties, et décident, par
 « l'organe de leurs stipendiés, de la liberté et de la vie des
 « citoyens, qui n'ont violé d'autres lois que les leurs. »
 « (*Lettres de Cachet*, tome 1, page 88.)

devait obéir.... A qui? Le règlement est muet sur le cas. Un employé des fermes est-il donc le législateur? Quand je ne fais point de mal, quand je ne désobéis pas au prince, *c'est-à-dire à la loi vivante*, nul homme, nul homme au monde, n'a d'ordres à me donner ¹. »

Ce langage, sans doute, a un remarquable caractère de vigueur sous la plume d'un prisonnier. Mais Mirabeau en tint un encore bien plus énergique dans un travail où la fermeté des principes, la critique des actes du pouvoir, la haine du monopole, sont d'autant plus frappans que l'ouvrage était fait sur la demande de l'autorité même.

Dès les premiers temps de son séjour au fort de Joux, Mirabeau, à la prière du commandant Saint-Mauris, avait fait après beaucoup d'études et de recherches, un Mémoire fort étendu sur *les Salines de Franche-Comté*, mémoire plusieurs fois mentionné dans la correspondance de Vincennes ²; nous en possédons le manuscrit, dont la publication n'aurait aujourd'hui qu'un médiocre intérêt, à une époque où les institutions, sinon les abus dont il traite, ont presque entièrement disparu, et ont fait place à un régime tout différent. Mais il y a un chapitre que nous ne laisserons pas tout entier dans l'oubli, parce que Mirabeau y pose, pour la première fois, les principes d'économie politique qu'avant et pendant l'Assemblée nationale il professa sur les matières de finances, et

¹ Page 15.

² Tome 1, page 362; tome 2, page 330; tome 4, page 223, 229, 233, etc.

parce qu'il y combat avec la plus grande énergie l'esprit de fiscalité inepte, dure, et parfois atroce, qui s'exerçait au profit de quelques intérêts particuliers; et qui n'est pas toujours devenu plus intelligent, ni moins âpre et barbare, quand la perception de l'impôt s'est faite au nom et pour le compte direct de l'État.

Le morceau dont nos lecteurs trouveront quelques pages dans l'appendice du présent volume, est un commentaire sur quelques *articles de l'Édit du roi, du mois d'août 1705, servant de réglemeut pour les gabelles du comte de Bourgogne.*

Enfin, pour épuiser ce que nous avons à dire sur les travaux faits par Mirabeau avant son départ pour la Hollande, nous citerons aussi dans l'appendice quelques extraits fort succincts d'un ouvrage qui resta inachevé.

Mirabeau avait trouvé dans la bibliothèque du château de Joux quelques vieux livres sur l'histoire de la Franche-Comté et de la Savoie; et toujours pressé par le goût du travail, par le besoin de produire, par la détresse continuelle où le laissait son père, il songea à faire à Pontarlier un grand travail sur la province, comme depuis, en Hollande, une histoire des Pays-Bas, comme enfin, plus tard, celle du Gâtinais, parce que Sophie, dans ses lettres, lui avait parlé de quelques chroniques écrites partie en latin du moyen-âge, partie en langue romane; chroniques dont elle lui fit, sur sa demande, d'étranges copies que nous avons sous les yeux.

L'extrait que nous allons rapporter ailleurs n'est qu'un simple aperçu théorique et préliminaire sur les

études et les compositions historiques, aperçu qui devait précéder l'histoire de la Franche-Comté.

Comme nous l'avons dit, le premier soin de Mirabeau, en arrivant en Hollande, dut être de chercher à se procurer le travail que la pauvreté des fugitifs et la nécessité de se cacher leur rendaient indispensable.

Il paraît que le premier ouvrage qui occupa Mirabeau aussitôt après son installation à Amsterdam, fut la brochure intitulée : *Avis aux Hessois*, imprimée à Clèves dans les premiers mois de 1777¹, formant une feuille et un quart in-8°. Frédéric II, landgrave de Hesse-Cassel, avait promis aux Anglais le secours de 6,000 Hessois qui devaient être transportés en Amérique pour combattre les *Insurgens*. Cet odieux marché enflamme Mirabeau d'une indignation philanthropique, exaltée par l'amour de la liberté, par la haine

¹ *Avis aux Hessois et autres peuples de l'Allemagne, vendus par leurs princes à l'Angleterre*. Amsterdam, 1777, in-8°, 12 pages, avec cette épigraphe :

« *Quis furor iste novus? Quo nunc, quo tenditis?* »

« *Heu! miseri cives! non hostem, inimicaque castra;* »

« *Vestras spes uritis.* »

VING.

Cet opuscule qui, disait Mirabeau, fut traduit en cinq langues, a été réimprimé deux fois, d'abord parmi les morceaux indigestes qui composent l'*Espion dévalisé*, chap. XVI, pages 195 à 209; ensuite dans la troisième édition de l'*Essai sur le despotisme*. Paris, Le Jay, 1792, pages 309 à 318.

Mirabeau ne l'a mentionné qu'une fois à notre connaissance, dans les *Lettres de Vincennes*, tome 2, page 418.

du despotisme. Il s'écrie : « Intrépides Allemands ! quelle flétrissure laissez-vous imprimer sur vos fronts généreux ! Quoi ! c'est à la fin du 18^e siècle que les peuples du centre de l'Europe sont les satellites mercenaires d'un odieux despotisme ! Quoi ! ce sont ces valeureux Allemands qui défendirent avec tant d'acharnement leur liberté contre les vainqueurs du monde, et bravèrent les armées romaines, qui sont vendus, et courent verser leur sang dans la cause des tyrans !

.

 Vous êtes vendus !.... Eh ! pour quel usage, justes dieux !.... pour attaquer des peuples qui défendent la plus juste des causes, qui vous donnent le plus noble des exemples.... Eh ! que ne les imitez-vous, ces peuples courageux, au lieu de vous efforcer de les détruire !

.
 Savez-vous quelle nation vous allez attaquer ? Savez-vous ce que peut le fanatisme de la liberté ? C'est le seul qui ne soit pas odieux, c'est le seul respectable ; mais aussi c'est le plus puissant de tous.

.
 Profitez de leur exemple, pensez à votre honneur, pensez à vos droits.... N'en avez-vous pas comme vos chefs ? Oui, sans doute, on ne le dit point assez ; les hommes passent avant les princes qui, pour la plupart, ne sont pas dignes d'un tel nom. Laissez à d'infâmes courtisans, à d'impies blasphémateurs, le soin de vanter la prérogative royale, et ses droits illimités ;

mais n'oubliez point que *tous* ne furent pas faits pour *un*; qu'il est une autorité supérieure à toutes les autorités; que celui qui commande un crime ne doit point être obéi, et qu'ainsi votre conscience est le premier de vos chefs ¹. »

Cette adresse, écrite d'un ton un peu déclamatoire, mais énergique, produisit le plus grand effet. Un partisan de l'Électeur fit, sous le titre de *Conseils de la raison* ², une réponse que nous n'avons pas, mais qui, dans une telle cause, n'aurait pu valoir que par le style et le talent, qualités que Mirabeau lui refuse. Il répliqua vivement; nous ne citerons qu'un passage de sa brochure intitulée : *Réponse aux*

¹ Voici ce que le marquis de Mirabeau écrivait long-temps après, au sujet de l'*Adresse aux Hessois* : « Il y a huit ans, « quand je le fis reprendre en Hollande, il avait mené si « loin l'entreprise de débaucher et de révolter les troupes « qui s'y embarquaient pour l'Amérique, que le landgrave « de Hesse fut obligé de conduire en personne les siennes « jusqu'au port. » (*Lettre inédite du marquis de Mirabeau « au marquis Longo, du 14 mars 1784*)... La latrerie est d'in- « stinct pour l'homme, comme la domesticité pour le chien. « Mais c'est surtout le peuple germain qui professe un culte « pour ses princes, la plupart et souvent fort extravagans. « Le landgrave de Hesse, ayant vendu ses troupes aux « Anglais, fut obligé de les aller embarquer lui-même. Ces « colosses se soulevaient presque à chaque départ contre les « officiers; et sitôt que le petit singe paraissait, tout cela se « prosternait en bataille. » (*Lettre inédite du même au même, du 24 mars 1786.*)

² Amsterdam, 1777, chez F.-J. Smidorf.

Conseils de la raison.

« Quand l'autorité devient arbitraire et oppressive ; quand elle attente aux propriétés , pour la protection desquelles elle fut instituée ; quand elle rompt le contrat qui lui assura ses droits , et les limita , la résistance est de devoir , et ne peut s'appeler *révolte*. Si cela n'est pas vrai , les Bataves sont autant de criminels révoltés. Celui qui s'efforce de recouvrer sa liberté , et combat pour elle , exerce un droit très légitime ; et la révolte , qui est un acte très illégitime , diffère essentiellement d'une confédération permise par la constitution des peuples libres , et surtout par la loi naturelle , le code universel d'où doivent dériver toutes les lois.
Le crime de lèze-nation est le plus grand des forfaits ; et un peuple est aussi supérieur à son souverain , que le souverain l'est à un individu. »

Mirabeau s'occupa aussi à Amsterdam de l'édition hollandaise de l'*Histoire des Voyages* ¹. Il fit le premier volume d'une traduction de Gesner ² ; il traduisit le premier volume de l'*Histoire d'Angleterre* , de madame Macaulay ³ , et une partie de l'*Histoire de Philippe II , roi d'Espagne* , par Robert Watson. Enfin , il publia une brochure : *Le Lecteur y mettra le titre* ⁴ , dont le sujet est la musique , alors peu cul-

¹ Lettres originales de Vincennes , tome 2 , page 310.

² Lettre inédite de Sophie à Mirabeau , du 5 février 1781.

³ Catherine Sawbridge , Macaulay Graham.

⁴ Londres , 1777 , in-8° , 96 pages.

tivée en Hollande. Il examine si cet art est vraiment aussi frivole que beaucoup de personnes le croient¹; s'il est possible de faire de bonne musique instrumentale, sans s'être proposé de peindre un objet déterminé²; si elle peut exprimer les passions³; quel rapport il y a entre l'art du poète et celui du musicien, etc. Ce spirituel et piquant opuscule, dont la lecture est fort agréable, n'est pas indigne du talent de Mirabeau, qui en faisait cas : nous en avons la preuve⁴. Fort étranger au genre et au ton habituel

¹ Londres, 1777, in-8°, page 18.

² *Ibid.*, page 62.

³ *Ibid.*, page 61.

4 « Il y a dans cette petite brochure quelques idées sur la musique qui ne sont pas communes, et en tout j'ai assez bien su faire entrer dans la simple apologie d'un artiste des choses qui prouvaient que j'étais au-dessus de mon sujet..... Je vous dirai avec une bonne foi toute naïve, dont vous rirez peut-être, que je crois au-dessus du médiocre la page où je cite l'article *Génie*, du Dictionnaire de Rousseau *, où il y a des choses sublimes, et qui est, en général, un très bon ouvrage, quoiqu'il pût être meilleur. Il y a un autre paragraphe court et profond : celui où je prouve que la musique instrumentale est vraiment celle qui peut et doit peindre. » (*Lettre inédite de Mirabeau à M. Lafage*, du 3 décembre 1780, écrite du donjon de Vincennes.)

L'appréciation que fait Mirabeau de son travail, nous détermine à extraire quelques pages de cette brochure introu-

* *Dictionnaire de Musique.*

de ses ouvrages, il a quelques rapports avec les écrits que publièrent dans les années suivantes plusieurs hommes de lettres, engagés dans les débats de Gluckistes et des Piccinnistes ¹.

Réfugié en Hollande, par suite d'un grave délit, dont la cause primitive avait été dans les persécutions paternelles, Mirabeau devait naturellement s'occuper du soin de s'y défendre, sinon de se justifier. Une lettre supposée écrite de Londres le 15 décembre 1776, fut adressée, à l'occasion de l'*Essai sur le Despotisme*, aux auteurs de la *Gazette littéraire*, qui l'imprimèrent tout de suite; et cette lettre contient une apologie adroite et intéressante, dont les détails assez précis ont fait penser que Mirabeau pouvait en être l'auteur. On y donne une histoire abrégée de sa jeunesse, de son éducation, des duretés dont il souffrit, de sa campagne et de ses travaux en Corse; de son retour à Paris, de son mépris pour le *charlatanisme économique*, de l'indignation que lui inspirait le despotisme des dernières années de Louis XV, et les violences de Maupeou, et les fraudes de Terray. On y parle de son séjour en Provence, mais non de son mariage; des dettes contractées, des persécutions endurées, de l'affaire de Villeneuve-Moans; mais nullement de la catastrophe de Pontarlier et de la fuite en Hollande.

vable aujourd'hui, et à les placer dans l'appendice du présent volume.

¹ Mirabeau parle du *Lecteur y mettra le titre*, dans la *Correspondance de Vincennes*, tome 2, page 419; tome 3, page 61; tome 4, page 336, etc.

Moins injurieuse que la plupart des diatribes insérées dans la correspondance de Vincennes, cette lettre contient toutefois des traits fort amers sur les torts du marquis de Mirabeau, comme époux et père, et sur ses ridicules comme auteur et chef de secte. Nous voudrions donc qu'il nous fût permis de démentir les suppositions qui ont attribué à Mirabeau cette lettre dont le titre porte les initiales S. M., du nom de *Saint-Mathieu* qu'il avait pris en Hollande. Mais la bonne foi dont nous ne nous écartons jamais, nous contraint d'avouer que nous partageons, à cet égard, l'opinion commune. Du reste, nous ne donnerons ici aucun extrait de ce document, dont tous les faits sont, avec plus de détails, dans les diverses parties correspondantes de notre ouvrage.

Cette lettre est la seule défense personnelle, et volontairement publiée, que Mirabeau ait écrite contre son père. On lui imputa beaucoup d'autres diatribes, et cette supposition excita au plus haut point le ressentiment du marquis et du bailli.

Cependant Mirabeau ne cessa de combattre cette injustice, que nous avons déjà nous-même combattue, et sur laquelle il revient dans toute occasion¹; il n'avoua, et encore fut-ce dans les termes du repentir et de la douleur², qu'une simple participation à un

¹ Lettres originales de Vincennes, tome 1, page 70; tome 2, page 414; tome 3, pages 236, 353, 354, 400, 410, 481; tome 4, page 310, etc.

² « Pour ce qui est du mémoire pour ma mère, et de
« l'anecdote à ajouter au volumineux recueil des hypocrisies
« philosophiques, » autre titre de la lettre de *Saint-Mathieu*,

seul mémoire, fait au nom et dans l'intérêt de sa

« que Dupont ne connaissait pas, et que je lui ai avoués,
 « j'ai trouvé plus court et plus honnête de passer condam-
 « nation. Ce n'est pas que je n'eusse pu chicaner, convaincu,
 « comme je le suis, que mon père a outre-passé envers moi
 « les droits d'un homme quelconque sur un autre homme,
 « et par conséquent d'un père sur un fils, et ainsi brisé la
 « chaîne de mes devoirs envers lui; convaincu que les prin-
 « cipes d'ordre et de justice, sur lesquels sont fondées les
 « lois, font un devoir à l'opprimé de les employer contre
 « l'oppresser; et que, dans nos pays esclaves, on ne peut
 « arrêter le crédit dans sa marche inique et tortueuse, qu'en
 « suscitant contre lui l'opinion publique, j'ai pu peut-être
 « écrire contre mon père, sans avoir sur ma conscience
 « autant de reproches que de tout autres circonstances en
 « attireraient sur une pareille action. Cependant, je l'avoue,
 « mon cœur y a profondément répugné; je m'en suis repenti,
 « je m'en repens, et si ma maudite facilité à écrire, et les
 « instances de ma pauvre mère n'eussent pas précipité cet
 « envoi, sûrement il n'aurait pas été fait. J'ai donc cédé à
 « cet égard, et n'ai même que faiblement récriminé. » (*Lettre
 inédite de Mirabeau à Boucher, du 12 mai 1779.*)

L'original autographe de cette lettre est sous nos yeux, et pourtant nous trouvons entre autres ce même passage transcrit mot pour mot à la page 235 du troisième volume des *Lettres de Vincennes*, dans une lettre adressée à Sophie, le 16 mai 1779. Tout le reste de la même lettre remplit les pages 235 à 245. On pourrait penser que, dans cette circonstance, Mirabeau s'est copié lui-même, ce qui, à la vérité, lui arrivait souvent; mais la réflexion repousse cette supposition; car il est impossible de croire que le prisonnier, écrivant à sa maîtresse prisonnière, ait répété littéralement un passage adressé quatre jours auparavant à Boucher, qui lisait

mère, en 1777 ¹, et qui certainement est modéré en comparaison de ceux qu'elle publia dans la suite de son déplorable procès ; mémoires qui, à notre connaissance, sont au nombre de sept, et forment un

toutes les lettres destinées pour Sophie. La véritable explication d'une telle singularité est dans ce fait que Manuel, quand les lettres à Sophie présentaient une lacune, la remplissait en appropriant à la maîtresse de Mirabeau les lettres que, dans le même temps, il avait écrites à ses amis, et, par exemple, à Boucher qui laissa toutes les siennes à la police. Nous en citerons d'autres preuves.

¹ Ce mémoire, signé *Lacroix-Frainville*, avocat, se compose de 58 pages, 34 de texte et 24 de notes. Paris, P.-G. Simon, 1777. Le témoignage de Mirabeau lui-même (et, en écrivant à Sophie, il n'est pas suspect) nous prouve qu'il n'eut qu'une faible part à ce travail. « Cet exemplaire de mes *Mémoires* est une ridicule bêtise. Eh ! ne sais-tu donc pas que la moitié n'est pas de moi ; que le reste a été imprimé à mon insu, sans corrections ; que ce n'étaient que des lettres écrites en courant ! Qui diable t'a affublé de ces informes lambeaux ? » (*Lettres originales de Vincennes*, tome 2, page 414.)

A ce mémoire était jointe une *Consultation pour le comte de Mirabeau*, interdit, contre le marquis de Mirabeau, son père, rédigée par un avocat nommé Groubert de Groubenthal, et contenant des lettres que le comte, caché, avait écrites à Malesherbes. C'est là le véritable tort direct de Mirabeau ; et quoiqu'ayant montré ailleurs, ce qui pouvait l'atténuer, même aux yeux du marquis de Mirabeau, nous ne prétendons pas, Dieu nous en garde, excuser une pareille faute ; mais nous devons d'autant moins la laisser aggraver, que nous la condamnons plus sincèrement.

très gros volume in-4°. Ajoutons que l'ébauche de Mirabeau fut même très modifiée, comme le prouvent les deux passages suivans de deux lettres de son père et de son oncle. — « Le rapporteur ¹ de mon procès, » dit le père, « m'a lui-même parlé de ce Mémoire et de sa source, m'assurant qu'il était dans les mains d'un homme très mesuré. Au lieu de cela, ce jeune avocat, pour se faire honneur du style et de l'ouvrage de ce scélérat qui est en Hollande, a adopté un Mémoire qu'il avait envoyé, en a fait le fond du sien, et l'a brodé et surbrodé ². « Ton fils, » dit l'oncle, « m'a prouvé, par des lettres portant le timbre de Paris et de Hollande, qu'il n'avait écrit que sur la demande de sa mère, et pas la moitié de ce qu'on nous a dit être de lui ³. »

¹ M. de Malezieu.

² Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 3 avril 1777.

³ Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 16 novembre 1782. On a en outre attribué à Mirabeau un Mémoire apologétique, fait en 1775, à l'époque où, comme nous l'avons vu, il réclamait à la fois contre son interdiction et contre le prétexte de sa détention, et demandait à être renvoyé devant des juges indépendans de sa partie, le baron de Villeneuve Moans. Lors du procès d'Aix, on a même reproché à Mirabeau d'avoir inséré dans ce mémoire des lettres où sa femme était présentée sous un jour peu favorable aux yeux de M. de Malesherbes; mais nous avons, et voici, outre les explications précédentes, la preuve que, si la rédaction fut l'œuvre de Mirabeau, la publication ne fut pas de son fait : « Elles (la marquise de Mirabeau et madame de Cabris) ont fait imprimer, sans sa participation, ce mé-

La publication des lettres du donjon de Vincennes a fait connaître l'immensité des études et des travaux qu'embrassa Mirabeau pendant sa captivité de quarante-deux mois. Plusieurs sont perdus, ou restés inachevés. Tels sont une traduction d'Homère ¹, une d'Ovide ², une de Catulle et de Properce ³, une de l'Aminte du Tasse ⁴, un traité de mythologie ⁵, une grammaire générale ⁶, un Essai sur la littérature ⁷, un drame ⁸, une tragédie ⁹, un recueil d'élégies en prose ¹⁰, des dissertations sur l'usage des troupes réglées ¹¹, sur l'obéissance due aux gouvernemens ¹², sur les maisons religieuses ¹³. Nous n'avons rien à dire

« moire qui lui donne le coup de grace, et qui n'est autre
 « chose qu'un mémoire à consulter, et ensuite trois amphi-
 « gouris successivement envoyés à M. de Malesherbes, dans
 « le temps du beau débat que tu as vu. » (*Lettre inédite du
 marquis au bailli de Mirabeau*, 28 octobre 1776.)

¹ Lettres originales de Vincennes, tome 2, pag. 108, 245.

² *Ibid.*, tome 2, pag. 418, 419; tome 3, pag. 33, 81, 123.

³ *Ibid.*, tome 2, page 107.

⁴ Lettre inédite de Mirabeau à Boucher, du 2 août 1781.

⁵ Lettres originales de Vincennes, tome 2, page 373;
 tome 3, pages 122, 126.

⁶ *Ibid.*, tome 3, page 122.

⁷ *Ibid.*, tome 3, pages 81, 122, 149, 248.

⁸ *Ibid.*, tome 3, pages 161, 274.

⁹ *Ibid.*, tome 2, page 108.

¹⁰ *Ibid.*, tome 4, pages 166, 169, 354.

¹¹ Lettres de Vincennes; tome 1, discours préliminaires,
 page 37.

¹² *Ibid.*

¹³ *Ibid.*

sur ces divers travaux, dont aucun fragment ne nous est parvenu.

D'autres ouvrages faits, soit en totalité, soit en partie, par Mirabeau, pendant sa détention, ont été imprimés postérieurement, et à diverses époques. Tels sont les traductions de *Tibulle*¹, de *Boccace*², de *Jean second*³, un recueil de *contes*⁴, les *Lettres de*

¹ *Ibid.*, tome 2, pages 108, 245, 415; tome 3, page 555; tome 4, pages 165, 168, 179, 188, 193, 204, 304, 328. Vitry, pages 2, 7, 8, 14, 23, 38, 49, etc.

² *Ibid.*, tome 4, pages 165, 179, 242, 256, 266, 275, 287, etc.

³ Lettres originales de Vincennes, tome 2, pages 108, 327, 340, 342, 372; tome 4, pages 165, 179, 247, 266, etc.

⁴ *Ibid.*, tome 2, page 342; tome 4, pages 61, 75, 92, 104, 126, 140, 165, 179, etc. Mirabeau termina en décembre 1779 ce travail qui, quoiqu'à peu près irréprochable sous le rapport des mœurs, était assez peu digne de l'auteur. Son extrême pénurie le lui avait imposé. « Ces morceaux sont, je
« l'avoue, très frivoles; mais vous pouvez faire remarquer
« au libraire qu'outre qu'ils sont passablement écrits, ils
« supposent, comme il le verra par les notes, la connais-
« sance de cinq langues. En conséquence, s'il a quelque
« projet d'ouvrage dont je puisse me charger, il prendra
« confiance en nous: cela me fera plaisir, m'occupera, et
« aidera Sophie et ma fille. » (*Lettre inédite de Mirabeau à Boucher*, du 18 décembre 1779.) « Écrasez-moi d'ouvrage,
« si vous le pouvez; je vous le demande au nom de ma
« fille. » (*Lettre inédite du même au même*, du 26 janvier 1780.) Peu de temps avant de sortir du donjon de Vincennes, Mirabeau renouvelait la même demande, dans une lettre que nous avons déjà citée. « Je vous supplie, mon cher
« ange, de ne pas négliger mes vues auprès de votre libraire,

*cachet et des prisons d'état*¹, *l'Espion dévalisé*², *l'Ero-tica Biblion*, *la Conversion*.

Nous ne parlerons des deux derniers que pour déplorer les causes qui les produisirent, et qu'il ne faut chercher que dans la profonde détresse où était Mirabeau, réduit au donjon de Vincennes à une pen-

« sous le prétexte que nous sommes à la fin; oui, de ma
 « prison, non, de ma misère; je m'attends que mon père
 « sera de la plus extrême parcimonie. Or, Sophie a des
 « besoins et des dettes; où trouverons-nous de quoi y pour-
 « voir, si je ne travaille pas? » (*Lettre inédite de Mirabeau
 à Boucher*, du 28 septembre 1780.) Un mois avant sa sortie,
 Mirabeau revenait encore sur le même sujet. « Songeons au
 « dénuement à venir, autant qu'à la détresse présente. Que
 « votre libraire me mette vite en mains les *Mémoires de
 « l'Académie des Inscriptions*. Tous les mois je lui fournirai
 « un volume, selon le plan que je lui ai dit et écrit; et je
 « vous assure que ce sera un ouvrage précieux, et dont on
 « multipliera autant que l'on voudra les éditions. Voilà de
 « ces entreprises que tout le monde n'est pas en état d'exé-
 « cuter; mais qui peuvent venir à l'esprit de tout le monde;
 « au moyen de quoi il ne faut pas se laisser prévenir. Mon
 « titre serait: *Mélanges de littérature*, ou *Choix des mor-
 « ceaux les plus intéressans, pour toutes les classes de lec-
 « teurs, qui se trouvent dans les Mémoires de l'Académie
 « des Inscriptions et Belles-Lettres, extraits fondus et
 « conciliés*. Certainement, ce serait un Pérou pour un
 « libraire. » (*Lettre inédite de Mirabeau à Boucher*, du
 5 novembre 1780.)

¹ Lettres originales de Vincennes, tome 2, page 222; tome 4, pages 203, 204, 320, 323. Vitry, pages 37, 57, 76, 117, 119, 125, 281, etc., etc.

² Lettre inédite de Mirabeau à Vitry, page 280.

sion de 600 francs, manquant de tout ce qui lui était nécessaire, ainsi qu'à Sophie, non moins dépourvue dans son couvent; nous ajouterons seulement que ces honteuses productions ne sont pas sorties des mains du prisonnier telles que les voient les lecteurs, en très petit nombre heureusement, qui s'en occupent, qu'elles ont été falsifiées par d'avidés libraires, qui les ont grossies d'additions révoltantes, comme le prouvent, quant à l'une des deux, des fragmens qui sont entre nos mains, et quant à l'autre, l'*Erotica Biblion*, le manuscrit autographe que nous possédons, enfin nous affirmons que c'est à tort qu'en supposant que le *Bon Ange* fut le colporteur de ces manuscrits, on a imputé au sage et vertueux Boucher une complaisance inepte ou basse, dont il était incapable. La preuve du contraire a même été imprimée². On sait, d'ailleurs, que ce n'est que longtemps après sa mort qu'ont paru ces odieuses productions; et il est aisé de concevoir que des libraires excités par le seul appât du gain à s'avilir par une pareille spéculation, se seraient hâtés, sans nul doute, de les publier.

La traduction de Tibulle a été revendiquée par Poisson de la Chabeaussière, fils de l'instituteur de Mirabeau³. Pour démentir cette prétention, il suffit

¹ Notamment Peuchet, tome 1, page 316, et l'auteur d'un article inséré dans la *Revue de Paris*, de mars 1831; tome 24, n° 3, page 157.

² Voir le *Recueil de Vitry*, pag. 23, 123.

³ Dans une lettre, du 28 juin 1796, adressée aux rédac-

de voir dans la correspondance de Vincennes ¹, et dans les lettres publiées par Vitry ², les mille mentions que Mirabeau fait partout de ce long travail. Nous en avons en notre possession le manuscrit écrit par le jeune Lavisé (déjà cité) ; manuscrit surchargé de notes, corrections et additions, de la main du prisonnier. Nous avons aussi, dans nos correspondances inédites, notamment dans plus de cent lettres à Boucher, la preuve que Mirabeau s'en occupait sans cesse, comme d'un lent et pénible labeur, et non comme d'une rapide et facile révision. Ce fut, en effet, avec le livre *sur les Lettres de cachet*, le principal de ses travaux à Vincennes ³.

teurs de la *Décade Philosophique*, plusieurs personnes ont parlé de cette singulière prétention, sans la contredire, ni même la comprendre. Par exemple Cadet Gassicourt qui, page 43 de la première édition de sa notice, et 38 de la seconde, qualifie la Chabeaussière *un littérateur PLUS EXERCÉ DANS L'ART DES VERS*. Ignorait-il ou avait-il oublié que la traduction est écrite en prose ?

¹ Lettres originales de Vincennes, tome 2, pages 107, 245, 415 ; tome 3, page 555 ; tome 4, pages 165, 179, 168, 188, 193, 204, 328, 304, etc., etc.

² Lettres inédites de Vitry, pages 2, 7, 8, 14, 23, 38, 49, etc. On remarque à la page 8 cette phrase que Mirabeau semble avoir écrite pour détruire quinze ans d'avance la supposition que nous combattons : « OBSERVEZ BIEN QUE CE QUE « VOUS TROUVEREZ ÉCRIT DE LA MAIN DE M. DE LA CHABEAUS-
« SIÈRE L'EST SOUS MA DICTÉE. »

³ Mirabeau n'avait d'abord songé, en essayant de traduire Tibulle qu'à faire un présent à sa maîtresse. « Mon intention « était qu'il fût relié en maroquin bleu, doublé en satin

Il nous est donc bien démontré que Mirabeau est véritablement l'auteur de la traduction de Tibulle. C'est, du reste, dans le seul intérêt de la vérité que nous insistons, car nous ne pensons pas que cet ouvrage soit un des titres de Mirabeau, dont le vrai lustre est dans sa vie publique, et dont la gloire de

« blanc; au dos : *Heures de Sophie*. Voyez si cela n'excède
 « pas nos fonds; il faudrait adapter au bout pendant du
 « sinet en cheveux, un petit cœur d'or. » (*Lettre inédite de Mirabeau à Boucher*, du 10 août 1779.) Ce sont là les *Heures de Sophie* dont la *Correspondance de Vincennes* fait mention, tome 3, pages 443, 470, 495, 527, 334, 555, 557, et le *sinet* de ce manuscrit fait le sujet des piquantes plaisanteries qu'on lit aux pages 225, 226, du même volume. Il est probable que c'est sur ces *Heures*, c'est-à-dire sur le manuscrit entièrement autographe de l'auteur, qu'a été imprimée l'édition publiée en 1798; édition qui, comparée à notre manuscrit, écrit par Lavisé, et surchargé de notes autographes de l'auteur, présente une multitude de lacunes et d'imperfections de tout genre, auxquelles Mirabeau pourvut subséquemment, par de longs travaux. Nous ferons, à propos de ce manuscrit, une citation qui prouve combien la police, d'ailleurs si bienveillante pour le prisonnier, était quelquefois méticuleuse à certains égards.

« Lavisé fils m'a fait dire de votre part qu'il fallait faire
 « disparaître tout ce qui était de ma main sur son Tibulle.
 « Eh! que diable! mon cher trembleur, c'eût été un grand
 « hasard que l'on reconnût mon écriture chez quelque cen-
 « seur, moi qui n'y ai jamais rien envoyé, et pour cause assez
 « connue : personne ne saurait donc me deviner; et, au
 « reste, me nommer ne me convient pas à la tête d'aucun
 « ouvrage frivole. » (*Lettre inédite de Mirabeau à Boucher*, du 17 juillet 1780.)

philosophe , d'orateur , et d'homme d'état , est si éclatante , qu'elle laisserait dans l'ombre un mérite scientifique et littéraire encore bien supérieur à celui qu'il déploya.

Cette traduction de Tibulle , quoiqu'elle soit peut-être la meilleure de celles qui existent , a été considérée comme un ouvrage assez médiocre. Loin de protester à cet égard , nous pensons qu'il n'en pouvait pas être autrement : d'abord , parce que toute traduction , en prose , d'un poète , est plus ou moins un mensonge ; et parce que le plus éloquent prosateur est , en ce genre , au poète qu'il veut traduire , ce qu'est un faible dessinateur à un peintre énergique , et la traduction à l'original , ce qu'est un dessin froid et terne à un tableau chaud et brillant.

Mais il nous semble qu'une autre raison encore plus décisive vouait l'ouvrage à la médiocrité , parce que les circonstances avaient forcé l'auteur à embrasser un rôle pour lequel il n'était ni fait ni préparé.

Eût-il été poète , grand poète comme Tibulle , doué du même tempérament et du même caractère , animé des mêmes sentimens , placé dans la même position , Mirabeau aurait mal soutenu cette lutte périlleuse , car il aurait eu à surmonter encore le désavantage de la langue dans laquelle il écrivait ; langue qui , malgré ses mérites propres , malgré l'illustration immense et l'universelle popularité qu'elle a reçues de quelques poètes immortels , et de ses grands écrivains originaux (non des traducteurs) , est évidemment inférieure , comme instrument de poésie , à la langue latine qui a tant de précision et

d'énergie, de hardiesse et de rapidité, tant de variété pittoresque autant qu'inépuisable, et dont les formes particulières, les tours propres, les heureuses combinaisons, les effets harmonieux, ne sauraient être importés dans nos idiomes modernes, faits pour d'autres habitudes, d'autres organes, d'autres sens peut-être.

Mais Mirabeau était-il poète? Non, car il ne pratiquait pas la poésie, la sentait peu, et ne la prisait guère. Dans les langues anciennes et modernes qu'il avait d'ailleurs bien apprises, il n'avait lu qu'en passant les poètes épiques et dramatiques, les ouvrages d'imagination et de goût. Mais les moralistes, les philosophes, les historiens, les juristes, les économistes, les publicistes, avaient fait l'objet, en quelque sorte exclusif, de ses études favorites, assidues, infatigables. Mirabeau avait consacré toute sa vie aux matières politiques, et les travaux littéraires n'avaient jamais été pour lui que de passagères distractions et de simples délassemens.

D'un autre côté, avait-il des similitudes de tempérament et de caractère avec l'auteur qu'il traduisait? Ceux de nos lecteurs qui sont familiers avec l'un et l'autre ont répondu d'avance; ils savent que Tibulle, dont l'heureux naturel semble ne rien devoir à l'étude et à l'art, qui ne le connaît, ni ne le cherche, ni ne le soupçonne, qui ne s'en occupe pas plus que de la fortune et de la gloire; que Tibulle, qui laisse toujours parler son cœur sans jamais montrer son esprit, qui a tant d'aisance, de grace, de poésie à son insu, était, d'ailleurs, faible, timide, énervé,

maladif, rêveur, mélancolique. Est-ce là Mirabeau ? est-ce là sa constitution particulière, son esprit tout positif et à la fois si ardent, si ambitieux ? sa vigueur qui déborde jusqu'à l'exubérance, sa hardiesse jusqu'à la témérité, son énergie jusqu'à l'exaltation ? Ce naturel indépendant, intraitable, pouvait-il s'imposer la souplesse servile qui est la seule verve d'un traducteur ? Non, sans doute : l'infini était entre les deux organisations de l'auteur original et de son copiste. Leurs sentimens et leurs positions ne différaient pas moins : l'un livré à toutes les faiblesses d'un cœur tendre, l'autre à tous les emportemens d'un tempérament fougueux ; l'un mollement ému d'affections douces, l'autre en proie à des passions effrénées ; l'un bercé d'heureuses illusions, l'autre accablé par les réalités les plus poignantes ; l'un saturé des délices d'une vie voluptueuse, l'autre traîné de prisons en prisons. La seule nuance qui rapprochât ces deux hommes si dissemblables, était leur commun dégoût pour la flatterie, trop justement reprochée aux poètes, et l'indépendance de leur esprit ; car, de même que Mirabeau, Tibulle ne flatta jamais que l'amitié ; et tandis que Virgile et Horace, les immortels amis du chantre de Délie, encensaient Octave et Mécène, Tibulle, malgré leur exemple, malgré de vives sollicitations sans doute, ne daigna pas accorder même une mention aux grands du jour (car il ne loue dans Messala qu'un ami) ; et Mirabeau, de son côté, ne parla jamais aux puissances contemporaines que pour leur adresser, au nom de l'intérêt public, des reproches, des menaces et des leçons.

Il ne faut donc pas s'étonner que la traduction de Tibulle ne soit qu'une copie assez imparfaite de l'original. Outre l'inaptitude naturelle du traducteur et l'insuffisance de son idiome, on ne voit que trop des traces de précipitation et de lassitude dans ce travail de nécessité et non d'inspiration. On ne peut pas dire que la traduction soit infidèle; mais, à quelques exceptions près, on n'y trouve que le sens et non l'esprit, l'effet, le mouvement, la couleur de Tibulle. La copie n'est pas fautive, mais elle est diffuse, lâche et décolorée; une multitude de nuances y manquent, dont l'absence n'est pas compensée par celles que le traducteur a prises sur sa propre palette. En un mot c'est, osons le dire, une œuvre vulgaire, sauf en ce qui concerne les notes qui prouvent, comme l'*Essai sur le Despotisme* et les *Lettres de cachet*, que Mirabeau, dans ses prisons, s'était livré aux recherches les plus ardues de l'érudition la plus patiente. Et comme, en ce genre encore, il n'y a rien là que d'autres n'aient fait aussi bien, sinon mieux, nous pensons que l'ensemble de ce travail n'aurait pas survécu à Mirabeau, s'il n'eût acquis d'autres titres au souvenir des hommes.

Nous croyons donc inutile de nous en occuper davantage. Nous ne nous arrêterons pas non plus sur les *Baisers de Jean second*¹, dont la traduction n'est aussi qu'une paraphrase qui, sans doute, a de l'élé-

¹ Mirabeau en parle dans les *Lettres de Vincennes*, notamment tome 2, pages 106, 327, 340.

gance et de la grace , mais qui ne peut pas donner une idée bien juste de l'original.

Nous passerons de même sur le recueil qui a été présenté comme une traduction de Boccace ¹, et qui n'est, l'auteur en convient dans son introduction, qu'une simple esquisse de quelques-uns des récits du Décaméron ; ouvrage où certainement il faut admirer l'imagination , et surtout le style d'un écrivain qui a créé sa langue , mais où cependant il faut reconnaître une œuvre informe , indigeste , dont la lecture entière serait intolérable pour les modernes. Mirabeau a donc imité quelques-uns des contes graveleux qui , seuls , sont généralement connus du public, et quant aux autres morceaux , en grand nombre , et d'un caractère tout-à-fait différent , qui sont entassés dans le Décaméron , il les a laissés à l'écart , comme ne pouvant convenir ni à ses vues ni au goût du public.

Enfin nous nous bornerons aussi à mentionner les *Contes* ² , qui , comme les trois traductions dont nous

¹ Voir *ibid.* , tome 4 , pages 165 , 247 , 256 , 266 , 275 287 , etc.

² Voir *ibid.* , tome 2 , page 343 ; tome 4 , pages 75 , 92 , 126 , 134.

Ces *Contes* sont au nombre de 14 ; en voici les titres : 1^o *le Filet de Vulcain , ou les Amours de Mars et de Vénus* , imitation de Ferrante Pallavicino ;

2^o *Lucrèce , ou les Netturales* ;

3^o *Anasyllis et Mysicléé* ;

4^o *Larisse* , imité de Théophile Viaud ;

5^o *L'île des Pécheurs* ;

6^o *Nouvelle extraite des journées de Jacques Yver* ;

venons de parler, furent un travail de commande, arraché à Mirabeau par la douloureuse pénurie qui ne cessa d'ajouter aux horreurs de sa captivité.

Mais nous devons insister davantage sur le livre des *Lettres de cachet et des Prisons d'état*, qui occupa beaucoup Mirabeau, ainsi qu'on peut le voir fréquemment dans ses lettres. Il faisait cas de cet ouvrage « qui, dit-il, ne mourra point ¹. » Fort du sentiment noble et patriotique qui le lui avait fait entreprendre, et certain d'être compris par les deux hommes de bien de qui son sort dépendait à Vincennes, il ne craignait pas de leur faire connaître son travail. « J'ai, dit-il à Boucher dans une lettre, j'ai un manuscrit que, fausse modestie à part, je crois estimable et tout-à-fait neuf. Il est mal, et très mal ici, je le voudrais entre vos mains; mais, me le rendrez-vous? Quand bien même il serait question des *Lettres de Cachet et des Prisons d'état*? Trouvez le moyen de me faire dire cela, et si je puis vous le faire passer ². Je vous envoie le *Livre noir*, sans

7^o *Eurynome et Dosicles* ;

8^o *Euphrosie* ;

9^o *Songe de Poliphile*, imité de l'*Hypnérotomachie* de F. Columna ;

10^o *Charmus, Elise et Thersandre* ;

11^o *Amours de Théogène et de Charide* ;

12^o *Les hommes de Prométhée* ;

13^o *Armide et Renaud*, imitation de l'épisode des XIV^e, XV^e et XVI^e livres de la *Jérusalem délivrée* ;

14^o *Déiphire*, imité de Léon-Baptiste Alberti.

¹ Lettres originales de Vincennes, tome 3, page 63.

² Lettre inédite du Mirabeau à Boucher, 11 mars 1779.

même le relire ; mais , songez que c'est à M. Boucher, et non à un homme en place que je le confie ; que vous m'avez promis de me le rendre à ma liberté ; et que vous me ferez plaisir , si ceci dure , de me le renvoyer dans quelques mois , pour y ajouter des preuves et éclaircissemens dont vous ne voyez encore que le titre , et qui ne seront qu'un recueil de textes. Voici mon mot : la première partie est, je crois , un bon ouvrage ; elle m'a coûté un an de travail , et je ne voudrais pas perdre cet écrit , qui renferme des vues , des idées et des choses ; la deuxième ne contient pas un mot d'exagéré , et vous montrera si je suis aussi peu instruit que vous le croyez. Mon cher Ange , vos regards , vos propos , votre physionomie respirent l'honnêteté. Voyez donc clair à cette besogne , où il se passe de grandes horreurs , que d'un mot vous pouvez empêcher ¹. Je n'ai eu d'autre vue en écrivant que d'être utile ². Méditez la partie qui

¹ Lettre inédite de Mirabeau à Boucher, 27 mars 1779.

² « Si les supérieurs n'ont aucun désir de savoir la vérité ,
« ou s'ils la craignent , cet écrit sera peu utile , puisque c'est
« à leur propre tribunal que je plaide contre eux , et qu'as-
« surément ils en savent plus que moi sur leurs véritables
« intentions. Cependant que pourront-ils objecter ou répon-
« dre à un homme absolument désintéressé , puisqu'il ne
« sera plus sous l'empire de celui (M. de Rougemont) dont
« il leur défère la tyrannie , lorsqu'il dévoilera ses bassesses
« barbares ? Ne pas les réprimer quand elles sont connues ,
« c'est les autoriser. Quoi qu'il en soit , il me restera du moins
« l'espoir de dessiller les yeux de quelques parens plutôt pré-
« venu qu'inhumains. Si je les attendrissais sur le sort de

vous intéresse , eu égard à votre place , et croyez un homme d'honneur qui vous atteste la vérité , et jure , à son dernier moment ¹ , qu'il ne l'a point exagérée , ni même dévoilée tout entière. Quant à la première partie de ce livre , elle est trop au-dessous de ce beau sujet , et même de mes idées ; mais elle contient ce que nul autre n'osera ou ne pourra dire ². Convenez donc que vous ne trouvez rien dans mon manuscrit sur les *Lettres de Cachet* qui ne plaise à un honnête homme , qui ne soit dans le ton , dans le sentiment , dans le devoir d'un bon citoyen ? Tout au plus , si vous étiez censeur , hésiteriez-vous à l'approuver , pour le faire imprimer : aussi , n'est-ce pas ce que je vous demande.... Eh ! vraiment si , je vous le demanderais , au besoin , et je l'obtiendrais de vous ³. N'obtiendrai-je donc pas un mot de votre prudence stoïque ou diplomatique , sur mon livre noir ? En tout cas , renvoyez-le-moi , fût-ce sans mot dire , car cet ouvrage est bon , et je ne veux pas m'en séparer ⁴. »

« ces malheureux dont j'aurai si long-temps partagé l'infortune , le souvenir m'en serait moins amer. Si je contribuais à leur faire rendre la liberté , ne fût-ce qu'à un seul , je verrais d'un œil serein les risques que je courrai peut-être en répandant ces vérités hardies. » (*Lettres de Cachet* , tome 2 , page 97.)

¹ Mirabeau se croyait près de mourir , quand il écrivit cette lettre.

² Lettres originales de Vincennes , tome 4 , page 323.

³ Lettre inédite de Mirabeau à Boucher , 7 avril 1780.

⁴ Lettre inédite du même au même , 7 mai 1780. Le seul

Mirabeau ne s'expliquait pas moins franchement avec son père même.

« Mon ouvrage sur les prisons d'État n'est pas sans quelque mérite, car mon ame, enhardie par la persécution, a élevé mon génie abattu par les souffrances. Je crois si peu avoir dépassé dans cet écrit les bornes du devoir d'un bon sujet, et la modération d'un citoyen sage, que j'é l'adresserai incessamment à celui-là même qui a l'inspection des lieux où m'avez confiné; il est digne d'entendre la vérité, et capable de la connaître¹. » Ajoutons que le marquis de Mirabeau, ne répondit pas plus à cette communication qu'à aucune autre de celles qui partaient de Vincennes; et ce ne fut que cinq ans après qu'il s'expliqua sur les *Lettres de Cachet* en ces termes : « Ce livre est un farrago furieux où il a entassé tout ce qu'on a pu débiter contre le despotisme, joint à des plaidoiries effrontées en faveur des mauvais sujets. C'est la folie séditeuse et déchainée ». »

mot que Mirabeau obtint de *la prudence* de Boucher, fut celui-ci : « Je vous renvoie le mémoire sur les *Lettres de Cachet*. Je ne l'ai pas lu. Je sais ce qu'on en peut dire; mais il ne peut pas passer par mes mains. » (*Lettre inédite de Boucher à Mirabeau*, du 12 mai 1780.)

¹ Lettres originales de Vincennes, tome 2, page 222.

² Lettre inédite du marquis de Mirabeau au bailli de Mirabeau, 6 février 1783. Nous rapporterons encore un autre extrait dans lequel il y a un reproche assez juste, en ce qui concerne M. de Rougemont, fort maltraité dans les *Lettres de Cachet* : « Fort bien, mon maître, mais en lisant des Vol-
taire, des Linguet, des descriptions de la Bastille, et de

Enfin , Mirabeau tenant parole , adressait son ouvrage à M. Lenoir : « Le seul de mes manuscrits que je crois intéressant , utile , et à un certain degré de maturité , vous a été destiné de tout temps. Portez-y un œil attentif ; j'atteste l'honneur, et l'auteur de mon être, dans ce moment où j'ignore ce qu'il en décidera, que tous les faits qui y sont consignés, sont vrais. Sans doute, ils méritent votre plus sérieuse atten-

« Vincennes , on est sûr d'avalier autant de mensonges et de
 « fables décriées que de lignes. Bel emploi du temps et de
 « la mémoire ! Un vase infect ne saurait fournir bonne liqueur
 « quelconque ; et par exemple , pour vous citer les *Lettres*
 « *de Cachet* , le Rougemont que ce fou traite si vilement ,
 « n'était que son complaisant , et le valet de ses *grands airs*.
 « Il était toujours chez moi , et ailleurs , pour prôner ses
 « louanges ; il en a été récompensé comme de droit. Toutes les
 « oppressions qu'il vous cite sont histoires connues de vau-
 « riens , et pendards fieffés. Entre eux , ils se prêtent tous des
 « armes et des manifestes , et l'on avale cela comme des vé-
 « rités. Vous jugez sainement cette rapsodie que plusieurs
 « ont tenté de me vanter comme une belle chose. A quoi j'ai
 « répondu : *Je vois que le siècle vient aux fols. Tant mieux,*
 « *cela me console de m'en aller.* » (*Lettre inédite du mar-*
quis de Mirabeau au marquis Longo, du 9 juin 1783.) Ajou-
 tous que M. de Rougemont se vengea d'une manière aussi
 modérée que légitime, en imprimant des fragmens de treize
 lettres , du 19 juin au 31 décembre 1777, dans lesquelles
 Mirabeau, pendant les six premiers mois de sa détention,
 lui parlait de sa *vive reconnaissance*. Ce petit recueil est
 intitulé *Lettres authentiques de M. le comte de Mirabeau,*
servant de supplément à l'ouvrage sur les Lettres de Cachet
et les prisons d'état. — Paris , 1789, 47 pages in-8^o.

tion ¹. » Ajoutons que dans l'ardeur de ses vœux de philanthropie et de patriotisme. Mirabeau aurait voulu présenter son ouvrage au roi lui-même : « Je lui dirais » écrit-il à Sophie : « Apprenez de moi ce que vous ne saurez jamais de nul autre ! Tenez, voilà le fruit de mes veilles , et de mes larmes ! du sein d'une odieuse prison , j'ai payé ma dette à vous et à ma patrie , autant qu'il est en moi , vu la faiblesse de mes talens , et le dénuement absolu de secours ; voyez quelles iniquités s'exercent en votre nom , et malgré les plus vertueux de vos préposés ! Foudroyez ces tyrans subalternes qui vous font perdre la plus belle de vos prérogatives , celle de vous réserver les trésors de la clémence , dont vous êtes l'unique dispensateur , et de laisser la sévérité sur le compte des lois. Lisez , Sire , et cherchez la vérité qu'on vous dérobera , si vous ne la cherchez pas vous-même. Je n'ai pas trop payé de la perte de la vue , de la santé , et de la moitié de ma vie peut-être , ce moment où je puis vous la dire et vous la montrer , si les suites en sont aussi heureuses pour mes concitoyens , que je dois l'espérer de votre bienfaisance , et de votre équité ². »

On nous pardonnera ces développemens si , même sans considérer le mérite intrinsèque de l'ouvrage , on veut bien remarquer combien ces citations honorent la mémoire de l'auteur , en prouvant que , même au terme présumé de sa vie , il défendait la justice et

¹ Lettres originales de Vincennes , tome 4 , page 320.

² *Ibid.* , tome 5 , page 6.

l'humanité contre le despotisme, et consacrait ses dernières pensées à la sainte cause dont, contre son attente, il devait être, dans la suite, le plus éloquent et le plus courageux défenseur ¹.

¹ Ces mêmes citations nous dispensent de réfuter une espèce de tradition romanesque répandue par des écrivains qui ont voulu parler de Mirabeau sans le connaître, sans même avoir pris la peine de lire attentivement le livre où ils pouvaient l'étudier de plus près, c'est-à-dire la *Correspondance de Vincennes*. D'après la tradition dont nous parlons, le livre sur les *Lettres de Cachet et les prisons d'État*, aurait été très secrètement composé au donjon de Vincennes; et, en sortant Mirabeau aurait caché dans la doublure de ses vêtemens le manuscrit informe, et composé de feuilles de papier arrachées dans des livres. Ce manuscrit, entièrement autographe, qui est dans nos mains, est un assemblage de cahiers uniformes et réguliers, dont la netteté même atteste l'application d'ailleurs fort libre de l'auteur. Le premier écrivain qui a débité cette fable est Cadet Gassicourt, page 25 de la première édition de sa notice, et 19 de la deuxième. On trouve la même erreur dans le précis de P. Chaussard, page 44, deuxième édition; dans la *Nouvelle Biographie des Contemporains*, par MM. Arnault, Jay, Jouy, etc., tome 13, page 352; dans la notice de M. Joseph Mérilhou. Paris, Brissot-Thivars 1827, page 35, etc.

Voici une autre bévue d'un écrivain qui, à la vérité, est renommé pour la légèreté et l'inexactitude de ses assertions. L'abbé de Montgaillard, qui parle du livre de Mirabeau sans en avoir même lu le titre (puisqu'il le qualifie, tome 1, page 281, *Lettres sur les Lettres de Cachet*) avance, tome 2, page 170 en note, que d'après le *Livre rouge* Mirabeau a reçu en 1776, pour prix de son manuscrit, 5,000 livres. Or, en 1776, l'auteur était en fuite ou en prison, et il ne songeait

Le livre des *Lettres de cachet et des prisons d'Etat* est un ouvrage si connu qu'il ne nous paraît pas nécessaire de beaucoup ajouter, en ce qui le concerne, aux notions purement biographiques qui précèdent; nous nous bornerons donc à donner en note ¹ une

pas à cet ouvrage, que, comme on vient de le voir, il ne composa que plusieurs années après.

Enfin voici une autre assertion aussi erronée mais plus grave, qui mériterait plus d'insistance de notre part, si elle n'était réfutée en fait par toutes les parties de notre travail. Des pamphlétaires, notamment Peltier, à qui on attribue une brochure intitulée *Domine salvum fac regem*, ont avancé que le livre sur les *Lettres de Cachet* était l'œuvre du bailli de Mirabeau; et M. Barbier ajoute gravement (*Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*, Paris, Barrois 1823, tome 2, page 269, n° 10,015): *On y trouve, en effet, trop de citations pour croire qu'elles aient pu être composées A LA BASTILLE.*

Quiconque aura lu notre travail aura la certitude que le bailli de Mirabeau est tout-à-fait étranger à l'ouvrage sur les *Lettres de Cachet*; quiconque aura lu une page de ce livre y aura reconnu le véritable auteur, qui se révèle à chaque mot. Quant aux citations très nombreuses et très savantes en effet, Mirabeau les avait puisées dans ses lectures antérieures, et dans les extraits développés qu'il avait l'habitude de faire (car il lisait toujours la plume à la main) extraits dont nous avons une partie.

¹ CHAPITRE I^{er}. Jussions arbitraires formellement réproouvées par nos lois, depuis le commencement de la monarchie jusqu'à nos jours. Cruauté des Valois, et notamment de Louis XI envers les prisonniers d'état. A quelle époque les lettres de cachet se sont multipliées. Premier et unique édit qui les autorise.

simple analyse qui n'est autre chose que la table des chapitres de la première partie ; la seule où il y ait

CHAP. II. Principes du droit naturel. Formation des sociétés. Conditions indispensables de toute association humaine. Le respect des propriétés , ou la justice fondée sur la sensibilité physique , l'amour de soi , et la raison impérieusement exigée par notre nature , indépendamment de tout système religieux , est le premier titre qui lie les hommes , et le seul point de réunion nécessaire à la société.

CHAP. III. Les principes précédens sont indépendans de tout système religieux , et ce serait un grand bien que cette vérité fût généralement admise. Despotisme sacerdotal, cause nécessaire du despotisme civil.

CHAP. IV. Collusion des deux autorités ecclésiastique et civile. La justice , source commune de tous les rapports humains , est le fondement des droits réciproques des peuples et des souverains , quelle que soit l'origine des gouvernemens qui se sont établis parmi les hommes.

CHAP. V. Origine du droit de punir. Distribution du pouvoir judiciaire. L'exercice de la justice est absolument incompatible avec les ordres et les emprisonnemens arbitraires. Ils sont plus redoutables à la liberté politique , plus cruels pour les individus qui les endurent , que toute autre vexation , que les violences sanguinaires même.

CHAP. VI. Les emprisonnemens arbitraires et indéfinis , loin d'être nécessaires et légitimes dans les affaires d'état , sont alors plus injustes et plus funestes. La licence , loin d'être l'extrême de la liberté , et son effet naturel , est précisément son contraire.

CHAP. VII. Preuves de fait. L'autorité limitée a toujours été la plus stable. Le gouvernement ne peut craindre en France que ses propres excès. Le despotisme a toujours produit les révolutions ; et la réunion des trois pouvoirs législa-

un développement théorique du sujet, car la deuxième partie n'est qu'un tableau du régime intérieur de la

tif, exécutif et judiciaire a toujours produit le despotisme.

CHAP. VIII. Partout où la monarchie est illimitée, le hasard seul peut préserver de la tyrannie. Réfutation des principes des économistes à cet égard. Le gouvernement ne cesse d'être responsable des inconvéniens particuliers quelorsqu'il n'intervent pas le cours des lois. S'il prétend tout faire par lui-même, le despotisme et toutes ses suites sont inévitables.

CHAP. IX. Réfutation d'un principe de M. de Montesquieu, qui croit qu'en certains cas, il faut suspendre la liberté. Iniquité de l'ostracisme. Censure. BILL D'ATTENDER. LOI D'HABEAS CORPUS.

CHAP. X. Police des grandes villes. Exemples de la Hollande et de l'Angleterre. Définition du mot NÉCESSITÉ dans son acception politique.

CHAP. XI. La prérogative des emprisonnemens arbitraires et indéfinis, considérée relativement aux particuliers. Est-il des crimes qui ne doivent point être révélés? Composition des prisons d'État. Effets qui doivent résulter de ce séjour, où l'oppression égale tout et tous, soit que les prisonniers se communiquent, soit qu'ils ne se communiquent pas. Maisons de force. Prisons d'état considérées relativement à la population.

CHAP. XII. Point de vue sur notre histoire, depuis Philippe-Bel jusqu'à nos jours.

CHAP. XIII. Les lettres de cachet menacent plus encore les grands, c'est-à-dire ceux qui les invoquent, que les petits, et peuvent dépouiller les uns et les autres de tout ce qu'ils possèdent. L'esprit de corps et la jalousie des différens ordres de l'état soutiennent le despotisme. Les formes légales sont une sauve-garde nécessaire à la liberté et à l'innocence.

prison de Vincennes, des basses exactions, des rigueurs vexatoires du commandant, tableau auquel on a reproché, avec raison, de présenter une multitude de détails mesquins, qui auraient pu être à leur place dans une plainte adressée au pouvoir, mais qui ne sont pas dignes des regards de la postérité ¹. Et quant à la troisième partie qui, avec la seconde, forme le deuxième volume, ce n'est guère qu'un re-

Le bien même qu'on peut faire par des voies illégales est funeste à la société.

CHAP. XIV. Si les lettres de cachet confondent l'innocent et le coupable, c'est une raison suffisante pour abolir à jamais cette méthode; car toute méthode qui tend à sacrifier un innocent, fût-il seul contre tous, à un prétendu intérêt public, est tyrannique. Les lettres de cachet ne sauvent point la honte aux familles, en soustrayant les coupables à la société et aux tribunaux. Quand dans nos préjugés l'infamie ne serait pas personnelle, il ne tiendrait qu'à un souverain de la rendre telle.

¹ Sans s'arrêter à cette considération, Mirabeau voulait tout livrer à la publicité, pour s'en aider afin d'avertir, d'inquiéter, même de contraire le pouvoir, par une révélation dont, au surplus, le courageux révélateur prenait hautement la responsabilité : « Je dirai tout ce que je sais sur
« les maisons peuplées par les lettres de cachet, ce que je
« sais pour l'avoir vu ; car je me suis imposé la loi de n'avan-
« cer aucune anecdote dont je ne sois le témoin, ou l'exem-
« ple, et dont je ne puisse, au besoin, fournir la preuve
« légale ; et puissé-je être puni par le mépris éternel des
« honnêtes gens, si j'altère ou si j'exagère le moins du monde
« aucun des détails qui sont consignés dans cet ouvrage. »
(*Lettres de Cachet*, tome I, page 259).

cueil de pièces justificatives ; de sorte que, en réalité, il nous semble que l'ouvrage proprement dit se réduit au premier volume, et que c'est dans celui-là seulement qu'il faut chercher un des principaux titres de gloire de l'auteur.

Encore n'est-ce pas de sa gloire littéraire que nous parlons, car, il y a bien des longueurs et des abus de citations, des déclamations et des inégalités, en un mot beaucoup d'imperfections de méthode et de style dans ce livre, fruit d'une vaste lecture, d'un travail assidu ¹, mais qui nous paraît moins recommandable par l'art de la composition, que par l'immensité des recherches, toutes dirigées vers un but patriotique, et qui prouvent une patience égale à celle des érudits les plus laborieux ², par l'active

¹ On voit dans les lettres adressées à Chamfort par Mirabeau, que celui-ci voulait remanier et corriger le livre des *Lettres de Cachet*, et qu'il engageait fortement son ami à l'aider à cet égard ; évidemment Chamfort ne s'en soucia pas, et Mirabeau n'en eut pas le temps. (Lettre du 4 décembre 1783, première du recueil, page 2.)

² Nous trouvons, dans les *Mélanges de La Harpe*, un article qui, quoique relatif à l'*Essai sur le despotisme*, s'applique parfaitement aux *Lettres de Cachet*, et en explique le but et les moyens d'exécution bien mieux que nous ne pourrions les caractériser nous-même. C'est ce qui nous détermine à insérer ici en note ce morceau, qui y sera d'autant mieux placé que le livre des *Lettres de Cachet* n'est en réalité qu'un développement mieux digéré de l'*Essai sur le despotisme*.

³ Ce qui, dans cet ouvrage, frappera le plus les hommes

philantropie, le patriotisme ardent, qui seuls pouvaient soutenir l'auteur dans des travaux aussi arides ;

« capables d'attention et de réflexion, ce n'est pas la quantité de lectures qu'il suppose, c'est le choix des études, comparé à l'âge de l'auteur.

« Dans les nombreuses citations de toute espèce dont les pages sont chargées, il y a, sans doute, d'éloquence, de poésie, de littérature, assez pour un jeune homme qui doit naturellement se plaire aux ouvrages d'imagination. Mais la plupart roulent sur l'histoire et le droit public. Et ce n'est pas sur les abrégés et les extraits faits de nos jours qu'il s'est contenté, comme tant d'autres, de jeter un coup d'œil. On voit qu'il a puisé dans les sources, qu'il a feuilleté laborieusement ces archives antiques des premiers siècles de la monarchie, qui fatiguent même l'infatigable patience des érudits et des publicistes, ces recueils si indigestes, si rebutans, qui font acheter par tant d'ennui quelques découvertes précieuses. C'est là ce qui n'a pas dégoûté la première vivacité d'un jeune homme, qui d'ailleurs avait tous les goûts et toutes les passions de son âge; et c'est aussi ce genre de travail, et le contraste qu'il formait avec les circonstances où se trouvait l'auteur, c'est ce mélange vraiment singulier, qui préparait et montrait de loin l'homme de la révolution.

« Il avait, dès ce moment, un but qu'il ne perdit jamais de vue : il voulait confondre et démasquer ces écrivains mercenaires, que l'on payait pour corrompre et dénaturer les monumens historiques, et en faire disparaître s'il est possible, les traces de l'ancienne liberté des Francs. Effrayé des progrès de la philosophie, et des recherches de la vraie science, qui réunissaient les raisonnemens et les faits en faveur des droits des nations, le gouvernement avait imaginé ces fraudes politiques qui rappelaient les fraudes pieu-

enfin , par les vues d'un véritable homme d'état qui tenait de son ame et de son génie, la vocation qu'il pressentit et prouva si long-temps d'avance , et qu'il accomplit ensuite si glorieusement.

Deux remarques saisissent également le lecteur des *Lettres de Cachet*, comme celui de l'*Essai sur le despotisme*, l'une , qui est de tous les temps , porte sur la prodigieuse érudition de l'auteur , qui écrivant en

« ses tant louées dans la primitive Église ; il opposait les
 « Moreau * , les Linguet , les Caveyrac , aux Rousseau et aux
 « Mably. Mirabeau , indigné de ce trafic de mensonge et de
 « corruption , ne craint pas de s'enfoncer dans la poussière
 « des bibliothèques et dans la nuit des temps , pour y pour-
 « suivre les vils champions qui se cachaient sous des mon-
 « ceaux de textes altérés et falsifiés , comme on nous repré-
 « sente dans les contes de la féerie un paladin qui , couvert
 « d'un bouclier de diamant , faisait tomber devant lui tous
 « les enchantemens de la magie. Ainsi le jeune athlète , armé
 « du bouclier de la vérité , attaquait , renversait , à vingt-
 « trois ans , ces vieux soldats du despotisme. C'est en tenant
 « à la main les capitulaires de Charlemagne , les recueils de
 « Ludwig , de Bouquet , de Loisel , et les lois normandes , etc. ,
 « qu'il démontre tous les mensonges de Moreau dans sa pré-
 « tendue *Histoire de France* , et tous les sophismes de Lin-
 « guet dans ses extravagantes diatribes. » (La Harpe, *Mélan-
 ges inédits de littérature*, recueillis par J.-B. Salgues. Paris,
 Chaumerot, 1810 , page 308.)

* Mirabeau a notamment employé les pages 213 à 214 de l'*Essai sur le despotisme* , à démontrer , article par article , et les textes à la main , les sophismes et les falsifications de l'ouvrage de Moreau , intitulé : *Leçons de morale , de politique , de droit public , puisées dans l'histoire de notre monarchie*.

prison , manquait de livres , et n'a pu puiser ses citations innombrables que dans sa mémoire , ou dans des notes prises pendant ses imparfaites études , toujours entreprises , toujours interrompues au milieu des orages de sa jeunesse ¹. L'autre remarque , propre à l'époque où nous vivons , s'attache aux peines infinies que prend l'auteur pour établir , non seulement par des argumentations pressantes , mais encore par une multitude de monumens historiques ,

¹ « Ceci est écrit au commencement de 1778 , et je suis
 « enfermé depuis les premiers mois de 1777 , avec très peu
 « de livres , sans papiers publics , sans correspondance quel-
 « conque , sans société d'aucune espèce. Je ne sais donc rien
 « des faits postérieurs à cette époque , et je serais obligé de
 « m'en fier en entier à ma mémoire , si une petite partie de
 « mes papiers m'ayant été remise , je ne trouvais à ma dis-
 « position des notes et des extraits sur le sujet que je traite ,
 « recueillis dans les matériaux d'un grand ouvrage , dont
 « celui-ci ne devait former pour ainsi dire qu'un chapitre.
 « (*Lettres de Cachet* , tome 1 , page 215.) Si je n'ai pas fait
 « mieux , c'est que cela m'a été impossible , soit faute de gé-
 « nie , soit manque de secours. C'est au milieu de la vie la
 « plus errante et la plus agitée que j'ai acquis le très petit
 « nombre de connaissances que je possède. Je n'eus jamais de
 « maître , et je n'ai plus de conseil. Séparé de mes amis , privé
 « de livres , de correspondances , de tranquillité , de liberté ,
 « de santé , de tout , excepté de sensibilité et de loisir , on ne
 « saurait être embarrassé de plus d'entraves. Mais , libre ou
 « non , je réclamerai jusqu'à mon dernier soupir les droits
 « de l'espèce humaine. Eh ! quel moment plus propre à com-
 « battre le despotisme que celui où l'on gémit sous ses liens. »
 (*Lettres de Cachet*. — Introduction , page 11.)

l'illégalité des arrestations et détentions discrétionnaires, sans instruction, ni procès, ni jugement, ni publicité : illégalités qui nous paraissent aujourd'hui presque incroyables, parce qu'elles sont devenues impossibles; grace aux conquêtes arrachées au despotisme par la révolution dont l'auteur des *Lettres de Cachet* fut un des chefs principaux : conquêtes désormais acquises, garanties, indestructibles, et dont la plus précieuse, la liberté civile, l'occupa d'autant plus, comme réformateur politique et comme législateur, que ses propres souffrances lui avaient fait apprécier les bienfaits de cette liberté qui lui fut si souvent ravie, et l'avaient attaché à une cause que d'ailleurs son organisation particulière rendait si sacrée à ses yeux, qu'il l'aurait embrassée même au sein de l'indépendance et de la prospérité.

Nous parlerons peu de l'*Espion dévalisé*¹, mauvaise et méchante rapsodie, de l'aveu de Mirabeau lui-même², recueil indigeste dont, à cinq morceaux près, chaque chapitre est un récit spirituel, mais ou frivole, ou bouffon, ou graveleux. Les seules parties vraiment dignes d'arrêter les yeux des hommes de sens et de goût, sont, aux chapitres II et III, à propos du contrôleur-général Silhouette, et du chevalier Turgot, de piquans détails sur l'orgueilleuse insouciance de Louis XV. Au chapitre IV, au sujet du ministre de Boynes, des faits curieux sur la duplicité

¹ Londres, 1782, in-8°, 240 pages, avec épigraphe : *Felicitèr audax.*

² Lettres de Mirabeau à Vitry, page 280.

des rois, même fort jeunes, y compris l'austère Louis XVI, qui, cependant, était sincère jusqu'à la dureté; au chapitre VI, des conseils également naïfs et judicieux que donnait à ce prince honnête homme, son valet de chambre Duret, digne de la familiarité d'un tel maître. Enfin, au V^e chapitre un dialogue évidemment supposé, mais plein de sel et de raison, où un adroit interrogateur amène le comte de Maurepas à développer le plan de conduite qu'il suivit pendant sept ans auprès du prince, dont la confiance toute filiale l'avait appelé spontanément, le croyant sage parce qu'il était vieux. Ce dialogue offre, à notre avis, le portrait le plus ressemblant et le plus animé de ce courtisan octogénaire, dont l'âge avait accru la légèreté naturelle, au lieu de la corriger, et qui, dans son profond égoïsme (car ce fut en lui le seul trait marqué de la vieillesse), ne s'occupa que de conserver la jouissance viagère du pouvoir; ayant soin, d'ailleurs, de fermer les yeux sur l'approche des événemens qu'il prévoyait; n'en calculant l'effet sur l'avenir, que pour s'assurer que le terme déjà entrevu et très prochain de sa vie, le mettrait hors de leurs atteintes; n'essayant pas même d'ailleurs de prendre ni de préparer aucune mesure pour les conjurer, pour en défendre le roi; de l'éclairer des véritables lumières de politique et d'administration dont l'ame patriote de ce malheureux prince était avide; de lui donner le complément de ses précieuses vertus, c'est-à-dire l'art de connaître les hommes; l'expérience qui sait, selon les cas, vaincre ou tolérer les résistances, lutter ou transiger à propos avec les

événemens ; enfin, et surtout la vigueur de caractère que peut imprimer à un roi l'éducation qui, en politique comme en toute autre chose, sait surmonter la nature, ou y suppléer ¹.

Mirabeau, du reste, ne s'abusait pas sur cette publication, si peu digne de lui, et qui, comme deux autres, à la vérité plus coupables, ne peut être excusée qu'en considération de l'étroite pénurie où il était réduit : aussi s'autorisait-il du défaut de toutes preuves, pour les désavouer.

Nous ne parlerons plus nous-même de l'*Espion dévalisé*, que pour citer un nouveau trait de l'animosité implacable du marquis de Mirabeau. « Remarque que ce livre, en croyant ne faire, sans doute, qu'un bon conte, a pour la première fois, et sans doute pour la dernière fois sur la terre, donné la recette, et enseigné le local d'un poison lent, inévitable, imperceptible dans ses effets, et qui ne laisse aucune trace ².

¹ D'après notre manuscrit autographe nous affirmons que Mirabeau n'a eu aucune part aux chapitres X et XVIII. Celui-ci contient une notice longue, fastidieuse et souvent injurieuse sur les maîtres des requêtes et intendans. On a dit que cette notice lui avait été fournie par un compagnon de captivité, l'ex-intendant Baudouin. L'autre chapitre est la relation d'un combat de taureaux en Espagne ; cette relation est l'ouvrage d'un consul de France à Barcelonne, M. Dannery, mort à Paris en 1807, après une longue carrière de vertus, de talens, de services peu connus, et assez mal récompensés.

² Allusion aux détails contenus dans le chapitre VIII, page 95 et suivantes, sur la composition et les effets d'un poison lent, supposé de l'*aqua toffana*, composé d'*opium* et de

Pèse ce point, d'abord, mon unique frère, ami, et conseil au suprême ¹. »

Ajoutons que le bailli se hâte de repousser cette atroce insinuation : « Quant à l'*Espion dévalisé*, je n'ai rien à répondre, sinon que ton fils jure qu'il n'en a écrit que quelques chapitres qu'il m'a montrés, et non le récit dont il s'agit, et je sais le nom du véritable auteur : quant à la recette y contenue, il y a bien trente ans que j'en ai ouï parler, à Naples même, et je n'y crois nullement ². »

mouches cantharides qu'on prétendait avoir été rapporté de Naples, et employé pour faire périr, en 1765, le Dauphin, fils de Louis XV, et en 1766, la princesse Marie-Josèphe de Saxe, veuve du Dauphin.

¹ Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 6 février 1783.

² Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 11 février 1783. La publication des *Lettres de Cachet* et de l'*Espion dévalisé* fit courir quelques risques à Mirabeau, quoiqu'il désavouât l'un, et n'avouât pas l'autre. Nous ne croyons pas devoir donner sur ce fait insignifiant des détails qui sont dans Vitry, page 280, et dans Peuchet, tome 2, pages 127, 128 et 129. Nous relèverons seulement, dans la lettre adressée à Vitry, une nuance qui prouve l'estime que Mirabeau faisait de son travail sur les *Lettres de Cachet* : « Celui-là « est d'un tout autre genre et fait, dit-on, la plus énorme « sensation... » Peuchet dont l'usage est d'altérer, tantôt par calcul, tantôt par négligence, ce qu'il copie, a écrit la plus grande sensation. « On ajoute que mon nom est dans « toutes les bouches. Je voudrais savoir s'il n'y a rien là « d'exagéré, et quel risque aussi cela peut me faire courir ; « au moins les charges à cet égard ne sont-elles pas sans

Nous avons aussi le manuscrit des *Mémoires du ministère du duc d'Aiguillon*¹, ouvrage dont une grande partie fut écrite par Mirabeau. Le fait étant peu connu², nous devons l'expliquer en même temps que nous rendons compte de ce livre, remarquable sous certains rapports.

Le matériel de notre manuscrit, qui se compose d'un assez long texte suivi sans aucune division quelconque de livres, chapitres, sections, et d'un grand nombre de morceaux isolés, rognures de l'*Épion dévalisé*, nous persuade que Mirabeau avait, non pas composé un ouvrage, mais préparé des matériaux pour constituer ultérieurement un ensemble mieux digéré de mélanges historiques³; celui qui a été pu-

« *bénéfice; car il est difficile qu'un tel ouvrage ne fasse pas quelque réputation; réputation dangereuse, toutefois, et chèrement achetée.* » (Lettres à Vitry, page 281.)

¹ *Mémoires du ministère du duc d'Aiguillon, pair de France, et de son commandement en Bretagne, pour servir à l'histoire de la fin du règne de Louis XV, et à celle du commencement du règne de Louis XVI.* Paris, Buisson, 1792. Un vol. in-8° de 392 pages.

² Nous ne le voyons indiqué que dans le *Dictionnaire des anonymes et des pseudonymes*, par Barbier. Paris, Barrois 1823, tome 2, page 584, n° 11,589; et dans l'article *Soulavie* de la *Biographie ancienne et moderne*. Paris, Michaud, 1825, tome 43, page 180.

³ Notre supposition ne nous paraît pas démentie par le passage suivant, qui contient la seule mention faite par Mirabeau des *Mémoires du duc d'Aiguillon*. « Il paraîtra très incessamment un ouvrage fort intéressant sur un ancien

blié a une forme différente , ou , pour mieux dire , a une forme , tandis que le manuscrit n'en a pas. Le volume imprimé se compose d'une suite de chapitres , au nombre d'onze , et ces divisions ont dû être faites avec des sutures et remplissages par Soulavie ¹ , habité , comme on sait , à bâtir des livres avec des mémoires et des documens recueillis par toutes sortes de moyens ; à falsifier les uns et les autres , par des retranchemens et des additions ; à en faire , après coup , des corps d'ouvrage en apparence homogènes et authentiques ; enfin , à les accréditer par des noms d'auteurs prétendus qui n'y songèrent jamais , ou qui , du moins , lorsqu'ils en avaient soit composé , soit fourni quelque partie , se refusèrent et se seraient toujours refusés à consentir et surtout à participer à de pareilles spéculations.

Ces manœuvres , si familières à Soulavie , sont visi-

a ministre. Vous l'aurez de première main , et le lirez avec plaisir. » (*Lettres inédites de Mirabeau à Vitry* , page 27. Mirabeau pouvait à cette époque (23 août 1781) regarder comme prochain l'achèvement et la publication de ce livre , qu'il abandonna quand , peu après , il partit pour la Franche-Comté et ensuite pour la Provence.

¹ Jean-Louis-Giraud Soulavie , né en 1751 , ancien vicaire-général du diocèse de Châlons , depuis Résident de la république française à Genève , auteur de plusieurs ouvrages , éditeur et en partie auteur des *Mémoires du maréchal duc de Richelieu* , des *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI* , des *Mémoires de Massillon* , du *duc de Choiseul* , du *comte de Maurepas* , éditeur de *St.-Simon* , etc. , mort en mars 1813.

bles à chaque page, pour ainsi dire, des *Mémoires du ministère du duc d'Aiguillon*. Sans même avoir le manuscrit sous les yeux, il est aisé de reconnaître la main d'un manipulateur inattentif et maladroit, dans une sorte de bouleversement qui confond des textes et des notes que le manuscrit avait séparés; dans des interpolations de l'éditeur qui redit, et parfois contredit, sur les choses et les personnes, ce qu'ailleurs il a fait ou laissé dire à l'écrivain dont il falsifie l'ouvrage; dans le désordre des narrations qui font, quelquefois, supposer au livre une date de plusieurs années postérieure à l'époque où, dans telle autre partie, la composition s'est nécessairement arrêtée; enfin c'est, nous ne craignons pas de l'affirmer, un mélange fait sans réflexion, sans critique, sans élaboration réelle, de divers matériaux hétérogènes, qui n'ont pu avoir de liaison intime dans la pensée d'un auteur véritable; et qui n'ont été forcément rassemblés par l'avidé éditeur, qu'à l'aide d'additions le plus souvent discordantes, et pour faire avec des fragmens détachés, quelquefois avec des feuilles volantes, ramassées çà et là, un livre à peu près suivi, et propre à piquer la curiosité publique ¹.

¹ Quelques passages de notre manuscrit, et le premier paragraphe des *remarques de l'éditeur* (page 327) feraient supposer que le projet de l'auteur avait été de donner au livre la forme de « *Mémoires adressés à quelque prince ou seigneur qui avait la confiance de la reine, et pour servir de règle ou d'instruction pour la conduite de ce prince à la cour.* » Mais l'éditeur, qui revient de temps en temps à

Nos lecteurs en jugeront par un rapide aperçu.

Les cinq premiers livres contiennent l'histoire, mêlée d'une foule d'épisodes et de digressions, des intrigues du duc de Choiseul, aspirant, dès 1763, à réunir plusieurs départemens pour exercer, en fait, le pouvoir de premier ministre, dont le titre lui était refusé. Au détail de quelques faits secondaires longuement racontés, tandis que de graves événemens sont omis, succède le récit de la mort du dauphin, fils de Louis XV, de l'étrange apparition, de la faveur scandaleuse de madame du Barry, de la chute du duc de Choiseul, remplacé par le duc d'Aiguillon, de la mort de Louis XV, de l'avènement de son successeur, du rappel des parlemens; des manœuvres contradictoires des partisans de Choiseul et d'Aiguillon, manœuvres dont le résultat est d'écarter également les deux rivaux qui, en voulant s'entr'exclure, perdent les chances de succès qu'offrait à l'un l'affection reconnaissante de la reine, à l'autre le patronage d'un oncle tout-puissant (le comte de Maurepas), et quelque disposition bienveillante de la part du jeune roi, dont le père avait protégé d'Aiguillon, en haine de Choiseul.

Le sixième et le septième livre, dont il n'y a pas trace dans notre manuscrit, et où la manière raisonnable de Mirabeau ne se retrouve nulle part, est évidem-

ce point de vue, le perd aussitôt après; et, à l'exception de quelques passages assez rares, au moins dans le livre imprimé, tout dément la supposition d'une destination de ce genre.

ment l'œuvre du manipulateur, c'est-à-dire de Soulvie. Là est le développement de ce qu'il appelle un examen du ministère du duc de Choiseul, examen qui n'est en réalité qu'un noir libelle, où, à côté d'une multitude de peintures fausses, de réticences malveillantes, de tableaux imaginaires, d'exagérations passionnées, et de bévues de tout genre, la plupart du temps volontaires et calculées, sont reproduites les absurdes, les atroces calomnies qui présentaient un ministre vain et léger sans doute, mais habile et ferme, loyal et patriote, comme l'empoisonneur de madame de Pompadour, de la reine Marie Leszczinska, du dauphin, de la dauphine Marie-Josèphe de Saxe, etc.

Les livres VIII, IX, X et XI, qui sont, non pas l'ouvrage de Mirabeau, mais l'assemblage mal lié de divers fragmens écrits par lui, reprennent la narration rompue par l'interpolation des livres VI et VII. Ce récit détaille sur un ton quelquefois louangeur, quelquefois amer, et souvent décoloré, les services divers du duc d'Aiguillon, la constitution, les vicissitudes, les entreprises des parlemens; les dangers qui commencent à menacer la monarchie; les essais déjà tentés pour dépopulariser la reine; le plan de conduite qu'elle devrait suivre, pour se séparer du mouvement politique où l'on veut imprudemment la pousser; l'avantage qu'il y aurait pour elle à se mettre à la tête d'un système général d'amélioration qui se combinerait d'utiles économies et de dépenses utiles, pour se faire un département assorti à son sexe, à son âge, à son rang; pour s'approprier la direction

des œuvres de bienfaisance, la tutelle des établissemens de charité, le patronage des beaux-arts; en un mot, pour conquérir l'affection et la confiance de la nation.

Ces sortes de conseils, groupés sans beaucoup de méthode dans les livres X et XI, et qui, comme on voit, sont des pièces de rapport, n'en présentent pas moins deux morceaux d'autant plus singuliers et remarquables, qu'on y trouve le germe, déjà très développé, d'un système que nous retrouverons quand nous aurons atteint l'époque où Mirabeau, appelé au secours de la royauté défailante, consentit à se liquer avec elle contre l'anarchie, et chercha un point d'appui dans le concours de la reine, dont il appréciait et voulait utiliser l'influence.

Nous insisterons quelque peu ici sur ces conseils, non pas pour excuser l'incohérence, étrangère à Mirabeau, de cette insertion forcée d'un plan de direction des travaux publics, dans des mémoires relatifs au duc d'Aiguillon, autrefois chargé des affaires étrangères, qui, depuis sept ans, n'était plus ministre, qui ne devait et ne pouvait plus l'être lors de la publication de l'ouvrage; mais, pour arrêter un moment nos lecteurs sur cette circonstance singulière que, du fond de sa prison¹, Mirabeau, l'esprit toujours

¹ Notre manuscrit ne porte aucune date, mais nous sommes porté à croire qu'il fut composé, ou du moins commencé au donjon de Vincennes; et en tout cas plusieurs années avant sa publication, qui ne date que de 1772. Nous puisons cette conviction dans diverses circonstances; et par

tendu sur les affaires publiques, s'investissait, à la fois, d'un rôle de conseiller de la couronne, en matière de politique, et aussi d'une espèce d'édilité, en s'occupant avec suite et avec chaleur, des moyens le plus judicieusement choisis, d'assainir et d'embellir la capitale, où il n'avait jamais résidé qu'en passant, et qu'il ne devait qu'à peine connaître.

Ainsi, en promettant à la reine que « si elle se mettait à la tête de ces entreprises, elle acquerrait des droits à l'immortalité, et deviendrait l'idole des Parisiens et de la France », Mirabeau rappelle que le dauphin, père de Louis XVI, avait le projet de venir,

exemple, dans les pages 61, 195, 262, 307 de l'imprimé, qui prouvent que le livre, ou du moins le chapitre dont ils font partie, furent écrits du vivant du ministre Turgot, du comte de Maurepas, de l'architecte Soufflot, et de l'archevêque d'Apchon, qui moururent en 1781 et 1782.

« Page 257. La phrase qu'on vient de lire est copiée littéralement sur l'imprimé. Voici quelques mots de plus qui sont sur notre manuscrit, et que Soulavie n'a pas eus, ou du moins employés. « Je le répète, l'honneur et l'intérêt de cette
« aimable princesse la pressent à l'envi de fouler aux pieds
« toute intrigue, toute haine, toute vengeance, et de tendre
« à un but où elle trouvera le seul profit, la seule gloire
« auxquels elle doit attacher quelque importance. Qu'elle
« laisse aux mains faites pour s'en charger les soins pénibles
« de l'administration; qu'elle se saisisse du département des
« arts; elle en est la protectrice naturelle, d'autant que le
« roi n'en a point le goût. La reine au contraire les aime,
« et peut leur devoir et ses plus doux plaisirs, et sa plus
« flatteuse célébrité, et la popularité que son bon esprit ambitionne. »

en montant sur le trône, s'établir à Paris, projet qui, par l'abandon de Versailles, aurait facilité d'incalculables économies; et de faire exécuter dans la capitale une multitude de travaux dont l'auteur adopte l'idée, en y joignant ses propres combinaisons.

Il voudrait d'abord qu'on terminât la grande galerie du Louvre qui, achevée, serait garnie des tableaux du roi, « cubiquement empilés dans le dépôt de Versailles ¹, et qui formerait ainsi un *Musæum* préférable à tous ceux d'Italie ² ». Il propose de construire une galerie parallèle, qui compléterait la jonction du Louvre et des Tuileries, et qui servirait pour le placement de la bibliothèque royale, établissement dont il réclame instamment l'amélioration de plus en plus nécessaire, en en proposant les moyens ³.

Il demande l'accomplissement d'un projet conçu pour donner à la paroisse Sainte-Marguerite une basilique antique, sorte d'édifice qui, dit-il, « n'existe pas dans la chrétienté ⁴ » et dont il convient d'enrichir nos arts modernes, « car toutes nos décorations d'églises sont en dedans. Pourquoi ne les pas mettre en dehors? l'intérieur doit être assez décoré pour la divinité; mais l'extérieur embellit la ville ⁵. »

Il propose de grands, utiles et salubres percemens, tels que celui qui a depuis été réalisé de la place Ven-

¹ Page 247.

² Page 246.

³ Pages 249 à 253.

⁴ Page 310.

⁵ Page 311.

dôme aux boulevards ¹, et un autre projeté depuis la révolution, préparé même par des réserves faites dans les ventes domaniales, et qui, pourtant, n'est pas encore exécuté, c'est-à-dire l'ouverture d'une rue qui, sur l'axe du Panthéon (alors Sainte-Genève), se prolongerait jusqu'au Luxembourg ². A cette occasion il offre un tribut d'éloges à la mémoire de l'architecte Soufflot, mort en 1781 (le 29 août), au moment où l'auteur annonçait les vastes projets que ce grand artiste se proposait d'exécuter.

L'auteur réclame ³ la construction de deux grands ponts, l'un devant l'hôtel des Invalides, l'autre devant le Jardin du Roi. La démolition des bâtimens qui couvraient encore plusieurs ponts dans l'intérieur de la ville ⁴, le déplacement de l'Hôtel-Dieu, et la destruction de ses dépendances, qui cachent la rivière et rompent la ligne des quais ⁵; l'établissement dans les rues de Paris de trottoirs ⁶ « dont les matériaux abondent en France, qui, depuis Dunkerque jusqu'à Nantes, a 400 lieues de gisement de côtes, où tout est granit ⁷. » Il plaide, surtout, en faveur d'un intérêt populaire qui, plus tard, le préoccupa

¹ Page 258.

² Page 262.

³ Page 262.

⁴ Page 299.

⁵ Page 297.

⁶ Page 267.

⁷ Page 270.

long-temps¹. Paris, dit-il, n'a point d'eau. « Comment cette idée n'échauffe-t-elle aucune de ces têtes qui peuvent donner, en un instant, une impulsion puissante? Les aqueducs de Rome lui donnent 500,000 muids d'eau; Lyon en a 85,000, tant en rigoles qu'en arcades; Limoges fourmille de travaux en ce genre, et qu'est-ce qu'était Limoges pour les Romains²? » Il recommande les projets de Déparcieux, qui voulait amener à Paris les eaux de l'Yvette, et aussi celles de l'Eure, en profitant des travaux abandonnés par Louis XIV, à Maintenon, après une effroyable consommation d'hommes et de numéraire³; il voudrait enfin que l'on suivît l'usage des Romains, en employant aux travaux publics des troupes dont la santé et le bien-être s'en amélioreraient sans inconvénient pour la discipline; « car le soldat courbé vers la terre, et rompu aux travaux rustiques ne s'en redresserait que mieux devant l'ennemi⁴, » et comme, du reste, on n'en pourrait recevoir qu'un secours temporaire et borné, il remarque que toute la population laborieuse profiterait de ces travaux, trop utiles pour qu'il en fallût regretter la dépense; « car il n'y a pas de doute qu'il ne vaille mieux payer des architectes, des sculpteurs, des peintres, des ouvriers, que des courtisanes⁵. »

¹ Nous parlerons plus tard des écrits spéciaux de Mirabeau sur les *Eaux de Paris*.

² Page 293.

³ Pages 293 à 297.

⁴ Page 285.

⁵ Page 246. Les idées de Mirabeau, en partie empruntées

« Mais, dit-il, il ne suffit pas de donner de l'ouvrage aux indigens valides, il faut aussi s'occuper de ceux qui ne peuvent pas travailler : c'est là, surtout, que la reine peut et doit intervenir. Il y a des genres de bien à faire peu coûteux, et qui tombent plus directement sur l'endroit où est le besoin. Quand la famille royale fait des aumônes, elle en charge le lieutenant-général de police, qui ne connaît les besoins de la ville que par ses commissaires de quartier. Les vrais pauvres de la capitale sont ceux qu'on ne voit pas. C'est une indigence fière qui dévore de bonnes familles, à qui la fortune arrache jusqu'à la consolation de se plaindre, qui ne peuvent être soulagées parce que le comble du malheur pour elles serait d'être connues. Dans des galetas isolés, on trouve des familles éplorées qui essuyent des revers imprévus, des calomnies meurtrières, de lâches trahisons, de noires perfidies, et tous les jeux cruels de la fortune. Croit-on que les commissaires de quartiers entrent dans ces labyrinthes de douleurs?... Hommes merce-

à d'autres philanthropes, en ont suggéré à Soulavie; il a joint au livre XI, et cette fois signé un Mémoire où il propose aussi beaucoup d'améliorations qui ont été réalisées depuis; telles que des ouvertures de rues et de places, au moyen de la démolition des églises Saint-Honoré, Saint-Sauveur, Saint-Victor, du Séminaire de Saint-Sulpice, du couvent de Saint-Victor, des foires Saint-Germain, du couvent des Cordeliers vis-à-vis de la nouvelle école de Médecine, l'ouverture de la grande avenue entre le Luxembourg et l'Observatoire, la jonction des rues de Seine et de Tournon, pages 271 à 284.

naires , vendus à la faveur , au caprice , à la méchanceté des riches , et surtout à l'homme de police , ils ne lui rendent que des comptes analogues à ses vues. Liés par état au peuple noir , incorporés dans le bas palais , rampans vis-à-vis des magistrats du Châtelet , corrupteurs ou corrompus , le tourbillon des soins , des affaires , des projets , des espérances , des amusemens , les entraîne. Ils ignorent ou ils oublient les malheurs qui les entourent ; et si un événement fait distinguer de la foule l'un de ces infortunés , c'est souvent pour ajouter un malheur personnel aux maux de l'humanité. Ce sont les bons curés qui s'occupent de trouver , de consoler ces infortunés condamnés à traîner des jours difficiles dans les privations et la douleur. J'ai vu le curé de Saint-Eustache , et plusieurs autres , monter à des cinquièmes , au milieu des frimas , consoler et arroser de larmes ces infortunés , et soulager leurs besoins. C'est à ces dignes dépositaires qu'il faut confier les aumônes si faussement et si mal distribuées : le secours arriverait à la source du besoin , et les pauvres respectables seraient cent fois plus touchés de recevoir de leurs pasteurs que par des cascades ministérielles.

« Je cite le curé de Saint-Eustache , parce qu'il approche de la famille royale. Plusieurs autres mériteraient également d'être nommés. Mais si je ne parle que de Paris , parce qu'à la cour on ne connaît que Paris , il n'en est pas moins vrai que les besoins de cette capitale sont les moins urgens , et qu'il faudrait autant s'occuper de ne plus faire de pauvres , que de secourir ceux qui existent. Quant à ceux-ci , il serait

au moins nécessaire de mettre tous les curés du royaume en état d'avoir du pain, car ils n'assisteront pas vos pauvres, s'ils le sont eux-mêmes. Les curés, dans quelques provinces, en Bretagne, par exemple, ont à peine 500 livres annuelles. Qu'est-il nécessaire que l'archevêque d'Auch ait 500,000 livres de rente? Ce n'est pas qu'il n'en fasse un bon usage : M. d'Apchon¹ est un des prélats les plus respectables du royaume, mais il est mortel. Le diocèse de Cambrai n'a pas toujours eu un Fénélon. Quand pourra-t-on prendre quelque chose de ces énormes revenus, pour donner à tous les curés du royaume? Madame Louise, vient d'obtenir 50,000 livres de rente, en blé et en nature, à prendre sur l'abbaye Saint-Germain, pour alimenter les Carmélites du royaume. Assurément, quand il n'y aurait pas de *Carmélites* en France, le blé n'en viendrait pas moins bien. Mais 50,000 livres de rente distribuées et réparties sur tous les curés des provinces pauvres, auraient suffi pour donner, dans une année de disette, l'indispensable nécessaire à un grand nombre d'honnêtes indigens³.

Nous extrayons de notre manuscrit un autre conseil que Mirabeau ajoutait, et qui n'a pas été imprimé par Soulavie.

¹ Claude-Marc-Antoine d'Apchon, d'abord militaire, ensuite évêque de Dijon et archevêque d'Auch, mort à Paris en 1782. On sait que ce prélat se signala à Auch par un acte éclatant de courage et d'humanité.

² La princesse Louise fille de Louis XV, religieuse à l'abbaye Royale de Saint-Denis.

³ Pages 304 à 307.

« Il est plus que temps de finir ce long et informe recueil de toutes sortes de rêveries. Vous connaissez assez mes principes et mes opinions pour ne pas douter que ce ne soit un grand sacrifice que j'ai fait à l'étiquette, aux entraves de l'habitude et des préjugés, en ne fixant vos yeux que sur la capitale. Le reste est étranger aux grands, et c'est le pire des maux. J'ai voulu vous montrer combien de choses utiles et grandes vous ne faisiez pas, même dans les lieux que vous habitez sans cesse. Mais est-ce donc que des voyages n'amuseraient pas votre illustre amie ? et son royal époux qui, s'il reste à Versailles, ne finira jamais son éducation d'homme, ni de roi ? Quelle triste existence que celle des souverains ! ils sont renfermés dans un cercle de quarante lieues de diamètre, dont ils parcourent les rayons comme au gré d'un mouvement d'oscillation continu. La correspondance suivie du roi d'Espagne avec Louis XV, pendant vingt années, est un morceau curieux ; chaque jour ils s'écrivaient (d'Espagne) : *A cinq heures je partis de Saint-Ildefonse, et le rendez-vous de chasse a été au rond de Saint-Antoine.* (Même jour, de Versailles) : *Je me suis rendu à dix heures au carrefour des Rossignols, à Compiègne, etc.*, et cela pendant vingt ans. Chacun avait sa carte, et suivait la trace de l'autre, comme deux savans géographes auraient étudié Cook !

« Que la reine imite l'exemple de son frère ¹, qu'elle voyage, qu'elle excite son époux à voyager sans

¹ Joseph II voyagea beaucoup, et notamment vint en France en 1777 et en 1781.

pompe, car la pompe ne sert qu'à ruiner, ennuyer et tromper. Qu'elle voyage... hélas ! bien près de ces lieux où le faste insulte à la misère des peuples, le roi et la reine verront, apprendront, sentiront ce que les ministres et les courtisans ne leur diront jamais ! »

Enfin, après avoir développé ces conseils judicieux, Mirabeau expose une suite de démonstrations que Soulavie n'a point connues, ou du moins n'a pas insérées ; il indique quelques-unes des améliorations de tout genre que réclament les provinces, et qui se réaliseraient rapidement, si quelques indices de sollicitude royale, quelques encouragemens distribués à propos, stimulaient des populations intelligentes et laborieuses, donnaient l'impulsion à l'industrie qui fermente, l'essor à l'esprit de spéculation et de perfectionnement qui tente des voies nouvelles, et cherche des applications utiles et fructueuses. L'auteur s'occupe principalement des besoins de l'agriculture. Pour préciser ses vues par des exemples, il cite la Bretagne si arriérée, si pauvre, si inculte ; il demande que le gouvernement commence par la vivifier, en s'occupant d'elle ; que des routes soient tracées pour faciliter l'accès de cette province isolée du reste du royaume, pour permettre à ses voisins d'y entrer, à ses habitans d'en sortir ; il demande que l'on songe à tirer parti de ses landes immenses, dont il faut que les bordures soient divisées et partagées entre les habitans pauvres ; il recommande par-dessus tout *les défrichemens*. « La richesse d'un royaume, dit-il, tient uniquement à sa culture ; la population en dérive ; et avec elle la force d'un état. Colbert, à qui

l'on peut faire tant de justes reproches , a été à tort accusé de ne s'être occupé que des manufactures. Il faut dire qu'il a rendu plusieurs ordonnances favorables à l'agriculture. L'une des plus fameuses , qu'il donna l'année d'avant sa mort, pour l'Alsace , déclare que *tous ceux qui s'occuperont des terrains vains et vagues, pourront les cultiver à leur profit, et s'en servir en toute propriété.* Colbert songeait à rendre cette ordonnance commune à tout le royaume, quand il mourut ; il voyait enfin ce qui est bien évident : c'est que le roi a plus d'un quart de son royaume à conquérir contre les ennemis appelés *friches, landes, etc., etc.* ; qu'il faut labourer d'une main ; tandis que l'autre émondera, pour l'abattre peu après , l'arbre parasite et vorace de la fiscalité. »

L'auteur, prévoyant l'immensité d'une telle entreprise de défrichement , fait , pour y pourvoir , une proposition fort inattendue , au moins à l'époque où il écrivait : « Il faudrait , dit-il , établir tous les conventicules de moines dans les lieux les plus incultes du royaume, pour y faire ce qu'ils ont fait il y a mille ans dans différens endroits. Les moines ne peuvent plus être utiles que comme cela. Il faudrait donc disperser tous ces petits conventicules dans les lieux les plus arides , suivant le système de la primitive Église, et là les nourrir , le temps nécessaire , des revenus des grosses manses , que l'on pourrait réunir ensuite à la masse des biens ecclésiastiques du royaume : par là les moines seraient employés , les friches en valeur , l'État enrichi , et personne n'aurait droit de se plaindre. »

Mais, dit-il encore, ce n'est pas assez de défricher le pays, il faudrait défricher aussi les habitans. Pourquoi ne reviendrait-on pas à une ancienne mesure que le temps a justifiée? « En 1769, on prit dans différentes familles un homme *marié*, qui annonçait des dispositions pour un métier; *marié*, pour qu'il eût un intérêt puissant à revenir; on les envoya à Paris un an. Ainsi, le maréchal fut envoyé à Alfort, chez Bourgelat¹, le meunier à Corbeil, le maçon à Sainte-Geneviève, le charpentier dans les machines de l'Opéra, le jardinier à Montreuil. Tous de retour ont gagné ce qu'ils ont voulu: on les envoie chercher de dix lieues à la ronde. De quelle utilité ne serait-il pas que l'on plaçât de même des élèves chez des agriculteurs habiles? Chacun de ces hommes, ainsi répartis, rapporterait dans son canton les outils propres à son art, et les connaissances qui, multipliées au centre, ne parviendront jamais à la circonférence, si une autorité zélée, active et tenace, n'emploie pas tous les moyens possibles de vaincre les apathies et les routines. »

A la suite de ces aperçus, Mirabeau, pour faire sentir l'utilité de ses conseils, compare d'une manière fort ingénieuse et savante l'ignorance et la stérilité des cultures, non seulement des siècles civilisés, mais encore du siècle même de Louis XIV, avec l'habileté, chaque jour croissante, de la moderne agriculture; et il donne à cet égard une multitude de faits aussi dé-

¹ Claude Bourgelat, savant vétérinaire, né en 1712, mort en 1770.

monstratifs que piquans , mais que nous ne pourrions rapporter , sans prolonger beaucoup trop la digression que nous nous sommes permise.

Parmi d'autres travaux faits au donjon de Vincennes, et restés inédits jusqu'à présent , nous citerons une partie des *Dialogues* déjà mentionnés, et où Mirabeau se complut à faire le récit passionné des circonstances qui l'introduisirent chez M. de Monnier , des commencemens et des progrès d'une passion quelque temps isolée et silencieuse , ensuite réciproque , ardente et téméraire. Après ces dialogues qui doivent rester dans l'oubli , nous indiquerons , à cause de l'analogie , un autre ouvrage , les *Mémoires de Sophie* , narration naïve , touchante , dont Mirabeau , qui les avait demandés et qui les corrigea , parle plusieurs fois dans la même correspondance , et dans celle que Vitry a imprimée ¹.

Nous indiquerons encore une dissertation très approfondie sur l'*inoculation* , œuvre considérable de patience laborieuse et d'amour paternel , dont il est souvent question dans la correspondance de Vincennes ² , parce que Mirabeau destinait ce travail à

¹ Lettres originales de Vincennes , tome 1 , page 81 ; tome 3 , pages 154 , 184 , 231 , 248 , etc. Lettres à Vitry , page 58.

² Lettres originales de Vincennes , tome 1 , page 215 ; tome 2 , pages 412 , 413 , 433 ; tome 3 , pages 148 , 260 , 375 , 429 , 439 , 460 , 508 , 552 , 594 ; tome 4 , pages 73 , 77 , 142 , 155 , 202 , 331 , etc. Il est aussi question de cette dissertation dans les *Lettres inédites de Mirabeau à Vitry* , pages 6 et 10.

Sophie, qui résistait à l'idée de faire inoculer leur enfant. Une traduction incomplète de Tacite, mais complète de la *Vie d'Agriola*, morceau dont l'auteur parle avec peu de confiance ¹, sur lequel il avait l'intention de revenir, et qui, peut-être, en effet, n'est pas entièrement digne de l'original et de l'imitateur.

¹ Lettres originales de Vincennes, tome 3, page 269; tome 4, page 15. Le marquis en fait mention dans une lettre : « Ce monsieur traduit Tacite dans sa prison, à ce qu'on m'a dit, car il écrit sans cesse. Cet auteur fut l'étude de son bisaïeul » (Honoré III, marquis de Mirabeau) « pendant six ans, à Mirabeau; il en fit un bon usage. » (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau*, du 6 juillet 1779.) Mirabeau avait conçu, mais n'eut pas le temps d'accomplir le projet d'un travail fort important sur l'histoire, qui inspirait à lui et à sa famille une prédilection facile à concevoir : « Croyez-vous, mon ami, que M. Le Noir acceptât la dédicace d'une traduction de Tacite, où j'ose coudre des supplémens de moi pour tout ce qui est perdu, outre un grand nombre de notes et de discours? Cet ouvrage considérable, où je mets le peu que j'ai de talent et toute mon attention, n'est pas fini à beaucoup près (quoique la traduction le soit en brouillon), et ne peut pas même l'être, tant que je serai ici, car je manque de beaucoup de livres qu'il m'est nécessaire de consulter; mais cet hommage ne sera pas tout-à-fait indigne d'un homme que je me plairai toujours à appeler *mon bienfaiteur*. » (*Lettre inédite de Mirabeau à Boucher*, du 3 juin 1779.) C'est le titre que Mirabeau donna publiquement à M. Le Noir, lors de la publication des *Lettres de Cachet*. La première phrase de l'avertissement, placé en tête de la seconde partie, est conçue en ces termes : « M. Le Noir est *mon bienfaiteur*; je le dis d'avance à ceux qui liront cette seconde partie. »

Des *Considérations sur la Tolérance*¹, morceau fort étendu, et plein de hardiesse et de vigueur. Le commencement d'une traduction, en prose, de l'*Épopée* de Silius Italicus; des vues historiques et philosophiques sur l'*Islamisme*; une compilation sur l'*Histoire du Gâtinais*; et de la ville de Gien², une autre et vaste compilation sur les révolutions des *Provinces-Unies*, depuis l'irruption des Cimbres et des Teutons, jusqu'au milieu du xv^e siècle, etc. Plusieurs de ces ouvrages dont nous avons tous les manuscrits autographes, sont, du moins en partie, en état d'être livrés à la publicité : plus tard nous nous y arrêterons davantage; nous en éliminerons tout ce qui pourrait amuser une curiosité frivole ou immorale, à laquelle nous n'accorderons jamais la moindre concession; et, quant au reste, nous ferons imprimer ce qui, d'ailleurs digne du public, nous paraîtra pouvoir accroître, ou du moins soutenir la réputation de l'auteur.

¹ Lettres originales de Vincennes, tome 2, page 107.

² Ce manuscrit, dont Sophie avait été chargée de recueillir les matériaux, est dans sa main.

³ Ce Mémoire est mentionné dans le recueil des *Lettres inédites de Mirabeau à Vitry*, pages 255 et 256.

LIVRE II.

Faint, illegible text at the top of the page, possibly bleed-through from the reverse side.

TABLE II

Main body of faint, illegible text, likely a table or list of data, with some lines appearing as horizontal bars.

II.

On a vu, dans le livre XII, qu'après la transaction de Pontarlier, Mirabeau, différant son voyage en Provence, avait fait un séjour d'environ trois mois en Suisse. La cause principale était le besoin de tirer parti de deux de ses manuscrits : *les Lettres de Cachet* et *l'Espion dévalisé*, dont le prix lui était indispensable. Voici l'autre motif qui retint assez long-temps le voyageur.

Toujours occupé des intérêts publics, il avait, en courant, observé et jugé le système des douanes établies par les deux pays contigus, dont il traversait et retraversait les frontières. Il croyait que le régime des restrictions et prohibitions, tel qu'il existait alors, était nuisible aux intérêts industriels et commerciaux

de la France. Outre ses idées générales sur la liberté et l'indépendance respective des nations, il avait sur le sujet particulier des douanes, des principes que le temps et la révolution ont, à certains égards, accrédités parmi nous, mais qui, sous d'autres rapports, paraîtraient encore neufs et hardis, quoique les Anglais les aient adoptés, dans les derniers temps, et les aient mis en pratique.

Mirabeau écrivit donc, sur ce sujet, un Mémoire qu'il adressa au contrôleur-général Joly de Fleury, parent de sa mère, et dont nous avons la minute autographe. Mais nous nous bornons à en faire mention, sans l'insérer ici, parce que nous craignons de nous trop étendre sur une pareille matière qu'on retrouvera d'ailleurs dans les travaux législatifs. Il nous paraît à propos de donner la préférence à un autre Mémoire, pareillement autographe et inédit, qui nous présente Mirabeau dans son caractère, bien plus connu, d'homme politique, et d'avocat des peuples opprimés.

Amené par les événemens au milieu de la Suisse, un homme tel que lui n'avait pu voir, sans émotion et sans sympathie, l'état où était alors Genève, cette ville si peu apparente par son territoire, mais qui a dû tant d'importance au génie particulier de ses habitans, à sa position entre la France et la Savoie, aux prétentions envahissantes de celle-ci, aux intérêts politiques qui lui avaient toujours assuré la protection de l'autre.

C'est pour demander que cette protection, naguère partielle et oppressive, devînt généreuse et tutélaire,

que Mirabeau fit la démarche dont nous avons à rendre compte.

Des discussions très vives avaient récemment éclaté dans cette république si petite, mais si orageuse; il y avait collision ouverte entre le corps aristocratique, qui était en possession du pouvoir exécutif, et les *Représentans*, qui se disaient les victimes de sa tyrannie, et qui étaient las des déceptions d'une organisation où, libres de droit, ils prétendaient être esclaves de fait. Le roi de France était intervenu; il avait envoyé des troupes appelées par les chefs; le parti des *Représentans* avait été comprimé; beaucoup d'entr'eux avaient fui; un grand nombre d'industriels se préparaient à émigrer; et Genève semblait exposée à une dissolution prochaine.

Ces conjonctures frappèrent Mirabeau. Toujours disposé à faire de la cause publique sa propre cause il eut l'idée de réclamer du ministère français des mesures capables de préserver Genève des malheurs dont elle était menacée, et d'y remettre l'ordre et la paix. Par suite de l'appel à Pontarlier, il avait eu quelques rapports avec M. de Vergennes, bourguignon, ami et parent de la famille de Ruffey: voici la lettre ou plutôt le Mémoire que Mirabeau adressa le 4 octobre 1782 à ce ministre, dont la politique était plus sage et habile, que ferme et généreuse¹.

MONSIEUR LE COMTE,

« Obligé par les circonstances que j'ai eu l'honneur

¹ Voir notamment deux lettres de Mirabeau, des 16 août et 16 septembre 1782.

de vous exposer dans ma lettre du 4 novembre, de partir pour la Provence, je vais tracer à la hâte mon opinion sur les affaires de Genève, avec la liberté que doit aux hommes et que se doit à lui-même un ami de la vérité; persuadé que vous la direz toute entière et toute nue en cette occasion, c'est remplir un devoir envers mon pays, envers mon souverain, envers vous, dont je révérai les intentions et les talens, long-temps avant que vous eussiez des titres à ma reconnaissance.

« Vous sentez que les affaires de Genève ont généralement et profondément occupé tout ce qui tient à la Suisse. J'ai donc beaucoup entendu parler, dans mon séjour à Neuchâtel, des craintes, des espérances et des projets des citoyens genevois qui ont encouru la disgrâce du gouvernement français. Je ne vous cacherai pas que j'ai même recherché plusieurs de ces citoyens, connus sous le nom de *Représentans*, et que je les ai vus assez souvent et avec assez de suite, écoutés avec assez d'attention, observés avec assez de soin, pour démêler leurs dispositions et connaître la situation de leurs affaires.

« Vous savez mieux que moi que l'industrie, l'esprit calculateur et l'activité que l'on accorde universellement à ce peuple, ses mœurs, son économie, son adresse, ses succès ont de la réputation en Europe; et vous croirez aisément que les *Représentans*, et surtout ceux de leurs chefs qu'on a bannis de Genève au moment où les troupes françaises y sont entrées, ne l'ignorent pas. Heureusement ils jettent tous un regard de sensibilité et de regret sur leur patrie; et tant

qu'ils espèreront pouvoir la retrouver avec honneur et sûreté ; je doute qu'ils se livrent aux projets d'établissement qu'on voudrait à l'envi leur inspirer.

« Je sais et j'ai la preuve que plusieurs princes de toutes les contrées de l'Europe ont conçu l'espoir d'une émigration considérable de Genevois, et s'efforcent de l'exciter. L'électeur Palatin leur a fait les offres les plus séduisantes ; et quand je dis qu'il les a faites, c'est qu'en effet ils les ont reçues, mais non accueillies ; c'est que toutes les avances sont venues de lui, qu'il n'a pas dédaigné de les laisser maîtres absolus des conditions, et de leur promettre toutes les garanties qu'ils pourraient désirer pour assurer la stabilité de leur établissement dans un des plus beaux pays de l'Europe, et des plus doucement gouvernés.

« Plusieurs princes du corps germanique, moins considérables à la vérité, mais par cela même plus séduisants, comme plus intéressés à l'acquisition d'une colonie précieuse, et moins exposés à jouer un rôle dans les différends des grandes puissances, s'empres- sent aussi de profiter de la situation précaire du parti démocratique de Genève, et tâchent de faire voir aux *Représentans* leur patrie perdue et leur sort désespéré. Tous offrent des dédommagemens, une constitution genevoise, des bâtimens, des terres et des avances en argent.

« Le landgrave de Hesse-Hombourg, entre autres, connu par sa sagesse, par la pieuse politique de ses ancêtres qui ont accueilli, recherché, protégé, main- tenu tous les Français que la révocation de l'édit de Nantes a fait fuir de leurs foyers, le landgrave de

Hesse offre des asiles charmans dans la Wétéravie, pays si fécond, si bien situé pour le commerce; et dans cette partie de la Wétéravie, qui avoisinant Francfort, le principal marché de l'Europe, est l'emplacement naturel d'un entrepôt d'horlogerie qui manque à tout le Nord, obligé d'aller chercher jusqu'à Genève les produits de cet art, source d'une si étonnante prospérité dans les pays qui le cultivent.

« Le roi de Prusse n'a pas été le dernier à spéculer ainsi. Je désire pour l'intérêt de la France, si la principauté de Neufchâtel doit lui être toujours étrangère, et si, comme je le crois, ce royaume est véritablement intéressé à la prospérité de Genève, je désire que personne ne donne au roi de Prusse l'idée de cantonner les Genevois dans l'espace de promontoire du pays de Neufchâtel appelé la Vawer, où la moindre colonie, située sur la Thièle, déjà navigable et susceptible de l'être bien davantage, entourée des lacs de Bienne, de Morat et de Neufchâtel, deviendrait un des plus florissans entrepôts de commerce de l'univers, et ferait bientôt oublier l'ancienne Genève; car, toute favorisée qu'elle est de la nature, elle ne possède pas à beaucoup près tous les avantages de cette position unique en Europe. Mais, comme Frédéric ne paraît jusqu'ici désirer les Genevois que dans ses états naturels, l'âpreté du climat et un gouvernement tout militaire sont probablement un assez puissant préservatif de cette légère tentation.

« Celle à laquelle il est difficile, ce me semble, que les Genevois résistent s'ils ne retrouvent pas le bonheur et la sécurité, c'est l'offre des Anglais. Or je puis

vous assurer avec un degré de certitude auquel vous devez quelque confiance , que le gouvernement d'Angleterre s'occupe sérieusement en cet instant des moyens d'attirer les Genevois en grand nombre dans les Iles-Britanniques. Je dis dans les Iles-Britanniques, parce que s'ils veulent être colons, l'Irlande, sous un ciel très doux, moins froid et moins chaud que Genève même, leur présente de belles possessions dans le pays jusqu'ici le plus inculte et le plus sauvage de l'Europe, mais certainement un des plus fertiles, et le mieux situé pour le commerce. Or vous savez que la constitution qui rendait impossible à l'Irlande tout succès de ce genre, a déjà beaucoup changé, et paraît devoir changer encore.

« Disons davantage : il serait inutile de se déguiser que l'Irlande devient le pays le plus libre de la terre, et le plus désirable pour des hommes qui sentent le prix de la liberté. Les Genevois y trouveront l'esprit d'égalité politique qu'ils voulaient conserver dans leur patrie ; ils y trouveront un peuple uni, associé, armé et discipliné qui garantira leurs libertés comme les siennes propres ; ils y trouveront les droits immenses que cette confédération a obtenus de la Grande-Bretagne, pour le commerce d'Irlande ; des impositions si modérées qu'elles en sont presque nulles ; point d'accises ; les denrées à un prix très favorable pour la main-d'œuvre ; aucune maîtrise, aucun système réglementaire, aucune oppression de police. Ils y trouveront un parlement dont l'indépendance est solennellement reconnue, et qui vient de décréter que tout étranger qui s'établira en Irlande et prêtera

serment de fidélité, sera non seulement naturalisé, mais pleinement Irlandais, tant pour la liberté entière du commerce que pour les droits politiques; en exceptant seulement l'entrée dans les deux chambres du parlement, dans le conseil privé du roi, et quelques-unes des grandes charges du ministère.

« L'Irlande sera donc plus favorable aux Genevois que ne fut jamais leur patrie. Que si les Genevois aiment mieux transplanter la principale branche de leur industrie et de leur aisance, je veux dire l'horlogerie, l'Angleterre, qui est loin d'avoir poussé cet art au même degré, leur offrira avec joie des emplacements. La ressemblance des religions, la conformité des principes, le bonheur de trouver dans une nouvelle patrie la liberté civile plus nettement déterminée, plus solidement établie qu'ils n'en ont jamais joui à Genève même; l'avantage de s'incorporer à une nation riche et calculatrice qui ne leur refusera pas de grandes avances, s'ils en ont besoin, sont de bien puissans motifs qui concourent à attirer les Genevois en Angleterre.

« Je ne mets pas un moment en doute, que si les *Représentans* continuent à voir qu'ils ne sont comptés pour rien dans l'état dont ils font la plus nombreuse partie; que si leurs chefs restent sous le glaive de la proscription; que si la protection des puissances environnantes, et surtout la vôtre, semble toujours caresser exclusivement les aristocrates qui, après tout, ne doivent pas avoir la prétention de passer pour irréprochables, et dont on redoute les profondes, les implacables haines, et de bien longues vengeances :

je ne mets pas en doute que bientôt il ne se forme en Angleterre une colonie genevoise, qui, faible d'abord, et ne désirant pas même d'être plus forte dans son origine, s'accroîtra bientôt de tous les mécontents, de tous les hommes rebutés par la morgue aristocratique, de tous les sages en un mot; car les sages aimeront mieux être les sujets privilégiés du grand prince, que les sujets dédaignés, humiliés de leurs égaux; colonie de patriotes à laquelle se réuniront tous ceux enfin qui, également ennemis des violences auxquelles on a poussé le parti démocratique, et du système d'oppression qu'on ne persuadera jamais à des Genevois n'avoir point été formé par leurs magistrats, préféreront mille fois une ville simplement *municipale* sans cette vaine indépendance, cette souveraineté dérisoire qui a perdu Genève, à leur prétendue république; institution vaine et mensongère, en effet, où ils croiront ne voir qu'un collège de tyrans, d'autant plus redoutables, que, par la facilité de tromper un grand ministre, un grand monarque obligés de jeter sur les affaires d'une petite ville bizarrement constituée un coup-d'œil bien distrait, ils ne laissent à leurs concitoyens que des objets de crainte dans leurs plus augustes protecteurs.

« Car, prenez-y garde, les Genevois, qui ne peuvent pas plus compter que le reste du monde sur des ministres toujours justes, toujours éclairés, toujours suffisamment instruits, sur des commis toujours incapables de tromper ces ministres, les Genevois ont plus à craindre du droit de protectorat, et de juges de leur bonheur, que prétendent leurs voisins, que

les esclaves asiatiques n'ont à redouter de leurs monarques ; car, dans l'Orient même, il y a des règles ou des usages qui font la loi, du moins de fait, jusqu'à un certain point, tandis que pour de petits républicains, si dépendans de leur voisinage, le caprice des subalternes, l'erreur des ministres peuvent être l'unique code.

« Et si les Genevois se décident à des émigrations auxquelles, assurément, votre sagesse n'a pas voulu les pousser, comment les empêcherez-vous, j'ose vous le demander ? par la violence ? elle répugne trop à votre ame généreuse, et vous n'ignorez pas combien la violence serait insuffisante ; combien elle irait directement contre vos vues, soit par l'attrait invincible que toute défense donne à l'esprit humain pour la chose défendue ; soit en rendant plus intéressans les persécutés, dont le premier mérite est toujours la persécution. Eh ! qui ne trouverait pas également odieux et effrayant le procédé de susciter des obstacles à l'émigration d'un peuple prétendu indépendant, dont on aurait changé l'existence politique ? qui ne revendiquerait pas pour lui du moins la liberté de se dérober aux plus tristes souvenirs ?

« D'ailleurs, gardez-vous de vous y tromper, les Genevois humiliés en cet instant sont la partie de leur petite nation la plus estimée de l'Europe entière. C'est dans cette classe, aucun étranger n'en doute, qu'il se trouve le plus d'industrie, d'instruction, de mœurs, de modération même. Ceci paraît bien contradictoire aux faits, m'allez-vous dire. Non, non ! Croyez-en un homme qui vous respecte trop pour vous flatter, pour

vous tromper. Les troubles de Genève ne sont pas l'ouvrage du parti sacrifié : ils sont le chef-d'œuvre du machiavélisme de l'autre parti. Je prends avec vous l'engagement de vous le démontrer jusqu'à l'évidence, si jamais vous daignez m'entendre, et de vous faire voir distinctement que si les *Représentans* eussent été moins honnêtes ; plus indifférens sur le choix des moyens, plus opulens, mieux servis auprès de vous, mieux instruits des événemens et des dispositions soit de leurs ennemis, soit de leurs voisins, les aristocrates n'auraient pas triomphé. Cette discussion m'entraînerait trop loin. Qu'il me soit permis seulement ici de vous rappeler et de vous expliquer une anecdote qui vous est personnelle, et qui vous montrera quelles manœuvres indignes, quels ressorts de toute espèce ont fait jouer naguère les ennemis des *Représentans*.

« On a fait circuler secrètement à Paris, en mars 1781, un libelle fort odieux sur les affaires de Genève, où l'on cherchait surtout à irriter votre amour-propre, sans penser combien un homme tel que vous est et doit être au-dessus de ces petitesse, et surtout supérieur à la petitesse de les faire entrer pour quelque chose dans les plans de l'homme d'état. Ce libelle je l'ai lu, et j'ai su, par un de vos affidés, qu'on vous l'avait dénoncé comme l'ouvrage des *Représentans* et comme une mine éventée par le zèle des *Négatifs*.

« Eh bien ! ceux auxquels on a le plus attribué d'influence dans le parti des *Représentans*, et contre lesquels on vous a principalement prévenu, MM. Clavière et du Roverai, vous offrent leur tête, si l'on parvient

à prouver qu'il soit sorti de la plume d'un *Représentant* une ligne, un mot, qui puisse vous offenser personnellement. Je suis d'autant plus convaincu de leur sincérité, que j'ai en main la preuve incontestable que les aristocrates ont parmi eux, ou à leurs ordres, des hommes qui s'occupent à inventer des calomnies, et à les répandre dans les pays étrangers. De sorte qu'il est à peu près évident que le libelle que je vous rappelle a été composé par les *Négatifs* pour être attribué aux *Représentans*. Piège abominable ! piège usé ! mais dont pourtant l'effet ne manque guère auprès des grands, que leurs lumières ne garantiront jamais d'être lâchement trompés ; parce que le sommet d'où ils contemplent les hommes est trop inaccessible à la vérité, simple, modeste, obscure comme la vertu.

« Mais revenons à des objets plus dignes de vous occuper que de viles anonymités.

« Tout me porte à croire que des émigrations se préparent. On vous niera le fait, ou du moins on vous le donnera comme tout-à-fait improbable. On vous dira que la douceur, la modération connue des Genevois, l'attachement qu'il est impossible de ne pas supposer à des artisans pour leurs ateliers, pour le rendez-vous naturel de ceux qui recherchent les productions de leur art, pour le seul pays où il soit véritablement honoré, ne permettent pas de croire aux émigrations, ni de douter que les Genevois ne se plient facilement au joug, si l'on emploie avec eux la fermeté et la persévérance.

« On vous trompera, et même avec d'autant plus

de succès que plusieurs difficultés de détail peuvent retarder l'exécution des projets des émigrans. Daignez penser, lorsqu'on vous dira toutes ces belles choses, que l'avis que j'ai l'honneur de vous donner a pour base les informations les plus sûres, et les preuves les moins équivoques ; n'oubliez-pas que les aristocrates n'ont pas de plus grand intérêt que les émigrations , puisqu'elles affaibliront et finiront par anéantir à Genève le parti qui lutte contre eux depuis un siècle. Croyez enfin, que bien qu'il soit infiniment difficile aux Genevois de rompre la multitude des liens physiques qui les attachent à leur sol, et que les négociations des puissances qui veulent les attirer chez eux ne puissent par conséquent pas être suivies d'un prompt succès, croyez qu'il est impossible qu'à la longue Genève ne se dépeuple de tout ce qui la vivifie, de tout ce qui alimente son intéressante industrie. Quand le citoyen, quand l'habitant sera blessé, chaque jour, du spectacle d'une aristocratie nécessairement insolente, et même oppressive, vu le petit espace dans lequel ses mouvemens et ses prétentions sont circonscrits, quand ils sentiront qu'ils n'ont aucune prise sur elle, aucun rempart contre elle; quand ils seront nourris du sentiment avilissant et douloureux qu'aucun genre de mérite, aucun talent ne peut leur valoir de considération ; qu'il faut, pour obtenir quelque crédit, flatter la ligue des riches, et se ranger au nombre de ses protégés ; soyez certain qu'ils ne cesseront pas de soupirer après un autre ordre de choses, qu'ils rechercheront avidement une autre patrie ; qu'ils laisseront les aristocrates se dis-

puter le pas dans la vieille Genève désertée , appauvrie , avilie ; et que le plus mince noyau formé pour les attirer dans une contrée quelconque , où chacun pourra jouir de sa propre énergie , suffira pour décider l'élite de la génération prochaine , au plus tard , à l'émigration , à la transplantation de tout ce qui dans Genève peut intéresser ses voisins.

« Je dis dans une contrée quelconque ; et remarquez , en effet , que le gouvernement le plus absolu ne saurait blesser l'amour-propre , ni décourager l'émulation autant qu'une aristocratie exclusive , sans contrepoids et sans rivalités. Dans les monarchies , le sujet même le plus obscur ne voit aucun obstacle légal à son avancement ; il y a des difficultés , mais nulle impossibilité que la plus haute ambition qu'il puisse concevoir sans démence , soit à la fin couronnée. L'espoir nourrit sans cesse son énergie , si la nature l'en a doué. Eh ! combien d'hommes précieux , combien d'instrumens de sa prospérité et de sa gloire la France aurait perdus , si à la tête du royaume il se trouvait un corps aristocratique qui , non seulement de nom , mais encore de droit et de fait , formât une barrière inexpugnable entre le peuple et le roi !

« Je vous le répète donc , des émigrations se préparent à Genève. Or , il est évident que toutes les puissances voisines y sont intéressées : Genève ne fût-elle que l'entrepôt du commerce de Lyon et du Midi de la France , avec la Suisse , avec l'Italie , avec une grande partie de l'Allemagne , serait encore une ville très importante. Mais Genève a été la première source du commerce et des fabriques qui rendent la Suisse flo-

rissante. Genève fertilise le sol pierreux de la Savoie, verse le peu d'argent qui y circule, entretient ses journaliers, partage enfin son abondance avec ce pays le plus déshérité qui soit en Europe. Genève a la même influence sur les provinces françaises qui l'avoisinent. La France, à qui cette ville opulente a prêté cent millions sous le ministère de M. Necker, jouit, plus qu'aucune autre, de l'activité, du commerce et de l'industrie de ce petit état, et sans compter que Genève est le seul poste militaire, déjà ville de guerre, qui couvre le royaume du Rhône à la Méditerranée, et qui défend le passage du fleuve, il paraît incontestable que tout ce que la France peut désirer, dans cette extrémité de son territoire, c'est que Genève soit toujours industrieuse et populeuse, parce que, sans les Genevois, tout le pays circonvoisin à dix lieues de profondeur serait misérable, désert, ignoré de tout le monde; parce que le commerce seul peut vivifier un pays dont le sol est ingrat, et où l'agriculture ne peut suffire qu'aux besoins d'un très petit nombre d'habitans; parce que personne n'ignore plus, ne doute plus que là où la nature ne place pas elle-même le commerce, la liberté peut seule l'y créer. La France aurait de cruels regrets si ses rivaux naturels s'enrichissaient de celui de Genève et de son industrie. Les plaies, récentes encore, et aujourd'hui trop bien connues, que la révocation de l'édit de Nantes nous a faites, ont ouvert tous les yeux sur les conséquences funestes des émigrations; et je le répète, il n'est plus au pouvoir des maîtres de la terre de les empêcher par d'autres

voies qu'un gouvernement prospère, c'est-à-dire doux, sage, ami de toutes les libertés.

« Est-il deux moyens de le rendre tel à Genève? Je ne le crois pas. Quelles que soient les mesures de pacification que vous ayez conçues dans votre sagesse, vous ne sauriez vous dissimuler qu'ayant été précédées d'un acte effrayant de sévérité, elles seront scrupuleusement examinées par tous ceux qu'elles intéressent.

« Les lois nouvelles qu'on impose à la république (car comment espérer qu'un peuple entouré de bayonnettes, appelle *médiateurs* des législateurs armés?) ces lois seront ou proposées au Conseil général, ou purement et simplement prononcées.

« Dans cette dernière supposition, quel est le Genevois, de quelque parti que vous le supposiez, qui se croira obligé par les lois qui lui auront été dictées? Les lois seront-elles équitables et paternelles, comme j'aime à le penser d'un code auquel vous aurez présidé? Mais ce code aura été rédigé par des pacificateurs si étrangers à la constitution du pays pour lequel ils travaillent, qu'il est bien difficile d'espérer que les *Représentans* lui rendront justice, car la prévention a des effets qui confondent la raison; et l'on ne saurait nier qu'au moins à cette époque le peuple de Genève ne soit autorisé à être méfiant. D'un autre côté les *Négatifs*, à qui vous n'accorderez jamais assez à leur gré, et qui sont de profonds adeptes en fait de subtilités, de réticences et de temporisations, acquiesceront sans doute, mais en se réservant de brouiller de nouveau, au premier moment opportun,

la trame politique de la nouvelle constitution genevoise.

« La constitution reposera-t-elle au contraire sur une base purement aristocratique? Il me paraît bien téméraire de compter sur l'assentiment de la nation, dont la majeure partie se trouvera lésée dans ses prétentions, si ce n'est dans ses droits les plus chers, et rien n'est plus probable que le refus d'y souscrire de la part des deux tiers du Conseil général.

« *On se passera de leur consentement?* Oui, sans doute, on s'en passera très aisément, si vous le voulez; et les étrangers ne trouveront dans cet acte d'autorité violente qu'un moyen de plus de persuader aux *Représentans*, comme ils s'efforcent de le faire depuis l'entrée des troupes à Genève, que l'abolition absolue du Conseil général, et même de son fantôme, est le premier article du traité que dicteront les aristocrates à leurs concitoyens, par l'organe des puissances garantes. Mais enfin, la loi du plus fort est un droit des gens qu'il ne faut s'attendre à voir respecter que par les plus faibles; ou les troupes françaises ne quitteront jamais Genève (car une garnison assez nombreuse pour se faire craindre est au dessus des forces de cette république qui, d'ailleurs, sera déserte le jour où ce ressort deviendra nécessaire à son gouvernement); ou, dis-je, les troupes françaises ne quitteront jamais Genève, ou bientôt la nation fera sentir à ses aristocrates qu'un gouvernement dépourvu de force n'a de rempart que l'opinion et la confiance. Le cabinet de Versailles, ce cabinet que vous avez doté d'une réputation de sagesse et de mo-

dération qui, peut-être, est la seule gloire digne d'être recherchée par un roi français, ce cabinet sera donc éternellement agité par des querelles bourgeoises, par les inquiétudes des voisins de Genève, par les clameurs, hélas! trop naturelles d'une fourmilière qu'un éléphant ne dédaigne pas d'écraser! Le canal qui joindrait la Saône à la Loire coûterait cinq millions : je doute que ce soit le double des sommes que l'expédition de Genève vient d'absorber. L'ingénieur Perache ne demandait pas beaucoup davantage pour conquérir sur le Rhône et sur la Saône l'emplacement d'une grande ville. Les aristocrates genevois offriront-ils jamais des objets d'utilité pareille, en échange des millions de leur auguste protecteur, qui, au reste, ne peut pas douter de son pouvoir à Genève, le jour où il faudra qu'il y commande? Eh! quelle futile occupation pour un ministre rempli de grandes vues, appelé à de grands devoirs, que celle d'accorder des partis qui ne se heurtent fortement que parce que l'un des deux se croit sûr de vous intéresser à ses systèmes!

« Oui, j'en jure l'honneur et votre gloire, cette gloire à laquelle notre considération nationale est liée aujourd'hui, cette gloire que le succès le plus complet à Genève ne peut jamais rehausser, et que l'oppression apparente ou réelle de cette république intéressante ternirait peut-être; jamais les factions opposées ne se seraient portées aux scandaleux excès que vous vous êtes cru obligé de réprimer, si vous eussiez également ordonné la paix aux deux partis, et surtout si vous eussiez voulu que la paix jaillit de leur

sein même. C'est en donnant de l'importance à ces divisions que le gouvernement français les a rendues importantes. Quand les aristocrates ont été sûrs qu'à un certain période vous interviendriez dans les affaires de leur patrie, armé de toute l'autorité du roi de France, ils se sont hâtés d'arriver à ce période, et d'y pousser leurs adversaires.

« Peut-être, souffrez que je vous le dise, peut-être si vous n'eussiez paru qu'investi de votre considération personnelle, et de votre qualité de ministre d'un grand prince (n'était-ce donc pas assez de ces deux ressorts pour être tout-puissant à Genève?); peut-être, si vous eussiez dit tout bas aux aristocrates que les fautes des gouvernés sont le plus souvent celles des gouvernans; que les magistrats d'un peuple libre sont toujours capables de dédaigner son estime et sa confiance, et même de ne pas l'obtenir; peut-être les seuls accents de votre voix bienfaisante, de votre raison profonde et réservée, eussent-ils calmé les Genevois et fixé le terme de leurs dissensions.... Le sort ne l'a point voulu; mais rien encore n'est désespéré.

« Permettez qu'animé d'un zèle pur qui m'encourage, et m'est garant que cette lettre ne saurait vous déplaire; permettez que je vous expose avec la franchise, avec la familiarité même d'un sincère ami de la vérité et de l'humanité, mon opinion qui n'est pas méprisable en ceci, parce que j'ai vu ce que vous ne sauriez voir.

« Le roi de France s'est montré aux Genevois en père sévère et courroucé. Si son bras se désarme, les nations qui l'observent avec inquiétude ne ver-

ront plus en lui qu'un père. Rappelez les troupes françaises; ces troupes si peu nécessaires pour contenir des artisans qui, dans l'ivresse même de l'indignation et du désespoir, n'ont pas osé frapper un soldat; des artisans dont la ruine inévitable est tellement dans les troubles et les tumultes des dissensions civiles, qu'ils ne voulaient que donner à la constitution et à l'administration journalière qui en dérive, une assiette fixe qui les dispensât d'y retoucher et presque d'y regarder jamais. Rappelez ces troupes dans lesquelles le citoyen de Genève, accoutumé à d'autres idées, à d'autres mœurs, ne voit que des instrumens de tyrannie, destinés à violer sa pensée jusqu'au fond de son ame; rappelez à Genève les hommes dans lesquels il a confiance, et dont la proscription entretient dans les Genevois le sentiment de l'injustice dont ils nous accusent; ces hommes dont la bonne foi, le patriotisme simple, modeste et modéré, vous étonneraient, méconnus qu'ils sont, grace aux orages qui les ont emportés loin de leurs propres mesures, ces hommes dont l'intégrité est telle que jamais on n'osa tenter de les séduire; que jamais la calomnie ne put accréditer contre eux un fait dont ils eussent à rougir. Soyez leur bienfaiteur; qu'ils vous doivent leur retour dans leur patrie; aussi bien sans eux leurs partisans seront-ils aveugles, et chanceleront-ils même dans le bon chemin. L'affluence continuelle de leurs concitoyens pour les consoler dans une situation où l'on peut craindre de déplaire à la cour de France, en leur témoignant de l'intérêt, atteste assez l'estime et la confiance dont ils jouis-

sent. Quand ces mesures de paix auront préparé le retour de la concorde , dites aux Genevois :

« Vous étiez tous frappés de vertige , et c'est pour l'intérêt même de votre liberté que nous avons cru devoir vous garrotter un instant. Le moment du délire est passé. L'adversité doit avoir dessillé vos yeux. Vos magistrats partagent sans doute le deuil de leurs concitoyens ; s'ils ne le partageaient pas , ils seraient indignes de la protection d'un grand roi. Les citoyens ont goûté les fruits amers que produit une confédération tumultueuse ; ils en ont été sévèrement punis. Aveugles que vous êtes , n'oubliez plus que l'homme ne peut que par le nombre , n'est fort que par la réunion , n'est heureux que par la paix. Le plus puissant des monarques ne l'est pas assez pour la rétablir chez vous , si elle n'est pas rentrée dans vos cœurs. NÉGATIFS ! vous nous devez votre sûreté , votre sécurité , votre liberté , respectez celles de vos frères. Nous vous rendons , à vous , REPRÉSENTANS , ceux que vous nommiez vos chefs , et qui ne le seront plus ; à vous , Magistrats , des concitoyens dont vous ne devez vous rappeler que les intentions et les malheurs ; nous vous rendons à tous vos droits de citoyens ; loin de vous ces démonstrations inventées par la discorde et la haine ! Qu'il n'y ait plus à Genève de parti que celui de la patrie ; vous êtes tous frères ; réunissez-vous en frères , et cimenter votre union par tous les arrangemens domestiques que des étrangers ne sauraient deviner et ne doivent pas prescrire. N'oubliez pas , surtout , que les troubles de votre patrie viennent de ce qu'elle n'a jamais possédé aucun moyen pacifique , intérieur et domestique , de terminer

les contestations qui s'élèvent dans son sein ; tirez ce moyen de votre constitution même ; cherchez la paix et le maintien de vos droits respectifs dans la dépendance des lois , dans le besoin d'une confiance mutuelle. Les troupes se retirent ; mais vous savez si vous leur êtes inaccessibles , s'il vous est possible de vous soustraire à leur force. Allez travailler à rendre leur présence à jamais inutile ; et jurez de chasser d'entre vous le parricide qui osera murmurer contre les conventions de famille auxquelles vous allez librement souscrire.

« Donnez à ce peu de mots toute la dignité, toute l'efficacité qu'à tant de titres vous pouvez leur donner ; et vous verrez les Genevois reprendre des conférences amiables , nommer des commissions mi-parties , avec beaucoup de docilité et de reconnaissance. Pour faciliter le rapprochement , pour rassurer tous les partis , pour leur imposer , que les plénipotentiaires y président , tout s'aplanira , et ils s'accorderont tous , sans que vous soyez forcé de vous occuper de détails , qui fourniront toujours aux ambitieux et à leurs amis mille moyens de vous tromper , et qui ne peuvent que fatiguer vainement un ministre dont le temps est précieux , et la surcharge excessive.

« Alors , plus d'émigrations à craindre , plus de murmures , plus de calomnies , plus de ces reproches secrets d'un abus peu magnanime des forces d'une autorité faite pour être tutélaire et non oppressive. Ces reproches qui trompent le public , souvent mal instruit , mais qui règne despotiquement par l'opinion , et l'emporte sur toute autorité connue ; ces repro-

ches, dont le public est l'écho, composent la renommée, aiguissent les haines nationales, et peuvent vouer à la censure de la postérité le ministre et le prince qui, d'ailleurs, auraient le mieux mérité de leur nation, de l'Europe, de leur siècle. Les réfugiés français ont flétri les lauriers du plus imposant de nos rois, et peut-être ont-ils allumé les foudres terribles dont il fut frappé sur la fin de sa carrière.

« Une telle infortune n'est pas destinée à notre auguste monarque ; il sait trop bien que la vraie puissance est la modération ; que la droiture est dignité ; que l'oppression est bassesse, et la justice honneur ; il sait qu'un géant n'a pas besoin d'échasses pour paraître grand. La moitié du globe va lui devoir sa liberté ; et l'Europe lui devra bientôt une paix noble, durable et salutaire. O vous ! associé à sa gloire, à cette gloire qu'ont si rarement obtenue les monarques ; vous, modérateur révéré d'un grand empire, dont les vrais succès réjouiront l'humanité, sur qui les fautes de vos prédécesseurs ont pesé trop et trop long-temps ! ne dédaignez pas de protéger une poignée d'hommes naguère libres, et, j'ose vous l'assurer, dignes de l'être, dont le salut ou la perte sont dans vos mains ; et que le libérateur de l'Amérique ne puisse jamais être appelé le destructeur de Genève ! »

Nous espérons que cette révélation d'une noble démarche, jusqu'à présent inconnue, cette publication d'un document tout-à-fait inédit feront honneur à la mémoire de Mirabeau ; et nos lecteurs apprécieront d'autant mieux ce trait de caractère, cette philanthropique et généreuse initiative, s'ils veulent bien remar-

quer que, cette fois encore, c'est au milieu des tribulations et des angoisses domestiques¹ que Mirabeau se constituait spontanément, non devant le public, mais devant l'autorité même, l'avocat des vrais principes politiques, et l'apôtre de la liberté.

Les lettres adressées par Mirabeau à Chamfort² sont, à peu près, les seuls documens publics que l'on ait sur l'époque qui suivit immédiatement l'inutile appel de l'arrêt de séparation, rendu à Aix, le 5 juillet 1785. Aucuns faits intéressans ne sont révélés par cette correspondance qui a été, ce nous semble, peu remarquée du public³, quoique plusieurs lettres, vraiment dignes de Mirabeau, présentent dans un beau jour le talent de l'écrivain, la sagacité du philosophe, la profondeur du publiciste. Il est vrai que, quant aux faits, on n'y trouve guère que des détails mesquins sur les difficultés fort pénibles de la position pécuniaire de Mirabeau; sur les travaux où il croyait trouver des ressources; sur ses projets et ses

¹ Voir notamment deux lettres de Mirabeau des 16 août et 16 septembre 1782.

² Paris, an V, 96 pages in-8°. Sébastien-Roch-Nicolas Chamfort, né en 1741, près de Clermont, en Auvergne. Ses *Éloges de Molière et de Lafontaine*, et trois ouvrages dramatiques, *la Jeune Indienne*, *le Marchand de Smyrne*, *Mustapha et Zeangir*, lui firent une assez grande réputation qui semble décliner de nos jours. Il fut nommé, en 1781, membre de l'Académie française, et mourut le 13 avril 1794.

³ Nous n'avons pas connaissance que ces lettres aient été réimprimées depuis 38 ans.

tentatives, ses espérances et ses mécomptes; enfin sur les incidens très peu intelligibles d'une obscure intrigue de galanterie, où les intérêts de Chamfort étaient stipulés par Mirabeau, instrument peu sûr, sans doute, en pareille entremise; plus, quelques thèses de métaphysique obscure et embrouillée; enfin, beaucoup de louanges et de flatteries assez guindées pour qu'il soit permis d'en suspecter la sincérité; louanges et flatteries que, toutefois, l'éditeur¹ paraît avoir prises au sérieux; tellement que son extrême prévention pour Chamfort y a trouvé le motif principal, et peut-être unique, de cette publication; et qu'il regarde comme certain que Mirabeau reconnaissait en Chamfort « UNE GRANDE SUPÉRIORITÉ, » et qu'il lui parlait « COMME UN DISCIPLE A SON MAITRE. »

Nous ne discuterons assurément pas cette étrange hyperbole, dont la postérité a fait justice, en classant Mirabeau et Chamfort à des places bien différentes.

¹ Ginguené. Pierre-Louis Ginguené, homme de lettres, collaborateur, en 1791, de la *Feuille villageoise*; puis de la *Décade philosophique*, du *Mercur de France*, etc. Auteur de *fables*, *épigrammes*, et autres *poésies*; du grand et bel ouvrage intitulé *Histoire littéraire de l'Italie*; de nombreux articles de la *Biographie universelle*; éditeur des œuvres du poète *P.-D.-E. Lebrun*, de Chamfort, etc. Il remplit successivement les fonctions de membre du comité d'instruction publique, d'ambassadeur de France près du roi de Sardaigne, de membre du Tribunat. Il était aussi membre de l'Institut. Il était né à Rennes en 1748, et est mort à Paris, le 17 novembre 1816.

Nous ne donnerons pas non plus l'analyse de cette correspondance, qui en est peu susceptible, et qui ne nous paraît pas avoir tout-à-fait assez d'importance pour que nous y arrêtions nos lecteurs; nous nous bornerons à noter ici que l'éditeur qui l'a donnée au public, l'a fait suivre d'un *Précis de la dissertation allemande sur les causes de l'universalité de la langue française, qui a partagé le prix de l'Académie de Berlin* ¹; ce *Précis* est un extrait fait par Mirabeau, ou du moins revu par lui, si nous en jugeons d'après le manuscrit que nous possédons, et qui est surchargé de corrections de sa main. Cet extrait est d'ailleurs substantiel, intéressant, curieux, fort remarquable par la méthode et le style; mais nous n'y insisterons pas non plus, parce que ce n'est qu'une simple analyse, une œuvre de patience, un morceau d'étude, et non une composition de Mirabeau.

S'il nous semble inutile de parler davantage des *Lettres à Chamfort*, nous y prendrons, toutefois, ainsi que dans nos propres matériaux, quelques détails sur le séjour de Mirabeau en Angleterre, où il alla en août 1784.

¹ 46 pages in-8°. Ce prix fut décerné, en 1784, à Rivarol, et à l'auteur du discours dont Mirabeau a laissé l'analyse. Cet auteur n'est nommé ni dans divers ouvrages que nous avons consultés, ni sur notre manuscrit, qui indique seulement que *le discours a été lu dans l'assemblée publique de Berlin, par M. Merian*. Il s'agit, sans doute, du savant et ingénieux philosophe Jean-Bernard Merian, directeur de la classe des belles-lettres de l'Académie de Berlin, né le 28 septembre 1723, mort le 12 février 1807.

Deux motifs l'y conduisirent; l'un était la crainte d'être recherché par suite de la furtive et téméraire publication de son Mémoire en cassation, ou plutôt de l'espèce de préface qu'il y avait ajoutée, comme nous l'avons dit, et qui était de nature à offenser grièvement le garde des sceaux; l'autre motif était le besoin de compléter les documens dont il composait ses *Considérations sur l'ordre de Cincinnatus*, ouvrage dont nous aurons bientôt occasion de parler.

Mirabeau avait emmené dans ce voyage l'enfant que nous avons mentionné dans notre avant-propos, et à la fin du Livre XIII, enfant alors âgé de deux ans, qu'il aimait avec une extrême tendresse, et dont il ne se sépara qu'à la mort. Mirabeau était aussi accompagné d'une jeune femme qu'il avait attachée à son sort, et dont nous devons dire quelques mots.

Ce ne sera pas assurément pour le justifier sur ce fait, non plus que sur tant d'autres qui sont, non pas excusés, sans doute, mais expliqués par le fatal phénomène de la constitution physique de Mirabeau.

Mais nous remarquerons que cette liaison, quoique irrégulière, n'eût du moins rien de scandaleux; et que, malgré sa position fautive et pénible, la jeune femme dont nous parlons ne cessa d'être entourée de l'affection et du respect de toutes les personnes qui la connurent, juste prix des exquisés vertus dont elle sut couvrir la seule tache qu'on pût lui reprocher; ajoutons que ces vertus inspirèrent à Mirabeau un attachement qui eut un tout autre caractère, et bien

plus de durée que toutes ses autres liaisons contractées jusqu'alors.

Henriette-Amélie, née le 15 mai 1765, était fille naturelle de Onno Zwier Van Haren¹ qui acquit beaucoup de réputation en Hollande par son habileté dans de grands emplois publics, et par le talent supérieur qu'il montra dans des travaux d'histoire et de haute littérature. Privée à quatorze ans d'un excellent père, et pourvue d'un modique revenu viager, l'intéressante orpheline fut placée comme pensionnaire dans un couvent de Paris. Mirabeau l'y connut au commencement de 1784; elle était sans famille, sans amis, sans expérience, sans défense; dominée à son tour par la pitié qu'inspiraient les malheurs de Mirabeau, séduite par la magie de son langage, elle s'unit à lui, consentit à le suivre, et, pendant plusieurs années, elle le fixa fortement par l'empire de la beauté, de la raison, d'une vertu d'autant plus touchante qu'une faute unique la rendait aussi modeste que douce et timide; surtout par les soins vraiment maternels dont elle entoura l'enfant que Mirabeau chérissait et dont elle avait fait son propre enfant².

¹ Né à Leeuwarde (Frise) en 1713, mort à Amsterdam en 1779.

² C'est sous le nom de madame de *Nehra*, anagramme du nom de Haren, que Henriette-Amélie a toujours été mentionnée depuis. Mirabeau n'a que deux ou trois fois cité, dans des lettres publiées après lui, madame de *Nehra*, dont nous ne parlerons qu'à cause de plusieurs faits publics auxquels son souvenir est lié; et comme nous ne la ferons connaître que par des citations de pièces inédites, nous croyons

Accoutumé à éprouver toutes sortes d'accidens dans ses voyages, Mirabeau fut près de périr en traversant la Manche¹; et peu après son arrivée, il rendit compte de ses premières impressions dans une lettre dont nous croyons devoir extraire une partie, parce qu'on y retrouvera les préoccupations habituelles de son esprit.

« Les approches de Londres sont entre autres d'une beauté champêtre dont la Hollande même ne m'a point fourni de modèles (j'y comparerais plutôt quelque vallée de la Suisse), car, et cette observation très remarquable saisit à l'instant des yeux exercés, ce peuple dominateur est avant tout et surtout agriculteur, au sein de son île; et voilà ce qui l'a sauvé si long-temps de ses propres délires. Je sentais mon ame fortement et profondément saisie en

devoir insérer ici quelques mots de ce qui la concerne dans les lettres adressées à Chamfort : « J'ai une compagne de mon
 « sort, une compagne aimable, douce, bonne, que sa beauté
 « aurait infailliblement rendue riche, si ses excellentes qua-
 « lités morales ne s'y étaient pas opposées (page 76.) Ma
 « compagne est ce que vous l'avez vue, belle, douce, bonne,
 « égale, courageuse, pénétrée de ce charme de la sensibilité
 « qui fait tout supporter, et même les maux qu'elle produit
 « (page 87). Vous verrez sa physionomie angélique, sa péné-
 « trante douceur, la séduction magique qui l'entoure (*ibid.*,
 « page 91). Je vous jure, mon ami, je vous jure dans toute
 « la sincérité de mon ame, que je ne la vau pas, et que
 « cette ame est d'un ordre supérieur par la tendresse, la dé-
 « licatesse et la bonté. » (*Ibid.*, page 92.)

¹ Lettres de Mirabeau à Chamfort, page 48.

parcourant ces contrées plantureuses et prospères ; et je me disais *pourquoi donc cette émotion si nouvelle ?* Ces châteaux , comparés aux nôtres , sont des guinguettes ; plusieurs cantons de la France , même de ses provinces les plus médiocres , et toute la Normandie que je viens de traverser , sont assurément plus beaux , de par la nature , que ces campagnes. On trouve çà et là , mais surtout dans notre pays , de beaux édifices , des ouvrages fastueux , de grands travaux publics , de grandes traces des plus prodigieux efforts de l'homme ; et cependant ceci m'enchanté bien plus que le reste ne m'étonne ; c'est que ceci est la nature améliorée , et non forcée ; c'est que ces routes étroites , mais excellentes , ne me rappellent les *courvoyeurs* que pour gémir sur le pays où ils sont connus ; c'est que cette admirable culture m'annonce le respect de la propriété ; c'est que ce soin , cette propriété universelle est un symptôme parlant de bien-être ; c'est que toute cette richesse rurale est dans la nature , près de la nature , selon la nature , et ne décèle pas l'excessive inégalité des fortunes , source de tant de maux , comme les édifices entourés de chaumières ; c'est que tout me dit qu'ici le peuple est quelque chose ; qu'ici chaque homme a le développement et le libre exercice de ses facultés , et qu'ainsi je suis dans un autre ordre de choses ¹. »

Nous citerons un autre passage où se peint encore l'homme que les intérêts de la liberté préoccupaient sans cesse , et nous nous décidons d'autant plus vo-

¹ Lettre de Mirabeau à Chamfort , pages 50 , 51.

lontiers à faire ce nouvel emprunt, que, d'un côté, les lettres à Chamfort, sont peu connues, comme nous l'avons dit; et que, de l'autre, la position précaire et pénible où était Mirabeau, en Angleterre, l'empêcha d'écrire, selon son premier projet, les observations que la constitution britannique devait naturellement suggérer à un esprit tel que le sien : « Je ne suis pas enthousiaste de l'Angleterre, et j'en sais maintenant assez pour vous dire que si sa constitution est la meilleure connue, l'administration en est la plus mauvaise possible ¹, et que si l'Anglais est l'homme social le plus libre qu'il y ait sur la terre, le peuple Anglais est un des moins libres qui existent ²..... Mais qu'est-ce donc que la liberté, puisque le peu qui s'en trouve dans une ou deux lois, place au premier rang un peuple si peu favorisé de la nature? Que ne peut pas une constitution, puisque celle-ci, quoiqu'incomplète et défectueuse, sauve et sauvera quelque temps encore le peuple le plus corrompu de la terre de sa propre corruption ³? Quelle

¹ Mirabeau, dès 1778, avait écrit : « Quand les Anglais « s'apercevront-ils que les systèmes introduits dans les conseils de leur cour ont prodigieusement avancé dans leur patrie l'ouvrage du despotisme? Que la belle théorie de leur gouvernement est très mal appliquée dans la pratique? et que les parties qui composent leur corps législatif sont mal composées et mal combinées? » (*Lettres de Cachet*, tome 1, page 232.)

² Lettres à Chamfort, page 69.

³ Mirabeau avait écrit, dix-huit mois auparavant, dans un ouvrage resté inédit, et qui nous a fourni quelques extraits

n'est pas l'influence d'un petit nombre de données favorables à l'espèce humaine, puisque ce peuple ignorant, superstitieux, entêté (car il est tout cela), cupide et très voisin de la foi punique, vaut mieux que la plupart des peuples connus, parce qu'il a quelque liberté civile ! »

Au commencement de février 1785, madame de Nehra partit de Londres pour Paris, où elle allait préparer le retour de son ami ; il lui écrivit fréquem-

mélés au récit du procès en séparation soutenu à Aix en 1783, c'est-à-dire dans les *Lettres adressées à un ancien magistrat sur le procès du comte et de la comtesse de Mirabeau* : « M'objectera-t-on l'Angleterre ? Mais cet état est constitué ! « Mais les Anglais ont une patrie ! et voilà pourquoi le peuple de la terre le plus fanatique, le plus ignorant, le plus « corrompu, a un esprit public, des vertus civiques, d'in- « croyables succès au milieu même de ses délires ; voilà « pourquoi, en dépit de la nature, il a pris le premier rang « parmi les nations ! »

¹ Lettres de Mirabeau à Chamfort, page 69. S'occupant ailleurs des imperfections de la constitution anglaise, et surtout des abus et de l'insuffisance de la représentation nationale, Mirabeau disait : « Il faut être Anglais pour avoir le « droit de médire d'eux. Il semble qu'on ait voulu jusqu'ici « consoler les autres nations, en leur parlant des défauts de « la constitution anglaise, et de ses abus. On a fait comme « ceux qui portaient leurs gémissemens sur de légers liens, « à des esclaves chargés de lourdes chaînes. On ne pense pas « que les liens laissent toute la sensibilité ; tandis que les « chaînes ôtent tout sentiment. » (*Considérations sur l'ordre de Cincinnatus*, notes sur un écrit du docteur Price, page 349.)

ment, et nous transcrivons ici une de ses lettres, parce qu'elle contient une relation intéressante, et qu'elle montre sous un beau jour le caractère de Mirabeau, qui assurément ne pouvait deviner la publication ultérieure d'une pareille correspondance :

« J'ai eu depuis votre départ, le lendemain même, ma bonne amie, une alarme très vive qui n'a pas diminué ma juste tristesse. On a cru la peste à Londres, et jugez si j'ai béni le sort de vous savoir partie ! Mais songez aussi à quelles angoisses je vous ai vue exposée, si ce terrible fléau se déchainant ici, interceptait toute correspondance avec le reste du monde, et laissait votre ami dans un théâtre de dévastation et de mort, sans qu'il vous restât aucun moyen humain, je ne dis pas de le soulager, mais de constater s'il respire ou s'il a péri. Ces horribles craintes, qui avaient déjà fait partir brusquement plusieurs familles pour la campagne, ont été heureusement aussitôt calmées que conçues; mais j'ai passé une cruelle journée et une cruelle nuit, que n'adoucissait assurément pas la nécessité de vous taire l'objet de ma terreur. Voici quelle en a été l'occasion. Une femme attaquée d'une fièvre putride avec des symptômes très effrayans, a été transportée à l'hôpital du *Loit*, et dans la même journée la contagion a emporté trois malades, et le chirurgien qui la soignait. Aussitôt on a mis des gardes à l'hôpital, on a parlé de murer la salle et de faire un cordon de troupes. Il n'en fallait pas tant pour consterner la ville, et surtout pour éveiller les brigands. Heureusement la journée du lendemain s'est passée sans morts, au moins dans la

salle suspecte , et l'on s'est rassuré. J'ai eu , comme vous le voyez , un prétexte pour vous suivre de bien près ; mais, outre que la peste n'est pas dans mon esprit le premier des dangers , à beaucoup près , comment désertier le pays sur lequel fond une calamité si terrible ? Je sais que , n'étant ni homme public , ni Anglais , je pouvais me dispenser de regarder la Grande-Bretagne comme mon poste , quoique le sort m'y fit rencontrer dans un tel moment. Mais j'ai bien peur que ce ne soit là une évasion plutôt qu'une raison. Je ne suis pas Anglais , mais je suis homme , et quiconque ne perd pas la tête , est homme public *au jour des fléaux*. D'ailleurs Elliot ¹ est si bien mon frère , je lui dois un dévouement si entier et si tendre , et il se serait trouvé dans un embarras si terrible , seul d'homme dans sa famille , surchargé de femmes et d'enfans , que je n'aurais pas eu le courage de l'abandonner ².

Le but du voyage de madame de Nehra avait été de vérifier si , comme on l'avait annoncé à Mirabeau , il pouvait revenir à Paris , sans avoir rien à redouter

¹ Sir Gilbert Elliot , depuis lord-comte Minto , né le 23 avril 1751 , vice-roi de la Corse en 1794 , ambassadeur à Vienne en 1799 , gouverneur-général du Bengale en 1807 , créé en 1813 pair d'Angleterre , mort le 21 juin 1814. Sir Gilbert Elliot avait été le condisciple de Mirabeau dans la pension de l'abbé Chocquart , et fut depuis au premier rang de ses amis les plus constans , les plus utiles et les plus illustres.

² Lettre inédite de Mirabeau à madame de Nehra , du 8 mars 1785.

pour sa sûreté ; mais la calomnie ne l'avait pas ménagé en son absence : l'autorité s'était persuadée qu'il était allé en Angleterre pour écrire un ouvrage contre le gouvernement français ; on supposait qu'il ne se proposait d'y rentrer que pour compléter ses matériaux , et préparer clandestinement une publication coupable. Madame de Nehra eut donc lieu de concevoir d'abord des craintes sérieuses , dont elle fit part à son ami ; et , à ce sujet , il lui écrivit la lettre suivante.

« Je n'ai reçu qu'aujourd'hui votre terrible lettre, et je serais parti dans l'instant même pour Paris , si Elliot ne s'y était pas opposé avec les plus tendres instances. Encore ne m'a-t-il gagné qu'en me démontrant qu'il importait que nous ne courussions pas tous deux les mêmes risques à la fois. Il a eu beaucoup de peine à réussir , quoiqu'il y eût mis l'intérêt le plus affectueux et le plus touchant , outre celui de sa situation , car il est fort malade. Je ne voulais rien entendre , j'avais la tête perdue de vos périls et de vos embarras. Mais enfin la grande apparence que j'aurai une lettre de vous demain , la remarque assez vraie que votre troisième lettre , quoiqu'arrivée avant la deuxième , et postérieurement écrite , paraît un peu plus calme , la certitude qu'en ce moment je suis plus propre à augmenter qu'à diminuer vos dangers , m'ont arraché la promesse de ne pas bouger jusqu'à votre première lettre. Mais , mon Dieu ! dans quel état je suis ! Quel sort ! quelle destinée ! Qui pouvait prévoir , qui n'aurait pas eu horreur de penser que la plus absurde calomnie armerait tant d'en-

nemis, refroidirait tant de prétendus amis? Moi! je serais à Londres pour écrire contre mon pays! Et parce que vous assurez le contraire, vous auriez à craindre *un coup d'autorité!* En vérité, ma jeune amie, il est impossible de se rassurer, lorsqu'il s'agit de quelqu'un qu'on aime, sans quoi je trouverais bien absurdes les craintes qu'on a voulu vous donner, peut-être pour vous détacher de moi, et rompre notre association. . . . Mais, mon Dieu! si elles ne l'étaient pas, si les méchants n'avaient pas même besoin d'un prétexte, si la haine de mes ennemis allait se porter sur vous tout entière! chère Yet-Lie¹, je suis hors de moi! Ne restez pas un moment à Paris. Eh! que me fait à moi l'opinion publique, près de votre sûreté? Que me fait à moi le suffrage de prétendus amis qui peuvent balancer et douter auprès des embarras sous lesquels vous succombiez! Quel prix peut avoir à mes yeux tout autre intérêt comparé au bonheur de vous voir! Partez et venez, dans un pays libre, et au sein de l'amitié, braver les calomnieux et les tyrans. Mon amie, vous n'aviez pas besoin d'augmenter mon attachement, mais comment ma reconnaissance ne s'accroîtrait-elle pas quand votre courage, dans un âge aussi tendre, inspire de l'admiration à tout le monde? Quand votre lettre a fait verser des larmes à tous ceux qui l'ont lue? . . . »

« Vous avez pris le parti d'aller à Versailles. Bon

¹ *Yet-Lie*, abréviation, à la manière anglaise, des deux nom *Henriette-Amélie*.

Dieu! qu'y aurez-vous fait? Comment y aurez-vous été reçue? Quelle fatigue pour votre tête! Quel séjour pour votre simplicité! Combien la nature nous avait peu faits pour ce pays! Vous si douce, mais si fière; moi si bon diable, mais si intraitable pour la hauteur et la duplicité, la bêtise et le despotisme, tous deux si avides de bonheur domestique, et de jouissances paisibles ¹! »

Ces inquiétudes durèrent encore quelque temps, et donnèrent lieu à plusieurs autres lettres semblables que nous écartons, pour abrégér.

Bientôt Mirabeau, lassé d'attendre une formelle permission de rentrer, se hasarda à revenir en France ², et nous l'y retrouverons tout à l'heure, quand nous aurons sommairement rendu compte des ouvrages qui l'occupèrent à Londres, pendant un séjour de six mois.

Nous avons dit que Mirabeau avait emporté à Londres le travail fort avancé qui parut le 20 septembre 1784 sous le titre de *Considérations sur l'ordre de Cincinnatus* ³.

¹ Lettre inédite de Mirabeau à madame de Nehra, du 10 mars 1785.

² Il arriva à Paris le 27 mars, avant d'avoir pu connaître une lettre rassurante écrite le 24 par le baron de Breteuil, et que Peuchet, qui imprime tout, a insérée dans ses *Mémoires*, tome 2, page 315.

³ Ou imitation d'un pamphlet anglo-américain, par le comte de Mirabeau. Suivies de plusieurs pièces relatives à cette institution; d'une lettre signée du général Washington, accompagnée de remarques par l'auteur français;

La paix signée le 29 janvier 1785 avait consacré l'institution et l'indépendance de la république des

d'une lettre de feu M. Turgot, ministre d'état en France, au docteur Price, sur les législations américaines; et de la traduction d'un pamphlet du docteur Price, intitulé: Observations on the importance of the american revolution, and the means of making it a benefit to the world; accompagnée de réflexions et de notes du traducteur.

Londres, J. Johnson, 1784, 1 vol. in-8^o de 284 pages, avec cette épigraphe: The glory of soldiers cannot be completed without acting well the part of citizens.

La gloire des guerriers ne saurait être complète que lorsqu'ils savent remplir les devoirs de citoyens.

(Lettre circulaire aux sociétés d'état de l'ordre des Cincinnati, signée du général Washington.)

Mirabeau mit son nom en tête de cet ouvrage, et c'était la première fois: « Je n'ai jamais rien imprimé sous un nom, « que mon père a rendu difficile à porter. » (C'est ainsi que Mirabeau parla toujours et de conviction sur le compte de son père; et peut-être plus, à la vérité, comme penseur que comme écrivain.) « J'ai cru jusqu'ici pouvoir me per-
« mettre de ne point avouer les premiers essais d'un homme
« jeune encore, et qui, plus qu'un autre, a besoin de ma-
« turité.

« J'aurais plus long-temps et peut-être toujours fait de
« même; mais des circonstances très connues m'ayant forcé
« de quitter mon pays, je crois me devoir de ne publier
« désormais que des écrits avoués; on ne manquerait pas,
« si je négligeais cette précaution, de me donner pour l'au-
« teur des ouvrages les plus capables de me compromettre.
« Je proteste donc que tout ce qui, désormais, ne portera
« pas mon nom, me sera faussement attribué; et j'espère
« que ceux qui m'honorent de leur haine, s'apercevront que,

États-Unis de l'Amérique du nord, qui s'était si glorieusement arrachée à la domination de l'Angleterre¹. Peu après, une société composée d'officiers américains s'était formée sous le nom d'*Association des*

« pour pris avoir un tel engagement, je n'en serai pas plus
« timide. » (Avis au-devant des *Considérations sur l'ordre de Cincinnatus*. Pages III et IV.)

Mirabeau avait annoncé cette résolution à Chamfort, dans la crainte de « se voir imputer les viles anonymités qui pul-
« lulent à Londres. » (*Lettres à Chamfort*, page 65.)

¹ Au moment de secouer un joug devenu intolérable, les Américains avaient publiquement exposé leurs griefs contre la métropole : ce manifeste avait occupé Mirabeau, alors détenu au donjon de Vincennes. Voici ce qu'en avait dit le courageux prisonnier : « On a applaudi bien généralement au
« sublime manifeste des États-Unis de l'Amérique. A Dieu
« ne plaise que je proteste à cet égard contre l'opinion pu-
« blique, moi qui, si je n'étais dans les fers, irais m'in-
« struire chez eux, et combattre pour eux. Mais je demande
« si les puissances qui ont contracté des alliances avec eux
« (ceci s'applique surtout à la France, leur principale alliée),
« ont osé lire ce manifeste, ou interroger leur conscience
« après l'avoir lu? Je demande s'il est aujourd'hui un gou-
« vernement en Europe, les confédérations helvétique et
« batave et les îles britanniques seules exceptées, qui, jugé
« d'après les principes de la déclaration du Congrès, don-
« née le 4 juillet 1776, ne fût déchu de ses droits? Je de-
« mande si, sur les trente-deux princes de la troisième
« race de nos rois, il n'y a en pas au-delà des deux tiers
« qui se sont rendus beaucoup plus coupables envers leurs
« sujets, que les rois de la Grande-Bretagne envers les co-
« lonies anglaises? » (*Lettres de Cachet*, tome I, page 284.)

Cincinnati ¹; ils s'étaient conféré une distinction extérieure, afin, disaient-ils, de perpétuer le souvenir de la guerre de l'indépendance; cette espèce d'ordre de chevalerie rendu héréditaire par ses premiers statuts, contrastait étrangement, il faut l'avouer, avec de tels événemens, et de tels résultats. Des Américains l'avaient jugé menaçant pour la liberté, et capable d'altérer des institutions républicaines à leur origine même, en y introduisant un élément d'aristocratie nobiliaire. Un pamphlet fut à ce sujet publié en Amérique; Mirabeau se chargea de le traduire, d'après les instances du docteur Franklin: l'on peut même croire qu'il s'en serait occupé sans provocation, si l'on en juge par ses antécédens, et par ce qu'il dit de l'objet de son travail: « Un tel sujet est d'inspiration, surtout lorsque l'écrivain expose une théorie qui est presque à lui, et dont la pratique a dirigé et composé sa vie. C'est cependant une chose curieuse et remarquable que la philosophie et la liberté s'élèvent au sein de Paris pour avertir le nouveau monde des dangers de la servitude, et lui montrer de loin les fers qui menacent sa postérité. Jamais l'éloquence ne défendit une plus belle cause. Peut-être ce sont les peuples corrompus qui peuvent donner des lumières aux peuples naisans; instruits par leurs propres maux, ils peuvent

¹ Cette dénomination était une allusion à la retraite de Washington, qui, en quittant le commandement en chef des troupes de la république, alla cultiver ses terres en Virginie.

enseigner à les éviter, et la servitude même peut être utile, en devenant l'école de la liberté ¹. »

Mirabeau, qui avait préparé ce travail à Paris, l'accrut en Angleterre d'une traduction d'*Observations* publiées par un respectable économiste et publiciste anglais, le docteur Price, sur l'importance de la révolution d'Amérique et sur les moyens de la rendre utile au monde; plus, de réflexions qui, à ce qu'il paraît, étaient en grande partie l'ouvrage du célèbre avocat Target ²; d'une lettre par laquelle Turgot avait, en 1778, exprimé son avis sur les défauts des constitutions américaines ³; enfin, d'une lettre du

¹ Lettres de Mirabeau à Chamfort, page 29.

² Lettres à Chamfort, page 81.

³ Les ennemis de Mirabeau ne manquèrent pas d'atténuer le mérite de son travail, en le présentant comme une simple et servile traduction. Voici comment, deux ans après, il se défendit publiquement de cet injuste reproche : « J'ai donné « mon livre sur les *Cincinnati* pour l'imitation d'un pamphlet « anglo-américain. C'est dans ma préface que se trouve l'indication de la feuille de cet *Ædanus Burke*, qui, dit-on, « réclame mon ouvrage. Et si ceux qui la citent aujourd'hui, « l'avaient seulement lue, ils auraient compris qu'ils réussiraient difficilement à faire passer un gros volume, deux « fois traduit en anglais (à Londres et en Amérique), et « qu'on va publier en allemand, pour la traduction de 16 « pages in-8°, ou 24 pages in-12; car le très estimable pamphlet d'*Ædanus Burke* a été imprimé sous ces deux formats. « Au reste, et pour ne pas me faire plus modeste que je ne « suis, j'avoue que si je savais traduire ainsi, je ne ferais « jamais que traduire. » (Introduction à l'écrit *Sur Moses*

même docteur Price qui s'était proposé un dessein analogue.

Nous étendrons peu , et nous ne présenterons que dans un appendice, à la fin du présent volume , une très rapide analyse et un très petit nombre d'extraits de cet ouvrage, tombé dans une sorte d'oubli, qui ne s'explique pas seulement par la nature éphémère et circonscrite du sujet , mais aussi par la manière dont l'auteur l'a traité, et par l'incohérence de quelques pièces qu'il y a incorporées ; incohérence, qui , alors et depuis , a été attribuée au besoin de grossir le livre , pour en augmenter le produit pécuniaire ¹.

Mendelsshon, et sur la réforme politique des Juifs, page 3, en note.)

¹ Quel que soit le jugement porté par le public sur ce livre, nous avons la preuve que Mirabeau n'était pas mécontent de son ouvrage. Voici ce qu'il en dit dans les *Lettres à Mauvillon*, juge éclairé et sévère : « J'avoue que je fais quelque estime de mes *Considérations sur l'ordre de Cincinnatus* ; il me semble qu'il y a dans cet écrit un bon sentiment philosophique et un bon mouvement oratoire ; il me semble que ce morceau du patriciat décoré est neuf ; il me semble enfin que le sujet a été bien envisagé sous toutes ses faces ; de tout ce que j'ai écrit, c'est ce dont je suis le moins mécontent (page 28). » On a plusieurs fois dit et imprimé, notamment feu Ginguené, éditeur des *Lettres de Mirabeau à Chamfort* (page 30 en note), que ce dernier avait eu une grande part aux *Considérations sur l'ordre de Cincinnatus*, et qu'il en avait écrit les morceaux les plus brillans. Cette assertion, tout-à-fait dépourvue de fondement, prouve bien peu de connaissance du style de l'un et

Le pamphlet original n'était qu'une mince brochure suffisante, peut-être, pour discuter une question de convenance et d'opportunité politiques; Mirabeau, qui l'a délayée en un volume, n'a pu y parvenir que par des développemens forcés; et il ne les a trouvés qu'en exagérant outre mesure les objections, et en supposant que le partage de quelques rubans et de quelques médailles entre les héroïques fondateurs d'une grande république, la ferait périr le lendemain même de sa fondation, par les causes de ruine qui ne naissent d'ordinaire que de la marche prolongée du temps, de l'oubli des principes, de la désuétude des lois, de l'altération des institutions, de la corruption des mœurs.

De là, nous l'avouons à regret, des longueurs et des redites, des déclamations et des injustices, enfin le tort de ne rien prouver *pour vouloir trop prouver* ¹.

Vers la fin de son séjour à Londres, Mirabeau publia un nouvel ouvrage qui lui était suggéré par les circonstances.

de l'autre. Pour toute personne, exempte de préventions, qui lira l'ouvrage attentivement, il sera aussi difficile d'y trouver rien qui rappelle la plume de Chamfort, que facile d'y reconnaître celle de Mirabeau, l'un des écrivains célèbres qui a le moins pris la peine de varier son style et sa manière.

¹ Voir l'appendice à la fin du présent volume. Nous regrettons de ne pouvoir pas y développer un peu largement l'article des *Considérations sur l'ordre de Cincinnatus*, parce qu'il est fort probable qu'on ne réimprimera jamais cet ouvrage.

Une des stipulations du traité de Munster (1648) avait assuré à la Hollande le monopole de la navigation dans les embouchures de l'Escaut. Les navires venant de la mer ne pouvaient pas franchir, en remontant le fleuve, la ligne fictive qui le traversait aux points correspondans à la frontière séparative des *Provinces-Unies* et des *Pays-Bas*, alors autrichiens; et telle était aussi la limite où devaient s'arrêter, en descendant l'Escaut, les embarcations venant de l'intérieur du continent, c'est-à-dire des Pays-Bas.

En 1784, le souverain de cette dernière contrée, l'empereur d'Autriche, Joseph II, commença par réclamer l'abolition de ce monopole, dont la légitimité ne lui paraissait pas suffisamment établie par le temps, sorte de titre dont ce prince novateur faisait peu de cas. Bientôt après, il proclama l'Escaut libre, et annonça qu'il réputerait déclaration de guerre toute opposition ou résistance de la part des Hollandais. Ceux-ci, autorisés par un siècle et demi de possession, animés par l'intérêt de leur vaste commerce, peut-être même de leur existence politique, encouragés par l'appui caché de la France et de l'Angleterre, manifestèrent hautement leur refus, et firent des apprêts publics de défense : une grande collision parut donc imminente entre les deux États et leurs alliés respectifs.

Le débat heureusement n'eut guère lieu qu'entre deux écrivains célèbres, dont les rôles accoutumés furent cette fois singulièrement intervertis. Linguet¹,

¹ Peuchet, en parlant des deux polémiques, a commis une

le prôneur avoué du despotisme, se déclara pour l'empereur Joseph II, qui semblait défendre l'intérêt de tous contre l'égoïste tyrannie de quelques-uns. Mirabeau, l'apôtre de la liberté, soutint la proposition inverse, c'est-à-dire la cause des Hollandais. Quoique partisan, par sentiment comme par principes, du système de la plus complète liberté du commerce, il s'attacha néanmoins, cette fois, à défendre un traité limitatif, dont le motif originaire était peut-être dans des vues de prudence, encore plus que dans un calcul d'égoïsme national. Pour éviter qu'on ne lui reprochât de se contredire et d'abandonner ses théories favorites, il s'efforça d'établir l'existence d'un fait dont les conséquences devaient prévaloir sur les plus généreuses spéculations, c'est-à-dire d'un formidable plan d'association conçu par les puissances du Nord, pour affaiblir et ensuite asservir celles du Midi; il prit à tâche de prouver que l'affranchissement des Bouches de l'Escaut était un des moyens de succès qui seconderait le mieux les desseins de la ligue du Nord, en ruinant la Hollande, et en enlevant ainsi au

méprise singulière; il suppose, tome 2, page 329, que Linguet répondait à Mirabeau, tandis que c'était celui-ci qui réfutait l'autre. La même erreur paraît avoir été commise à la page 162 du n^o 5 de la *Revue de Paris* (tome 24), où le rédacteur dit que Mirabeau fut battu par Linguet, expression dont le sens est difficile à saisir, quand l'on considère, 1^o que la réplique de Linguet, en supposant qu'il en ait fait une, n'a jamais été citée; 2^o que le vœu exprimé par Mirabeau fut presque immédiatement exaucé par l'événement.

Midi un de ses plus utiles remparts : il en tira la conclusion que des mesures brusques et décisives, même une guerre partielle, auraient l'avantage de trancher la question, avant que le nœud politique en fût devenu inextricable, et d'éviter une conflagration générale entre toutes les puissances intéressées.

Tel fut le sujet de l'ouvrage que Mirabeau fit paraître le 28 décembre 1784 sous ce titre : *Doutes sur la liberté de l'Escaut, réclamée par l'Empereur, sur les causes et sur les conséquences probables de cette réclamation, par le comte de Mirabeau* ¹.

Nous ne croyons pas devoir nous y arrêter davantage dans notre texte, et nous en plaçons dans l'appendice l'analyse sommaire et quelques brefs extraits. On sait que l'événement fut conforme au vœu de Mirabeau, en ce sens que Joseph II abandonna ses prétentions, en exigeant toutefois des Hollandais le remboursement des dépenses de ses préparatifs. Nous sommes assurément bien loin de supposer que la brochure de Mirabeau ait eu quelque influence sur ce résultat; nous ne croyons pas même que sa réputation d'écrivain politique s'en soit accrue, et qu'il en ait tiré d'autre fruit que quelques honoraires d'auteur, que sa triste position lui rendait fort nécessaires. Mais quelles que soient les imperfections de ce travail hâté, auquel on peut reprocher le manque de préci-

¹ Londres. In-8° de 168 pages, plus un appendice de 40 pages, avec cette épigraphe : *Bellum juro gentium perpetuae pacis causa moretur. Gravina de Orig. jur. civ.*, II, 14.

sion , de méthode et l'enflure du style , nous croyons qu'il honore la mémoire de Mirabeau , en fournissant de nouvelles preuves de sa courageuse philanthropie , et de la sagacité de ses vues politiques.

Plusieurs biographes , à l'occasion de l'écrit *sur l'ordre de Cincinnatus* , et des *Doutes sur la liberté de l'Escaut* , ont reproché à Mirabeau les motifs d'intérêt pécuniaire qui , autant et peut-être plus encore que les convictions politiques de l'auteur , le forçaient alors d'écrire . Nous avouons , comme on vient de le voir , que le reproche n'est pas dépourvu de fondement ; mais ne doit-il pas tomber devant ce fait trop certain , que Mirabeau écrivait en effet *pour vivre* ; qu'il n'avait ni propriétés , ni rentes , ni charge , ni emploi , ni pension (pas même sa pension dotale qui était contestée) , qu'en un mot , il n'avait de revenu d'aucune espèce ? N'est-il pas évident dès-lors que les fruits de son travail étaient ses seuls moyens de pourvoir à sa subsistance et à celle de la famille qu'il s'était faite , étant repoussé par la sienne ? Qui pourrait donc sans injustice lui reprocher ses labeurs littéraires , surtout en considérant que depuis sa sortie de prison ,

¹ Peuchet parle de « *longueurs qui semblent n'avoir d'autre but que le besoin de remplir son volume* (tome 2 , page 329). » Nous demanderons si un tel reproche n'est pas étrange de la part d'un homme qui , toute sa vie , a fait des livres avec des livres , et qui notamment a imprimé sur le compte de Mirabeau quatre tomes , uniquement composés de morceaux antérieurement imprimés , sans addition d'un seul fait inconnu , d'une seule phrase inédite ?

il ne traita que des matières d'intérêt général ; que le plus souvent il n'écrivit que sous la dictée d'une conviction véritable ; que quand parfois on put douter qu'il en fût inspiré , il ne présenta cependant que des propositions qui , si elles étaient susceptibles de controverse , pouvaient néanmoins être soutenues de bonne foi ; qu'enfin , à l'exception de la *Correspondance de Berlin* , dont nous parlerons quand il en sera temps , pour en expliquer la révélation sans l'excuser , il ne se permit pas une seule publication qui fût vraiment blâmable , ni surtout dont le genre eût la ressemblance , même la plus éloignée , avec les hideuses rapsodies que la misère lui avait arrachées au donjon de Vincennes ?

Quoique fermement résolu d'éviter , autant que possible , de ramener la *vie privée* dans les parties de notre ouvrage qui sont consacrées à la *vie publique* , nous ne pouvons achever le récit du séjour de Mirabeau en Angleterre , sans réfuter ici deux assertions calomnieuses de son principal historien.

Peuchet , immédiatement après s'être occupé des *Doutes sur la liberté de l'Escaut* , place à cette époque (décembre 1784) la mort de la malheureuse Sophie , et nous avons prouvé ailleurs , qu'elle ne mourût que cinq ans plus tard.

En parlant du même temps , il dit : « *Mirabeau éprouva un chagrin réel par la perte de la jeune et intéressante comtesse de Nehra. La vie tourmentée , nécessiteuse , qu'elle mena pendant les trois ans qu'elle vécut avec lui , son voyage en Angleterre , ses peines à Paris , la conduisirent au tombeau* (Tome 3 , page 352). »

Cette fois encore Peuchet invente ce qu'il ne sait pas; et au milieu de trois pages de lamentations déclamatoires, il place son invention de manière à diffamer à l'aise; il ajoute: « *Il est donc vrai que Mirabeau devait faire le malheur des femmes qui payèrent sa passion de l'amour le plus tendre; que celles qui lui sacrifièrent devoir, fortune, repos, bonheur, furent les victimes de leur funeste attachement à son sort!* »

Voilà certes une rude tirade, et elle n'a pas été perdue pour les successeurs de Peuchet, car en voici une paraphrase où l'on trouvera des couleurs bien plus vives que les siennes.

« *A cette époque (1784), mourut la comtesse de Nehra. La misère, les peines du cœur, la fatigue, les voyages de Paris, les inquiétudes de l'avenir, la mirent au tombeau. La destinée de cette aimable femme est aussi pénible à raconter que celle de la sensible et malheureuse Sophie. Ne croirait-on pas lire ici le conte du VAMPIRE? Toutes les femmes qui approchent cette espèce de lord Rothven, meurent de misère et d'amour; cet homme les traîne sa s remords et sans peur à travers la honte et la misère, jusqu'à ce que le tombeau s'ouvre pour les recevoir¹.* »

Ces phrases, sans doute, et celles qui précèdent, sont fort éloquentes; mais il y a un fait significatif à opposer aux deux auteurs: c'est que M^{me} de Nehra n'est pas morte en 1784, mais bien en 1818 (24 juin); qu'ainsi elle a survécu plus de 27 ans à Mirabeau,

¹ 1831. *Revue de Paris*, tome 24, n^o 3 du 20 mars, page 162.

qui, amant toujours volage, mais ami toujours tendre et bienfaisant, ne cessa de la chérir autant qu'il en était aimé, et qui lui légua 20,000 fr. dans son testament, où elle est la seconde personne nommée : l'auteur de cet ouvrage est la première.

L'autre fait, dont parle Peuchet ¹, et, d'après lui encore, le même article de la *Revue de Paris* ², se rapportent à un copiste, nommé Hardi, que Mirabeau occupait à Paris, et qu'il manda à Londres. Le récit d'ailleurs absurde de Peuchet est complètement calomnieux. Nous en avons un, écrit par madame de Nehra, et que nous ne transcrivons pas à cause de sa longueur, quoiqu'il soit intéressant et empreint des couleurs de la vérité. Nous réduirons à peu de mots nos explications sur ce fait.

Partant de Paris, et incertain de son sort, Mirabeau avait confié à Hardi des papiers très secrets, et qui intéressaient fort sa mère et lui-même, la comtesse de Mirabeau, et aussi des tiers, par exemple des femmes dont nous ne devons point dire le nom, puisque personne ne les a nommées avant nous. Quand, à l'arrivée de Hardi, Mirabeau demanda ses papiers, ils avaient disparu, et il lui fut impossible d'obtenir même le plus léger éclaircissement à cet égard. Désespéré à l'aspect du danger possible, même probable, d'une publication furtive qu'on lui imputerait à crime, il consulta ses amis sur le parti à prendre. Tous, et sir Gilbert Elliot en tête, lui con-

¹ Tome 2, p. 318.

² Volume et numéro déjà cités, p. 161.

seillèrent une action juridique , comme la voie la plus sûre d'une justification anticipée et d'une protestation solennelle. Hardi fut donc traduit en justice par Mirabeau , et non pas Mirabeau par Hardi , comme le dit Peuchet ¹, pour le fait de la rétention d'un dépôt , et non pour le fait d'un vol. Sir Gilbert Elliot en personne , exposa et la cause , et ses conseils , et sa participation ; et Hardi , envoyé en prison , se jugea si bien lui-même , qu'il ne hasarda pas , du moins alors et à découvert , un mot des récriminations dont parle Peuchet , et dont l'idée , s'il avait été en mesure de la suivre , lui serait naturellement venue après un traitement aussi brusque , et dans un pays où les lois se prêtent particulièrement à l'action reconventionnelle et récriminatoire.

Voilà l'exacte vérité sur un épisode fort simple , que Peuchet a présenté de manière à outrager la mémoire de Mirabeau. Mais pourquoi cette animosité ? pourquoi cette ignorance des faits ? Quant à l'animosité , nous ne chercherons pas à l'expliquer , car nous n'avons jamais pu la comprendre ; quant à l'ignorance des faits , il est aisé de la concevoir , parce que Peuchet , voulant écrire la vie privée de Mirabeau sans la connaître , autrement que par les documens tels quels publiés avant lui ; n'ayant pu s'éclairer auprès de madame du Saillant qui lui refusa toute confiance , d'autant qu'elle avait auprès d'elle son mandataire dévoué , qui parle ici ; Peuchet , disons-nous , s'opiniâtrant toutefois à faire un gros livre , a

¹ Tome 2, page 318.

puisé partout, sans soin, sans critique, sans choix; et, par exemple, s'est inspiré, quant au fait dont il s'agit, d'un horrible libelle publié le 27 mars 1787, sous le titre de *Considérations sur la dénonciation de l'agiotage*, et d'un autre pamphlet écrit par des champions avoués ou non avoués de la cause de Necker; libelles dont le second est la copie du premier, qui fut écrit en partie sous la dictée de Hardi. Ajoutons que Peuchet n'étudia pas même ce document, qu'un biographe judicieux et de bonne foi aurait rejeté au premier coup-d'œil, parce que toutes les fureurs de la haine, et ses exagérations, et ses impostures, y sont empreintes à chaque phrase. Nous disons que Peuchet ne le lut pas même avec quelque attention, quoiqu'il en ait copié plusieurs pages¹; car autrement il aurait vu que madame de Nehra, qu'il dit morte en 1784, ne l'était pas apparemment en 1787, puisque le libelle cité en parle dans les termes les plus diffamatoires, comme d'une personne vivante².

Mirabeau avait conçu à Londres l'espoir de faire quelque grand travail littéraire qui lui aurait fourni des moyens suivis et assurés de subsistance : par

¹ Tome 3, pages 98 à 102.

² Mirabeau fut fort affecté de ce libelle, dont il parle dans une lettre à Mauvillon : « Je veux préparer madame de Nehra à la lecture d'un horrible libelle contre moi, où elle est atrocement, gratuitement et calomnieusement outragée. Il faut au moins que celui pour qui elle souffre l'en console. » (Page 224.)

exemple, une entreprise qu'il avait, comme nous l'avons vu, projetée dès Vincennes, c'est-à-dire un extrait raisonné et classé de la collection précieuse, mais indigeste, des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; par exemple encore, un *Conservateur*¹, dont l'objet aurait été de recueillir et rassembler un choix de morceaux d'élite enfouis dans des ouvrages anciens que faisait oublier ou du moins négliger l'accroissement journalier des produits de la presse; accroissement déjà très marqué dès lors, et dont on a vu depuis la prodigieuse et incalculable progression. Ces projets, goûtés d'abord, furent ensuite écartés par les timides hésitations des libraires anglais, qui participaient fort peu à l'esprit spéculateur de leur nation². Mirabeau s'en tint donc forcément aux deux ouvrages qu'il avait publiés; et nous ne lui connaissons d'œuvres inédites, écrites à Londres, que le commencement très informe d'une *Histoire de Genève*, dont nous avons donné le manuscrit autographe à feu M. Étienne Dumont lors de son dernier voyage à Paris, en avril 1826³, et un

¹ Lettres à Chamfort, page 74.

² Il y aurait lieu de croire que Mirabeau ne reçut pas plus d'encouragement dans son propre pays, s'il était vrai (ce que nous ne pouvons ni affirmer ni démentir) qu'un *Prospectus* eût été distribué à Paris, ainsi que le disent les *Mémoires secrets pour servir à l'Histoire de la République des lettres*, etc. (Londres, John Adamson, tome 31, pages 91 et 93, 10 et 11 février 1786.)

³ Étienne Dumont, genevois, connu principalement par ses traductions et commentaires des ouvrages de Jérémie

sermon *sur l'immortalité de l'ame*, composé pour un ministre réfugié. Cet ecclésiastique lui avait été recommandé de Genève, et Mirabeau le tira de l'indigence, non par des secours pécuniaires qui n'étaient pas à sa portée, mais par le don de ce travail, à l'aide duquel le jeune ministre obtint au concours une place avantageuse. Nous publierons quelque jour, d'après le manuscrit autographe, cet éloquent sermon qui, par le sujet et la forme, diffère essentiellement des autres ouvrages de l'auteur, et doit, à tous égards, faire beaucoup d'honneur à sa mémoire.

Bentham. Étienne Dumont avait été fort lié, en 1789, avec Mirabeau, pour qui il fit plusieurs travaux politiques. On a, en 1831, imprimé sous le titre de *Souvenirs de Mirabeau*, un volume de fragmens et notes qu'Étienne Dumont ne destinait pas au public, du moins dans l'état où ils sont, et qu'il appelait lui-même une simple *ébauche*, qualification que l'éditeur a conservée, non sur le titre, mais dans l'*avertissement*. Nous aurons occasion de revenir sur les *Souvenirs* d'Étienne Dumont. Cet homme, également habile, savant et vertueux, est mort à Milan, le 28 septembre 1829.

LIVRE III.

TABLE III

III.

Mirabeau arriva le 1^{er} avril 1785 à Paris ; son projet était de se retirer en Provence avec madame de Nehra et leur enfant adoptif ; de s'y livrer entièrement aux travaux d'une grande composition historique , dont il avait depuis long-temps réuni les matériaux ; de faire suivre à Paris , par les voies amiables , ou du moins sans éclat , la fixation et la réalisation de la pension dotale qui lui était due , qui lui aurait suffi dans une profonde et laborieuse retraite , et de ne reparaitre que pour publier un ouvrage grave et bien mûri , dont il se serait cru alors le droit d'attendre et l'oubli du passé , et une réputation honorable , et la chance d'être employé et avancé dans les affaires publiques.

Ce projet prudent et louable fut renversé par un incident inattendu : l'enfant que Mirabeau chérissait éprouva une longue et dangereuse maladie, qui fit ajourner le projet d'un déplacement. Mirabeau fut introduit par Clavière dans la maison du banquier genevois Panchaud ; l'un et l'autre l'entretenirent continuellement de matières de finances qu'il avait déjà sérieusement étudiées en Angleterre, et qui, à cette époque, occupaient beaucoup le public. Bientôt cet esprit actif s'échauffa sur les grandes questions de ce genre, et il ne pensa plus à son projet d'aller faire retraite au château de Mirabeau ¹.

¹ Ce projet, prouvé par nos correspondances et par les Mémoires de madame de Nehra, l'est aussi par le passage suivant de l'avertissement qui précède le livre intitulé : *De la Caisse d'Escompte*. « Fatigué d'une vie orageuse, et persuadé que le repos et la paix sont les seuls biens purs et sans mélange que le Ciel ait accordés à l'homme *, je quittais la fière Albion, ce pays, pour tout autre, plus digne d'estime et de curiosité que d'affection et de regrets, mais où j'ai trouvé, moi, les amis les plus vrais et les plus dévoués qui soient sur la terre, et j'allais dans le seul séjour où le sort m'ait laissé des droits, lorsque, passant à Paris, j'ai appris qu'on s'occupait de nouveaux réglemens sur la caisse d'escompte. J'ai cru que cette circonstance rendait

* Il faut que cette vérité soit bien frappante ; car on la trouve aux deux pôles de l'esprit humain, si je puis parler ainsi.

On lit dans Newton : *Quiescem, rem prorsus substantialem.*

On lit dans La Fontaine :

Le repos, le repos, trésor si précieux,

Qu'on en fit autrefois le partage des dieux. (Note de Mirabeau.)

Depuis quelques années les besoins de l'État, surtout les dépenses prodigieuses de la guerre de l'indépendance américaine, avaient nécessité des emprunts considérables; ces sortes de placemens avaient acquis une très grande faveur, dans un pays où la passion du gain a tant d'imaginations vives à exploiter. Les opérations de ce genre ne s'étaient pas bornées aux emprunts de l'État; à côté de ces sortes d'effets, et on peut dire à leurs dépens, beaucoup d'entreprises particulières avaient attiré l'argent de la capitale et des provinces. Telles étaient notamment, la *Caisse d'Escompte*, la *Banque de Saint-Charles*, la *Compagnie des Eaux de Paris*. La première et la dernière de ces entreprises avaient évidemment un but d'intérêt public; la seconde ne présentait en aucun sens le même caractère; toutes trois faisaient naître d'immenses opérations, et absorbaient la plus grande partie des capitaux que réclamaient inutilement une multitude d'emplois et d'affectations plus utiles.

La *Caisse d'Escompte*, créée en 1776 par Turgot, avait rendu d'importans services au commerce, en augmentant la masse et la circulation du numéraire; l'accroissement rapide des opérations avait grossi les dividendes attribués aux actions, et le prix, sinon la valeur de celles-ci, s'était élevé, en proportion d'abord, et ensuite bien au-delà, par suite des manœuvres d'un agiotage effréné. En septembre 1785, la caisse d'escompte éprouva quelque embarras dans

« nécessaire un ouvrage qui fixât et mît à la portée de tout
« le monde les bons principes sur ce sujet, etc. » Pages 12, 13.

ses paiemens ; un secours dangereux lui fut imprudemment accordé par le gouvernement : l'arrêt du Conseil du 25 du même mois autorisa le paiement , en lettres de change , des billets dont le remboursement en numéraire éprouvait des difficultés temporaires ; un rapide et profond discrédit fut le résultat d'une pareille mesure ; M. de Calonne y pourvut avec habileté , avec courage , dès les premiers jours de son entrée au ministère , par un arrêt du Conseil , du 25 novembre 1785 , qui répara la faute commise deux mois auparavant ; la confiance publique , quelque temps retirée aux billets , et par conséquent aux actions de la caisse d'escompte , leur revint tout entière ; et l'agiotage s'en emparait de nouveau ¹ , plus actif et plus avide que jamais , à l'époque où notre narration est parvenue.

La banque Saint-Charles avait été instituée à Madrid , en 1782 , par Cabarrus , depuis ministre des finances du roi d'Espagne ; et Mirabeau remarque avec raison ² qu'on aurait dû s'étonner de voir un pays où , sauf les effets momentanés d'une guerre

¹ Le prix effectif et de fondation était de 3,000 liv. (première création) , et de 3,500 liv. (seconde création) . Du 23 novembre 1783 jusqu'au 8 mai 1785 , l'agiotage fit monter les actions jusqu'à 8,000 liv.

² Ces remarques , dont la justesse est relevée par l'expression la plus piquante et la plus colorée , sont développées dans le chapitre III de l'ouvrage sur la Caisse d'Escompte , page 22 et 23 , et copiées par Peuchet , tome 2 , pages 348 et suivantes.

passagère, abondaient les métaux du Nouveau-Monde, créer un de ces établissemens dont les seuls états où manque le numéraire ont réellement besoin. Outre cette circonstance, suffisante pour faire réfléchir les capitalistes, outre de suspectes analogies entre Law et Cabarrus, entre *le Système* et *la banque Saint-Charles*, celle-ci appuyée sur d'imaginaires profits du commerce des Philippines, comme l'autre sur les chimères du Mississipi et de la Louisiane, les hommes prudents auraient dû hésiter à mettre leurs fonds dans une entreprise placée sous une domination étrangère, tout-à-fait indépendante, tout-à-fait absolue; dans une entreprise dont ils ne pouvaient apprécier les opérations que par de simples oui-dire, par des illusions, et non par des raisonnemens. Cependant l'agiotage s'acharnait sur les billets de la banque espagnole; ses actions étaient plus recherchées en France qu'à Madrid; le cours s'en fixait en Espagne; leur valeur nominale n'était que de 500 livres: l'emportement des joueurs en avait déjà presque doublé le prix.

La Compagnie des Eaux de Paris avait émis des actions pour former son capital. Quelles que fussent l'incontestable utilité de son but, et l'habileté de ses moyens, des mécomptes avaient d'abord trompé ses calculs; les actions, dont la mise primitive était de 1,200 livres, étaient tombées d'un tiers. Le Gouvernement avait cru avec raison devoir venir au secours de la Compagnie en achetant cent actions: cette assistance ayant paru devoir assurer des succès d'abord douteux, les actions avaient rapidement re-

monté; et le jeu de bourse s'en emparant en porta le prix jusqu'à 4,000 livres et au delà.

Les opérations de ces trois établissemens occupèrent beaucoup Mirabeau, incessamment stimulé par ses amis qui voulaient se servir de son talent d'écrivain polémique. Ceux-ci, possesseurs de beaucoup d'effets publics émis par l'État, ayant, par conséquent intérêt à abattre ou abaisser des concurrences dangereuses, lui inspirèrent l'idée de combattre l'agiotage, en lui exposant les maux publics qui devaient s'ensuivre. Ils lui fournirent tous les matériaux nécessaires, bien plus, ils suggérèrent au contrôleur-général le désir de s'aider, comme eux, d'un auxiliaire aussi puissant. Mirabeau fut mis en rapport avec M. de Calonne, et c'est en partie dans l'intérêt et sous l'inspiration du ministère, qu'il écrivit ses deux premiers ouvrages sur les finances.

Il en publia cinq dans l'espace de cinq mois : 1° de *la Caisse d'Escompte* (8 mai 1785)¹, et dans cet ouvrage il anticipait tellement sur les subséquens, qu'il se serait fait accuser d'inconséquence et de versatilité s'il ne les avait pas écrits; 2° de *la Banque d'Espagne, dite de Saint-Charles* (1785)²; 3° *Lettre*

¹ In-8° de 227 pages, avec cette épigraphe :

*Jam dabitur, jam, jam; donec deceptus, et expes
Necquicquam fundo suspiret nummus in imo.*

PERS., sat. II, v. 50, 51.

² In-8° de 320 pages, avec cette épigraphe :

Ploratur lacrymis amissa pecunia veris.

JUV.

Vous pleurez votre argent, vos larmes sont sincères.

du comte de Mirabeau à M. Le Couteulx de la Noraye, sur la Banque d'Espagne dite de Saint-Charles, et sur la Caisse d'Escompte (15 juillet 1785) ¹; 4^o Sur les actions de la Compagnie des Eaux de Paris (2 octobre 1785) ²; 5^o Réponse à l'écrivain des administrateurs de la Compagnie des Eaux de Paris (10 décembre 1785) ³.

Ces divers ouvrages, écrits avec vigueur, souvent avec violence, heurtaient trop d'intérêts particuliers pour qu'ils ne suscitassent pas à l'auteur beaucoup de haines, d'injures et de calomnies. On lui prodigua les accusations d'ignorance, sans dévoiler les bévues qu'on lui reprochait, sans détruire ses preuves; et

¹ In-8^o de 117 pages, avec cette épigraphe :

Vos opibus junctos, conspirantesque tulissem!

CLAUDIEN.

² Londres, in-8^o de 36 pages, avec cette épigraphe :

*Pauvres gens!... je les plains, car on a pour les fous
Plus de pitié que de courroux.*

LA FONT., fab. 7, liv. 12.

³ Bruxelles, in-8^o, de 116 pages, avec cette épigraphe :

*Egens, ignotus, inquiet, dum occultis libellis cuique
periculum facessit, mox odium apud omnes adeptus, dedit
exemplum, quod secuti ex pauperibus divites, ex contemptis
metuendi, perniciem aliis, ac postremum sibi invenere.*

*Né dans l'obscurité, sans ressource que l'intrigue, le voilà
cet homme que ses libelles avaient rendu si redoutable!
chargé aujourd'hui de la haine publique, qu'il serve à ja-
mais d'exemple à ceux qui, de pauvres devenus riches, qui,
du sein du mépris, parvenus à se faire craindre, veulent
perdre les autres, et finissent par se perdre eux-mêmes.*

(TACIT. Ann. liv. 1, chap. 74.)

de vénalité sans songer qu'au profit du ministère qui, l'excitant en secret, le désavouait en public, et de quelques banquiers ruinés ou fort obérés, il attaquait et désespérait d'opulens et puissans agioteurs qui auraient magnifiquement payé son silence s'il avait voulu le vendre.

Rien ne nous serait si aisé que de prendre à peu de frais dans les livres contemporains des explications fort détaillées sur le sujet des ouvrages de Mirabeau relatifs aux finances; et, d'un côté, dans ces brochures mêmes, d'un autre côté dans d'autres écrits de la même main, des citations nombreuses, qui feraient d'autant plus d'honneur au patriotisme et au talent de l'auteur, que de nos jours on connaît fort peu ces écrits de circonstance qui n'ont jamais été réimprimés.

Mais cette considération même, l'oubli où sont tombées des questions éphémères, la répugnance que nous avons à reproduire des ouvrages déjà publiés, nous déterminent à ne rien emprunter qu'à une source inconnue; ce que nous ferons toujours quand les sujets que rencontrera une narration, pourront être traités avec des matériaux de notre propre fonds, et quand ceux-ci pourront suppléer des œuvres déjà imprimées sous le nom de Mirabeau, qui ne seraient pas à la fois d'un intérêt permanent, et dignes de revivre. Nous nous bornerons donc, quant aux écrits sur les finances, à insérer ici, en ce qui les concerne, d'abord quelques phrases d'une lettre que Mirabeau écrivit à son père trois ans après; ensuite, et comme un résumé vif, substantiel et tout neuf, la première

partie d'une lettre amère, mais éloquente, que Mirabeau destina, dans les premiers jours de janvier 1786, à M. de Calonne; lettre que l'auteur écrivit à son arrivée en Prusse et que ses amis, à qui il l'envoya, retinrent, et ne voulurent absolument pas publier, malgré ses prières, ses instances accompagnées d'emportemens, comme le témoignent ses lettres, et les leurs qui sont entre nos mains.

Mirabeau, répondant à des reproches de son père, s'exprimait ainsi, dans une lettre écrite le 4 octobre 1788 :

« Vous avez dit de moi, mon père, *il a taré sa plume de la tache d'être vénale; on sait que Calonne le payait; on dit, on veut croire qu'il en était de même de Lamoignon* ¹.

« Ma plume *vénale*, mon père! Eh! quand ai-je soutenu le contraire? voilà le caractère de la vénalité. *On sait que Calonne me payait.... Certes on sait qu'on ne sait rien.... Sollicité par tous ceux de mes amis, qui pariaient pour mes opinions, de prendre part à leurs affaires; provoqué par Dupont lui-même* ², que j'en atteste, baffoué par lui de ne m'être pas fait 40,000 fr. de rente dans les vertiges de l'agiotage, je suis resté étranger à toute spéculation, même innocente; j'ai vécu, petitement vécu, de mon

¹ Le fait était faux, comme on va le voir; mais eût-il été vrai, le reproche aurait été aussi inconséquent qu'injuste de la part du marquis de Mirabeau, qui n'accordait aucune espèce de secours à son fils, pas même le paiement de sa pension dotale.

² Dupont de Nemours.

travail et du secours de mes amis ; mais je n'ai jamais ni joué un écu, ni reçu un sou en présent, moi qui faisais fléchir, en quelque sorte, à mon gré, le balancier de la Bourse ; moi dont on aurait payé le silence de tout l'or que j'aurais voulu accepter : j'ai, bien ou mal, à juste ou injuste titre, mais j'ai, de fait, rendu de très grands services aux finances sous le ministère de M. de Calonne. Je puis établir par pièces authentiques, 1^o que l'écrit sur la Caisse d'Escompte, si hâté et imparfait qu'il soit ¹ a sauvé beaucoup d'honnêtes joueurs que des fripons allaient duper ; 2^o que les *Saint-Charles* que j'ai trouvés à 900 fr., et jetés en huit jours à 400 fr., ont coûté 54 millions au royaume et lui auraient, sans moi, coûté en peu de semaines, trois fois autant. Enfin, mon père, j'ai fait rebrousser les *Philippines* ² ; j'ai déjoué l'agiotage

¹ Voilà ce que dit ailleurs Mirabeau de son ouvrage sur *la Caisse d'Escompte* : « Celui-là est fort élémentaire ; et » comme il fallait être lu dans un moment donné, outre la » précipitation de l'exécution, il y a un peu de vernis étranger au sujet, et peu de généralisations, parce que je n'aurais pas été entendu, et j'aurais été chicané. » (*Lettres de Mirabeau à Mauvillon*, pages 16, 17.) « J'avoue que je regarde le livre de *la Banque Saint-Charles*, qui a eu un succès littéraire beaucoup moindre (que celui du livre sur *la Caisse d'Escompte*) comme infiniment meilleur, plus profond, plus orthodoxe, et, s'il m'est permis de le dire, » comme la théorie des banques publiques. Il est difficile de » croire que ce livre a été fait et imprimé en dix jours. C'est » un tour de force peut-être, mais le péril était imminent. » (*Ibid.*, *ibid.*)

² *Les Philippines*, c'est-à-dire les actions de la compagnie

qui engloutissait tout le numéraire du royaume, décourageait toutes les industries honnêtes, et enfin, inoculé à la cour, préparait à la France un débordement de corruptions nouvelles. Tant que M. de Calonne n'a pas été chef de parti, et de partie dans l'agiotage, il a trouvé cela très bien, et m'a même lancé. Mais il n'a jamais déboursé autre chose que les frais de l'impression des *Saint-Charles*, sur le compte de l'imprimeur, et dans ses mains. Quand le ministre a été agioteur, il a voulu m'imposer silence, et j'en ai parlé plus haut. Il a déchaîné contre moi ce saltimbanque de Beaumarchais ¹. Vous savez le reste. Ma vengeance prise (et elle ne fut si sévère, si à mort, que parce que l'on voulait me *tarer de vénalité*), j'ai consommé une rupture déjà publique, en écrivant à M. de Calonne une lettre telle que jamais stipendiaire n'en écrivit de pareille à son acheteur; et si vous connaissiez cette lettre, que Dupont vous montrera, vous ne douteriez pas un moment que j'ai plaidé ma seule opinion, ma seule conviction, et non pas un thème lâchement accepté en échange d'un salaire avilissant ². »

C'est cette raison même, c'est le désir de substi-

des Philippines, autre création du financier Cabarrus, et dont Mirabeau signalait aussi les déceptions.

¹ Beaumarchais, un des administrateurs de la Compagnie des Eaux de Paris, fit en leur nom une réponse spirituelle et mesurée, mais ironique et maligne, qui porta l'irritation de Mirabeau jusqu'à la fureur.

² Lettre inédite de Mirabeau à son père, du 4 octobre 1788.

tuer cette persuasion aux conjectures dont la mémoire de Mirabeau est restée chargée sur la foi de ses ennemis, par la faute de ses biographes, mal informés parce qu'ils n'ont rien approfondi à cet égard, qui nous détermine à insérer dans notre texte une partie de la lettre, ou plutôt du volumineux factum¹ dont Mirabeau parlait à son père, et qu'il avait destiné à M. de Calonne.

On remarquera sans doute le ton amer et parfois déclamatoire de cette lettre qui, écrite peu de temps après la réponse adressée à Beaumarchais, en rappelle la véhémence et l'emportement. Ce ton s'explique par les impressions profondes de l'écrivain; par sa conviction qui survivait au désaveu ministériel de son système; par les déterminations inattendues du pouvoir; déterminations qui blessaient la loyauté de Mirabeau par de frauduleuses manœuvres, son équité par des injustices, son patriotisme par des mesures arbitraires et dangereuses. On peut aussi, nous l'avouons, en attribuer une partie à la défection du ministre, qui, soit faiblesse, soit duplicité, cessait de le soutenir après l'avoir excité, et faisait ou laissait rendre les arrêts du Conseil des 17 juillet et 24 août 1785, qui blâmèrent et supprimèrent l'écrit sur la Banque Saint-Charles, et la Lettre à Le Cousteulx de la Noraye.

« Il est donc arrivé, monsieur, ce moment que je vous ai prédit, et que j'ai vraiment redouté, ce mo-

¹ Notre manuscrit, entièrement autographe, formerait près de trois cents pages in-8° d'impression.

ment où ma réputation, mes principes, ma sûreté, mon honneur, et, par-dessus tout, le bien de mon pays, me commandent également de vous citer au tribunal du public, et de le prendre pour juge entre nous.

« Après six mois de vains efforts, d'inutiles conseils, de travaux infructueux, je me vois contraint de renverser dans ma propre opinion le trône que j'aurais voulu vous élever dans celle de tous nos concitoyens. Non seulement il me faut renoncer à l'espoir de tout le bien que vous pouviez faire, mais il devient nécessaire que je m'oppose au mal que vous faites.

« J'aurais voulu pouvoir être votre caution, et vous me forcez à devenir votre dénonciateur. J'aurais consumé ma vie pour vos succès; il faut que j'emploie des heures pénibles à en préserver mes concitoyens. Eh! comment, avec le sentiment profond de votre servile déférence pour des conseillers pervers, ne pas chercher à faire tomber de vos mains le sceptre qui détruirait enfin et nos propriétés, et tous les principes qui leur servent de base?... Oui, je dois essayer contre vous ce que peuvent la vérité, la raison, le patriotisme, pour arrêter dans sa marche inconsidérée un ministre insouciant et corrompu, qui, laissant flotter les rênes des finances au gré de l'ignorance aveugle et de l'avidité cupide, compromet l'honneur du gouvernement et celui de la nation.

« Mais pourquoi, monsieur, êtes-vous ce ministre? Pourquoi le hasard m'a-t-il approché de vous? pour-

quoi vos qualités aimables m'avaient-elles séduit? pourquoi vous êtes-vous servi de moi ¹? pourquoi m'avez-vous, en désertant la cause que j'ai reçue de vos mains, imposé le devoir de la défendre enfin contre vous-même? M'auriez-vous pris pour un de ces hommes légers ou sans honneur, à qui l'on com-

¹ Mirabeau ne s'est nullement caché de ses relations avec M. de Calonne. Voici, entre autres preuves, ce qu'il écrivait dans son second travail sur les *Eaux de Paris*: « Le ministre des finances m'y avait appelé, encouragé, « invité. » (Page 10.) Depuis, dans la terrible philippique intitulée : *Dénonciation de l'agiotage au roi et à l'assemblée des notables*, publiée le 20 février 1787, et dirigée en partie contre les résultats dès-lors palpables, et depuis trop publics, des fautes de ce ministre, Mirabeau écrivit en propres termes : « Déjà j'ai tenté de répandre l'instruction sur « ces objets; j'étais autorisé, j'étais même invité à le faire, « et je crois avoir acquis le droit de dire que j'employai « toujours dans cette mission salutaire les argumens d'une « saine logique. » (Page 10.)

En écrivant cette même *Dénonciation de l'agiotage*, Mirabeau a employé quelquefois dans le texte, plus souvent dans les notes, quelques-uns des faits, des conjectures, et des raisonnemens qu'on va lire. Ce sont, en général, des imitations, et non des répétitions; car si Mirabeau s'était littéralement répété, nous n'aurions donné que par fragmens la partie que nous publions aujourd'hui de la lettre à M. de Calonne. Nous ne cesserons en effet de le dire, nous ne voulons réimprimer les choses déjà imprimées que dans le cas de nécessité absolue.

Nous aurons soin de citer en note les imitations de ce genre.

mande de plier au gré des circonstances leurs sentimens et l'emploi de leurs méprisables talens?... Si telle fut votre erreur, vous allez être cruellement détrompé.

« Cependant, de quel droit, monsieur, auriez-vous auguré ainsi de mon esprit ou de mon ame? quand auprès de vous ai-je cessé d'être moi? quelle vérité m'avez-vous entendu dissimuler ou trahir? Dans quel temps une mâle et inflexible liberté n'a-t-elle pas dicté mes écrits et mes discours? Quels titres enfin n'ai-je pas à votre estime?... Je la conserverai, monsieur, ou du moins j'en serai digne, même au prix de votre haine; et, puisque vous vous laissez arracher une loi également absurde, impolitique et immorale, dont mes amis, que vous n'avez consultés que pour tenter d'en obtenir le conseil de votre volonté, et moi que votre indiscretion seule admit à votre confiance, nous vous avons démontré dès long-temps les inconvéniens, les erreurs et les vices, puisque, par cette loi ¹, vous détruisez autant qu'il est en vous le bien que j'ai fait à ce royaume ravagé par votre impéritie et votre pusillanimité; puisque vous osez essayer sur moi des menaces, pour m'empêcher de continuer la légitime publication de mes opinions et

¹ Il est question ici de l'arrêt du Conseil, du 2 octobre 1785, portant nomination de commissaires pour la liquidation des marchés à terme et compromis d'effets royaux ou autres quelconques, en exécution de l'arrêt du 7 août précédent, lequel renouvelle les ordonnances et réglemens concernant la Bourse, et proscriit les négociations abusives. (Note de Mirabeau.)

de mes principes, maintenant que vous êtes en contradiction avec vous-même, et que la vérité vous importune..... je prouverai, monsieur, que je suis un bon citoyen et que vous êtes un mauvais administrateur; que vous ne savez ni ce que vous devez, ni ce que vous pouvez, ni ce que vous voulez, et que votre dernier arrêt est l'opprobre du gouvernement, le fléau du crédit, et la destruction de toute confiance entre commerçans.

« Mais, monsieur, bien que vous m'ayez tout à la fois poursuivi de persécutions et d'outrages, ce n'est ni haine (je n'étais disposé qu'à vous aimer), ni vengeance (eh! quel plus puissant vengeur que vous-même pourraient désirer vos ennemis?) qui m'arrachent cette lettre. Je la commencerai en faisant voir qu'une défense légitime m'impose la nécessité de l'écrire. L'histoire de nos relations, sur lesquelles j'insisterai pour mieux prouver le défaut absolu de caractère que vous avez porté dans la place qui demande le plus de suite et de fermeté; l'histoire de nos relations, dis-je, suffira pour en convaincre.

Mes relations avec M. de Calonne.

« Vous vous rappelez sans doute quels sont les premiers rapports qui nous firent connaître l'un à l'autre. Je désirais mélanger de quelque bien le mal d'une Compagnie des Indes que déjà vous aviez formée. Je n'ignorais pas que votre plan, conçu avec précipitation pour contrarier les vues de M. le maréchal de Castries, qui, à bon droit, avait rejeté tout arrangement de cette nature, n'était que le ré-

sultat d'une intrigue ; et je connaissais trop bien l'influence des positions de cour, pour m'étonner qu'une Compagnie des Indes, véritable usurpation d'un département sur un autre, fût très imparfaitement constituée. Mais comme, après tout, son privilège ne saurait être que l'erreur d'un petit nombre d'années, je n'eusse pas regardé cet établissement mauvais en soi, plus mauvais par son organisation, comme une faute qui dût faire désespérer de vous, quand les premières opérations de votre ministère m'auraient inspiré pour votre administration des préventions moins favorables.

« Peu de ministres peuvent se vanter d'un aussi beau début que vous, monsieur. L'injustice d'une résiliation arbitraire et violente, expiée et réparée par le rétablissement du bail des fermes ; le papier-monnaie anéanti ; l'anathème du viager solennellement prononcé par le législateur ; un emprunt mieux combiné qu'il ne s'en était fait encore en France ; la caisse d'amortissement instituée ; le crédit public relevé, soutenu, augmenté : tout annonçait en vous des vues ; et votre extrême facilité à faire de l'esprit des autres votre esprit, confirmait assez ce présage, pour qu'il me soit pardonnable de m'être livré à la séduction de vos grâces personnelles. A la vérité, vous étiez déjà sorti de la bonne route. L'arrêt rétroactif du 24 janvier, qui terminait par une iniquité révoltante ces combats de pygmées qu'avait suscités la

• Arrêt du 24 janvier. *Il déclare nuls les marchés de prime, concernant les dividendes des actions de la Caisse*

querelle des dividendes, dans laquelle l'autorité n'aurait jamais dû intervenir; cet arrêt montrait assez que vous manquiez de principes, ou de fermeté, et surtout de dignité. Mais plusieurs prétextes, quoique bien frivoles et peu dignes d'excuse dans un ministre, semblaient colorer cette grande faute. Des hommes¹ dont l'ignorance et la bassesse vous étaient peut-être inconnues, dénonçaient au gouvernement des fraudes immenses, des vols manifestes, un feu qui menaçait d'envahir toutes les fortunes du commerce²;

d'Escompte, etc., etc. (Note de Mirabeau.) Quoique l'ouvrage sur la *Caisse d'Escompte* fût écrit, à certains égards, sous l'influence de Calonne, Mirabeau, qui ne voulait plaider que sa propre conviction, consacra deux chapitres (VII et VIII, pages 70 à 110) à combattre l'arrêt du 24 janvier 1785, dont il dit notamment page 82, « que Dieu même ne peut « pas faire qu'une loi rétroactive soit une loi juste. » (Note de l'éditeur.)

¹ *Les commissaires de la caisse d'escompte*, « qui n'avaient cependant, dit Mirabeau, aucune mission de leurs « commettans pour demander la proscription des marchés « de dividendes. » (*Sur la Caisse d'Escompte*, page 73.) (Note de l'éditeur.)

² Les commissaires députés des actionnaires de la caisse d'escompte déclarent « qu'ils croyaient de leur devoir de « dénoncer à sa majesté un abus qui pourrait compromettre « la fortune de ses sujets... » Sur quoi il est à remarquer, comme je l'ai fait dans mon ouvrage sur la *Caisse d'Escompte*, que le montant des différences perdues n'allait pas à 500,000 livres; ce qui est constaté par l'état détaillé de ces marchés, dans le recueil des pièces imprimées par ordre du gouvernement à cette occasion. La totalité des dividendes

et l'excès de votre délicatesse pouvait vous ménager une sorte d'excuse dans le vif ressentiment des soupçons qu'on avait injustement lancés sur vous.

« D'ailleurs, cet arrêt n'était pas votre ouvrage; la voix publique en nommait l'auteur, qui dès longtemps nous a ravi le droit de nous étonner de ses œuvres. Enfin je préparais alors même une critique assez sévère de cette étrange loi, pour qu'il me fût permis de vous pardonner. Je ne doutais pas que vous ne prissiez le parti de la retirer, et que vous ne donnassiez le premier ce bel exemple, peut-être aussi prudent que généreux, même pour un ministre, de rétracter une erreur, d'avouer, en la réparant, une injustice. En un mot, j'espérais de votre administration, et je désirais sincèrement de vous aider de ma faible voix contre les autres et contre vous-même.

« Tel est l'exposé naïf et fidèle de la situation où se trouvaient, relativement à vous, mon esprit et mon ame, lorsque je vous adressai quelques observations sur la nécessité d'empêcher que la Compagnie des Indes n'étendît plus loin que ne le comportent ses privilèges, un monopole destructeur de toute indus-

vendus s'élevait à 15,400, et leur prix commun à 180 livres; le dividende fut réglé à 150 livres: restent donc 30 livres de perte par dividende, faisant en tout 462,000 livres à supporter par une vingtaine de particuliers qui, pour la plupart, avaient déjà fait des bénéfices énormes par la hausse qu'ils avaient produite en grande partie en achetant insidieusement ces mêmes dividendes à des prix qui ne pouvaient jamais se réaliser (Note de Mirabeau.)

trie, de tout commerce national; ce qu'elle ferait infailliblement, si on laissait à la discrétion de ses directeurs les moyens de décourager nos commerçans, de ruiner nos manufactures, de dépeupler nos ateliers, et par cela même les cantons qu'ils avivent.

« Je ne sais quels furent vos motifs, monsieur, mais pour toute réponse à ma lettre vous m'invitâtes à vous voir, et notre première conversation, qui fut longue et confiante, m'engagea, peut-être pour mon malheur, dans une carrière où je porterai toujours, du moins, une conscience pure et une raison courageuse.

« Dans cette conférence, vous gardâtes un profond silence sur votre Compagnie des Indes. Déjà son sort était arrêté. Ennemie de nos amis et de nos alliés, tributaire de nos rivaux naturels, tyran, dès son aurore, de nos principales manufactures nationales, cette compagnie que vous destiniez à vivre du privilège de faire le commerce des Indes, même avant d'aller aux Indes, devait ouvrir pour vous un nouvel ordre de choses, et devenir une des calamités de votre ministère. Il était donc inutile de me parler d'elle; et jamais, en effet, il n'en a été question entre nous, si ce n'est lorsque je vous ai porté les représentations des manufacturiers alsaciens, qui vous ont prouvé de bonne heure combien la charte de cet établissement décelait de petites vues d'intérêt, plutôt qu'elle ne développait de sages et grandes combinaisons, propres à faire oublier l'erreur de son privilège.

« Mais si , dans cette première entrevue , vous passâtes sous silence votre Compagnie des Indes , vous me témoignâtes un désir vif de me voir travailler à répandre l'instruction sur différens objets d'économie politique. Dès ce moment je me montrai à vos yeux tel que j'ai toujours été , et vous pûtes connaître l'homme que vous envoyait le hasard.

« *Si j'écris sur des matières d'administration, vous dis-je alors , je le ferai avec liberté, précision, énergie. Assez d'autres ont prostitué la puissance de la parole écrite à défendre ou protéger des erreurs : il est temps d'offrir un culte pur à la vérité. Que le gouvernement ne s'attende pas à trouver chez le même homme les moyens des ames fortes et les ressources des petites ames ; s'il croit que ma plume puisse seconder ses vues pour le bien public, il me laissera le caractère d'indépendance qui seul, en suppléant à l'insuffisance de mes talens , m'a obtenu des succès.* »

Mission d'écrire sur les matières d'administration , et de correspondre avec M. de Calonne.

« Personne mieux que vous , monsieur , ne sait prendre tous les tons , toutes les formes. Vous applaudîtes vivement à ma loyale rudesse , et ce fut sur votre parole , que vous n'essaieriez jamais de me soumettre à un autre empire qu'à celui de ma persuasion , que je me rendis à l'invitation d'écrire sur toutes les parties de l'administration des finances qui me paraîtraient mériter la critique ou les observations du patriotisme. Telle est la seule condition que j'aie jamais faite avec vous. »

Livre sur la Caisse d'Escompte.

« Cependant je préparais alors mon livre sur la caisse d'escompte, dont j'avais fait la plus grande partie en Angleterre. Mes liaisons particulières m'avaient mis à même de porter un regard attentif et profond sur la fausse route que prenaient les administrateurs de cet utile établissement. Le plus dangereux, le plus monstrueux des principes, allait le convertir en un foyer de pur agiotage. On portait le prix des actions à un taux toujours plus élevé, la cupidité, qui seule en décidait, reculant toujours son but à mesure qu'elle s'en approche. L'administration de la caisse d'escompte s'était associée aux joueurs, qui posaient en principe que les circulations causées par l'agiotage étaient nécessaires au succès de l'établissement, en ce qu'elles féconderaient de plus en plus les dividendes, et qu'ainsi la valeur des actions, gonflée des escomptes produits par l'agiotage effréné sur elles-mêmes, contribuerait au crédit de la caisse.

« On ne pouvait douter que dans cet état de choses les joueurs pour la hausse des actions, c'est-à-dire les hommes dont l'intérêt est de multiplier les affaires sans mesure, ne devinssent les maîtres de la caisse d'escompte; que le plus hardi, le plus inconsidéré d'entre eux, sans égard à la fortune, n'y fût le plus protégé; que le crédit attaché à la modération, à la bonne conduite, à la science des affaires, n'y parût une dérision. Cette banque de secours, en un mot, loin de favoriser nos vrais moyens de prospérité, n'allait plus être que le fatal levain d'opérations ennemies des ressources réelles du royaume.

« Voilà, monsieur, et vous ne l'ignoriez pas, les considérations qui sollicitaient un ouvrage sur la caisse d'escompte. Vous savez aussi que les faits ont assez prouvé combien ma doctrine était saine et mon livre nécessaire. La théorie ne m'en appartient pas; et comment m'appartiendrait-elle? l'homme de génie¹ qui, malgré tant d'obstacles, de détracteurs et d'ennemis, a fondé la caisse d'escompte en France, n'en est pas l'inventeur. Nous, et presque nous seuls en Europe, en sommes à ce degré d'ignorance qui rendait difficile un établissement nécessaire, lequel ne manquait pas à une seule ville connue, Paris et Constantinople exceptés². La théorie du livre sur la caisse d'escompte ne m'appartient donc pas; mais je puis du moins me rendre ce témoignage, qui suffit à mon amour-propre, que sans moi, sans mon empressement à échauffer de mon énergie naturelle les vérités conservatrices du bon ordre, sans mon ardeur active à les publier, ce service important serait encore à rendre. Eh! qui sait jusqu'où l'imprudence aurait porté ses excès, si les administrateurs de la banque de secours n'eussent pas été forcés de céder à l'évidence de mes observations! Grâce à votre faiblesse, ils ne l'ont fait que très imparfaitement; et cependant leur marche a beaucoup changé.

« Il était nécessaire de parler dans cet ouvrage de l'arrêt du 24 janvier, de cet arrêt, éternel déshonneur

¹ Turgot (*Note de l'éditeur*).

² Ce fut la remarque de M. Panchaud dans son discours d'inauguration de la caisse d'escompte. (*Note de Mirabeau*).

de ceux qui l'ont sollicité, opprobre ineffaçable des négocians qui s'en sont servis pour se refuser à remplir leurs engagemens ; monument déplorable de ce que peuvent, pour détruire les meilleurs principes, les positions personnelles des ministres. Je vous connaissais trop peu, monsieur, pour deviner qu'après m'avoir excité contre des agioteurs obscurs, vous me déserteriez devant leurs puissans protecteurs. Je sus pourtant que c'était ce que vous alliez faire, et que ce serait en vain que je vous demanderais de l'appui contre l'infatigable surveillance des ennemis de la liberté et de la vérité. Je fus donc obligé d'aller faire imprimer en pays étranger ¹ le livre de la caisse d'escompte, et plus d'un mois s'écoula entre ma première conférence avec vous et la publication de cet écrit. »

Le bruit qu'il fit subitement me rappela sans doute à votre mémoire. Je fus mandé, loué, caressé..... Seulement vous désiriez quelques cartons relative-

¹ « Nous avons fait un voyage à Bouillon pour l'impression de la *Caisse d'Escompte*. MM. de Rohan et de Guéméné y étaient exilés, et nous virent tous les jours. Ce dernier se plaignait d'avoir été trompé par son homme d'affaires, et d'être accusé d'avoir voulu tromper tout le monde. Il pria Mirabeau, qui le lui avait promis, d'écire sur ce sujet, et de révéler plusieurs mystères d'iniquité ; mais nous en fûmes détournés par des amis qui craignirent que la chaleur que Mirabeau mettait dans tout ce qu'il écrivait ne nuisit aux deux princes, et ne retardât leur rappel. » (*Mémoires inédits de madame de Nehra.*)

ment à l'arrêt du 24. Je les refusai tous, et vous entendîtes, pour la première fois, sortir de ma bouche ces mots qui doivent en ce moment retentir dans votre ame : « *Je poursuivrai jusqu'au tombeau toute loi rétroactive.....* Oui, monsieur, je serai fidèle à ce serment.

« La victoire me resta : la distribution de mon livre fut publiquement autorisée ; et si je n'obtins pas que vous retirassiez l'arrêt du 24 janvier, j'ai du moins cette satisfaction que vous n'avez osé le citer depuis dans aucun autre acte législatif, pas même dans celui où vous rappelez toutes les ordonnances sur l'agiotage et ses marchés, pas même dans la loi rétroactive que vous venez de promulguer. »

Livre sur la banque de Saint-Charles.

« Ce fut au moment même de la publication de mon livre sur la caisse d'escompte, que vous me demandâtes, monsieur, un ouvrage sur la banque de Saint-Charles. J'ignorais alors que, dès le mois de février, on vous avait indiqué, dans une note courte, mais vraiment prophétique, les dangers et les illusions de cet établissement, et je vous appris qu'en mon absence un négociant, avec qui j'étais lié, avait fait sur ce sujet des observations très sensées qu'un homme de lettres rédigeait en Mémoire. Vous me témoignâtes le désir que je me chargeasse de faire et de publier à cet égard un traité complet. Il devait précéder la loi que vous vous proposiez de rendre pour proscrire la négociation des effets étrangers, et le succès du livre de la caisse d'escompte m'avait donné, disiez-

vous, une sorte de mission que le ministre des finances devait me confirmer. Je vous demandai la permission de révéler vos intentions. Aussitôt qu'on les connut, j'obtins le sacrifice du Mémoire dont je vous ai parlé. Vous me fîtes passer les notes de votre département; les inspecteurs du commerce conférèrent avec moi; quatre jours après vous eûtes mon manuscrit, et huit jours ensuite le livre de *la Banque de Saint-Charles* fut publié.

« Jamais illusion ne fut mieux et plus promptement détruite. Les actions de Saint-Charles étaient à près de 800 livres; elles baissèrent à l'instant: nous les avons vues tomber successivement jusqu'au-dessous de 420 livres, et cette baisse mit seule un terme aux achats continuels que nos agioteurs en faisaient en Espagne, pour les revendre en France; car il ne faut pas oublier que les Espagnols ont eu la sagesse de ne jamais faire monter à Madrid le prix des actions de leur banque avec autant de rapidité qu'il haussait à Paris: ainsi la dernière action de Saint-Charles serait à présent en France, si le prix n'en eût pas baissé dans la capitale.

« Peu de citoyens, j'ose le dire, monsieur, ont eu le bonheur de rendre à leur pays un pareil service. Non seulement j'ai guéri une démence funeste, et arrêté le progrès trop rapide de nos achats en actions de Saint-Charles, mais encore j'ai totalement empêché l'introduction des actions des Philippines, aujourd'hui plus décréditées en Espagne que celles de Saint-Charles mêmes, et qui auraient donné à la fureur de l'agiotage un nouvel aliment, d'autant plus

dangereux, que déjà se formait une espèce de liaison systématique des actions de Saint-Charles, des Philippines, de notre Caisse d'escompte, et de tous les papiers commerçables; liaison qui, établissant entre eux une action et une réaction continuelle, les rendait tous, bons et mauvais, dépendans les uns des autres..... Peut-être le renversement de ce système tôt ou tard infiniment désastreux m'assurait-il quelques droits à la reconnaissance du Gouvernement..... Voici comment j'ai été récompensé de mes efforts et de mes peines :

Suppression du livre sur la Banque de Saint-Charles.

« Vous avez, monsieur, tout au moins laissé rendre un arrêt ¹ qui supprime le livre de Saint-Charles, comme l'ouvrage d'un de ces particuliers qui se hasardent d'écrire sur des matières importantes dont ils ne sont pas assez instruits pour procurer au public des connaissances utiles.....

Moi MAL INSTRUIT ²! et j'ai publié la charte originale de la banque de Saint-Charles ³ (charte que, pour le

¹ L'arrêt du Conseil du 17 juillet 1785. Nous lisons ailleurs que Mirabeau avait deviné l'abandon du ministre : « J'étais convaincu que le ministre qui m'avait demandé ce livre n'aurait jamais le courage de permettre qu'on le publiât, si je lui laissais le temps d'avoir peur. » (*Lettres à Mauvillon*, page 17.)

² *Dénonciation de l'agiotage*, etc., page 10.

³ Pages 93 à 162 des *pièces justificatives* insérées à la suite de l'écrit intitulé : *De la Banque d'escompte, dite de Saint-Charles.* (Note de l'éditeur.)

dire en passant, ni vous ni vos agens ne connaissiez, ni ne possédiez); le Mémoire donné par le fondateur de cette banque à la cour d'Espagne ¹; le prospectus publié en France par les agens les plus dévoués de M. Cabarrus ²!..... Moi MAL INSTRUIT! Et pas un homme instruit (l'arrêt ouvrait la lice à tous) ne s'est montré pour combattre mon livre!..... Moi MAL INSTRUIT! Et pour affaiblir, s'il eût été possible, les vérités que j'y ai développées, il a fallu répandre, tant on compte sur le succès des discours de la calomnie et de la sottise, que je m'étais mis aux gages des joueurs à la baisse, comme si (je passe sous silence vos prières et l'infamie d'une telle imputation) ceux qui proféraient cette odieuse ineptie n'étaient pas eux-mêmes des joueurs à la hausse! comme si des lumières et un sens droit ne pouvaient pas se rencontrer chez des hommes excités par la seule nature de la chose à parier contre le long succès des extravagances qui entraînaient jusqu'aux banquiers les plus renommés!

« J'ai gardé le silence, monsieur, sur cette tactique avilissante qui punit un homme de l'ouvrage qu'elle lui a demandé. En effet, supprimer mon livre, n'est-ce pas avoir voulu me punir? Et quelle idée donnerait de moi aux hommes sages l'arrêt par lequel on a prétendu le flétrir, si depuis long-temps une triste expérience ne les tenait en garde contre le sens naturel, et les conséquences directes des mots qu'emploie l'administration? J'ai voulu fermer les yeux sur

¹ Pages 54 à 92.

² Pages 40 à 53.

ce scandale trop familier à tous les gouvernemens ; j'ai fait davantage. Témoin de vos pitoyables terreurs à l'apparition d'un livre devenu pour ainsi dire commun entre vous et moi, je vous ai déclaré que s'il fallait à la cour de Madrid une victime pour expier l'offense d'avoir bien servi mon pays, et l'Espagne même, je me laisserais sans murmurer conduire à la Bastille.

« Peut-être, monsieur, dès ce moment deviez-vous être jugé pour moi ; peut-être la sagesse me commandait-elle de m'éloigner de vous ; car la prétendue confiance, et même l'apparence de la faveur qu'accorde un ministre sans caractère est un fardeau très lourd, et compromet à la fois le bonheur et la réputation de l'homme ferme et indépendant qui consent à l'approcher. Mais qu'elle est grande, pour une imagination sensible, la magie de ceux qui tiennent le sort des peuples dans leurs mains ! D'ailleurs, la séduction, les confidences, les caresses ne vous coûtent rien pour le succès du moment, qui toujours est le dernier terme de votre vue ; jamais votre horizon d'idées ne s'est étendu plus loin. Aussi parûtes-vous ressentir aussi vivement que moi-même l'inconvenance, pour ne pas dire plus, de l'arrêt du Conseil qui supprimait le livre de la Banque de Saint-Charles. Mais M. d'Aranda ¹, la cour d'Espagne, la haine du garde des sceaux, nous fournirent autant d'excuses. *Au reste, ne manquâtes-vous pas d'ajouter, la continuation de ma confiance n'est-elle pas une réparation*

¹ Ambassadeur d'Espagne à Paris.

suffisante, s'il en faut une à votre amour-propre? Et en effet vous vous montrâtes plus que jamais résolu d'employer beaucoup ma plume; et le livre de l'homme mal instruit était à peine supprimé par arrêt du Conseil, que le ministre des finances lui en demandait un autre sur les emprunts. Un pareil ouvrage était, selon moi, d'une nécessité pressante ¹.

¹ Le livre sur la banque Saint-Charles avait porté aux joueurs à la hausse un préjudice qui les irrita profondément; ils se vengèrent par les accusations les plus injurieuses, et Mirabeau prépara une réplique véhémement que nous avons, mais que nous ne transcrivons pas, à cause des motifs précédemment exposés. Nous en extrairons seulement ici quelques phrases sur les torts et les malheurs de sa jeunesse.

« Pourquoi descendrais-je à l'analyse de ce jargon déclamatoire, à la réfutation des sales et calomnieuses injures vomies contre l'auteur d'un ouvrage qu'à la vérité on a proscrit, mais auquel on n'a pas essayé de répondre?

« Qu'ils seraient soulagés de soucis et d'inquiétudes ceux que j'ai combattus, si je me fusse servi de telles armes! Mais je ne les ramasserai pas dans la fange pour m'en servir à mon tour. Je ne dois compte de ma vie privée qu'à ceux qui ont des rapports avec moi. D'ailleurs, ces sortes de détails sont toujours inutiles auprès des méchants; et que m'importe ce que pensent de moi les honnêtes auteurs, facteurs et distributeurs de libelles imprimés ou manuscrits, que je confonds dans mon mépris comme autant de vils calomniateurs? Jamais je n'eus de rapports avec eux, et comment serais-je tenté d'en avoir? Je l'ai dit il y a longtemps aux honnêtes gens, au public impartial: je sais mieux que personne que j'eus à expier une jeunesse fouguese, et les tristes conséquences des torts où les événe-

M. de Calonne me demande un livre sur les emprunts.

« Nous jouissons depuis trois ans de la paix, et combien ne sommes-nous pas loin d'en éprouver les

« mens m'ont jeté plus que moi-même, et le tort qu'ils m'ont
 « fait; car on oublie trop que le plus souvent la jeunesse
 « ne se fait pas, que ce sont les conjonctures qui la font.
 « Reste à savoir de quel genre, de quelle nature sont mes
 « expiations. C'est désormais le seul compte qu'on soit en
 « droit de me demander, et d'autant plus que je suis voué à
 « l'espèce de magistrature, non seulement la plus convena-
 « ble à celui qui se respecte lui-même, mais à laquelle il a
 « droit, lorsqu'avec de l'instruction et de l'expérience il est
 « capable d'exprimer ses idées d'une manière propre à ex-
 « citer l'attention.

« Non! je ne perdrai pas le fruit de la civique indignation
 « que tant de fraudes et de spoliations m'ont inspirée! Avant
 « de déposer le ceste, avant de quitter une carrière où je
 « portai toujours du moins une conscience pure et une rai-
 « son courageuse, j'examinerai l'agiotage en lui-même et
 « dans ses rapports; je le suivrai dans toutes ses ruses, ses
 « détours, ses résultats. Je dévoilerai sa noire perversité, sa
 « hideuse turpitude. Je ferai l'histoire de ce qu'il fut en tous
 « lieux, et surtout en France, où l'inhabitude de ses opéra-
 « tions et la défense d'écrire l'ont rendu si avide et si fu-
 « neste. Tel sera le dernier service que je m'efforcerai de
 « rendre à nos finances, et l'année 1787 ne finira pas sans
 « que cet ouvrage ait fait glapir encore la gent agioteuse et
 « calomniatrice. Après quoi, quittant pour jamais ces éphé-
 « mères pastels, j'oserai me saisir du burin de l'histoire, que
 « mes faibles mains s'essaient depuis long-temps à manier;
 « et mon passage sur cette terre agitée du flux et du reflux

bénédictions ! Continuellement travaillé par des besoins d'argent , le gouvernement signale chaque année par de nouveaux emprunts qui éloignent toujours davantage les soulagemens si souvent promis , et que tant d'intérêts sollicitent. Il semble se reposer sur ce qu'on n'aggrave pas les impôts. Mais quelle plus triste et plus terrible aggravation que le prolongement indéfini de ceux qui existent ! Un adoucissement à ce malheur , capable de décourager le zèle le plus ardent , serait que , du moins , les emprunts se fissent avec une économie industrielle et prudente. Sans doute le plus beau royaume est aussi le plus fécond en ressources. Mais sommes-nous destinés à ne les calculer jamais que dans leur triste rapport avec d'immenses dettes à payer ¹ ? ne verrons-nous en aucun temps refluer les richesses de notre sol sur la classe la plus nombreuse , la plus utile de ceux qui l'habitent , sur ces vrais créanciers de la terre et de la nature ? et comment atteindrions-nous à cette grande révolution , aussi long-temps que les emprunts , soit dans leur organisation , soit dans leur destination , soit dans leur influence , dépendront entièrement du tourbillon de la capitale ? On n'y songe qu'à des fortunes rapides ; les emprunts , que le roi n'ordonne sans doute qu'en gémissant , y sont attendus et prévus comme une dépouille , dont il tarde à

« des passions de quelques mortels , ne finira pas sans que
 « j'aie marqué du sceau de l'infamie des crimes plus grands
 « et de plus illustres coupables. » (*Note de l'éditeur.*)

¹ Dénonciation de l'agiotage , page 3.

la cupidité de s'emparer. Ils sont entièrement asservis aux opinions inconsidérées, aux besoins excessifs, aux vœux insatiables, à l'ambition démesurée des habitans de Paris. Les gens d'affaires, qui ne connaissent de richesse que l'or et les contrats, sont les seuls arbitres de l'intérêt que la nation doit payer; peut-on s'attendre de leur part à des prétentions modérées ?

« D'un autre côté, qui ne sent que les circonstances actuelles sont plus graves et plus pressantes que jamais, soit à cause des calamités d'une année vraiment désastreuse, soit à raison des stériles efforts et des délires meurtriers de l'agiotage? J'avais vu de trop près ces maux pour n'en être pas affecté profondément; et comme il faut attendre toujours plus des choses sensibles que des raisonnemens qui supposent une grande attention, et la force de généraliser ou d'abstraire, je me trouvais heureux de pouvoir publier, sous la sanction du gouvernement, et sur des bases fournies par lui-même, des calculs relatifs aux emprunts, soit pour montrer ce que l'on doit espérer de leurs différentes formes, soit pour prouver par des résultats aussi incontestables que l'arithmétique même, que les emprunts viagers, en particulier, doivent être à jamais proscrits, comme un des plus

• Ici Mirabeau a placé en note un développement, dont, s'il nous est possible, nous placerons une partie dans l'appendice. Nous le ferons précéder par un extrait fort remarquable des lettres à Mauvillon, livre tout-à-fait inconnu en France.

redoutables fléaux qui puissent frapper le royaume et les finances.... J'aurais rempli cette tâche, monsieur; et peut-être eût-il mieux valu me laisser finir cet ouvrage que de me faire composer pour vous d'inutiles Mémoires. Mais, sans doute, vous avez eu vos raisons pour ne pas me presser. Depuis que je vous ai vu rembourser par pure jactance, au mois d'août dernier, c'est-à-dire au moment où tout annonçait nos besoins, 29 millions de rescriptions qui ne coûtaient au roi que 5 pour 100 d'intérêts, et ne grevaient en aucun sens la place¹; depuis que je vous ai vu augmenter comme à plaisir tous les embarras d'argent qui pèsent sur Paris, cette grande mine du crédit public; depuis, en un mot, que j'ai été à même d'apprécier votre talent, j'ai peine à croire que vous eussiez écouté de sang-froid tout ce que j'avais à dire sur l'absurdité des emprunts viagers, et je ne mets pas un moment en doute que vous n'eussiez encore supprimé cet ouvrage; car enfin, monsieur, il aurait eu tous les vices de mes autres écrits, il aurait irrévocablement établi la vérité, et rendu difficiles de grandes fautes.

¹ Cette incroyable opération, l'arrêt du Conseil qui l'ordonne, la charlatanerie, l'inintelligible néologisme qui l'ont dictée, demanderaient seuls une lettre à part. Mais je suis trop loin des sources, et même des détails. Et le résultat parfaitement exact que j'ai indiqué dans le texte suffira pour réveiller le lecteur instruit, ou seulement attentif.

Lettre à M. Le Couteulx de la Noraye.

« Cependant les clameurs du banquier, agent de M. Cabarrus poursuivaient clandestinement mon ouvrage sur les actions de Saint-Charles, et même ma sûreté. Je ne vis dans cette sourde attaque qu'une occasion naturelle de publier les faits qui survenaient chaque jour, comme autant de démonstrations de ma théorie; et ma lettre à M. Le Couteulx de la Noraye parut, non sans que j'eusse à livrer plus d'un combat contre ses protecteurs pour obtenir la liberté de la publier. Vous connaissiez cet écrit, monsieur; vous en aviez vu, vous en aviez noté les épreuves; vous aviez demandé des cartons; je vous avais accordé tous ceux qui n'intéressaient que mon amour-propre d'auteur, et ne touchaient pas au bien de la chose. Une seconde fois je pouvais croire, ce me semble, que l'écrit pour lequel un ministre demande des cartons avant qu'il soit publié, reçoit par cela même son aveu, et que si cet aveu n'impose pas à ce ministre le devoir de soutenir tout ce qui est dans l'ouvrage, il lui interdit du moins d'en mortifier l'auteur.

Arrêt du Conseil qui supprime la lettre de M. Le Couteulx de la Noraye.

« Vous n'avez pas pensé ainsi, monsieur. Un autre arrêt du Conseil¹ a supprimé ma lettre, à la vérité deux mois après que deux éditions en étaient épuisées, et surtout avec des qualifications si frivoles,

¹ Du 24 août 1785. (Note de l'éditeur.)

que, sans doute, M. de la Noraye lui-même ne mettra pas dans ses archives cette pièce d'éloquence, auprès des lettres de noblesse qu'a obtenues *la réputation méritée et héréditaire de sa famille* : telle est la phrase harmonieuse par laquelle votre arrêt a consacré le nom de Le Couteulx. Mais ces délais et ces qualifications, en manifestant l'embarras de complaire au banquier de la Noraye sans blesser la justice, n'ont pas dû me rendre insensible à la suppression de ma lettre.

« Mais devais-je m'attendre à voir louer par le gouvernement les administrateurs de la caisse d'escompte, et confondre cette banque de secours avec les hommes sans lumières et sans patriotisme qui la dirigent, que mes livres ont rendus plus timides à oser le mal, mais qui, sans mes livres, après l'avoir conduite sur le penchant de sa ruine, l'y auraient probablement tout-à-fait entraînée ? Pouvais-je, moi, l'auteur de quelque bien, voir avec indifférence cette crainte puérile et lâche qui vous faisait sacrifier l'écrivain utile à des adversaires qui n'ont pas osé réfuter publiquement une seule ligne de ses écrits ? Ai-je dû me persuader que vous eussiez, comme ministre, quelque intérêt à couvrir l'impuissance où ils se trouvaient de me répondre, par un arrêt qui les en dispensât ?.... Loin de vous cacher, monsieur, mes sentimens et mes pensées sur ce sujet, je vous ai déclaré que je ne tai-rais aucun de mes trop justes mécontentemens. *M. de la Noraye*, vous ai-je dit, *est un mauvais citoyen, ou je suis un calomniateur*¹. *Les administrateurs de la*

¹ M. Le Couteulx de la Noraye était le principal agent de

Caisse d'escompte sont des hommes publics très répréhensibles ¹, ou je suis un raisonneur pitoyable et un

Cabarrus , et en même temps exerçait les fonctions de *commissaire de la Caisse d'escompte* , sur laquelle il avait d'autant plus d'influence , que son frère en était directeur. Les principaux reproches contenus dans la lettre de Mirabeau à M. Le Couteux de la Noraye l'accusent de détourner la Caisse d'escompte de sa légale et véritable destination , d'employer ses fonds aux opérations de Cabarrus , d'exposer ainsi la Caisse à des dangers graves ; et , par exemple , d'avoir , en 1783 , épuisé tout son numéraire ; épuisement qui la força de suspendre le remboursement de ses billets , et qui rendit nécessaire l'arrêt du Conseil du 23 novembre 1783 , début utile et glorieux , comme on l'a vu , du ministère de M. de Calonne.

(*Note de l'éditeur.*)

¹ A peine la Caisse d'escompte renversée par l'ineffable impéritie des mêmes hommes qui la dirigent encore , eut-elle été rétablie par la courageuse opération de M. de Calonne , qui , dans les premiers jours de son ministère détruisit le papier-monnaie , que ses administrateurs ont tourné tous leurs soins vers la hausse des actions , comme si cette hausse , qui ne montrait que leur avidité , était la preuve de leur talent ; ils ont abdiqué toute décence , ils se sont rendus publiquement acheteurs d'actions , acheteurs de dividendes ; ils ont créé à outrance du papier de circulation pour échafauder leurs scandaleux agiotages , et se prêtant à tous les excès des joueurs , ils ont encombré successivement la place *d'actions de Saint-Charles* , *d'actions des Eaux* , *d'actions de la Caisse d'escompte* à des prix extravagans ; jeté la plus grande défaveur sur les effets royaux , qui n'offraient pas à leur avidité une factice valeur sur laquelle on pût séduire le public , et produit des embarras très réels. Ce sont ces engagements , multipliés outre mesure , qui ont fait paraître rare

écrivain fort inconsidéré. Dois-je laisser la chose en doute ? Non, monsieur ; le bien public et la vérité, j'ose

l'argent au milieu de l'abondance ; qui ont empêché la baisse de l'intérêt à 4 p. cent, taux fixé par l'arrêt même qui a établi la Caisse d'escompte ; qui ont appelé tous les capitaux vers Paris , qui ont dégarni nos villes manufacturières , qui ont arraché le numéraire des provinces , et fait monter le prix de l'argent à 7 et 8 p. cent dans la ville de Lyon. C'est surtout l'étrange dévouement des administrateurs de la Caisse d'escompte pour la maison Le Cousteux , qui a occasioné l'exportation de 50 millions de nos espèces , pour être troqués contre du papier-monnaie d'Espagne.

Et pour compenser tant de torts, qu'a-t-elle fait au profit du royaume , cette Caisse d'escompte ? N'a-t-elle pas traité avec une odieuse prédilection les lettres de circulation , et les engagements de ses administrateurs , au détriment du commerce , au profit d'un agiotage vraiment scandaleux , qui ne pouvait qu'avilir les effets publics ? A-t-elle favorisé le moins du monde le dernier emprunt ? A-t-elle imité la banque d'Angleterre , qui , après les premiers paiemens des souscripteurs , leur avance une partie des autres , pour leur donner le temps de placer avantageusement les effets qu'ils ont acquis ? A-t-elle secouru les provinces ou les ports de mer ? A-t-elle tenté d'éviter , en mettant en circulation ses billets dans l'intérieur du royaume , l'inutile et continuel transport des espèces qui se croisent en tout sens ? Les intérêts de la nation n'ont-ils pas été , à cet égard , indignement sacrifiés à l'intérêt des banquiers-administrateurs , dont la Caisse d'escompte favorise exclusivement aujourd'hui les opérations particulières ? Eh ! que n'aurait-on pas à dire sur les agiotages effrénés ?

Voyez les commissaires de la Caisse d'escompte solliciter

le dire, m'ont trop d'obligations ; me laisser humilier pour les avoir servis , ce serait les trahir.

sans besoins , sans motifs , par de lâches calomnies , par de coupables manœuvres , un arrêt dont les conséquences sont affreuses , qui a créé et qui protège une bande de filous que la cupidité des banquiers n'ose punir , et que les arrêts des 7 août et 2 octobre ont multipliés , grace à l'impunité sous laquelle les premiers respirent , malgré leur infamie.

.... Voyez le corps des administrateurs , après qu'ils ont infesté la place de leurs effets de circulation , au point que la Caisse ne peut pas suffire à les escompter , demander au ministre des finances un secours de huit à dix millions , sous prétexte de secourir la place , c'est-à-dire , apparemment , d'aider les porteurs des engagements de MM. Le Cou-teux , qui ont prêté leur signature pour soutenir les actions de Saint-Charles. Ainsi , l'on commence par acheter pour 50 millions d'actions de la banque de Madrid : ce qui nous dégarnit de 50 millions d'espèces ; et ensuite la Caisse d'es-compte mendie l'assistance du gouvernement pour aller au secours de ceux qui se sont intéressés dans l'envoi de ces 50 millions pour plus d'argent qu'ils n'en ont ou qu'ils n'en peuvent trouver.... Quel étrange débordement de cupidité , d'ineptie et d'audace !.... Il suffit de cette ébauche (et combien d'autres traits j'y pourrais ajouter !) pour juger si de tels hommes , de tels administrateurs méritaient que le ministre des finances se condamnât à la pitoyable faiblesse d'abandonner l'ouvrage de l'homme qu'il avait lancé contre eux. N'aurait-on pas cru plutôt qu'il s'appuierait de mes succès et de l'indignation publique que j'avais excitée , pour délivrer le commerce et la Banque de cette tourbe à la fois méprisable et dangereuse , et pour remplacer un établissement incomplet et mal organisé , par une institution plus utile , plus grande , plus féconde en ressources , en moyens ,

« Pour toute défense, vous vous efforçâtes de me donner le change encore une fois, et de me persuader, comme vous l'aviez fait lors de la suppression du livre de la banque de Saint-Charles, que ce nouvel arrêt du Conseil vous avait été également *escamoté* (ce fut votre mot) par monsieur le garde des sceaux, dont vous aviez même infiniment tempéré l'amertume.... (ainsi l'on vous avait escamoté un arrêt dont vous aviez tempéré l'amertume), et *qu'est-ce après tout, me répétâtes-vous souvent, qu'un arrêt du Conseil?* »

Qu'est-ce qu'un arrêt du Conseil?... « Hélas! monsieur, sans doute, leur multitude contradictoire, leur confusion inextricable, la certitude que souvent ils sont obtenus par l'intrigue, les affaiblissent dans l'opinion publique; mais ce malheur est grand, car les arrêts du Conseil sont autant de lois d'administration, et les maux qu'ils peuvent faire menacent tous les instans de notre existence, puisqu'il n'appartient qu'à peu de citoyens de s'y soustraire.

« Quoi qu'il en soit, au moment où vous vous êtes permis une seconde fois la suppression d'un de mes ouvrages, une barrière éternelle devait s'élever entre nous, puisque toute confiance devenait impossible, l'homme qui sait se passer de l'estime de

en facilités, destinée surtout à travailler sans relâche à la réduction de l'intérêt, le premier et le plus grand des biens pour un royaume tout à la fois agricole et commerçant?

(Note de Mirabeau.)

soi-même ne pouvant jamais avoir le courage de manifester à ses propres risques son estime pour un autre.

« Mais si la raison condamne avec sévérité la faiblesse dans un homme d'état parce que ce défaut exclut toute vertu publique, et suffit pour éteindre les talens les plus distingués, cette faiblesse donnant une sorte de facilité toujours aimable, ménage à un ministre les ressources de la séduction personnelle, s'il est doué de quelque esprit; et vous en avez beaucoup, monsieur, assez du moins pour tromper les autres et vous-même. On croit trop aisément que vous savez ce que vous comprenez, que vous comprenez ce que vous écoutez d'un œil spirituel et fin; que l'on vous décidera facilement à ce qu'on vous a démontré. Ce sont autant d'erreurs. Uniquement occupé de prendre une attitude de corps et d'esprit favorable à votre amour-propre, de multiplier pour vous les jouissances de la vanité et de la plus mince des vanités, d'échapper à la difficulté du moment, de trouver les moyens d'être ministre demain, sans savoir comment vous le serez dans huit jours, vous voulez des expédiens, et non pas des conseils; des prôneurs, et non pas des amis; des louanges, et non pas la vérité. Pourvu que vos sociétés, j'ai presque dit vos coteries, vous encensent, et que vos obsesseurs ne vous grondent pas; que votre inexprimable légèreté rencontre des distractions, et que rien ne vous arrache à vos plaisirs, les affaires vont toujours assez; vous reculez des mois entiers; puis vous employez une heure à ce qui demanderait l'attention la plus suivie, la médi-

tation la plus profonde; en un mot, ce serait faire un roman pour se tromper soi-même, que de vous supposer une autre combinaison que celle de l'intrigue et des intérêts de vos petites passions..... Je sais cela très bien aujourd'hui; je ne le savais point assez il y a deux mois; et les illusions que vous aviez produites en moi n'étaient pas entièrement détruites. Trop profondément blessé pour daigner dissimuler, mais bien éloigné, par nature, d'être implacable, et toujours rengagé par l'attrayante familiarité de votre commerce, j'aurais encore fait la guerre pour vous au premier signe. Il ne fallait qu'un danger, un nouvel objet de bien public, un mot qui provoquât mes secours ou invoquât mon zèle.

Projet de M. de Calonne d'annuler les marchés à terme.

« Vous le prononçâtes ce mot, dans le flux de vos confidences : après m'avoir parlé des embarras de la place de Paris, et de celui où vous mettait la nécessité d'interpréter votre arrêt du 7 août, vous me manifestâtes le dessein d'annuler tous les marchés à terme.

« C'était, disiez-vous, le seul moyen de finir une fois les embarras de la place. Vos entours vous le conseillaient; la plus grande partie du commerce le demandait; votre volonté n'était pas arrêtée, mais vous penchiez pour la simplicité et la rapidité de cet expédient.

« Je fus frappé, comme d'un coup de foudre, et toute illusion relative à vous fut détruite à l'instant

même dans mon esprit et dans mon cœur ; mais ma cause particulière disparut ; je ne vis plus que le danger encouru par la chose publique, et je tentai tous les efforts pour vous détourner de cette idée funeste. Je vous fis voir avec une extrême clarté que nulle violence ne pouvait suppléer à la marche du temps qui , seul , ramenant les effets discrédités dans la main des capitalistes, débarrasserait la place, et des actions enflées par l'agiotage , et de ces monceaux de papier de circulation créés pour les soutenir ; je vous expliquai à ce sujet la théorie que l'on trouvera développée dans cet ouvrage, et qui sera l'éternelle démonstration de votre ignorance et de votre incapacité. Mais ce fut surtout à vous prouver combien votre dessein était impolitique et pervers , que j'employai toute mon énergie.

« Déclarer nuls et non venus tous les marchés à
« terme, c'est, vous dis-je alors, confondre dans
« une même proscription des marchés de jeu, de pur
« agiotage, avec les opérations les plus sages, les
« plus réelles, les plus licites, et peut-être les plus
« utiles sous tous les rapports ; c'est assimiler les
« joueurs équivoques, que dis-je ! ceux-là même qui
« sont déjà les plus complètement déshonorés, avec
« les capitalistes les plus accrédités et les plus sages ;
« c'est ne venir au secours que d'une espèce d'hom-
« mes dangereuse et méprisable, ceux qui ne sont
« nullement jaloux de leur parole, car les autres
« regarderaient un arrêt d'annihilation comme une
« affreuse calamité. Eh ! n'en serait-ce donc pas assez
« pour vous faire repousser avec horreur un arrêt

« rétroactif qui déjà , et par cela seul , en tout état de
« cause parfaitement injuste , prendrait encore au
« hasard des victimes , et ne montrerait de partialité
« que contre les innocens ?

« Pourquoi l'administration se souillerait-elle pour
« un intérêt qui ne peut être que celui des malhon-
« nêtes gens , du crime éternel d'une loi inique qui ,
« sans avoir même l'excuse des brigands , la néces-
« sité, renverserait toute idée de propriété , de bonne
« foi , de liberté , d'équité ; récompenserait les fri-
« pons en raison directe de la mesure de leur per-
« versité , et punirait les hommes honnêtes et scrupu-
« leux dans une proportion exacte de leur respect
« pour leurs engagements ? Qu'a donc à craindre le
« gouvernement , en laissant aux événemens leur
« cours naturel ? Sommes-nous à quelqu'une de ces
« périodes désespérées qui sont la véritable dissolu-
« tion de la société , et où l'excès du mal ne laisse
« pas le choix du remède ? Le crédit de la nation
« sera-t-il en danger si , pour sauver quelques agio-
« teurs , on ne sacrifie pas les négocians honnê-
« tes qui ont avancé leurs capitaux ? La chute de
« quelques agioteurs est de nulle importance. Ce qui
« importe au crédit de la nation , c'est qu'aucune
« ruine n'y soit opérée en vertu d'un édit souverain ,
« qui ordonne la mauvaise foi ; ruine d'autant plus
« fatale , qu'elle fait taire la leçon de l'expérience ,
« tandis que la ruine qu'on ne peut attribuer qu'à la
« propre folie de ses victimes , enseigne enfin la
« sagesse.

« Eh quoi ! c'est dans le moment même où vous ne

« parlez que d'extension du commerce , de stabilité
« du crédit , de respect scrupuleux pour tous les en-
« gagemens de l'État , que vous oseriez porter une loi
« pour annuler de force des engagemens librement
« contractés , pour récompenser publiquement les
« hommes qui voudront se jouer de leur signature ,
« et pour condamner à la perte de leur bien ceux
« qui resteront attachés aux principes les plus im-
« périeux de la morale et de la justice ! Quelle plaie
« plus incurable et plus profonde au crédit national !
« Dans quel pays de la terre , à quel homme de
« sens persuaderez-vous que le ministre qui pré-
« senterait au souverain un tel arrêt à signer fût
« jaloux de lui faire respecter tous les engagemens
« publics ? Est-ce en dispensant , par une loi expresse ,
« les particuliers d'obéir à leurs engagemens que
« vous donnerez à la nation l'exemple de cette pro-
« bité rigide sans laquelle le crédit public ne serait
« qu'un piège , et le commerce qu'un tripot d'infir-
« délité ?

« Et ! quel contre-coup sur la morale de la société
« entière ! toucher à des marchés que les lois ne dé-
« fendent pas , c'est évidemment ôter à toutes les es-
« pèces d'engagemens leur caractère sacré. Nous
« faudra-t-il revoir ces événemens et ces circon-
« stances qui font trouver dans les hommes ce qui
« n'y eût jamais été sans les effets combinés de la
« chute de toutes les espérances , du choc de toutes
« les craintes ?..... On annule mes marchés , on ne me
« rend pas même mes avances ; tout mon bien , toutes
« mes espérances tombent en feuilles de chêne dans

« mes mains. Il faut que je profite de la loi qui m'é-
 « gorge , pour me delivrer de mes créanciers , qui
 « n'en subiraient pas moins la destinée commune ; je
 « n'ai plus rien , je ne dois plus rien. Il est juste que
 « chacun supporte sa part de l'anathème de la loi...
 « Ainsi , de raisons en raisons , de nécessités en né-
 « cessités , d'abyme en abyme , étayé d'une loi folle
 « et généralement abhorrée , on se voit citoyen sans
 « principes , homme sans foi , négociant sans crédit ,
 « notable par le scandale , émule des scélérats ; on
 « frémit de sa solitude , on s'effraie de soi-même , et
 « l'on cherche dans les tourmens du remords le fantas-
 « tique cortège des fausses raisons et des vils exemples
 « qui nous aidèrent à nous égarer..... Mais l'infortune
 « des coupables et leur crime est également l'ouvrage
 « du gouvernement insensé qui , perdant tout à la
 « fois ses ressources et son honneur , s'est interdit
 « jusqu'aux moyens de réparer ses détestables fautes ;
 « car il faudra des siècles pour lui rendre de la con-
 « sidération et de la confiance ¹.

« Voilà , monsieur , en substance , ce que je vous
 dis ; et cette conversation vraiment mémorable , pour
 moi du moins , fit tomber de vos mains la loi prête à
 proscrire tous les marchés ; mais ce fut par le seul
 effroi que vous inspira mon zèle qui , sans doute , ne

¹ Ici Mirabeau se copie lui-même , ce qui lui arrive assez
 souvent. Nos lecteurs reconnaîtront , dans cette espèce de
 prosopopée , une partie du discours que , dans la vie de son
 grand-père , il prête à celui-ci , parlant au marquis de Roche-
 blave.

se fût pas borné à des représentations secrètes : pour m'aider de votre extrême penchant à la peur , je vous montrai que votre ruine personnelle, votre chute ignominieuse , étaient inévitablement attachées au parti que vous vouliez prendre ; et si vous avez modifié votre odieux projet , c'est uniquement parce que vous n'avez pas osé davantage. S'il en était autrement , si j'eusse éclairé votre esprit , ou parlé à votre ame , vous ne vous seriez pas rapproché de si près , dans votre dernière loi ¹, de votre dessein primitif.

Mémoire sur le même sujet.

« Cette conférence était à peine finie , que je la résumai dans un mémoire qui peut passer pour un ouvrage. J'y démontrai jusqu'à l'évidence que l'on vous avait infiniment exagéré les embarras de la place ; qu'elle se tranquilliserait par la seule force des choses , aidées de quelques secours accordés avec discernement ; mais qu'à supposer même les circonstances telles qu'on vous les avait présentées , le seul moyen de les aggraver serait d'y faire intervenir l'arbitraire ; et qu'en cette occasion comme en toute autre , dans les embarras les plus extrêmes comme dans les temps les plus calmes , il n'y avait de sagesse , de prudence , d'adresse , de politique , d'habileté , que dans le culte le plus inviolable de la propriété , de la bonne foi , de la morale. Je vous montrai enfin que la même injustice qui souillait le projet de l'annihilation

¹ L'arrêt du 2 octobre 1785 qui fut l'occasion de la lettre inédite que nous publions. (*Note de l'éditeur.*)

des marchés, et une injustice plus criante en ce qu'elle serait partielle, et les mêmes conséquences, et la même inutilité, seraient attachées au dépôt anticipé, à une liquidation accélérée par la violence, à toutes vos résolutions rétroactives; et qu'enfin la nature du mal ne sollicitait d'autre remède que de le laisser s'éteindre soi-même dans de sages précautions pour l'avenir.

« Voilà, monsieur, et je ne vous l'ai pas caché, le dernier service que j'ai voulu vous rendre. N'eussiez-vous qu'hésité dans cette occasion, vous m'auriez assez appris qu'on pouvait tout craindre de vous, mais rien en espérer. Lier mon sort à votre administration étrangère à tous principes, à toute morale, c'eût été désormais, à mes propres yeux, un délit et presque un opprobre. Il m'était trop évident qu'un bon citoyen ne pouvait plus avoir d'autre relation avec vous que pour vous combattre. Quant à moi, j'avais assez de raisons de m'abstenir, pour que le silence me fût permis; et sans votre dernier procédé, j'aurais tâché d'oublier jusqu'à votre nom même; mais on dirait que vous avez voulu pousser jusqu'au raffinement le soin de provoquer et de justifier mon insurrection.

Mémoire sur les actions de la Compagnie des Eaux de Paris.

« J'ai publié récemment des observations sur les actions de la Compagnie des Eaux de Paris. Cet écrit porte mon nom; c'est chez moi, c'est ouvertement,

et de notoriété publique, qu'il se distribue. Cependant le lieutenant de police juge à propos d'attribuer cet ouvrage à M. Clavière ¹. Il le mande, lui témoigne un vif mécontentement de la part du roi, et lui intime la défense *d'écrire sur des objets d'administration*.

Mon explication avec le lieutenant de police.

« M. Clavière fut fort étonné d'entendre appliquer ces grands mots à un pamphlet; étranger à toute administration, et même à celle de la Compagnie des Eaux de Paris, il ne fut pas moins surpris de se voir mandé pour un ouvrage au titre duquel le nom très connu de l'auteur, d'un auteur qui ne se cache jamais, se trouve en toutes lettres. Il me fit avertir, et j'allai chercher aussitôt auprès de M. de Crosne l'explication d'un procédé dont il serait difficile, je crois, de citer un autre exemple.

« Alors ce M. de Crosne, lieutenant de police, c'est-à-dire ministre des filous, me déclare qu'à la vérité il avait reçu l'ordre de me mander moi-même,

¹ Étienne Clavière, banquier genevois, réfugié à Paris par suite des troubles qui avaient agité sa patrie; auteur de plusieurs ouvrages sur l'économie politique, les finances, etc.; suppléant, en 1791, quoique étranger, à l'assemblée législative; ministre des finances en 1792. Arrêté le 2 juin 1793, il se donna la mort le 8 décembre suivant, la surveillance du jour où il devait comparaître au tribunal révolutionnaire. Il était né le 27 janvier 1735. Nous aurons occasion d'en reparler plus tard. (*Note de l'éditeur.*)

de me manifester les dispositions fâcheuses du roi relativement à la brochure qui venait de paraître , et de m'enjoindre de ne plus écrire sur des matières d'administration sans y être autorisé , si je ne voulais forcer l'autorité à réprimer sévèrement mes indiscrettes censures ; mais qu'ayant appris que M. Clavière était le véritable auteur de cet écrit , c'était lui qu'il avait cru devoir mander , heureux de s'épargner par cette transposition le désagrément d'une commission désobligeante pour moi !

« Ainsi l'ordre du roi , s'il existe , ce que je n'ai jamais cru , a été transgressé dans toute la force du mot. J'étais le prétendu coupable , le roi nommait le coupable , il voulait que l'on s'adressât au coupable : c'est à un autre que M. de Crosne s'est adressé , c'est sur la tête d'un autre qu'il a suspendu la menace du prince , qui ne regardait que ma tête. M. Clavière , qui n'a point fait de livres , a reçu l'ordre de ne plus faire de livres ; et l'on a osé me dire que c'était par égard pour moi que l'on s'était permis cette étrange conduite ; que c'était pour me témoigner de la considération que l'on m'avait supposé sans honneur , sans délicatesse , tout à la fois avide d'acquérir de la célébrité , en mettant mon nom à des ouvrages réputés hardis , je ne sais pourquoi , et capable de rester immobile et muet , pendant qu'un autre serait menacé du péril que j'ai moi seul encouru!.... O ministres , ministres ! que vous prenez de soins pour faire détester l'autorité qui vous est confiée , pour attrister le cœur de l'honnête homme , pour le glacer d'effroi au seul aspect de vos mouvemens !

« J'ai montré ailleurs ¹ dans quel but a été écrit le mémoire sur les Eaux de Paris, et la véritable cause des rumeurs inconcevables qu'il a excitées ; j'ai montré pourquoi, en m'outrageant, pourquoi en profanant la majesté du roi, pourquoi en blessant le bon sens et la décence autant que la justice, M. de Crosne a tenté de troubler le repos d'un honnête homme que son âge, ses talens et son infortune devaient rendre sacré au gouvernement ². J'ai fait voir que

¹ Dans la seconde partie du travail cité, intitulé : *Réponse à l'écrivain des administrateurs de la Compagnie des Eaux de Paris.*

² M. Clavière est un des principaux chefs du parti populaire à Genève, dont il a été banni par les aristocrates, aidés des baïonnettes françaises, lors de la dernière révolution. Il a eu la générosité de se retirer chez ceux qu'il pouvait regarder comme ses ennemis *. Le gouvernement peut-il, sans déshonneur, sans tyrannie, s'abstenir de défendre, j'ai presque dit d'honorer cet homme, loin de permettre qu'on le vexé, ou qu'on l'humilie ? Les Perses faisaient bannir des petites républiques grecques les citoyens qui y entretenaient l'amour de la liberté ; mais ils les honoraient chez eux ; ils ne craignaient pas d'avouer, par la considération qu'ils leur témoignaient, qu'ils étaient victimes de leur politique. Ils n'avaient pas la lâcheté de vouloir encore imprimer le préjugé du crime à des hommes dont la vertu dérangeait leurs projets. (*Note de Mirabeau.*)

* Allusion aux mesures sévères qui furent prises en 1782 par la France, contre les partis qui troublaient la ville de Genève, et dont parle Mirabeau dans sa lettre à M. de Vergennes, que nous avons insérée ci-dessus.

(*Note de l'éditeur.*)

mon écrit s'attaquait uniquement à la jonglerie par laquelle on entretient l'agiotage sur les actions des pompes à feu , et non pas à l'entreprise en elle-même; j'ai rendu sensible que les intérêts de cette entreprise étaient non seulement très distincts de ceux de l'agiotage , mais encore qu'ils lui étaient diamétralement opposés.

« En effet, il importe à l'établissement de MM. Perrier que le prix de l'action reste modéré¹, afin que les nouvelles avances , indispensablement nécessaires pour atteindre à des profits solides et durables, soient plus aisément accordées par les actionnaires. Les marchands d'actions veulent , au contraire, moissonner en un instant, et aux dépens des dupes, les espérances d'un siècle. Pour parvenir à cette moisson, ils exagèrent ces espérances, et font croire qu'ils donnent un trésor inépuisable au prix de ce qu'il en coûte seulement pour l'ouvrir. Telle est la ruse des agioteurs; et voilà ce que j'ai combattu. Mon mémoire était donc évidemment la suite naturelle des travaux auxquels vous m'aviez invité; et si j'avais besoin de défenseur, c'était, sans doute, au ministre des finances à se montrer.

« Mais il faut être équitable, et je dois convenir qu'en me justifiant, vous vous exposiez à quelque orage. Si vous eussiez défendu mon mémoire et professé mes principes, les courtisans vous auraient demandé pourquoi vous leur aviez vanté ces actions dont je m'efforçais de réduire la valeur fictive. Ces

¹ *Dénonciation de l'agiotage, etc.*, page 105, note.

actions qu'à la cour on tenait de votre main à des prix d'agioteurs, tandis qu'à la ville vous voulez passer pour faire de l'agiotage. Et la réponse pouvait vous embarrasser..... Au reste, monsieur, ce n'est ici qu'une conjecture que je crois même hasardée. Cette contradiction, à mon avis, n'est qu'apparente; peut-être le lecteur, avant qu'il ait achevé cet écrit, pourra-t-il l'expliquer; peut-être quand j'aurai développé les motifs et l'insuffisance nécessaire de votre arrêt, trouvera-t-on que vous avez été plus conséquent que vous ne le paraissez ici; que le protecteur de l'agiotage à la cour ne l'est pas moins à la ville, et qu'ainsi mon Mémoire sur la Compagnie des Eaux a dû cruellement le contrarier..... Mais, monsieur, s'il en est ainsi, où sont donc les ressources de votre esprit et de vos faiseurs? Que ne proposez-vous au roi d'acheter toute l'entreprise, toutes les actions au prix de 4 à 5,000 liv.; et sans doute les acheteurs à 5,600 liv. n'attendent pas moins de la munificence royale provoquée par vos soins? Certainement alors vous serez, du moins pour ce fait, dégagé envers les courtisans; c'est moi qui me serai trompé : la Compagnie de la pompe à feu n'aura incontestablement qu'à se louer du succès de son *patriotique* établissement!

« Quoi qu'il en soit de ce projet que je vous recommande, on ne saurait vous accuser, du moins en cette occasion, d'une fausseté pusillanime ou perfide. Vous avez levé le masque avec une franchise rare; et ce dernier trait caractérisera suffisamment, à ce que j'espère, le genre de rapports qui reste entre nous.

Quel parti M. de Calonne a pris relativement à mon Mémoire sur la Compagnie des Eaux de Paris.

« Vous, et probablement vous seul, pressé entre les courtisans dont vous avez induit en erreur la cupidité, et moi dont vous aviez dès long-temps provoqué les réflexions et les écrits sur l'agiotage, vous seul êtes l'auteur du cauteleux expédient qu'a employé M. de Crosne en adressant à M. Clavière les prétendus ordres du souverain. Mais lorsque vous avez été bien convaincu que je n'entendais point à demi-mot, que ma fierté peu endurente rendait au lieutenant de police les explications difficiles, et que, très soumis aux ordres, je souffrais impatiemment les conseils qui portaient l'empreinte de la menace ou de l'autorité, vous avez senti qu'il me fallait un langage plus direct, et vous l'avez parlé.

« Un homme qui m'est très cher ¹, dont je suis aimé, et auquel je n'ai d'autre reproche à faire que son excessive faiblesse pour vous, dont il a tant à se plaindre; cet homme que sa réputation, et les services qu'il vous a prodigués, vous ont rendu dès long-temps importun et peut-être odieux, a été mandé au contrôle général; et là, vous l'avez chargé de me dire :

« Que la reine est très mécontente de moi, à cause

¹ Le duc de Lauzun. Armand-Louis de Gontaut, depuis duc de Biron, lieutenant-général, membre de l'assemblée constituante, condamné à mort, et exécuté le 31 décembre 1793. Il était né le 13 avril 1747. (*Note de l'éditeur.*)

« de mon Mémoire sur les prétentions de l'empereur
« relativement à l'Escaut ;

« Que le roi est fort mécontent de moi , à cause de
« mon Mémoire sur les Eaux de Paris ;

« Que tout le monde , à la cour , est très mécontent
« de moi ;

« Que cette dernière brochure a mis le comble aux
« préventions contre moi ;

« Que vous m'avez défendu les deux premiers jours,
« que le troisième vous m'avez abandonné ;

« Que vous apprenez maintenant que les agioteurs ,
« mécontents de votre arrêt , devaient me charger ,
« ou peut-être m'avaient déjà chargé d'en entrepren-
« dre la critique , et d'y comprendre celle de toute
« votre administration ; que je l'avais fait ou que je
« le ferais dans la forme la plus méchante , la plus
« séditiense , la plus incendiaire ; que j'étais le maître
« de tenter à cet égard ce que je voudrais , à mes
« risques et périls ; que seulement vous le chargiez
« de me dire combien , si je donnais désormais le plus
« léger sujet de mécontentement à l'administration ,
« je devais être sûr que non seulement vous ne me
« défendriez pas , mais que vous me feriez punir le
« plus sévèrement qu'il vous serait possible.

« Certes , monsieur , si ce dessein manque de justice
ou de noblesse , cet aveu , du moins , est remarquable
par la sincérité ; et je me flatte qu'il est maintenant
aisé de déterminer à quelle récompense doivent s'at-
tendre ceux dont vous employez les talens , aussitôt
que leur amour pour la vérité , ou seulement votre
légèreté imprudente , les met en opposition avec vos

petits moyens , vos petites intrigues , vos petites vues personnelles..... Mais voyons si vous êtes bien sûr de tout ce que vous avez dit.

« Quoi ! *la reine est très mécontente de moi à cause de mon ouvrage sur les prétentions de l'empereur relativement à l'Escaut !....* Et c'est après une année révolue , après que j'ai passé huit mois en France , et presque sous ses yeux ; après que mon nom a fait à plusieurs reprises un bruit qui , sans doute , est parvenu jusqu'à elle ; c'est à propos de la pompe à feu de MM. Perrier , et de quarante pages de chiffres sur les actions de leur compagnie , que cette grande princesse ne dédaigne pas de me témoigner de l'indignation sur un ouvrage relatif aux prétentions de son frère qui a renoncé à ces prétentions !..... Non , monsieur , cela est évidemment absurde , et vous seul qui , n'ayant eu le courage d'être vrai ni à la cour , ni à la ville , vous êtes trouvé dans un embarras assez fâcheux relativement aux actions des Eaux , vous seul lui avez rappelé l'ouvrage qu'elle a pu voir en sœur sensible , sans que je sois coupable à ses yeux comme observateur citoyen.

« Quoi ! le roi qui sait que j'ai traité avec une énergie assez rare les matières les plus délicates , qui n'a pas dédaigné de lire mes ouvrages , et même d'y applaudir comme aux efforts d'un bon citoyen ; qui m'a , je ne dis point pardonné , mais loué d'avoir démontré que l'usage abominable des lettres de cachet est la destruction de tout droit , de toute morale , de toute équité ; le roi qui , m'avez-vous dit , a témoigné une très grande satisfaction des services que j'ai rendus

à ses finances ; le roi zéléteur de la justice , aurait fait gronder les foudres de l'arbitraire sur la tête du même homme aux écrits duquel il accorde de l'estime , parce que cet homme a manifesté l'opinion que le prix donné par l'agiotage aux actions des Eaux de Paris n'est pas le prix que leur donnent le calcul et la raison !..... Non , monsieur , cela ne peut être , et j'en suis d'autant plus certain , que M. le comte de Vaudreuil , qui a eu le noble courage de prêter au roi le livre *sur les lettres de cachet* , aurait eu , sans doute , aussi celui de défendre mon mémoire sur les actions des Eaux ; il s'en serait généreusement cru le droit et même le devoir , puisqu'il en possède un fort grand nombre. Monsieur , si quelque courtisan agioteur a surpris la religion du roi , elle a donc presque certainement été aussitôt détrompée ; et s'il est vrai que ce prince ait des préventions contre moi , vous seul dont j'ai déjoué les allégations , séduisantes pour vos amis les courtisans ; vous seul qui me trouvez de trop bons yeux pour me laisser si près de vos tréteaux , vous seul l'avez indisposé contre moi.

« Quoi ! tout le monde à la cour est mécontent de ma brochure sur les actions des Eaux.... elle a mis le comble aux préventions contre moi !.... Eh ! monsieur , nous connaissons le petit nombre d'élus que vous avez admis à la distribution des actions déposées au Trésor royal. Ce sont trois ou quatre amis particuliers , à vous , qu'il faut même à peine compter dans les trente ou quarante intimes qui ont le droit de vous prendre tout votre temps de ministre. Ces trois ou quatre compagnons de plaisir sont , à la vérité , tout

le monde pour vous , mais non pas pour la cour ; et , sans vouloir blesser la modestie des courtisans , j'ai peine à croire que vous les achetassiez tous pour huit cents actions des Eaux de Paris : nos grands seigneurs sont à plus haut prix , monsieur. Ce n'est donc pas un mémoire de chiffres , une ennuyeuse brochure qu'ils n'ont probablement pas lue , qui a mis le comble à leurs préventions contre moi. Cette exagération très déraisonnable n'appartient qu'à vous , prôneur indiscret des actions des Eaux de Paris , qui vous êtes en quelque sorte rendu comptable de leurs succès.

« *Quoi ! vous m'avez défendu deux jours et abandonné le troisième !... Mais , monsieur , si j'ai tort , pourquoi m'avez-vous défendu ? si j'ai raison , pourquoi m'avez-vous abandonné ? Y a-t-il de votre part lâcheté ou prévarication ? Choisissez l'un des deux ou tous deux.... Ce mot est amer , monsieur , mais il est mérité : je n'en veux qu'une preuve entre mille ; tâchez de la détruire : il a paru depuis quelques mois un Mémoire bien fait sur un projet de distribution générale d'eau pure et salubre dans Paris ¹. C'est sous vos yeux , c'est à Paris , c'est avec la permission du garde des sceaux qu'il a été imprimé. Dans ce mémoire , l'entreprise de MM. Perrier est infiniment maltraitée. On y décrie , en général , l'usage des pompes à feu pour abreuver les grandes villes. On y per-*

¹ Projet d'un pont et d'une machine hydraulique pour une distribution générale d'eau pure et salubre dans Paris , par M. de Forge , etc. Dénonciation de l'agiotage , pages 106 (note) et 107.

sifle en particulier l'absurde projet de porter de l'eau dans toutes les maisons de Paris, ou même dans la plus grande partie; on y entre dans des discussions très approfondies sur l'insalubrité des eaux que peut fournir tout établissement situé *au-dessous* de Paris; et l'on y promet à cet égard *des démonstrations de la dernière évidence, si l'on parvient à obtenir la permission de les publier*... Eh bien! personne ne s'est plaint, personne n'a réclamé, personne n'a soutenu que M. de Forge fût un mauvais citoyen, et son Mémoire un écrit répréhensible. Pour moi, je suis un séditieux. Le roi et ses ministres, la reine et ses protégés ont, dites-vous, lancé leur anathème sur ma tête, et ce ne sont pas moins que des punitions très sévères que vous-même me préparez!.... Pourquoi dans cette même cause un traitement si différent?... Pourquoi?... C'est que M. de Forge n'a attaqué que l'eau, l'entreprise, le moyen, l'exécution, le produit, et que je n'ai attaqué, moi, que l'agiotage qui s'exerce sur les actions des pompes à feu¹. Or, cet agiotage, c'est vous qui l'avez provoqué; ces actions, c'est de vous que les courtisans les tiennent. Ne fallait-il pas indispensablement me désertier, m'abandonner, me condamner?... Ah! oui, monsieur, il le fallait! Cela est démontré pour quiconque connaît vous et vos rapports.

^a Quoi! vous avez appris, vous avez cru que les agioteurs mécontents de votre arrêt devaient me charger ou m'avaient peut-être déjà chargé d'en entrepren-

¹ *Dénonciation de l'agiotage, etc.*, page 106, note.

dre la critique , et d'y comprendre celle de toute votre administration !.... Non , monsieur , vous ne l'avez pas cru ; car enfin , qui donc a jamais autant que moi combattu l'agiotage ? qui mérita jamais mieux la haine des agioteurs ? qui leur est plus étranger ? Leur chef n'est-il donc plus M. Le Conteulx de la Noraye , si pourtant vous lui cédez cette place , ce M. de la Noraye dont j'ai dérangé les combinaisons , entravé les succès ?.... Moi écrire pour les agioteurs ! Eh ! monsieur , en ce moment où vous m'avez tant outragé , où vous menacez ma sûreté , où vous m'arrachez à mon pays , à mes goûts , à mes affaires , à mes amis ; dans ce moment où j'aurais tant de raisons de vous poursuivre comme mon ennemi personnel ; dans ce moment même , je n'écris contre vous que parce que je vous sais agioteur à la ville , protecteur de l'agiotage à la cour , et que je n'ai jamais douté qu'un agioteur armé d'autorité , un agioteur qui tient une place principale au Conseil du roi , un ministre des finances agioteur , et par conséquent chef de parti dans l'agiotage , est le plus cruel fléau que la Providence puisse déchaîner sur un royaume inconstitué comme la France..... Et j'aurais écrit pour les agioteurs contre vous ! Non , je ne l'aurais pas fait ; je n'aurais pas même écrit contre votre arrêt , j'aurais conservé jusqu'à la superstition le souvenir de mes relations avec vous ; et ce souvenir m'aurait suffi pour me croire le silence presque ordonné , de quelque mal que vous fussiez l'auteur , dans un pays où la morale privée est éternellement en opposition avec la morale publique. Oui , monsieur , il est si vrai que j'eusse gardé le silence , qu'après

l'étrange commission que vous n'avez pas rougi de donner à mon ami pour moi, je vous ai encore demandé par écrit une audience où je voulais m'expliquer avec vous, et recevoir votre parole, comme je vous aurais donné la mienne, si cet échange vous eût convenu. Cette audience, je l'ai obtenue après de longs délais, et lorsque je ne la demandais ni ne la désirais plus. C'est alors que tout l'art avec lequel vous avez pallié votre conduite, vos discours, et caché vos projets, m'a montré que vous saviez trop bien que je vous avais deviné, pour me pardonner, et combien l'intérêt de ma sûreté me conseillait de m'éloigner. Au reste, non seulement je ne vous en ai pas imposé sur mes dispositions pour vous, mais je n'ai pas pu même prendre sur moi de vous dissimuler que je me retirais en pays étranger.

« J'y suis enfin, monsieur, à l'abri de votre haine et de vos vengeances. J'y suis, et je crois mes liens avec vous rompus, bien rompus; vous m'avez jeté le gage du combat, je ramasse le gage du combat, moins pour défendre contre vous ma réputation et mes droits de citoyen, que la morale de la législation et du commerce, les intérêts du royaume, la chose publique, en un mot, oui, la chose publique; car, dégagé de tout devoir personnel envers vous, je serais coupable à mes propres yeux de tout le mal que vous pouvez lui faire, si je ne tâchais de rendre sensible ce qui m'est, à moi, si bien démontré, que les finances vont se perdre dans des embarras de tout genre, si vous les administrez plus long-temps, et que le royaume le plus solvable qu'il y ait au monde va,

par votre faute, paraître le plus mauvais débiteur.

« Pour le prouver, j'examinerai cette étrange loi à laquelle vous avez mis tant d'éclat, de prétentions et d'importance; cette opération que vous regardez comme le chef-d'œuvre de votre ministère. Si je parviens à montrer que cet arrêt, qui vous met en contradiction évidente avec vous-même, avec ce que vous avez exigé de moi, avec le caractère que j'avais pris aux yeux de la nation; que cet arrêt, dis-je, foule également aux pieds la raison et la politique, qu'il détruit le crédit public, et tarit les ressources de votre département, j'aurai suffisamment établi que j'ai pu me croire le droit de dénoncer votre incapacité trop prouvée, et votre irrémédiable corruption.... Mais il faut commencer par donner une juste idée de l'état de choses que vous avez voulu combattre. »

Nous nous arrêtons ici, et notre motif sera entendu.

Notre mission est d'écrire la vie de Mirabeau, et, dans cette seconde partie, sa vie publique seulement. Ses ouvrages sur les finances sont des faits dont il fallait parler, c'est lui-même qui vient d'en rendre compte. Et, sauf l'énergique conclusion que nous rapporterons littéralement tout à l'heure, nous supprimons le reste du grand travail dont nous venons de transcrire la moindre partie, et nous nous bornons à une très brève analyse des autres développemens dont la lecture ne pourrait intéresser que les lecteurs, en très petit nombre, qui ont fait une étude spéciale de l'histoire et de la science des finances publiques.

Dans la suite de son Mémoire, Mirabeau examine « la nature et les causes des embarras de la place de

Paris. » Le ministre, dit-il, les lui attribue, et Mirabeau s'en glorifie, car s'il a fait naître une *crise*, il a empêché une *catastrophe*. Il définit les diverses opérations du commerce des fonds publics. Il distingue trois sortes de joueurs : « les simples capitalistes qui agissent sans effort par le simple emploi de leurs capitaux réels, c'est-à-dire de l'argent dont ils peuvent disposer, » qui, en un mot, opèrent *au comptant*; puis, « ceux qui spéculent par l'intervention des papiers de circulation, comme lettres de change fictives, etc. ; » et enfin ceux des « spéculateurs qui ne jouent que pour gagner les différences des prix de leurs marchés à terme. » Il explique les opérations des uns et des autres; il discute avec beaucoup de véhémence l'arrêt du Conseil du 2 octobre 1785, qui commet à des conseillers d'état, commissaires du roi, la liquidation de tous *les marchés à terme et compromis*, dont l'objet, c'est-à-dire les effets vendus par les uns et achetés par les autres, devront être préalablement déposés par les parties contractantes, ou, pour mieux dire, par les vendeurs, car les effets sont dans leurs mains tant que le paiement n'a pas suivi l'achat. Il prévoit la légitime résistance des vendeurs, à qui l'esprit comme les dispositions de l'arrêt du Conseil sont très visiblement dommageables. Dans les cas fréquens d'une impossibilité de déposer les effets vendus, il soutient que les vendeurs seront constamment sacrifiés aux acheteurs. Il se récrie sur la disposition arbitraire qui charge les commissaires du roi de « régler les intérêts respectifs des parties contractantes, aux conditions qu'ils jugeront les plus équitables. » Il demande

si une commission de magistrats dépendans , amovibles , irresponsables , doit ainsi prendre la place des tribunaux juges des litiges privés. Il attaque avec violence la disposition de l'arrêt du Conseil qui déclare *nuls et de nul effet les marchés à terme et compromis* dont les titres et la liquidation n'auront pas été soumis aux commissaires.

Mirabeau discute ensuite le préambule de l'arrêt du Conseil du 2 octobre , et démontre que le ministre compromet fort inconsidérément le nom ainsi que l'autorité du roi , et même la solidarité du trésor , dans des opérations dont les conséquences ne doivent pas sortir du cercle des intérêts privés. Il fallait , dit-il , laisser abandonné à lui-même l'agiotage « légalement permis en Hollande , complètement toléré en Angleterre , quoique pour d'autres raisons les lois l'y défendent. — Faire intervenir l'autorité sous ses formes les plus tranchantes , pour dénaturer des milliers de marchés , contractés sous la foi et la signature des parties , pour en changer les époques , pour en altérer les conditions , pour ruiner une des classes de joueurs , afin d'enrichir l'autre , » c'est commettre une folle et révoltante iniquité. Du reste , continue Mirabeau , « aucun effet utile n'a été produit par votre arrêt du Conseil. Les négocians intègres , éclairés , jaloux de l'honneur , n'en avaient aucun besoin. Ils ont cherché à se passer de votre commission ; et je ne crois pas qu'on lui ait porté un seul compromis entre deux personnes sûres l'une de l'autre.

« Ensuite aucun des paiemens à faire n'a été assuré par la commission : ou le débiteur n'a point donné

de sûretés, et sa situation, ainsi que celle du vendeur, reste la même; ou, s'il en a donné, le défaut des formalités légales, auxquelles la commission ne peut suppléer, laisse ces sûretés fort équivoques, car elles sont assujéties aux droits, aux réclamations des tiers non entendus, ce qui encore ne donne aucune assurance. La commission elle-même a senti son insuffisance, et combien la nature de ses fonctions énervait encore un pouvoir sans règle et sans droit. Ceux qui ont osé lui résister en ont obtenu ce qu'ils ont voulu: elle a souvent détruit son propre ouvrage. Tel qui croyait lui devoir des arrangemens équitables se les est vu arracher par la protection même qui s'était déclarée pour lui, et quelquefois a fini par être la victime des manœuvres les plus honteuses..... »

Nous terminons ici notre analyse, et nous ne rapportons plus de la lettre à M. de Calonne que la conclusion précédemment annoncée :

« Tel est, monsieur, jusqu'à ce moment, l'effet de votre commission. Eh! plutôt à Dieu que je me trompasse! plutôt à Dieu que l'on pût me démontrer que vos procédés envers moi et mes ressentimens m'égarerent! Avec quel empressement je ferais, je ne dis pas un stérile désaveu, mais la déclaration sincère que je mérite une punition plus éclatante que celle dont vous me paraissez digne; et certes ce ne serait pas m'être indulgent.

« Mais, hélas! nous avons dans votre administration de trop sûrs indices de ce qu'il nous faut attendre de vous! Que verrons-nous si, par impossible,

l'intrigue ou la faveur vous soutiennent encore en place après cette révélation de votre incapacité ! Quelle ressource vos stupides conseillers vous offriront-ils pour vous relever dans l'opinion publique ?... De misérables loteries pour convertir nos capitaux en chances , et le trésor royal en académie de jeu ?... Un retour aux emprunts viagers , retour criminel , sous quelque nom que vous le déguisiez , malgré la répudiation solennelle de cet odieux gaspillage , prononcée il n'y a pas deux ans ?... Une accumulation de services pour dévorer d'avance des revenus encore à naître ?... Une augmentation du nombre déjà si grand de fermiers , de régisseurs , de receveurs de toute dénomination , qui , pour de chétives avances des mêmes fonds qu'ils ont déjà prêtés sous d'autres formes , acquerront le droit de dévorer les derniers restes de la substance du peuple ?.....

« Avec ces méprisables moyens vous prolongerez peut-être pendant quelques mois votre existence précaire , entre les secours des usuriers , et les dissipations des courtisans. Mais , quand les derniers et tristes regains de votre moisson ministérielle seront consumés ¹ ; quand la méfiance générale se refusera au renouvellement des billets de finance ; quand tout crédit public et privé dans les affaires du roi sera épuisé , que ferez-vous ? Évoquez-vous l'ombre de

¹ *Dénonciation de l'agiotage , etc. , page 127. Ce numéro est une erreur de pagination , commise par les imprimeurs de cette brochure célèbre. Le véritable numéro de la page citée serait 135.*

l'exécrable Terray ?.... Je m'arrête ; et le lecteur me trouve déjà coupable pour avoir osé prévoir les malheurs que votre administration amènerait infailliblement, si elle pouvait durer. Mais qu'il se rassure, votre chute les préviendra, ou si vous êtes réservé pour commencer à les réaliser, l'amour du roi pour ses peuples ne vous laissera pas achever. Votre successeur fera de vous un grand et mémorable exemple, vous aurez été jusqu'au bout le phénix de nos finances ; et le crédit renaitra de vos cendres.

« Maintenant que me reste-t-il à faire ? Ou plutôt, me permettant un retour sur moi-même, qu'ai-je fait ? Quel fruit retirerai-je d'une attaque qui, dans le langage timide de l'égoïsme sous lequel périra bientôt le peu de vertu qui nous reste, sera qualifiée d'*audacieuse* ?.... Quel fruit ?.... La chute du ministre malhabile sinon pervers qui ruine la nation et la déshonore, ou ma proscription ! J'ai pesé cette alternative et l'ai saisie sans effroi..... Eh ! que ferais-je dans un pays où l'autorité serait plus puissante que la justice et la vérité secondées d'un grand courage !

« Qu'on ne croie pas, au reste, que je m'abaisse à me justifier d'avoir élevé la voix pour défendre la morale et la chose publique, au milieu de la consternation du commerce, et du concert d'éloges de lâches adulateurs de tout abus d'autorité. Quoi ! il serait donné à un homme de ravager la France par son ignorance, son inapplication, sa frivolité ! Cet homme chargé d'une réputation odieuse, et conquise avec éclat dans un âge où la sensibilité presque naissante aurait dû lui suffire pour repousser avec horreur

les fonctions que lui offrait la tyrannie¹ ; cet homme arrivé, par des voies tortueuses et la terreur même de son nom, au timon des affaires les plus importantes du royaume, nous annoncerait par son impéritie le retour des plus grandes calamités.... et un autre homme, sans intérêt, sans intrigue, qui n'a de puissance que celle de la raison, de moyen que son courage, de parti que le bien général, de mobile que l'instinct impérieux, le désir invincible de se dévouer pour les vérités grandes et utiles ; cet homme ne pourrait pas sans crime essayer de sauver la chose publique, d'éclairer la religion du souverain, et de faire retomber sur la tête du coupable ministre tout le poids de sa corruption et de son incapacité!... Non, je n'hésiterai pas, je croirais outrager le roi, mon siècle et mon pays!

« Et, qu'on y prenne garde : ce n'est jamais trop tôt que ce ministre peut être arrêté dans sa course ; car l'impéritie d'un contrôleur-général, une fois démontrée, peut compromettre le crédit public, dont la chute profonde est d'autant plus rapide et difficile à interrompre, qu'il s'était plus vivement élancé, et que celui de nos rivaux acquiert tous les jours plus de vigueur. Que dis-je ? le crédit public ne peut qu'être anéanti, si les finances restent entre les mains de l'administrateur incapable. Dans une telle place, c'est assez du talent pour inspirer la confiance, source

¹ Allusion au rôle non pas cruel, mais cauteleux, que M. de Calonne joua dans le célèbre procès de La Chalotais.

(Note de l'éditeur.)

unique de tout crédit; l'habileté suffit à l'opinion, parce que dans les fonctions publiques l'habileté exclut l'improbité, quels que soient les principes de morale personnelle de l'administrateur; et voilà pourquoi, malgré vos funestes exploits de Bretagne, si votre avènement au ministère a effrayé un instant ceux qui croyaient aux profondeurs ténébreuses de votre ame, vos premières opérations n'en ont pas moins remonté le crédit public, parce qu'elles ont donné à croire que vous aviez de l'habileté, c'est-à-dire la véritable vertu de votre département.

« Mais aujourd'hui qu'il est démontré que votre esprit consiste uniquement dans la facilité à parler et la grace des tournures; votre talent dans l'art de ne jamais prendre un parti décisif, et de capter le suffrage des gens du monde par l'infatigable complaisance avec laquelle vous leur prodiguez tout votre temps; qu'en un mot vous n'avez nulle capacité, que vous ne savez pas les élémens de votre métier, que vous n'en connaissez pas même la langue: je le demande, que nous reste-t-il à la fin d'une des années les plus désastreuses que le ciel ait envoyées depuis long-temps ¹? au moment où les circonstances politiques nous menacent de plus d'un orage extérieur, où les difficultés, les embarras, les dépenses s'aggravent tous les jours, à mesure que les ressources

¹ *Dénonciation de l'agiotage*, etc., page 127. Autre erreur de pagination commise par les anciens imprimeurs, le véritable numéro de la page citée devrait être 131.

diminuent avec la confiance, le numéraire, les capitaux, l'industrie? au moment où arrive le terme d'un impôt odieux dont le roi a juré de ne pas permettre la prolongation; où la plus grande partie des revenus ne rentrera pas au trésor, tandis que l'autre s'écoulera nécessairement en indemnités, sous peine de frapper de stérilité un territoire inépuisable par toute autre calamité que le fisc, mais trop long-temps desséché par lui?.... Dans ces circonstances, que nous reste-t-il pour caution, pour présage de vos opérations ministérielles?.... Cette immoralité profonde qui vous est attribuée depuis trente ans dans toute l'Europe, que le souvenir du glorieux nom de La Chalotais atteste encore, et que vos complices mêmes n'ont jamais essayé de couvrir, si ce n'est par l'éloge de vos graces et de votre aménité, plus fatales à la gloire de votre administration actuelle que vos erreurs passées et vos bévues récentes..... Certes, monsieur, quand il serait vrai que vous n'êtes pas méchant (je le crois, la méchanceté suppose quelque force, et toute force vous est refusée, vous n'avez que les passions des petites ames, le despotisme et la vanité); quand il serait vrai que vous n'êtes pas méchant, il ne l'est pas moins que tout principe de bonne foi, de fidélité aux engagements, de respect pour la propriété et la liberté, vous est entièrement inconnu.... et c'est vous, cependant, qui tenez la grande chaîne des opérations du commerce, des engagements publics et de toutes les propriétés. Voilà, monsieur, voilà, je l'atteste, l'idée terrible qui m'a pénétré d'effroi pour la chose publique, et cette sorte d'effroi, vé-

ritable aliment du courage d'un bon citoyen, m'a, plus encore que mon injure personnelle, décidé à prendre la plume.

« L'exemple que je donne est grand ; il est périlleux aussi sans doute, mais il n'est grand que parce qu'il est périlleux. La vertu suppose la force, la gloire le danger ; c'est lui qui fait ici le seul mérite qui puisse m'être attribué..... Eh que deviendrait la famille universelle, la grande société humaine, que deviendrait-elle sous les coups redoublés des préjugés, de l'ignorance, et du despotisme (ces mots sont synonymes), si la nature ne produisait pas quelquefois des hommes capables de se précipiter dans les entreprises qui demandent de l'énergie et qui exposent à des dangers ?

« Au nombre de ces entreprises, sans doute il faut compter celle de réclamer infatigablement pour la chose publique dans un pays sans constitution, et sans liberté ; d'y travailler, d'y concourir à l'instruction : peu de projets sont plus hasardeux, mais il n'en est point de plus digne d'intérêt et d'estime ; car c'est de l'instruction seule qu'il faut attendre la restauration du royaume, la vraie gloire et la prospérité de la nation. Un administrateur, même habile, n'a d'influence que pendant son action ; et c'est alors qu'il ne trouve presque jamais qu'une faiblesse lâche et paresseuse dans ceux qui voudraient le bien, tandis que ceux qui veulent le mal lui opposent une force prodigieuse, parce qu'il opère à leur désavantage immédiat et particulier. Il faut lutter contre le torrent et dériver quelquefois pour affaiblir la résistance ; cepen-

dant si l'homme passe, et ses projets, ses vues, ses efforts avec lui, l'instruction reste; elle fermente, elle germe, elle mûrit, et sa plus faible récolte prépare encore d'abondantes moissons..... Elle est donc vraiment belle la place d'instructeur! oui, monsieur, croyez-moi, assez belle pour que les ambitieux subalternes, les ambitieux de cordons, de départemens, de ministères, aient intérêt à consulter, écouter, observer l'homme qui sait, qui veut, qui peut instruire ses contemporains..... Je ne me cache pas de prétendre à cette belle prérogative, et peut-être ai-je quelque droit d'avouer cette ambition qui plaît à mon ame sans étonner mon esprit. Tout ministre dont les intentions seront pures m'encouragera; car je ne puis que vouloir le seconder. Les autres verront en moi un ennemi implacable, avec lequel ils auront bientôt terminé la guerre, si jamais je tombe en leur pouvoir.

« Mais si j'échoue en cette occasion, que les bons citoyens qui cultivent leur pensée et l'art d'écrire comme le gardien des droits de l'humanité, que les bons citoyens, dis-je, ne se découragent pas, qu'ils croient que c'est faute de talent, ou mauvais choix de circonstances; qu'ils me consolent en m'imitant, et qu'ils se tiennent pour certains que tôt ou tard les ministres indignes seront renversés, si l'on ose avoir publiquement raison contre eux, le dire, et se nommer. En vain ces demi-dieux rugiront, en vain ils menaceront, ils frapperont même en vain. Toujours la contradiction prête des forces à la vérité, et les prétendues entraves qu'on croit pouvoir lui donner ne sont que des ressorts qui hâtent sa marche. Ah!

si l'on savait se refuser à la complicité de tout mal ; si l'on osait dévoiler celui que l'on aperçoit ; si l'on se faisait un devoir de porter la discussion de tous les grands intérêts de la société au tribunal de la raison universelle , l'opinion publique , assise enfin sur des bases invariables , serait bientôt la reine des rois ; et les rois ne seraient tout-puissans que pour le bien des peuples , source unique de tout bien pour eux-mêmes.

« Mais je ne succomberai point. Notre souverain sentira qu'on doit quelque attention à l'homme qui , dans une attaque si sérieuse et si franche , n'a employé contre son ministre ni le langage de l'ignorance , ni le babil de la présomption , ni le venin de la médisance , ni le poison de la colomnie ; qui a posé des faits , établi des principes , approfondi des discussions , et mis à la portée de tout lecteur attentif une question si grande , qu'il est très important au gouvernement de revenir sur ses pas s'il s'est égaré. Ordonner le silence sur de tels intérêts par l'arbitraire ou la violence , ce ne serait pas gouverner ; ce serait peser sur un terrain miné en attendant l'explosion qui doit disperser les débris de ceux qui dorment sur la mine.

« Loin à jamais d'un auguste prince , distingué par la justesse de son esprit autant que par l'élévation de son ame , l'imbécile et détestable maxime qu'il faut interdire aux simples citoyens de scruter les œuvres des administrateurs ! Cet axiome impie fut dicté par les délires de la tyrannie , ou les terreurs de la médiocrité ! Eh ! quelles conséquences n'en ré-

sulteraient pas ! quelle erreur ne serait pas sainte ? quel crime ne deviendrait pas sacré ? quelle faute cesserait d'être irréparable ?... Vous-même , monsieur , n'avez-vous donc pas cru devoir donner un démenti formel à votre prédécesseur dans le premier arrêt du Conseil que vous avez rendu ? Et , dites-moi , l'autorité souveraine en a-t-elle été moins puissante , ou moins révérée ? Non , car on sait que les ministres peuvent se tromper ; on n'ignore pas qu'ils savent tromper ; eux seuls sont responsables de leurs fautes ; et peut-être cette opinion est-elle plus importante dans les monarchies absolues que dans les gouvernemens limités. Car où la liberté n'est pas , le courage manque , mais la fureur éclate quelquefois ; on n'écrit pas contre les ministres , on ne se plaint pas du gouvernement , mais on songe , on se prépare à le détruire. Ces accès d'engourdissement et de frénésie ne conviennent pas à des Français. C'est hors du trône , monsieur , qu'il leur faut des victimes , ils veulent n'avoir qu'à chérir l'autorité souveraine. Jamais elle ne leur paraît plus paternelle , plus digne de leurs bénédictions , qu'alors qu'elle rétracte une erreur de ses mandataires. Eh ! comment la découvrirait-elle cette erreur , s'il n'était pas permis de s'appliquer publiquement à connaître ce qui est juste et ce qui ne l'est pas , ce qui est mal et ce qui est bien ? quel est le ministre , je les interpelle tous , qui osera dire : « Moi et moi seul je sais tout ; moi
« et moi seul je ne puis pas me tromper. Ou si je
« me trompe , que m'importe ? ce n'est pas le bien
« public , c'est ma place que je veux. Non , je ne

« veux pas que l'intérêt commun soit enfin compris ;
 « je ne veux pas qu'il rallie les cœurs et les for-
 « ces du peuple. Je veux que ce peuple ignorant
 « puisse être entraîné par des passions aveugles con-
 « tre son intérêt , et contre celui de son souverain ;
 « car mon intérêt à moi , c'est que chacun me laisse
 « faire en silence. Périssent tout autre intérêt ! que
 « tous les cœurs se ferment ! que toutes les lan-
 « gues se glacent ! que toutes les mains soient en-
 « chaînées !.... »

« Tel est incontestablement le langage qu'il faut
 qu'un ministre se permette pour m'imputer à crime
 la liberté de cet écrit , et ce langage notre roi ne le
 souffrirait pas. Adorateur constant de la morale et
 de la justice , il ne me condamnerait pas pour avoir
 défendu leur cause , qui est la sienne , puisque gar-
 dien et chef de toutes les propriétés , son premier
 domaine est le respect universel et inviolable de la
 propriété. Je n'ai donc point attaqué son autorité ,
 mais j'ai servi sa puissance. Je n'ai point soutenu le
 procès de l'agiotage , comme on s'efforcera de le faire
 croire ; j'ai soutenu le procès de la propriété , base
 de toute justice , de tout droit social , source unique ,
 source intarissable des prérogatives de la souverai-
 neté. Eh ! qui oserait nier qu'un acte de législation
 tout semblable à celui qui vient d'arracher cinq cents
 millions d'engagemens à la sauvegarde des tribunaux
 et des lois , ne peut pas , au même titre , par les mê-
 mes moyens , dans les mêmes principes , bouleverser
 les droits de tous , et mettre en combustion tout notre
 ordre social ?

« Donner à la nation sur une loi récente une telle alarme, porter des accusations si graves sur le ministre qui l'a promulguée, ce serait être coupable, pour peu que cette alarme et ces accusations ne soient pas fondées; mais du moment qu'elles le sont incontestablement, porter une telle loi, légitimer de pareilles terreurs, c'est commettre le premier des attentats, un crime de lèse-nation. Ainsi, monsieur, vous êtes profondément coupable, ou je vous ai horriblement calomnié : voilà ce qu'il s'agit de prononcer entre nous. Le plus ardent de mes vœux est d'entendre cet arrêt, et je jure, sous la caution de mon honneur, d'être toujours prêt à me présenter et même à me constituer prisonnier le jour où le roi voudra que ses tribunaux décident si je suis un calomniateur effréné, ou si vous êtes un ministre prévaricateur. »

Comme on l'a vu, les longs développemens de la lettre inédite dont nous venons de copier quelques parties, expliquent nettement les occasions et les motifs des divers écrits de Mirabeau sur les matières de finances. Tous, ils sont dirigés contre l'agiotage qui, en donnant des valeurs exagérées aux actions des diverses compagnies, présentait un appât dangereux aux familles, attirait les capitaux, les détournait des fonds publics, et surtout du commerce, de l'industrie, de l'agriculture. Par suite, ces divers écrits devaient nécessairement se répéter, en quelque sorte, puisqu'ils traitaient des questions analogues, énonçaient des faits semblables, en déduisaient des conséquences pareilles, présageaient les mêmes ré-

sultats, tendaient au même but. Il nous a semblé, dès-lors, inutile de faire d'autres comptes rendus de ces divers ouvrages, d'autant qu'à un demi-siècle de distance des questions presque toutes surannées aujourd'hui manqueraient d'à propos, et d'intérêt au moins direct; mais nous croyons devoir faire, en peu de mots, une sorte d'exception pour la dernière des polémiques financières de l'auteur, parce qu'il y traite une matière qui n'est pas morte comme les autres; et parce qu'une réponse y fut faite qui n'a pas été oubliée, grâce à la célébrité de l'antagoniste que rencontra Mirabeau.

Nous ne terminerons donc pas ce livre sans nous arrêter un moment sur les deux brochures relatives aux *Eaux de Paris* qu'il publia en 1785.

Cette fois encore il voulait combattre le cupide charlatanisme des agioteurs, qui avaient triplé et voulaient décupler le prix originaire des actions d'un établissement utile et louable, sans doute, mais dont les développemens, encore imparfaits, ne pouvaient jamais, quoi qu'il arrivât, justifier des calculs essentiellement fantastiques, et réaliser la promesse d'un si prodigieux accroissement de la valeur des actions.

C'est cette démonstration que Mirabeau établit d'une manière fort nette, quoique trop violente et déclamatoire, dans sa première brochure. Une réponse parut, écrite par Beaumarchais, avec beaucoup d'esprit et d'adresse, de modération et de malignité. Il débutait en présentant Mirabeau comme « *livré à des joueurs connus pour avoir un grand intérêt à la baisse.* (Page 1.) » Il s'évertuait à démentir les calculs,

à réfuter les objections de Mirabeau; il concluait en s'affligeant « *de voir un homme d'un aussi grand talent* »
 « *soumettre sa plume énergique à des intérêts de par-* »
 « *tis qui ne sont pas même les siens; indifférens au* »
 « *choix de leurs sujets, c'est, disait-il, aux avocats* »
 « *décriés à tout plaider en désespoir de cause; l'homme* »
 « *éloquent à tout à perdre en cessant de se respecter,* »
 « *et cet écrivain l'est beaucoup.* » (Page 55.)

Les démentis, les argumentations, les plaisanteries, les ménagemens affectés, même les éloges de Beaumarchais exaltèrent jusqu'à la fureur l'esprit et le caractère inflammables de Mirabeau. Il ne s'aperçut pas que sa propre attaque avait été infiniment plus injurieuse que la défense. Avant de répliquer, il hasarda une démarche que nous oserons qualifier de ridicule, en sommant les administrateurs de la Compagnie des Eaux de désavouer leur défenseur, sous peine d'être pris à partie; sommation qu'ils écartèrent avec un flegme très irritant. Alors, il rentra dans l'arène; et le choix même de son épigraphe que nous avons rapportée, annonçait un écrit insultant, et des personnalités cruelles.

Il commence par relever le reproche d'avoir embrassé la cause *des joueurs à la baisse*; tout en avouant néanmoins (page 40) que, ne croyant pas compromettre la défense des intérêts publics, par quelque sympathie pour les intérêts particuliers que le hasard y mêle, il a été touché du ruineux désappointement de Clavière ¹, exposé par les agioteurs à payer 4,000 liv.

¹ Un autre ami de Mirabeau, qu'il ne nomme pas, le ban-

des actions des Eaux qu'il doit livrer à 1,600 liv., prix d'une vente qu'il a faite à *terme*. Mais l'auteur écarte cette circonstance particulière, qu'il n'a pas attendue pour embrasser avec courage son rôle de dénonciateur de l'agiotage, aidé de ses richesses, de ses intrigues, de ses influences, et des hauts patrons que lui donne la plus honteuse complicité; il se glorifie donc de sa laborieuse et périlleuse mission : « Toujours, entièrement, et à jamais étranger aux spéculations, même les plus innocentes, des joueurs dont je hais le métier, dont je méprise les profits, je manie depuis six mois avec un grand succès (c'est un fait que je raconte, ce n'est pas un éloge que je me donne) les armes les plus nobles et les plus sûres, celles de la raison, pour détruire l'agiotage. Après en avoir montré le danger, relativement aux actions de la *Caisse d'escompte* et de la *Banque de Saint-Charles*, il me restait, il me reste à le faire sur celles des Eaux, où l'agiotage extravague plus encore que sur tout le reste ¹. » Partant de là, l'auteur réfute son adversaire; il le harcèle de calculs et d'argumens, et d'injures qui, pour être fort éloquentes, n'en sont pas plus excusables ². Il recommence la discussion des bases de l'établissement, de ses dépenses dissimulées, de ses produits exagérés; il soutient que s'agissant d'une des plus pressantes nécessités publi-

quier Panchaud, ayant spéculé comme Clavière, était exposé aux mêmes pertes.

¹ Page 10.

² Pages 12 et 104.

ques, une simple compagnie ne peut offrir les garanties qu'exige un pareil service; il prédit (et l'événement a justifié sa prédiction) qu'un jour l'entreprise des Eaux sera forcément reprise par le gouvernement: « car, indépendamment de ses devoirs, qui sont de rendre tous les services pour lesquels est instituée l'autorité tutélaire, moyennant la rétribution accordée à ses fonctions, le gouvernement est, sous tout autre rapport, le plus convenable entrepreneur des établissemens destinés à donner de l'eau aux villes ¹. » Mirabeau blâme judicieusement l'idée qu'on a eue de pourvoir aux besoins d'une immense population avec de l'eau puisée au-dessous de Paris, tandis qu'il était si naturel de la prendre au-dessus. « Je me rappelle que me faisant expliquer l'inconcevable choix des eaux de Chaillot pour abreuver les Parisiens, on m'avoua, et je m'en doutais bien indépendamment de l'aveu, qu'on s'était déterminé pour le côté où l'on pouvait espérer de trouver d'abord des souscripteurs riches et généreux qui donnassent un grand exemple. C'est à cette profonde vue d'intérêt que nous devons l'idée ingénieuse de faire remonter la rivière, pour nous donner à boire son eau, après qu'elle nous a lavé les pieds ², tandis qu'on pouvait nous la faire boire telle que nous l'apportait la Seine; et nous en aurions été

¹ Pages 16 et 17.

² L'auteur dit ailleurs: « C'est, qu'il me soit permis d'emprunter un seul moment le style de l'auteur de Figaro, le mauvais goût est quelquefois énergique... c'est verser son pot de chambre dans sa carafe. » (Page 30)

préservés , si le gouvernement eût dirigé l'entreprise ; car tous les savans du monde auraient dit ce qu'on leur fait dire ¹ et ce qu'ils n'ont pas dit , que les gens de bon sens ne se persuaderont jamais que les immondices et les égouts de Paris soient nécessaires pour rendre salubre l'eau que nous buvons : d'où suit incontestablement que l'eau prise au-dessus de Paris devait être préférée à l'eau puisée au-dessous ². »

Enfin , l'auteur prédit que plus tard l'autorité , si elle ne renonce pas aux pompes de Chaillot , cherchera du moins d'autres sources d'alimentation et de nettoyage plus abondantes et plus salubres ; que , par exemple , elle recourra aux dérivations de l'Yvette et de la Beuvronne ³ , prédiction justifiée aussi , quant à ce dernier cours d'eau , par l'ouverture postérieure du canal de l'Ourcq ; et il termine sa véhémence réfutation en revenant sur les reproches par lesquels on a essayé de la décréditer.

« M. de Beaumarchais revient sans cesse à ces *joueurs à la baisse* , pour lesquels seul il veut que j'aie fait mon Mémoire sur les Eaux.

« Mais il oublie que l'on combattait de la même manière mon livre de la Caisse d'escompte , et celui de la Banque de Saint-Charles ; que ce sont même les seules réponses qu'on y ait faites.....

« Eh ! où est le livre que des vues intéressées

¹ Allusion au rapport de la Société royale de médecine , du 31 août 1784 , *sur la qualité de l'eau élevée et fournie par les machines à feu de Chaillot.*

² Page 41.

³ Pages 81 et 99.

n'aient pas produit ? L'amour de la vérité, l'amour de la gloire, ne diffèrent de celui de l'argent qu'en ce qu'ils sont plus rares, et appartiennent à une autre espèce de sentiment. Ils sont plus nobles, sans doute, mais il ne s'agit pas ici de noblesse : il s'agit d'un intérêt quelconque, il s'agit de savoir si l'on doit se méfier de tout travail, de tout examen, de toute analyse qui est le produit d'un intérêt quelconque.

« Eh ! quand ai-je mérité qu'on n'en supposât aucun à mes ouvrages qui ne fût pas digne d'estime ? Peu d'hommes, je le sais, et je ne manquai jamais de le répéter, peu d'hommes ont donné plus que moi prétexte à la colomnie, pâture à la *médiance* ¹. Mais, je le demande hautement, parce que ma conscience m'en donne le droit, quel écrivain peut s'honorer de principes plus courageux, de vues plus désintéressées, d'une plus fière indépendance ? Mon premier but, loin de prétendre le déguiser je me fais gloire de le dire, mon premier but, en me vouant à la périlleuse profession d'apôtre de la vérité, fut de mériter l'oubli de mes longues erreurs. Voilà le seul intérêt, la seule ambition que je connus jamais : et j'espère en obtenir le succès : car enfin qu'importent au public les écarts d'une folle jeunesse, si l'âge mûr lui paie un tribut noble et généreux ? Mais malheur à ceux qui se feraient un titre de torts dès long-temps

¹ Ces mots se retrouvent littéralement dans la partie apologétique du discours que Mirabeau prononça à la tribune de l'assemblée nationale le 18 août 1789.

avoués, cruellement expiés, et peut-être suffisamment réparés, pour me refuser les égards que mérite tout citoyen incessamment occupé d'études, de recherches, d'ouvrages qui intéressent le bien général!

« Et quand une discussion publique est utile, qu'importe le genre d'intérêt auquel on la doit? C'est lorsque l'intérêt se cache, c'est lorsqu'il écarte et repousse tout examen critique, lorsque, n'écrivant rien, ne publiant rien, ne se servant que de paroles artificieuses et d'insinuations, secrètes, qu'il varie au gré des circonstances et des personnes, il choisit les esprits crédules ou peu éclairés, pour exercer sur eux, dans les ténèbres, l'empire de la séduction : c'est alors que l'intérêt est suspect d'avoir des vues honteuses ¹..... Eh! de quel droit, d'ailleurs, défendrait-on à un honnête homme d'augmenter sa fortune, en s'associant aux combinaisons que le bien public réclame? Se condamnera-t-il au silence par cette seule raison que ce qu'il dira de vrai et d'utile lui aura d'abord été suggéré par l'examen de son propre intérêt? Interdira-t-on à l'ami de la vérité de publier des calculs, d'en vérifier, d'en combattre, de développer ses vues sur des sujets d'économie publique ou particulière, parce que son attention sur ces objets aura d'abord été excitée par l'intérêt personnel de quelqu'une de ses relations? Auquel de ses rapports qu'on doive ces discussions, faut-il pour cela les proscrire? Sommes-nous desti-

nés à n'être jamais que des enfans ignorans, ceints du bandeau sur lequel l'intrigue et le charlatanisme aient le droit exclusif de nuancer leurs illusions¹ ? »

Le tort qu'eut souvent Mirabeau, dans cette brochure surtout, de gâter une bonne cause par un langage beaucoup trop violent, nous empêche de rapporter la terrible apostrophe qui remplit la dernière page, et que l'on cite depuis cinquante ans comme un des morceaux les plus parfaits de l'homme qui a laissé tant de modèles d'éloquence. Nous n'en extrairons qu'une seule phrase, où Mirabeau se rend lui-même un témoignage que l'histoire et la postérité ne démentiront pas, en ce qui concerne son zèle, sa persévérance et son courage : « Je ne me connais d'autre mérite qu'un zèle ardent à servir la raison et la justice ; je ne trouvai jamais de talent que dans une forte persuasion, de noblesse que dans la bonne foi, de vertu que dans le courage utile ; et pour tout vœu, je n'aspire qu'à m'honorer, jusqu'au tombeau, de mes amis et de mes ennemis². »

Nous n'ajouterons qu'un mot : on a bien des fois affirmé que les écrits de Mirabeau sur les finances avaient été suggérés et même rédigés par Panchaud et Clavière : quant aux suggestions, le fait paraît certain, et les matériaux qu'il employa lui furent évidemment fournis par les deux personnages cités. Quant à la rédaction, il suffit de lire ses ouvrages

¹ Page 102.

² Page 104.

pour y reconnaître la manière un peu uniforme de Mirabeau, qui n'essaya jamais de varier son style, toujours empreint de son cachet particulier, et qui peut-être n'aurait pu sans peine parvenir à lui donner d'autres formes, s'il en avait eu le temps et la fantaisie ¹.

¹ Outre ce que nous avons rapporté dans la lettre à M. de Calonne, des aveux spontanés de Mirabeau en ce qui concerne les documens reçus de ses amis, il s'en expliqua aussi à la page xij de la préface de la *Banque d'Espagne dite de Saint-Charles*, à la page 89 de la lettre à M. Le Couteulx de la Noraye, etc., à la page 7 du numéro V de ses *Lettres à ses commettans*, etc.

LIVRE IV.

PLATE 17

IV.

Mirabeau avait publiquement annoncé l'intention de faire un voyage dans le Nord, et le moment était venu d'accomplir ce projet.

Tous ses biographes ont supposé que quand il partit pour la Prusse, il était chargé d'une espèce de mission secrète, dont le but aurait été de fournir au ministère français des informations préparatoires qui pussent aider au choix des mesures qu'il conviendrait

¹ Page 6 de l'*avis* qui précède la deuxième édition de l'écrit *Sur les actions de la Compagnie des Eaux de Paris*. — Page 12 de l'*avis* placé en tête de la *Réponse du comte de Mirabeau à l'écrivain des administrations de la Compagnie des Eaux de Paris*.

de prendre iorsque l'événement prochain de la mort du grand Frédéric ferait monter sur le trône son neveu, c'est-à-dire Frédéric-Guillaume II, dont il importait d'étudier de près le caractère, d'autant qu'on le croyait peu enclin à suivre le système politique de son prédécesseur.

Cette persuasion des biographes de Mirabeau est tout-à-fait erronée, non quant au fait, mais quant à l'époque, et repose sur un véritable anachronisme. Il quitta la France uniquement pour écrire en sûreté la défense offensive que nous venons de faire connaître pour la première fois, et qui, on n'en peut douter, aurait attiré sur lui la vengeance du pouvoir, si, par une retraite volontaire, il n'en avait pas évité les premiers coups : car, nous le répétons, il voulait véritablement faire imprimer sa lettre à M. de Calonne, et elle n'est restée inconnue que contre la volonté de l'auteur, et par l'effet de la prudente obstination des amis auxquels il avait envoyé son manuscrit, sans en retenir une copie.

Mirabeau se dirigea tout de suite vers l'Allemagne, où il avait des relations, et où il comptait peut-être chercher du service, comme on le verra tout à l'heure, et, en tout cas, recueillir les matériaux du grand travail qu'il avait projeté de faire, dans une retraite profonde, au château de Mirabeau; projet qui fut ajourné quand Panchaud, Clavière, et ensuite M. de Calonne, parvinrent à le détourner vers la polémique financière.

Quelle sorte de service Mirabeau comptait-il demander dans une des cours du Nord? Nous figuro-

rons, et peut-être l'ignorait-il lui-même. A quel genre de travail voulait-il se livrer ? Nous ne le savons pas positivement : mais c'était, sans doute, sur une œuvre de spéculations historiques et philosophiques que sa pensée s'était arrêtée. Du reste, il n'avait pas de résolution définitivement prise sur le choix du cadre où il préciserait ses théories et ses conjectures. Bientôt il n'hésita plus, et à peine arrivé au delà du Rhin, il contempla la Prusse. La récente institution de ce puissant royaume qui, si peu d'années auparavant, n'était qu'un électorat obscur et faible, la fortune improvisée de cet État dès-lors suzerain, ou plutôt maître d'une partie de la Pologne, dont naguère, et depuis plusieurs siècles, il était le vassal ; la vieillesse imposante de Frédéric II, ses vicissitudes, ses victoires, son génie si habile et si fort, tout fixa les incertitudes de Mirabeau ; et, dans les derniers jours de 1785, il partit pour Berlin.

Nos lecteurs ont pu remarquer que, dans ses divers voyages, il éprouva presque toujours des accidens : il faillit, dans celui-ci, être victime d'une tentative d'assassinat, dont les auteurs et les motifs n'ont jamais été connus de lui ni de sa famille.

Nous en empruntons le récit à madame de Nehra.

« Il partit avec sa horde : c'est ainsi qu'il appelait son amie, qui écrit ceci, Coco (son fils adoptif), et son chien favori. C'était le 25 décembre, il faisait grand froid, mais les saisons ne nous arrêtaient jamais. Entre Toul et Verdun, nous courûmes un grand danger : étaient-ce des assassins ? nous l'ignorâmes ; mais ce n'étaient certainement pas des vo-

leurs. Je ne me permets aucune réflexion sur cet événement, je le raconte simplement. Il était onze heures du soir, et, malgré la neige, les glaces de la voiture étaient baissées; toute la carrossée dormait, excepté moi. Tout à coup on tire un coup de pistolet dans la voiture qui allait grand train sur la chaussée; je fais un mouvement pour éveiller le comte, en lui disant : *Mon ami, on tire sur nous !* Au même instant on tire deux autres coups, presque à la fois; une balle passe, fait une bosse dans la voiture, et tombe. Il n'y a pas de doute que le mouvement que je fis, et celui de M. de Mirabeau, en s'éveillant, empêchèrent qu'aucun de nous ne fût blessé. Certainement ce n'étaient pas des voleurs; ce n'étaient pas non plus des assassins expérimentés. Cet événement est encore un de ceux sur lesquels on ne peut former que des conjectures. Le postillon prit le parti le plus sage, qui fut, sans s'informer si nous étions blessés ou non, d'aller à toute bride à la poste dont nous n'étions guère éloignés. Nous trouvâmes le domestique qui, courant en avant, n'avait rien vu, mais qui avait entendu tirer, et racontait tranquillement l'aventure en nous attendant. Le postillon ne voulait pas retourner par le même chemin. Nous eûmes de la peine à lui faire comprendre que ce n'était pas à lui qu'on en voulait, et que, par la raison qu'on nous avait attaqués une première fois, on n'attaquerait pas la seconde, puisqu'il était probable que nous ferions une déposition. Nous continuâmes notre route, avec la seule précaution de ne plus dormir. Tout le monde montra beaucoup de courage, même le pauvre

petit, quoiqu'il n'eût pas encore quatre ans. »

Nous continuons d'emprunter quelques brefs détails à madame de Nehra. « Mirabeau s'arrêta quelques jours à Nanci, à Francfort-sur-Mein, à Leipsick. Dans cette dernière ville, il fréquenta des savans, et il fit des connaissances utiles. Cette fois il ne voyageait pas en fugitif. Arrivé à Berlin le 19 janvier, il fut présenté, suivant l'usage, à la famille royale; et le roi, qui ne recevait plus d'étrangers à cette époque, répondit de sa propre main à une lettre que lui écrivit Mirabeau, et lui indiqua un rendez-vous à Potsdam, ce qui surprit toute la cour, et causa beaucoup de jalousie aux Français alors à Berlin ¹. »

Cette audience eut lieu le 25 janvier 1786. Nous l'apprenons par la lettre du grand Frédéric ainsi conçue : « M. le comte de Mirabeau, je serai bien aise de faire votre connaissance, et je suis bien sensible à l'offre que vous venez de me faire ² de vous

¹ « Il a daigné m'accueillir, me distinguer; aucun étranger, depuis moi, n'a été admis à sa conversation. La dernière fois qu'il me manda, il venait de se refuser au juste empressement de ceux de mes compatriotes qu'avaient attirés à Berlin ses manœuvres militaires. » (Avant-propos de la *Lettre remise à Frédéric-Guillaume II, roi régnant de Prusse, le jour de son avènement au trône, par le comte de Mirabeau, 1787, page 4.*)

² On pourrait conclure de cette phrase que Mirabeau ne dit pas la vérité dans l'Avant-propos que nous venons de citer, et où il s'exprime en ces termes : « Frédéric II m'a appelé près de lui de son propre mouvement, quand j'hésitais à importuner ses derniers momens du désir bien na-

rendre ici pour cet effet. Si vous voulez me faire ce plaisir, après-demain 25 de ce mois, et vous adresser au général-major comte de Gærtz, je pourrai vous voir encore le même jour, et, en attendant, je prie Dieu qu'il vous ait, M. le Comte de Mirabeau, en sa sainte et digne garde.

« Potsdam, ce 25 janvier 1786 ¹. »

Il paraît que Mirabeau crut devoir ajouter, par écrit, aux explications verbales qu'il avait données sur les motifs de son voyage, car le lendemain de cette audience, il adressa au roi une lettre que nous transcrivons d'autant plus volontiers qu'elle justifie nos explications précédentes, opposées aux récits de tous les biographes qui nous ont précédé.

« turel de voir un si grand homme, et d'échapper au regret
« d'avoir été son contemporain sans l'avoir connu (page 4.) »
Nous avons néanmoins, dans une lettre de Frédéric II au comte de Gærtz, la preuve que ce prince, informé de l'arrivée de Mirabeau, désira d'en connaître le motif; et l'on peut en conclure que le voyageur fut autorisé, et peut-être provoqué à demander audience. « J'ai très bien reçu, par votre
« lettre d'hier, le paquet de livres que le comte de Mirabeau
« vous a prié de me faire passer. Vous m'obligerez de l'en
« remercier affectueusement de ma part. Je serais, je l'avoue,
« très curieux de savoir par quel heureux hasard ce voya-
« geur a poussé jusqu'ici; et vous me feriez plaisir de me le
« dire. Sur ce, je prie Dieu, etc. 23 janvier 1786.

FÉDÉRIC. »

¹ Cette lettre, qui est entre nos mains, est signée FÉDÉRIC, mais non *autographe*, soit que les souvenirs de madame de Nehra l'aient trompée, soit que le roi en ait écrit une autre, que nous n'avons pas retrouvée dans les papiers de famille.

« SIRE ,

« Je craindrais plus encore de paraître coupable envers Votre Majesté d'un manque de bonne foi , que de commettre une indiscretion qui ne nuisît qu'à moi seul.

« Quand Votre Majesté m'a fait l'honneur de me demander hier si j'allais à Saint-Pétersbourg , j'ai répondu que mon dessein n'était pas d'y aller encore. J'avais un et même deux témoins , et mes circonstances personnelles exigent que ma marche ne soit pas ébruitée.

« Maintenant que je parle à Votre Majesté seule , j'aurai l'honneur de lui dire que bien mal récompensé des véritablement grands services que j'ai rendus en France au département des finances ; compromis dans ma sûreté , et presque dans ma réputation , par le ministre actuel , parce que je n'ai voulu ni me mêler de son dernier emprunt , ni concourir à son opération des monnaies , obligé de chercher , tant que vivra mon père , l'emploi de mon activité naturelle , et de mon faible talent , tourmenté du désir , peu raisonnable peut-être , de me faire regretter en France , je l'ai quittée avec la permission du souverain , mais avec l'intention de n'y rentrer , aussi long-temps que je serai jeune et capable de quelque chose , que pour recueillir l'héritage considérable que me laissera mon père.

« Après la juste curiosité qui m'a conduit à Berlin , où j'attendrai probablement mon frère , qui doit demander à Votre Majesté la permission de s'instruire

aux manœuvres , mon intention est , je l'avoue à vous seul , d'aller chercher de l'emploi dans le pays que je connaisse qui ait le plus besoin des étrangers. Je pousserai donc en Russie ; et certes je n'aurais pas été chercher cette nation ébauchée , et cette contrée sauvage , s'il ne me paraissait que votre gouvernement est trop complètement organisé pour que je puisse me flatter de devenir utile à Votre Majesté. La servir et non pas siéger oiseusement dans des Académies , eût , sans doute , été la première de mes ambitions , Sire. Mais les orages de ma première jeunesse , et les déceptions de mon pays ont trop long-temps détourné mes idées de ce beau dessein , et je crains bien qu'il ne soit trop tard. Daignez agréer , Sire , la révélation de celui auquel je me vois contraint de me borner. Je vous la devais , puisque Votre Majesté a montré quelque curiosité sur ma destination ; mais j'ose la supplier de m'en garder le secret. »

Nous n'insérerons plus que la réponse du roi , datée du surlendemain 18 janvier :

« M. le comte de Mirabeau , je n'ai pu qu'être bien sensible à la confiance que vous me faites , dans votre lettre du 26 , des raisons qui vous ont engagé à vous expatrier , avec la permission de votre souverain , et à chercher , dans l'étranger , à faire valoir vos talens avec plus de succès. Vous pouvez être persuadé que je vous en garderai le secret , et que je m'intéresserai toujours au sort d'un homme de votre mérite , souhaitant de bien bon cœur qu'il soit des plus favorables , et conforme à votre attente.

« D'ailleurs , il dépendra entièrement de vous de vous

arrêter à Berlin , jusqu'à l'arrivée de M. votre frère , qui veut me demander la permission d'assister aux manœuvres. Ce dessein me fait d'autant plus de plaisir que j'espère , dans cet intervalle , d'avoir celui de vous voir encore une couple de fois , pour vous assurer de bouche de tous mes sentimens pour vous. En attendant , je prie Dieu qu'il vous ait , M. le comte de Mirabeau , en sa sainte et digne garde.

« Potsdam , ce 28 janv. 1786 , FÉDÉRIC. »

Nous avons peu de détails à donner sur l'époque qui suivit immédiatement cette correspondance.

Nous extrairons seulement d'un recueil presque inconnu une seule phrase qui explique l'état domestique où était Mirabeau à Berlin. « Vous êtes bien bon de vous informer de la situation de mon bonheur et de mon ame. Celle-ci est trop élastique pour n'avoir pas beaucoup de secousses ; mais c'est de secousses que se composent les jouissances , et il se pourrait bien que celui qui a le plus souffert , fût celui qui a le plus joui. Quant à mon bonheur domestique , il est grand , et passablement pur , depuis que mon amie paraît avoir la certitude de recouvrer la santé. Mais ma position ici est assez pénible et difficile pour que je me hâte d'en changer. Cependant il me faut d'autres motifs que la peine qui m'a toujours trouvé plus dur qu'elle , quand la conviction de l'utilité m'en a allégé le fardeau ¹. »

¹ Lettres à Mauvillon , pages 31 , 32.

Nous transcrivons aussi un seul passage des Mémoires que nous avons déjà cités :

« Dans ce premier voyage , Mirabeau ne fit rien de remarquable que quelques travaux littéraires , et sa lettre sur Cagliostro et Lavater , qui n'eut pas en France le même succès que ses autres ouvrages , parce qu'on n'y connaît pas autant la secte des illuminés ¹. Tout en travaillant comme un manœuvre ² il passait une partie de son temps dans des repas d'étiquette ennuyeux. Le matin et le soir il voyait les personnes qui lui convenaient le plus , entre autres M. Eward , depuis ministre d'Angleterre ; M. Dohm ³ dont il estimait le talent et chérissait la personne. Il voyait aussi avec plaisir sir James Murray , dont il est question dans un passage de la correspondance de Berlin. Je ne sais pas si c'est dans ce premier voyage qu'il fit paraître son ouvrage sur les Juifs ⁴ ; je sais

¹ Nous reviendrons tout à l'heure sur cet ouvrage et sur celui dont la suite du même extrait fait mention.

² Cette habitude de travail suivit partout Mirabeau , en prison , comme en liberté , dans son pays , comme sur la terre étrangère : aussi vers le temps dont nous parlons écrivait-il : « On n'est tenu que de savoir ce qui est imprimé ; mais on est tenu de savoir tout ce qui est imprimé. » (*Lettres à Mauvillon* , page 45.)

³ Chrétien Conrad Guillaume de Dohm , historien , philosophe , économiste , depuis ministre de Prusse à la Cour de Cologne , à Liège , auprès des cercles du Rhin , au congrès de Rastadt , etc. Nous aurons occasion de reparler de cet homme honorable et considérable.

⁴ *Sur Moses Mendelsshon* , etc. , imprimé en 1787.

que ce fut M. Dohm qui lui en donna l'idée, et comme Mirabeau ne le retrouva plus à Berlin en 1787, je m'imagine que je ne me trompais pas en disant que ce fut dans le premier.

« Nous ne recevions pas exactement nos lettres de Paris, mais nous en recevions assez pour nous faire comprendre que la seule affaire que Mirabeau y eût laissée, sa pension, toujours contestée par son père, ne finirait pas tant qu'il serait absent. Nous apprîmes, entre autres particularités une aventure assez plaisante. On avait proposé, et il était question d'établir une compagnie pour faire *les commissions*. Les Savoyards, mécontents, s'étaient rassemblés; l'un d'eux monte sur un tonneau (notez que la manie de faire des motions n'était pas encore à la mode), et il dit à ses compagnons : *Mes amis, on veut nous faire une injustice, mais ne nous désolons pas : il y a à Paris un homme qui nous soutiendra, c'est le comte de Mirabeau; il prend toujours le parti du plus faible contre le plus fort; depuis peu il a empêché que l'on ne fît mourir de faim les porteurs d'eau, il ne fera pas moins pour nous; allons le trouver ensemble.* Effectivement, ils se portent tous à l'hôtel de la Feuillade, ils demandent Mirabeau; l'hôte et l'hôtesse ont beau les assurer que celui qu'ils cherchent est parti la veille, ils ne veulent pas les croire, on est obligé d'ouvrir toutes les portes pour les contenter ¹. »

Après les premiers mois de séjour à Berlin, Mirabeau eut lieu de craindre qu'on ne lui retirât l'enfant

¹ Mémoires inédits de madame de Nehra.

qu'il avait adopté ; d'un autre côté il ne recevait aucune nouvelle des démarches que faisaient ses gens d'affaires pour lui procurer son seul moyen de subsistance ; ces deux motifs lui firent prendre à regret la résolution d'aller à Paris ; il fit des visites d'adieu à la famille royale , et écrivit au roi : celui-ci lui répondit tout de suite en ces termes : « M. le comte de Mirabeau, comme des circonstances imprévues , à ce que je vois par votre lettre du 14 de ce mois , exigent votre prompt retour en France , vous me ferez plaisir , au cas que vous preniez la route par ici , de me faire savoir votre arrivée en cette ville ; agréez , en attendant , mes remerciemens de tout ce que vous me dites d'obligeant , et soyez assuré , etc.

« Potsdam , le 15 avril 1786.

FÉDÉRIC. »

Nous avons une narration succincte mais animée , faite par Mirabeau lui-même , de la visite qui suivit cette lettre :

« J'ai été une heure moins quelques minutes avec le roi , dans son fauteuil , car la promenade du matin l'avait fatigué ; il l'a faite si rapidement , qu'il creva deux chevaux de ses attelages. Il est impossible d'imaginer une tête plus fraîche , une conversation plus aimable , mais je n'en ai pas joui à mon aise. L'extrême difficulté de sa respiration m'oppressait plus que lui. C'est un spectacle très attendrissant que celui d'un grand homme souffrant ! Le genre de son incommodité est tel , et mon émotion était si forte , que je craignais les développemens , et que j'évitais jusqu'à la superstition , ce qui aurait pu prolonger

une conversation qui aurait fait en tout autre temps mon bonheur. Vous comprenez ce sentiment, et peu m'importe que beaucoup de gens le comprennent; au reste, cet homme extraordinaire régnera jusqu'à la fin, et le soleil reculera cette fin. Je pars ce soir, après avoir vu force jardins, force dorures, quelques beaux tableaux, quelques belles antiques, et quelques courtisans, et dans cette longue revue, rien ne m'a tant frappé que cet homme si fort élevé au-dessus du rang où le sort l'a placé, après l'avoir fait exprès pour le remplir. Au reste je suis bien aise de cette preuve vivante de ce qu'on peut faire dans des sables: peut-être quelque roi en profitera-t-il, pour faire venir autre chose que des lacs et des statues. Dites à Dohm que nous avons joliment parlé des juifs, et de la tolérance. Je ne conseille pas aux fanatiques de se frotter là ¹. »

Nous citerons encore un passage d'une lettre écrite par Mirabeau, d'un point de la route qui le ramenait en France.

« Je vous écris de Paderborn où la nuit la plus noire et un gros orage me forcent à m'arrêter, du

¹ Lettre inédite de Mirabeau à madame de Nehra, de Potsdam, du 19 avril 1786. M. de Dohm avait fait un ouvrage *Sur la nécessité d'améliorer la condition civile des Juifs*; et cette circonstance même, ainsi que l'estime et la faveur que Frédéric accorda à l'auteur, honorent d'autant plus ce grand prince, que les Juifs avaient été fort maltraités sous son règne. Ce fut cet ouvrage qui, comme l'a dit madame de Nehra, et comme on le verra plus tard, donna à Mirabeau l'idée de son écrit *sur Moses Mendelsshon*.

moins plusieurs heures , et si fatigué que je sois , je ne puis me refuser de tracer quelques lignes pour celle dont l'image me poursuit. Vous aurez eu mes nouvelles de Brunswick. J'ai écrit à Dohm une assez longue lettre avec prière de vous la communiquer. J'ai été reçu avec beaucoup de bonté à cette cour , et même fêté , d'autant que le roi de Prusse a bien voulu y écrire du bien de moi , pendant que j'y étais ; mais je n'y ai pas trouvé le seul homme qui m'eût vivement intéressé , le duc régnant ; et les quatre jours que je n'ai pas pu n'y pas passer , m'en ont donné plus de deux d'ennui : maintenant , je ne compte plus m'arrêter , j'ai brûlé Hanovre et Gottingue ; la dépense , l'ennui et le temps , tellement consumé par la lenteur des postillons et l'impolice des postes , que nous ne faisons que dix *meils* en vingt-quatre heures , m'en font une loi ; et en outre je suis trop malheureux de n'avoir point de vos nouvelles. Cependant , comme j'apprends chaque jour quelque événement nouveau qui m'annonce une grande fermentation à Paris , et comme ce n'est jamais que des premiers mouvemens d'inquiétude , à la nouvelle de mon arrivée , que je pourrais avoir quelque chose à craindre , je m'arrêterai une couple de jours à Tongres , chez les frères du chevalier Vitry , 1^o pour prendre quelques mesures avec l'abbé de Périgord ¹ ; 2^o et surtout pour

¹ Charles-Maurice de Talleyrand Périgord , depuis prince de Bénévent , etc. Nous aurons à parler plus tard de ce grand personnage , qui fut le plus illustre des amis de Mirabeau , et qui en aurait été le plus utile , sans la fatale publication de

trier ceux de mes papiers qu'il faut mettre en sûreté et en ordre, pour qu'en cas d'événement on vous les fasse passer sur-le-champ, et que vous en fassiez l'usage que vous dicteraient votre prudence et les circonstances, et nos amis. Voilà des précautions de surrogation, et qui ne doivent vous inspirer aucune inquiétude; mais certains papiers sont si essentiels, qu'il faut les garder comme l'arche du Seigneur; au reste, que ceci ne soit que pour vous; car j'ai appris que le bruit s'était répandu à Berlin et dans toute l'Allemagne que je courrais le plus grand risque en retournant à Paris, et je ne prétends pas que la confirmation de cette fable vienne de moi-même.

« Continuez toujours de m'écrire à la même adresse, et que plusieurs lettres à la fois me confirment le retour de votre santé; j'espère que vous aurez écrit à madame Blumendorf, et à quelques autres femmes, car mes dignes ennemis ne manqueront pas de dire que j'ai abandonné, ou peut-être tué ma jeune et charmante compagne de voyage, pour qui je donnerais mille vies. Oh! Yet-Lie! que je serai heureux de vous retrouver! que cette courte mais cruelle absence m'apprend bien de quel prix, de quel besoin est votre société, et combien il est insensé de troubler son bonheur intérieur pour de misérables illusions et de sottes susceptibilités ! ! »

la correspondance de Berlin; publication qui rompit leur liaison, renouée seulement au lit de mort de Mirabeau.

* Lettre inédite de Mirabeau à madame de Nehra, du 25 avril 1786, écrite de Paderborn.

Avant de nous occuper du séjour passager de Mirabeau à Paris, arrêtons-nous un moment sur les travaux qu'il fit en Prusse, depuis sa première arrivée jusqu'à son premier départ.

Il y avait été amené principalement par le dessein de faire un grand ouvrage; mais il n'avait ni abandonné le projet, ni cessé d'éprouver le besoin de chercher des ressources moins tardives dans des travaux d'une autre sorte, car ses labeurs littéraires étaient les seuls moyens d'existence sur lesquels il pût désormais compter: et, loin de s'en plaindre, il s'en faisait honneur; car, à ses yeux, la première des professions était celle des hommes de lettres, pourvu qu'ils comprissent bien leur mission:

« Ah! disait-il, s'ils se dévouaient loyalement au noble métier d'être utiles; si leur indomptable amour-propre pouvait composer avec lui-même, et sacrifier la gloriole à la dignité; si, au lieu de s'avilir, de s'entredéchirer, de détruire réciproquement leur influence, ils réunissaient leurs efforts et leurs travaux pour terrasser l'ambitieux qui usurpe, l'imposteur qui égare, le lâche qui se vend; si, méprisant le vil métier de gladiateurs littéraires, ils se croisaient en véritables frères d'armes contre les préjugés, le mensonge, le charlatanisme, la superstition, la tyrannie, de quelque genre qu'elle soit, en moins d'un siècle la face de la terre serait changée¹! »

Avant son voyage, Mirabeau avait préparé quelques

¹ Avant-propos de l'écrit *Sur Moses Mendelsshon*, etc., page 62.

morceaux d'essai , qui devaient entrer dans un journal hebdomadaire , analogue au *Mercure de France* ; il en écrivit plusieurs autres en Allemagne ; tous restèrent dans le portefeuille de l'auteur : et nous comptions en extraire quelques-uns des plus piquans pour les insérer ici , mais nous sommes forcé par l'abondance des élémens plus directement assortis à notre ouvrage , de renoncer à ce projet ; et nous nous réservons de comprendre plus tard un choix de ces opuscules dans une publication de *Mélanges inédits de littérature et de politique*.

En se proposant pour coopérer à la rédaction d'un journal littéraire , Mirabeau avait eu à combattre quelques objections , même de la part de M. de Montmorin , depuis ministre , à qui il écrivait : « Je n'ai pas du tout les idées vulgaires sur la considération ; je n'en donne qu'à ce qui en mérite , à la vertu , aux talens , et nullement à tout l'entourage factice de la société. Sevré depuis long-temps des illusions auxquelles m'appelait le hasard de ma naissance , accoutumé à être moi , à n'être que moi , à ne m'estimer que par moi , je tâcherai de mériter toutes les places , et de me consoler de n'en avoir aucune , si votre bonté ne peut quelque jour parvenir à vaincre ma destinée. En vérité , les Anglais nous valent , voire même un peu plus : eh bien ! il n'est pas chez eux un homme de mérite , un homme public , un talent constaté , qui n'ait travaillé long-temps à ces écrits périodiques , à ces feuilles volantes , que notre ininstruction dédaigne , et qui , en tous lieux , ont produit de grands changemens dans les choses , de grandes révolutions

dans les idées, de grands effets sur les hommes. Je ne puis pas me trouver humilié de faire ce que l'élite de l'Angleterre a toujours fait, ce qu'elle fait encore; et je ne croirai pas avoir été inutile à mon pays, même en ce sens, si l'exemple d'un homme dont le nom, ni le talent, ni la manière, ne sont subalternes, y détruit ce déraisonnable et nuisible préjugé¹. »

Mirabeau, en cherchant une ressource dans les journaux, aurait voulu rester parfaitement maître de choisir les sujets, soit de ses compositions, soit des articles qui rendraient compte de nouveaux ouvrages. Mais cette condition faisait naître des difficultés, contre lesquelles il « se hérissait en scribe indocile. » Ce sont ses termes. « Hélas ! oui, je le sais trop, la même circonstance qui apprend à chanter aux perroquets et autres oiseaux et oisons, affamés et babillards comme moi, pourra me forcer incessamment à céder, et à m'enfoncer dans ce borborygme des folliculaires : travailler sous la dictée des autres, sur l'esprit des autres, n'est cependant pas, selon moi, un bon régime, pour peu que l'on ait d'esprit; mais enfin la nécessité est une loi à laquelle on ne peut se soustraire, et je vois bien que, d'ici au moment où je recueillerai le patrimoine qui ne peut me manquer, il me faudra, de gré ou de force, exploiter ce filon ingrat². »

¹ Lettre inédite de Mirabeau à M. de Montmorin, du 25 novembre 1785.

² Lettre inédite de Mirabeau à Vitry, du 14 février 1785.

Dans les premiers temps de son séjour à Berlin, Mirabeau publia une brochure intitulée : *Lettres du*

Nous croyons ne devoir donner qu'en note d'autres passages de cette lettre :

« Vous savez quel est le plan de journal que je conçois, et
 « qu'on ne veut pas comprendre. Il serait fait sur l'idée as-
 « sez neuve, peut-être, et qui, selon moi, n'est pas sans uti-
 « lité, de s'occuper des vieux livres, comme les journaux
 « ordinaires s'occupent des nouveaux. Abréger et choisir
 « est assurément aujourd'hui le besoin le plus urgent des
 « sciences et des lettres. Conserver est d'une utilité moins
 « prochaine peut-être, ou plutôt moins abondante. Mais
 « cependant à mesure que le goût de l'érudition passe,
 « que la manie d'écrire devient plus contagieuse, que l'ar-
 « deur de publier et la précipitation avec laquelle on publie,
 « la manie ou la nécessité de sacrifier au goût du jour, aux
 « coryphées du temps, à la prétention d'être exempt de
 « préjugés, ce qui n'est guère, au fond, que substituer des
 « préjugés à des préjugés; à mesure, dis-je, que toutes ces
 « maladies nous gagnent et s'aggravent, nous négligeons
 « trop les efforts de nos devanciers, qui, quand il serait vrai
 « que nous les surpassions par le talent de mettre en œu-
 « vre, n'en devraient que mieux appeler nos regards, afin
 « du moins de monter avec élégance ce qu'ils ont lourde-
 « ment enchâssé. Je dis donc que cet article rendra quelque
 « chose, et j'invoque à cet égard vos recherches, nos philo-
 « logues du XVI^e siècle, nos savans du XVII^e, nos recueils,
 « nos compilations de tous les temps, excepté de celui où
 « l'on n'a plus fait de livres qu'avec des centons bien ou mal
 « cousus, et des tragédies qu'avec de vieux hémistiches.

« Vous savez qu'un autre de mes projets est de donner
 « successivement un travail sur les collections académiques,
 « et notamment sur les Mémoires de l'Académie des inscrip-

comte de Mirabeau à M^{***}, sur MM. Cagliostro et La-

« tions et belles-lettres , qui, réunissant les Mémoires inté-
 « ressans, mais les réunissant en les amalgamant, en les
 « fondant, en les éclairant, élaguant, et critiquant l'un par
 « l'autre, tire de ce chaos tout ce qui peut intéresser les
 « philosophes, les gens de lettres et les gens du monde,
 « sans les accabler sous le poids d'une érudition fastidieuse.
 « C'est encore là un travail dont le besoin est senti et l'uti-
 « lité incontestable.

« J'admettrai encore la politique spéculative, les finan-
 « ces, etc., et le peu que je prendrai de littérature récente,
 « c'est mon affaire. Je dis *politique spéculative*, car, bien
 « qu'on m'en sollicite beaucoup, je ne ferai point ce que
 « Linguet à si ridiculement appelé *des annales*; le métier
 « de houzard ne peut plus me convenir; il n'est pas, même
 « en ce genre, absolument compatible avec le respect de
 « soi-même : car n'y a-t-il pas une extrême témérité à don-
 « ner des nouvelles de ce qui se passe au loin, et des juge-
 « mens sur ces nouvelles, tandis que l'expérience journalière
 « nous démontre qu'il est si difficile de savoir ce qui se
 « passe chez soi? »

Enfin, nous citerons, à propos du projet si souvent repro-
 duit par Mirabeau, d'exhumer et concentrer des richesses
 scientifiques et littéraires, enfouies dans des livres oubliés
 ou négligés, le fragment suivant, resté inédit, de l'écrit de
 Mirabeau, dont la plus grande partie fut imprimée par Sou-
 lavie, sous le titre de *Mémoires du duc d'Aiguillon* : « L'im-
 « pression a facilité tellement les moyens d'instruction, que
 « la science est devenue une denrée très commune. Mais
 « l'esprit humain est perfectible à l'infini. Il lui manque au-
 « jourd'hui, pour lui faciliter la route, et le faire avancer à
 « grands pas dans la carrière des découvertes, pour faire
 « éclore de nouvelles idées, pour rendre les efforts plus

vater ¹. Le but de l'auteur est de flétrir l'impudent charlatanisme de l'un, de combattre le fanatisme loyal mais dangereux de l'autre. Il met en opposition les jugemens précipités que les salons de Paris ont portés sur Cagliostro par cela seul qu'il se trouvait impliqué dans la fatale affaire *du collier*, avec l'engouement opposé qui se hâte de le justifier et de le préconiser avant que la justice régulière ait prononcé. Il recommande le respect dû aux formes de la justice, quelle que soit leur imperfection, qu'il fait ressortir par la définition et l'éloge du *jury* anglais. S'abstenant de prendre parti dans une cause encore pendante, et passant du litige particulier à des considérations générales sur l'audace des thaumaturges, et la crédulité des dupes, il déroule le tableau des impostures à l'aide desquelles Cagliostro a usurpé une

« fructueux, un moyen d'abrégé les études, d'éviter les
 « redites, en plaçant l'homme studieux, surtout l'homme
 « de génie, au point d'où il doit partir. En effet, si, par
 « exemple, celui qui paraît tendre à chercher quelques nou-
 « velles découvertes en astronomie, allait s'amuser à étudier
 « les épicycles de Ptolomée, les tourbillons de Descartes, etc.,
 « on lui crierait: *Voici où nous en sommes; Képler, Newton,*
 « *Clairaut, Euler, etc., ont deviné, démontré, approfondi*
 « *cette partie; c'est seulement de ce point qu'il faut mar-*
 « *cher pour aller en avant. N'en est-il pas de même de*
 « *toutes les sciences?* »

¹ A Berlin, chez François de Lagarde, 25 mars 1786, in-8° de 75 pages, avec cette épigraphe :

Quantum carminibus quæ versant atque venenis

Humanos animos.

(HORAT., *serm.* L. I, 8.)

grande renommée de savoir, d'opulence, de bienfaisance, et surpris des recommandations à des ministres graves et circonspects, tels que MM. de Vergennes, de Miromesnil, de Ségur; il discute le témoignage public dont Cagliostro et ses partisans se prévalent le plus, c'est-à-dire un prétendu compte rendu, dans l'ouvrage de William Coxe, sur la Suisse, et dans la traduction de ce livre, par Ramond, des bienfaits, même des miracles semés à Strasbourg, en 1780, par Cagliostro. L'auteur prouve que cet article n'existe pas dans l'œuvre, ni dans la traduction originale, et n'est qu'une simple interpolation d'un traducteur imaginaire, ou du moins pseudonyme, Carbonnières, ou plutôt de Cagliostro lui-même¹. Il extrait quelques pages écrites par le savant professeur de Gottingue, Meiners, pour démasquer Cagliostro; Mirabeau s'étonne des relations qui existent entre un charlatan ainsi convaincu de fourberie, et un ministre du saint évangile, tel que Lavater, dont l'auteur fait un portrait², où il y a, ce nous semble, plus d'antithèses et de jeux d'esprit, que de justice et de vérité; en reconnaissant la bonne foi du docteur de Zurich, il insiste sur sa crédulité puérile, et sur son mysticisme exalté; il cite la grave description écrite par Lavater lui-même des procédés magnétiques par lesquels il

¹ Ce passage louangeur a été en partie copié, en partie paraphrasé, par La Borde (Jean-Benjamin) dans ses *Lettres sur la Suisse* (Paris 1783), que le savant Ebel a si mal traitées.

² Page 27.

déclare avoir guéri sa femme d'une maladie jusqu'alors incurable ; il montre Lavater défendant avec énergie le jésuite Gassner qui se vantait d'exorciser les diables, et le jongleur Schroepfer qui évoquait les morts, et Cagliostro lui-même que Lavater croit et justifie, sans néanmoins l'approuver en tout ; Mirabeau appuie principalement sur la foi aveugle qui porte Lavater à croire aux miracles *que tout vrai chrétien*, dit-il, *peut et doit faire*, et en sa « qualité d'ennemi né des charlatans, et de croisé contre leurs succès ¹, » il en déduit cette conclusion nécessaire qu'il importe de combattre hautement « un christianisme philosophico-cabalistique, qui mène droit au fanatisme et à l'intolérance. » Il en conclut encore que les princes, surtout les princes absolus, sont assez entourés d'illusions dont leurs vertus mêmes sont déçues, d'illusions nuisibles aux peuples dont le sort est dans leurs mains, pour qu'on doive interdire l'accès des trônes aux intrigues et aux séductions dont son zèle philanthropique prévoit, calcule, et veut détruire les effets.

En terminant cette analyse, nous parlerons d'avance d'un ouvrage qui, à la vérité, ne parut que l'année suivante, mais que Mirabeau écrivit à Berlin vers le mois de juillet 1786 ², et dont nous nous occu-

¹ Page 5.

² La preuve en est dans une lettre qu'il écrivait le 16 août, au major Mauvillon, son collaborateur, ou plutôt son associé dans le grand travail de la *Monarchie prussienne*, et à qui Mirabeau demandait les élémens littéraires d'une biographie de Mendelsshon, pages 7 et suivantes, 24, 52, etc.

pons ici, pour ne pas interrompre plus tard ce que nous aurons à dire des événemens et des ouvrages ultérieurs, qui ne pourront être séparés, et sur lesquels nous devons nous arrêter davantage.

L'ouvrage dont il s'agit porte ce titre : *Sur Moses Mendelsshon, sur la Réforme politique des Juifs, et, en particulier, sur la Révolution tentée en leur faveur, en 1755, dans la Grande-Bretagne* ¹.

Ce livre, un des meilleurs, à notre avis, qui soient sortis de la plume de Mirabeau, eut son origine dans la lettre même *sur Cagliostro et Lavater*, dont nous venons de rendre compte, et fournit à l'auteur l'occasion de traiter largement, d'après l'ouvrage d'un ami ², un des sujets qui convenaient le mieux à son ardente philanthropie, à son amour de la liberté, à son goût et à son talent pour la polémique oratoire, pour les hautes questions de philosophie et de politique. Il déploya dans cet écrit les qualités que présentent ses autres ouvrages analogues; mais elles se montrent dans celui-ci à un degré supérieur. Sa discussion, plus méthodique que dans ses premiers ouvrages, y est bien plus claire; la distribution des argumens et des preuves est mieux proportionnée à l'importance respective des parties du travail; le style est plus grave, plus égal, plus correct, sans perdre de son ressort et de sa couleur; ici point d'enflure, point de chaleur forcée, point d'invectives, point

¹ Londres, 1787, 196 pages in-8°.

² *De l'Amélioration de la condition civile des Juifs*; par M. de Dohm. 1781.

d'exagération déclamatoire ; selon nous, aucun défaut marqué ne dépare ce morceau excellent : et si ce n'était l'oubli des éditeurs posthumes , qui ont réimprimé des ouvrages où il y avait , sans doute , plus de passion , mais moins de talent , plus d'éclat , mais moins d'utilité , nous ne saurions comprendre pourquoi le livre sur *Mendelsshon* n'est pas un des plus connus et des plus populaires de ceux qu'a laissés Mirabeau.

Un des nombreux partisans de Lavater , le musicien Reichardt , avait cru devoir répondre à la lettre de Mirabeau ; et , à l'appui des argumens d'une insuffisante apologie , il avait eu recours à des mensonges et à des personnalités. D'un côté , Mirabeau proteste qu'il n'a jamais eu de rapports avec Lavater , et qu'il n'en a pas reçu de services. D'un autre côté , Mirabeau , sans nier ses torts et ses malheurs , démontre fort bien que les uns et les autres ne prouvent rien dans la question débattue. Après une défense véhémente , opposée à M. Reichardt , il réfute avec plus de modération Brissot de Warville ¹ qui , dans sa prévention pour l'*illuminisme* , sans informations suffisantes , sans même avoir bien lu et bien compris la lettre sur *Cagliostro et Lavater* , avait un peu légèrement reproché à Mirabeau de l'avoir écrite. Enfin ,

¹ Célèbre conventionnel , né en 1754 , décapité en 1793. Nous aurons occasion d'en reparler plus tard.

Mirabeau avait déjà eu occasion de le combattre à propos d'une demi-apologie de quelques lettres de cachet. (*Lettres de Cachet* , tome 1 , pages 278 , 279 , 280.)

celui-ci répond encore avec mesure à un autre adversaire, ce dernier anonyme, mais qui était en réalité le landgrave de Hesse-Hombourg; et, tout en revenant avec plus de détails et avec une nouvelle force sur les dangers de l'*illuminisme*, dont Lavater était un des chefs les plus fervens et les plus accrédités, Mirabeau tire du rang même de l'apologiste la confirmation d'un des légitimes motifs d'une censure qui voulait surtout mettre les princes en garde contre les dangers d'une secte intolérante et fanatique, dont, sous les yeux mêmes de l'auteur, le prince-royal de Prusse, depuis Frédéric-Guillaume II, était une des dupes les plus aveugles.

À propos de quelques chicanes de mots, Mirabeau, en prouvant la connaissance assez approfondie qu'il avait de la langue allemande ¹, se complait dans un

¹ Le matériel même de notre manuscrit autographe en est une preuve. Chaussard, qui, comme on le verra ailleurs, a parlé d'une manière singulièrement erronée des moyens employés par Mirabeau pour se procurer les matériaux de *la Monarchie prussienne*, a rêvé aussi que Mirabeau ne savait pas la langue allemande. Voici ce qu'il raconte à ce sujet : « Entre autres pièces, Mirabeau s'était procuré un état statistique secret de l'Allemagne » (où il n'y a point de statistique secrète). « L'embarras était de le traduire ; mais « sa maxime favorite était qu'on *faisait tout ce qu'on voulait*. Il en donna la preuve ; et, avec un secrétaire français « qui ne savait pas l'allemand » (ce secrétaire était le baron de Noldé, allemand de naissance), « et un valet de chambre « allemand qui ne savait pas le français, à l'aide du dictionnaire, il traduisit ce tableau statistique, dont il fit

développement, peut-être trop étendu, mais fort lumineux, des avantages de l'étude des idiomes étrangers, étude que négligent mal à propos, selon lui, les Français trop confians dans l'universalité de leur langue. Abordant ensuite le sujet principal de son livre, Mirabeau après un magnifique éloge de Lessing, s'attache à son élève favori, Moses Mendelsshon, mort trois mois auparavant¹. Il écrit l'histoire singulière et fait la peinture la plus intéressante de cet homme qui, sorti d'une race encore méprisée, ci-devant avilie et proscrite, qui, difforme, infirme, malade, voué par l'obscurité et la pauvreté de sa famille, par l'abaissement de sa caste réprouvée, à l'ignorance et à la misère, s'est cependant élevé par la morale pratique, à une sublime philosophie; par la richesse de l'imagination, à un rang éminent dans les lettres; par la science, à l'accroissement des lumières d'une civilisation très avancée; par la charité, à un vérita-

« passer à Louis XVI des copies. » (Page 50 du *Précis de la vie*, etc., qui est en titre de la publication intitulée : *Esprit de Mirabeau*.) Nous répétons qu'il suffit de jeter les yeux sur l'ouvrage relatif à Mendelsshon et sur *la Monarchie prussienne*, pour s'assurer que Mirabeau avait fait une véritable étude de la langue allemande.

La fable inventée par Chaussard a été répétée par Cadet Gassicourt (page 24 de la seconde édition de son *Essai sur la vie privée*, etc.); et cet emprunt est d'autant plus singulier que le copiste se plaint d'avoir été pillé par l'auteur qu'il pille. Le même conte a été reproduit à la page 95 (2^e col.) de la *Biographie universelle*, tome 29, etc.

¹ Le 4 janvier 1786 : il avait cinquante-sept ans.

ble apostolat de bienfaisance ; par le crédit de son nom , au patronage de ses co-religionnaires ; par son zèle infatigable , à la plus haute influence sur leur instruction et leur amélioration morale. Mirabeau loue et analyse les principaux ouvrages de Mendelsshon : son livre des *Sentimens* , son *Phedon* , imité de celui de Platon , dont l'ame , l'imagination et la poésie revivent dans son imitateur ; sa démonstration de l'immortalité de l'ame , « si consolante pour la vertu , quoiqu'elle puisse absolument s'en passer , » démonstration appuyée de l'autorité de Leibnitz , Wolf , Kant , de toutes les ressources de la logique la plus exacte , et de toutes les inspirations de la morale la plus pure ; sa *Jérusalem* , admirable théorie de la tolérance en matière d'opinions religieuses. Mirabeau remarque à ce sujet l'accord intéressant , autant que singulier , qui se trouve entre les principes et les expressions mêmes du pauvre et obscur juif , et deux grandes autorités qu'il ne pouvait connaître ¹. Il rend

¹ « Un lecteur instruit sera peut-être étonné de retrouver
« presque littéralement dans cette courte et rapide analyse
« le préambule de l'acte de la république de Virginie , qui ,
« au commencement de cette année , a établi dans son sein
« la liberté absolue de religion , et l'exposé des principes de
« M. Turgot , sur la tolérance religieuse , telle qu'on le lit
« dans l'ouvrage publié naguère sur sa vie. En effet , je n'ai
« pour ainsi dire que transcrit ces deux morceaux ; mais
« c'est qu'il m'eût été impossible d'exprimer plus fidèlement
« la théorie de Mendelsshon , et de donner avec plus d'exactitude
« la substance de son livre. Cet accord d'un homme
« d'état qui avait tant médité sur les choses humaines , d'une

compte des persécutions que l'auteur d'un ouvrage rempli d'une charité si tendre éprouva, même de la part des chefs spirituels de ses propres co-religionnaires, à cette occasion; et tel est peut-être le principal motif qui fit écrire la première partie du livre de Mirabeau. Il raconte une démarche irréfléchie que fit Lavater abusé par son enthousiasme. Traducteur de la *Palingénésie*, où Bonnet avait introduit une démonstration évangélique de la religion chrétienne, Lavater s'avisa de dédier sa traduction à Moses Mendelsshon, et le conjura, ou plutôt le somma publiquement soit de réfuter cette démonstration, soit d'abjurer le culte hébraïque. Mirabeau démontre ce qu'il y avait de témérité, sinon de lâcheté dans une pareille interpellation adressée en public, par un pasteur du culte dominant, au vénérable représentant d'une nation si long-temps proscrite par mille préjugés tou-

« législature aussi distinguée que celle de Virginie, et qui
 « a fait de si grandes choses, avec un simple particulier,
 « enfin avec un philosophe juif qui certainement n'avait
 « aucune correspondance ni avec le philosophe français, ni
 « avec les législateurs américains, et qui, par la seule force
 « d'une raison saine et méthodique, est arrivé non seule-
 « ment aux mêmes résultats, mais aux mêmes argumens;
 « un tel accord, dis-je, doit être regardé comme un carac-
 « tère bien frappant de vérité. Quoi qu'il en soit, la *Jéru-
 « salem* de Mendelsshon, dont la seconde partie contient
 « des développemens très curieux sur la religion juive, ou,
 « si l'on veut, sur la manière dont il la concevait, mérite
 « d'être traduite dans toutes les langues de l'Europe. » (Pa-
 ges 27 et 28.)

jours vivaces, et à peine tolérée encore. Il rend compte de la réponse pleine de mesure, d'onction, d'habileté, qu'écrivit, avec l'approbation de Bonnet lui-même, Mendelsshon, qui, restant dans sa religion natale, sut respecter celle d'autrui; s'efforça de mettre la paix entre les sectateurs toujours divisés de la foi qu'il ne voulait pas embrasser; se borna à demander une égale protection pour toutes les croyances sincères, paisibles et vertueuses; qui enfin termina en déclarant que, sans refuser une discussion approfondie et contradictoire, il croyait devoir l'é luder par prudence, tout prêt d'ailleurs à la soutenir s'il y était forcé; déclaration qui, pour le dire en passant, ne fut relevée ni par Lavater, ni par aucun de ses fougueux sectateurs.

Après ces préliminaires empreints de l'intérêt le plus pénétrant, Mirabeau aborde son sujet principal, la nécessité de la réforme politique des juifs; il rappelle les persécutions qu'à toutes les époques de leur histoire ils ont souffertes dans leur culte, dans leurs personnes, dans leurs biens, il expose l'injuste et dure réprobation qu'ils éprouvent encore depuis qu'ils ne sont plus formellement proscrits; l'état tantôt d'abjection, tantôt de défiance, toujours de gêne et de restriction, où ils sont réduits presque partout. Il demande si les iniquités dont ils sont les victimes, s'expliquent par leur religion? Non, car l'antique intolérance a disparu devant les lumières, et cette religion n'a point de principes antisociaux. Par leur obstination à se renfermer dans leurs rites et leurs usages? Non, car il y a d'autres sectes non moins

exclusives ; et n'ont-ils pas , d'ailleurs , quelque droit d'en être fiers , et de s'y attacher , en voyant que vingt siècles de persécutions n'ont pu les abattre ? Par leur intolérance ? Non , car quelle communion n'est pas tout aussi intolérante à l'égard des autres communions ? et pourquoi la loi qui n'a rien à voir dans les croyances , suspecterait-elle l'intolérance de l'une , et ne se défierait-elle pas de celle des autres ? Par leurs mœurs ? Non , car ils sont moraux et religieux , chastes époux , bons pères , et bons fils . Par leurs vices ? Non , car ils n'en ont pas plus et pas moins de vertu que les peuples qui les repoussent ou qui les maltraitent . Par leur avidité , par leur mauvaise foi ? Mais n'est-ce pas prendre l'effet pour la cause ? N'est-ce pas le fruit nécessaire de la tyrannie qui leur interdit les moyens honnêtes d'existence , qui leur défend l'exercice des professions libérales et respectables ? Et comment leur demander l'obéissance aux lois dont la protection leur est refusée , à l'autorité qui , loin de les protéger , les opprime ?

A l'appui de ces considérations , Mirabeau détaille les malheurs dont la condition des juifs est encore chargée ; il les montre totalement exclus de quelques pays du Nord , à peine soufferts dans d'autres , entourés de vexations , de restrictions , ou tout au moins de défiance , partout ailleurs , si ce n'est en Hollande et en Angleterre , où ils valent beaucoup , parce qu'ils y sont bien traités ; où ils sont laborieux , sages , réguliers , loyaux , parce qu'on les laisse tranquilles et libres , parce qu'on leur permet d'être heureux .

En supposant d'ailleurs , dit-il , qu'ils ne se mon-

trassent pas tout de suite entièrement dignes de l'adoption complète que la justice et l'humanité réclament pour eux, ne voit-on pas que du moins leurs enfans ne tarderaient pas à la mériter, et à en acquitter largement le bienfait? « Les colons qu'attirent ou reçoivent les divers États européens, depuis que les persécutions religieuses sont passées de mode, sont, pour la plupart, des hommes sans capacité, sans industrie, des enfans stupides, qui se figurent un ciel étranger plus serein que le leur, et se promettent d'y passer des jours heureux, sans rien faire; des misérables même qui cherchent à échapper au glaive des lois : ce sont, en un mot, d'assez mauvais sujets qui coûtent à l'État plus qu'ils ne lui rendent : mais plusieurs laissent des enfans qui, oubliant les vices ou les préjugés de leurs parens, produisent une génération de bons citoyens, et c'est assez pour dédommager avec usure le gouvernement : aussi n'en est-il point qui n'attire des colons. Et cependant ils repoussent les juifs ! Quelle inconséquence !.... Croit-on que ces émigrans, ces puritains, ces trembleurs qui ont peuplé l'Amérique septentrionale, ressemblassent à ceux qui ont fondé les empires les plus florissans (si l'espoir du genre humain n'est pas déçu), dont la terre aura jamais été embellie ? Non, certes. C'est avec des mœurs corrompues, et des connaissances aussi bornées que leur fortune, que le plus grand nombre de ces malheureux allèrent chercher dans un nouveau monde un sort dont ils s'étaient peut-être rendus indignes dans le nôtre ¹. »

¹ Pages 82, 83, 84.

Enfin, Mirabeau rapporte l'acte du parlement anglais de 1753, qui donnait aux juifs la faculté de se faire naturaliser, sans nécessité d'abjuration préalable. Il raconte et développe les raisons qui furent publiées contre et pour cette mesure; les unes empreintes de préjugés intolérans et fanatiques, d'égoïsme national irréfléchi autant qu'injuste; les autres fortes de tous les argumens que peuvent fournir la raison, la justice et l'humanité; l'acte du parlement n'en fut pas moins révoqué presque aussitôt que rendu, grâce à la pusillanimité du ministère; et l'auteur l'en accuse avec autant d'énergie que de justesse. Il continue en combattant un écrivain savant, mais passionné, Michaëlis, qui renouvelle contre les juifs tous les argumens surannés de l'intolérance et du fanatisme. Mirabeau cite et fortifie les réfutations déjà opposées par Mendelsshon, et il finit par cette belle péroraison : « J'exhorte les adversaires des juifs (je voudrais que le mot *ennemi* fût banni de toutes les langues) à chercher de bonne foi si, dans cette importante discussion, ils n'ont pas toujours justifié l'oppression par les suites de cette oppression, cherché la cause dans l'effet, calomnié pour expliquer, supposé pour prouver, prédit pour répondre. Je les exhorte à se demander si ce n'est pas une légèreté très répréhensible que de renforcer par des objections frivoles ou peu réfléchies, par des faits hasardés, si ce n'est absolument faux, par des suppositions odieuses et gratuites, un préjugé aussi barbare que celui qui mutile une nombreuse partie de l'espèce humaine, et la dégrade au-dessous du rang qu'assi-

gna la nature à ses enfans. Ah ! dans les problèmes de morale , c'est elle qu'il faut consulter ; c'est sur des raisons générales , des données premières , originelles , et communes à toute l'espèce , qu'il faut se décider. La nature humaine se ressemble partout. Les juifs seront ce que sont les autres citoyens dans chaque État où les mêmes droits leur seront accordés , ou les mêmes obligations leur seront imposées. Et quand il serait vrai que la réforme politique des juifs entraînerait quelques inconvéniens , quand leur régénération morale et physique demanderait quelque vigilance de police , quelques soins paternels , le gouvernement est-il institué pour autre chose ? A-t-il des devoirs plus sacrés , de plus grands intérêts ? Non sans doute : il s'accuserait lui-même , celui qui avouerait que la raison d'état exige de lui d'être à la fois cruel et timide , de bannir et d'opprimer les étrangers. Disons plus , il s'accuserait lui-même d'ignorance , d'impiété ou d'inactivité , le gouvernement qui avouerait son impuissance à rendre de la morale et des mœurs au peuple qui les a perdues au sein de l'oppression , et qui les recouvrera infailliblement par un traitement plus équitable : car il ne faut , avant même la régénération morale des juifs , qu'une bonne police et quelques institutions simples et paternelles , pour faciliter le passage d'une de ces situations à l'autre ¹.

« Voulez-vous enfin que les prétendus vices des Hébreux soient si profondément enracinés , qu'ils ne

¹ Pages 129 et 130.

puissent disparaître qu'à la troisième ou quatrième génération? Eh bien! commencez tout à l'heure, car ce n'est pas une raison pour reculer cette grande réformation politique d'une génération, puisque, sans cette réforme, on ne verrait jamais une génération corrigée; et la seule chose que vous ne puissiez pas conquérir, c'est le temps perdu ¹.

¹ Page 130. On pourrait s'étonner que Mirabeau, qui plaidait si vivement la cause des juifs, moins humiliés et persécutés dans son pays que dans tout autre, ne se fût pas occupé des protestans, qui ne recouvrèrent leur état civil en France que deux ans après. Cet étonnement serait une injustice, car Mirabeau n'avait pas négligé une cause si digne de lui. Voici, en effet, ce qu'il écrivait du donjon même de Vincennes: « Les protestans n'ont point d'état civil en France: tout homme juste frémit à cette idée. Laisant à part toute discussion de tolérance, et ne proposant pas même de favoriser le moins du monde l'exercice de la religion réformée, ni d'admettre aux charges ceux qui la professent, je demande du moins pourquoi ils n'obtiennent pas pour eux ce que l'on accorde aux juifs dans toute l'étendue du royaume, ce que les princes protestans ne refusèrent jamais aux catholiques, ni les empereurs païens eux-mêmes aux chrétiens qu'ils persécutaient? je veux dire un moyen légal d'assurer l'état de leurs enfans. Après la révocation de l'édit de Nantes, on eut la barbarie ou la démenche de penser qu'en évitant de s'expliquer sur cet objet, une incertitude si pénible pour les protestans, jointe aux autres vexations qu'on déchaînerait contre eux, amènerait leur conversion. Cependant on ne leur interdit pas le mariage. On fit semblant de croire qu'il n'y avait plus de protestans dans le royaume, et cette fiction insen-

Nous avons cru devoir donner quelque étendue à l'analyse de cet écrit de Mirabeau, qui est en même temps une bonne action et l'œuvre d'un beau talent. Nous ajoutons qu'il en recueillit en partie le fruit, par le bien qui en résulta. Du moins il le crut; et cette persuasion, qui était une juste récompense, est attestée par la lettre suivante qu'il écrivit à madame du Saillant, en lui adressant un exemplaire de l'ouvrage sur Mendelsshon: « Voilà ma parole dégagée, ma très bonne amie. Songe maintenant à acquitter la tienne: j'ai faim de causer avec toi.

« Souviens-toi que la préface de Mendelsshon est

« sée fut regardée comme un chef-d'œuvre de politique. La
 « déclaration du 7 avril 1736, sur l'inhumation de ceux
 « auxquels la sépulture ecclésiastique n'est pas accordée,
 « fit espérer que le gouvernement allait s'occuper des nais-
 « sances et des mariages. L'attente publique a été trompée.
 « On compte depuis 1740 plus de 400,000 mariages contrac-
 « tés *au désert*, source féconde de procès scandaleux et
 « d'infames iniquités. De quelque manière que les tribu-
 « naux, pressés entre la loi naturelle et la lettre des lois
 « positives, se déterminent, leurs arrêts sont attaqués et le
 « sort des jugemens est aussi incertain que les jugemens
 « mêmes. La sûreté, l'état, la fortune de deux millions de
 « citoyens dépendent des systèmes mobiles du ministère;
 « et des émigrations nouvelles consommeront le mal que
 « des pertes anciennes et à jamais irréparables nous ont
 « fait. Que l'on dise encore que les lois de Louis XIV contre
 « les protestans sont tellement tombées en désuétude, qu'il
 « est inutile de les abroger!» (*Lettres de Cachet*, tome 2,
 page 154.)

uniquement calculée pour le méridien de l'Allemagne, et que c'est l'ouvrage seul que je te recommande. Il obtient dans ce moment une touchante victoire. Le roi de Prusse est occupé à donner toute liberté civile aux Juifs, et mes demandes ne surpassent pas ses concessions ¹. »

Avant de nous livrer à une digression qui nous a paru nécessaire pour faire connaître les travaux dont Mirabeau s'occupa pendant son premier séjour à Berlin, nous avons dit que ses affections et ses affaires domestiques l'avaient forcé d'aller à Paris : il y arriva le 22 mai 1786.

Tous les esprits étaient occupés du procès intenté au cardinal de Rohan, à l'occasion du fameux *collier*; les lettres de Mirabeau, que nous avons sous les yeux, en parlent continuellement, et dans un sens défavorable à la cour.

Nous voyons qu'avec raison il lui reproche la précipitation imprudente et passionnée qui la jeta dans un procès téméraire, au risque de porter atteinte au prestige, jusqu'alors sacré, de la majesté royale, et d'accroître les dangers qui s'en approchaient déjà, et qui bientôt allaient l'environner. Nous n'extrairons de ces lettres qu'un seul passage qui, en faisant connaître l'effervescence populaire dont Mirabeau fut témoin, explique les inductions prophétiques qu'un esprit aussi fort et aussi pénétrant devait naturelle-

¹ Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, du 8 juin 1787.

ment en tirer. « A dix heures ¹ la décharge pure et simple est sortie. Le peuple inondait les rues avoisinantes du palais, et toutes les salles, dès cinq heures du matin. Je ne sais pas où le parlement se serait enfui, s'il avait mal jugé. Le peuple les a arrêtés, caressés, baisés; cinq cents personnes se sont prosternées : c'était un délire. En effet, quoique tel n'en fût pas le motif, le péril si follement encouru par la passion des maîtres qui ne doivent pas avoir de passions, ou qui du moins doivent les cacher ou les vaincre; ce péril, exploité par les ministres, n'en pouvait-il pas devenir un pour la chose publique? et l'opinion, qui s'est passionnée à son tour, n'a-t-elle pas un assez éclatant triomphe? Il y a trente ans que le cardinal eût été perdu sans ressource; autrefois l'autorité aurait couvert l'absurdité par la tyrannie. Heureusement elle ne le peut plus. L'épreuve est dure, mais décisive; puissent d'autres passions n'en pas abuser ²! »

En éludant la ferme volonté que Mirabeau avait exprimée de faire imprimer sa lettre à M. de Calonne, les amis du premier, qui étaient aussi ceux de l'autre (Panchaud, le duc de Lauzun, l'abbé de Périgord) avaient eu leurs vues particulières; ils avaient dès long-temps conçu et toujours nourri l'espoir d'obtenir du gouvernement qu'il employât Mirabeau d'une manière assortie à sa naissance et surtout à ses talens. Son séjour en Prusse, l'accueil qu'il avait reçu, les

¹ L'arrêt fut rendu le 31 mai 1786.

² Lettre inédite de Mirabeau à madame de Nehra, du 1^{er} juin 1786.

travaux honorables qui l'y avaient occupé exclusivement, leur fournissaient une occasion qui parut favorable. Ils remontrèrent aux ministres l'utilité que la diplomatie pourrait tirer d'un tel homme séjournant à Berlin, au moment où la mort prochaine d'un roi qui régnait depuis quarante-six ans, et l'avènement d'un successeur à qui l'on supposait un tout autre système politique, pourraient amener des changemens majeurs dans les rapports établis entre les grands États de l'Europe. Ces représentations furent écoutées : soit confiance de la part de M. de Vergennes et de M. de Calonne, soit seulement terreur de la part de ce dernier, il fut résolu que Mirabeau serait appelé par le ministère. On lui demanda et il fournit sur-le-champ un *Mémoire sur la situation actuelle de l'Europe*, daté du 2 juin 1786 ; des instructions lui furent données. Il partit le 3 juillet, et dès le 10 il était à Brunswick, sur la route et à portée de Berlin.

Pour l'intelligence de ce qui va suivre, nous donnerons une rapide analyse de ce *Mémoire* qui est placé en tête de la correspondance de Berlin ¹, si malheu-

¹ Nous en avons l'original autographe, et aussi la minute *chiffrée*, laquelle serait aujourd'hui inintelligible, s'il faut en croire l'assurance que donnait Mirabeau, et que nous transcrivons, parce que les termes nous en paraissent piquans. « Il est vrai qu'on surprend des chiffres bien faits, « et surtout qu'on en achète ; mais il n'est pas vrai qu'on les « devine. Si les ministres n'envoyaient jamais, à jour nommé, « des communications chiffrées, dont le départ est connu « de la cour où ils résident ; si toutes les fois qu'un chiffre « à servi à une de ces communications, il était mis de côté ;

reusement imprimée deux ans après, dans des circonstances que nous expliquerons quand il en sera temps.

Frédéric II touche au terme de sa glorieuse vie. Son successeur, qui a des griefs personnels contre Joseph II, a tout à craindre de l'esprit inquiet et turbulent, fantasque et volage, mais novateur et ambitieux ¹, de ce prince, à qui un pouvoir absolu, et

« si l'on avait, au besoin, une bonne provision de chiffres ;
 « si les cours ne donnaient jamais les mêmes à deux ministres, parce qu'enfin les hommes et les entours incorruptibles ne se multiplient pas à l'infini, je vous assure que
 « Satan et la magie blanche seraient eux-mêmes désappointés. » (*Lettres à Mauvillon*, page 16.)

¹ Nous trouvons un jugement analogue dans une lettre dont nous rapporterons un seul fragment, et qu'écrivait deux ans après le marquis de Mirabeau, que nos lecteurs retrouveront peut-être volontiers ici : « Ce romanesque dont Quichotte de l'impossible (Joseph II) est aussi propre à retourner un État comme une omelette, que ses troupes, dressées à danser à la prussienne, à pousser et soumettre des barbares dans des déserts. Un homme sage, et attaché à l'auguste maison, m'avait dit : *Joseph ne sera pas mieux servi à la guerre que dans les conseils* ; mais il ne m'avait pas dit le pourquoi, et en fait de pourquoi voici le mien. Joseph II ne saura jamais que l'art de gouverner est d'en faire semblant, et de savoir cacher qu'on est gouverné par la multitude. Il est sûr que semer avec soin, d'une main, des écoles normales, et de l'autre envoyer tout son peuple et tout son argent à la voirie, ne paraît pas, du moins de loin, d'une tête bien rassise. Ce prince, plein de bonnes qualités et intentions, a cru la puissance abso-

la secrète assistance de la Russie , donnent des moyens de nuire. Ses vues, comme celles de Catherine II, tendent à réaliser *le système oriental*. L'empereur y tient, parce qu'il y trouve les moyens d'exécuter son projet favori d'envahir l'Italie, ou de bouleverser l'Allemagne ; et l'accomplissement , soit complet, soit partiel de ces plans , aurait pour effet de ruiner l'équilibre de l'Europe.

Le successeur du roi mourant, Frédéric-Guillaume, est menacé dans la possession de la Silésie, même dans l'existence politique de ses États , par les projets de l'empereur , la complicité de la Russie , l'agonie de la Pologne ; pour se défendre , peut-être pour attaquer , il a le plus riche trésor , la meilleure armée , le plus habile général qui soient en Europe.

Ainsi , les plus chers intérêts de Frédéric-Guillaume le tournent vers la France. Mais il est mécontent d'elle , parce qu'elle a peu ménagé le beau-frère du futur roi , c'est-à-dire le stathouder. Les Anglais se

« lue , la sagesse rapide, et la vie permanente. Ce sont trois
 « erreurs capitales. Il périra à la peine , et peut-être promp-
 « tement. » (*Lettre inédite du marquis de Mirabeau au
 marquis Longo , du 5 novembre 1788.*) Cette remarquable
 prophétie ne fut que trop justifiée par l'événement ; car Jo-
 seph II mourut quinze mois et demi après (le 20 février 1790),
 à moins de quarante-neuf ans , épuisé de fatigues inutiles ,
 usé par l'activité intempérante et désordonnée d'un esprit
 et d'une ame plus romanesques que véritablement élevés , se
 plaignant d'avoir fait *peu d'heureux et beaucoup d'ingrats*,
 enfin , déclarant dans sa propre épitaphe qu'il avait été *mal-
 heureux dans toutes ses entreprises*.

serviront de Frédéric-Guillaume pour troubler la paix du continent. Ils font des armemens considérables. Ils suscitent les divisions intestines des Hollandais, les seuls rivaux de leur commerce lointain, et que la force des choses rendra tôt ou tard les alliés ou les victimes de l'Angleterre. Ils se lient étroitement à la Russie qui leur donne le privilège exclusif des munitions navales; ils sont encouragés par le désordre des finances françaises à faire à la France une guerre à la fois de rancune, de représailles, d'ambition. L'Europe est donc dans une crise inquiétante : quel moyen la France a-t-elle de s'en défendre?

Deux cent quarante millions d'anticipations, soixante millions de déficit annuel, ses fonds publics avilis, l'agiotage, nouvelle cause de ruine; l'épuisement et le mécontentement des peuples, le découragement du commerce, le discrédit au-dehors, la désunion au-dedans, une marine bientôt désemparée, une armée insuffisante, l'alliance inutile de l'Espagne et de la Suisse, douteuse de la Hollande, suspecte de la Sardaigne, une diplomatie inactive, l'incapacité de maintenir la paix et de soutenir la guerre.

A la vérité, la France a des ressources inépuisables; mais il faut qu'elle soit mieux avertie, mieux servie : il faut essayer de se rapprocher des Anglais, faire alliance offensive et défensive avec la Prusse; enfin, rétablir les affaires de la France, en dedans et au-dehors.

Les ministres durent assurément être frappés de ce Mémoire concis et substantiel, écrit avec une liberté et une hardiesse qu'il est permis de trouver

étranges, et que l'auteur caractérisait fort bien, en disant qu'il le donnait *en homme libre, et non en courtisan*¹; Mémoire rempli de vues, de faits, de prédictions, de reproches, de conseils. Ils n'en firent pas moins partir Mirabeau; et, immédiatement après le jour de sa seconde arrivée en Prusse, le 12 juillet 1786, il commença une correspondance qu'il continua sans interruption jusqu'au 19 janvier 1787, et qui se compose de soixante-six lettres adressées principalement aux personnages qui servaient d'intermédiaire entre lui et M. de Calonne, c'est-à-dire à l'abbé de Périgord et au duc de Lauzun.

Quelle que soit la bigarrure justement reprochée à ces lettres, elles traitent assez complètement, ce nous semble, tout ce qui pouvait intéresser les correspondans de Mirabeau; elles prouvent que l'auteur avait pour la diplomatie un talent très marqué, et qui, en effet, frappait continuellement, dans ses entretiens, ceux de ses amis à qui Mirabeau se confiait, et dont nous avons recueilli le témoignage, car nous en avons connu plusieurs. Le principal vivait encore il y a quelques mois².

Dès la première lettre, Mirabeau raconte les phases alors rapides de la maladie de Frédéric II, qui mourut le 17 août 1786, et dont il parle en ces termes : « L'événement est consommé, Frédéric-Guillaume règne, et l'un des plus grands caractères qui aient

¹ Lettre inédite de Mirabeau à son père, ci-devant et ci-après citée, du 8 octobre 1788.

² M. Pellenc.

occupé le trône est brisé, avec un des plus beaux moules que la nature ait jamais organisés ¹. Sa maladie, qui aurait tué dix hommes, a duré onze mois sans interruption, et presque sans relâche, depuis le premier accès d'apoplexie asphyxique, d'où il revient par de l'évémétique, et en proférant avec un geste impérieux, pour premiers sons, ces deux mots, *Taisez-vous!* La nature tâcha de sauver cette composition rare à quatre reprises différentes, de sorte qu'on peut dire qu'elle n'a abandonné l'un de ses plus beaux ouvrages qu'après la destruction totale des organes épuisés par l'âge, la contention continuelle d'ame et d'esprit pendant quarante-six années, les fatigues, les agitations de tout genre qui signalèrent ce règne de féerie, et la maladie la plus terrassante. Cet homme est mort le 17 août, à deux heures vingt minutes du matin; et le 15, où il sommeilla, contre son habitude constante, jusqu'à onze heures, il avait fait encore son travail de cabinet, au milieu d'une très grande faiblesse, mais sans manquer d'attention, et même avec une présence d'esprit et une concision rares pour tout autre prince en pleine santé..... Les deux tiers de Berlin s'évertuent aujourd'hui à

¹ *Histoire secrète de la cour de Berlin, ou Correspondance d'un voyageur français, depuis le 5 juillet 1786, jusqu'au 19 janvier 1787-1789*, tome 1^{er}, page 91. Mirabeau, qui se copiait souvent, a inséré cette belle phrase dans une de ses lettres à Mauvillon (Recueil déjà cité, page 12). Nous nous bornons à cette exemple, pour ne pas multiplier d'oiseuses citations.

prouver que Frédéric II fut un homme ordinaire , et presque au-dessous des autres..... Oh ! si ses grands yeux qui portaient , au gré de son ame héroïque , la séduction ou la terreur , se rouvraient un instant , auraient-ils le courage de mourir de honte ces adulateurs imbécilles ¹ ? »

Mirabeau raconte l'avènement de Frédéric-Guillaume II ; et dans ses récits , ses observations , ses conjectures , il trace successivement le portrait de ce prince qui , des royales qualités de son oncle , n'avait que la bravoure personnelle ; qui , par l'effet d'une répugnance née de quelques ressentimens , et surtout de l'instinct de la médiocrité , voulait s'éloigner des vues d'administration et de politique de son prédécesseur , sans pouvoir imaginer ni accepter un autre système ; qui , avec le besoin de direction et même de domination , éprouvait surtout la crainte d'être dirigé et dominé , ou plutôt de paraître tel ; qui enfin sacrifia à cette crainte les moyens et les auxiliaires naturels que les circonstances plaçaient sous sa main , pour l'aider à continuer le beau règne du grand Frédéric , à perfectionner l'organisation , à consolider la puissance d'une monarchie établie non par le temps , mais par la force et par la ruse , et par la guerre et par la diplomatie , et qui conséquemment avait plus d'éclat que de consistance réelle , plus de gloire acquise que de stabilité assurée.

Ces moyens consistaient dans un trésor qui fondit

¹ Histoire secrète de la cour de Berlin , etc. , tome 1^{er} , pages 215 , 216 , 217.

entre les mains de Frédéric-Guillaume II; car ce prince, qui ne sut ni épargner ni dépenser à propos, ne tira aucun parti vraiment utile des économies de son oncle, et, tout en s'appauvrissant, se fit accuser d'avarice; dans une armée qu'il voulut embellir et qu'il énerva, dont il ne gagna pas l'estime, et dont il perdit l'affection; dans des alliances qui ne le trouvèrent ni conséquent, ni sûr, ni arrêté à des plans fixes de politique: car, sauf les intérêts, non de la Hollande, mais du stathoudérat, auxquels Frédéric-Guillaume était lié par l'attachement passionné qu'il portait à sa sœur, femme du stathouder, il flotta, irrésolu, entre ses amis et ses ennemis naturels, c'est-à-dire, entre l'Angleterre et la France, la Russie et l'Autriche.

Les auxiliaires que les circonstances offraient au nouveau roi, étaient les ministres et les généraux formés par son prédécesseur, et par les circonstances qui l'avaient formé lui-même, ainsi que sa destinée et son royaume, l'un et l'autre uniques et sans exemple jusqu'à cette époque de l'histoire. Entre autres, le roi avait dans sa proche parenté deux hommes puissans par leurs services, leurs talens, leur renommée, leur popularité militaire, qui semblaient devoir être nécessairement, sous un prince fort, les instrumens, sous un prince faible, les dépositaires du pouvoir. C'étaient le prince Henri ¹ et le duc de Brunswick ².

¹ Frédéric-Henri-Louis de Prusse, second frère de Frédéric II, né le 18 janvier 1726, mort le 3 août 1802.

² Charles-Guillaume-Ferdinand, duc de Brunswick-Lune-

Celui-là, qui n'avait été, sous l'ancien roi, que son premier sujet, son plus brillant soldat, honoré à l'extérieur, comprimé en effet, et qui se croyait le droit, avait l'espoir, ressentait l'impatience d'être en quelque sorte le tuteur du roi nouveau; le duc de Brunswick, également employé et contenu, caressé et dominé par Frédéric II, et dont l'ambition, plus circonspecte et plus habile, n'était pas moins passionnée, quoique dissimulée avec bien plus d'art.

Dès le début de la correspondance, Mirabeau s'occupe continuellement de ces deux grands personnages. Il fait un portrait de plus en plus défavorable du prince Henri, dont il peint les hauteurs et les soumissions également intempestives, la précipitation et la maladresse, les découragemens prompts et les retours irréfléchis; il s'occupe aussi, dans chaque lettre, du duc de Brunswick qui, mettant dans son rôle autant de mesure, de secret et de persévérance, que l'autre de hâte, de bruit et de mobilité dans le sien, marche par une route tout-à-fait différente au même but qu'il n'atteint pas davantage.

Nous essaierons de donner ailleurs en peu de mots quelque idée de la partie grave et utile de cette correspondance, en éliminant, du reste, et des détails personnels aux ministres qui se disputent un roi faible, et des intrigues secondaires et subalternes, et surtout une multitude de remarques et de récits frivoles, d'anecdotes scandaleuses, qui font descendre

bourg, né le 9 octobre 1735, mort le 10 novembre 1706, des suites d'une blessure reçue à la bataille d'Auwerstadt.

des dépêches politiques au ton et à la dégradation des rapports d'un ignoble espionnage.

Mirabeau en terminant cette correspondance avait d'avance proclamé en faveur de la Hollande, que des souvenirs d'hospitalité lui rendaient chère, les grands principes de réformation politique, qu'il allait bientôt déployer dans son propre pays. Du reste, il lui tardait d'y rentrer. Souvent dans sa correspondance, trop souvent peut-être, il avait demandé une mission avouée, un poste où il pût se rendre aussi utile qu'il se sentait capable de l'être. A la fin de 1786, il avait pris définitivement le parti de quitter Berlin : « Que ferais-je ici désormais? rien d'utile; et une grande utilité très directe, très immédiate, très prochaine pourrait seule me faire dévorer l'extrême indécence dont serait pour moi l'existence amphibie qu'on m'a conférée, si elle se prolongeait plus long-temps; encore une fois, ce que je puis, ce que je mérite, ce que je vauz, doit être décidé maintenant dans l'esprit du roi et de ses ministres. Si je ne mérite et ne puis rien, je coûte beaucoup trop cher; si je mérite et puis quelque chose, si neuf mois, car ils seront écoulés avant que je sois de retour, si neuf mois d'une subalternité très pénible, et dans laquelle j'ai rencontré mille et mille obstacles et pas un secours, m'ont mis à même de développer quelque connaissance des hommes, quelques lumières, quelque sagacité, sans compter les choses précieuses que je rapporte dans mon portefeuille, je me dois à moi-même de demander et d'obtenir une place, ou de rentrer dans mon

métier de citoyen du monde, qui sera moins fatigant pour mon corps et pour mon esprit, et moins stérile pour ma gloire. Je le déclare donc nettement, ou plutôt je le répète, je ne puis plus rester ici, et je demande à être formellement autorisé à mon retour, soit qu'on ait des desseins ultérieurs sur moi, soit qu'on veuille me rendre à moi-même; assurément je ne récalcitrerai jamais à aucune espèce d'occupation utile ¹.

Remarquons que Mirabeau était excité par un autre motif, dont il faisait gloire, loin de le cacher. « Mon cœur n'a pas vieilli, et si mon enthousiasme est amorti, il n'est pas éteint. Je l'ai bien éprouvé aujourd'hui; je regarde comme un des plus beaux jours de ma vie celui où vous m'apprenez la convocation *des notables*, qui, sans doute, précédera de peu celle de l'Assemblée nationale. J'y vois un nouvel ordre de choses qui peut régénérer la monarchie; je me croirais mille fois honoré d'être le dernier secrétaire de cette assemblée, dont j'ai eu le bonheur de donner l'idée ². »

¹ Tome 2, pages 248. S'il faut en croire Mirabeau, il reçut, et même d'une manière pressante, les ordres de départ qu'il avait demandés : « Je reçois, mon cher major, ordre de partir jour et nuit pour Paris, et je me trouve par conséquent hors d'état de passer par B. (Brunswick), et d'aller vous embrasser. Ce n'est que partie remise, car, outre que mon cœur en a besoin, je laisse armes et bagages, amie, enfant, gens à Berlin, etc. » (*Lettres à Mauvillon*, page 178, datée du 20 janvier 1787. C'est ce jour-là même que Mirabeau partit.)

² Tome 2, page 350. Il y a lieu de croire que Mirabeau

Telle fut la fin de cette correspondance à l'occasion de laquelle les ennemis de Mirabeau ont voulu accuser d'inconséquence, et tacher de vénalité le principe même de sa mission, en flétrir la clandestinité, contester l'utilité de son travail, exagérer les profits pécuniaires qu'il en tira, dit-on, profits d'autant plus lucratifs, dit-on encore, qu'ils étaient plus dégradans.

Pour toute réponse, nous transcrivons ici le passage corrélatif d'une lettre qu'il écrivit un an près à son père, et dont nous avons déjà tiré des extraits :

« J'étais parti pour Berlin, afin de ne pas rester à la brèche ; un compte rendu de la Banque Saint-Charles, très injurieux pour moi, paraît ; l'inique et fol arrêt du 2 octobre 1785 le suit. Le Calonne sait que je répons, que je vais imprimer, que je foudroie les agioteurs et leur chef ; il trouve qu'il est plus sûr de m'employer. Frédéric II se mourait ; quelques-

avait donné des conseils à ce sujet, du moins il le déclare non seulement dans la lettre à peu près officielle que nous venons de citer, mais encore dans deux lettres écrites à un ami, qui avait toute sa confiance : « Le conseil que vous appelez sublime, vient de moi. » J'ai donné l'idée, le plan, « le Mémoire, etc. » (*Lettres à Mauvillon*, page 183.) « Quant à l'assemblée des notables, quelques droits que « je paraisse avoir sur les suites d'une idée purement mienne, « et dont j'ai tracé tout le plan, je ne puis croire notre gouvernement arrivé à ce degré de lumière, qu'il puisse lui « faire désirer que je sois dans une assemblée de notables ; « encore moins à la place que la voix publique me destine, « à celle de secrétaire. » (*Lettres à Mauvillon*, page 178.)

unes de mes lettres à mes amis avaient donné à croire que je voyais assez bien le pays ; notre diplomatie y était peu active. D'après lui-même et d'après mes amis qui l'effraient, le Calonne engage M. de Vergennes à me laisser charger aux dépens du département des finances d'une commission secrète ; on me mande à Paris ; on m'y demande des notions préliminaires sur la Prusse , et je les donne en homme libre , et non en courtisan ; on me remet instructions , chiffres , etc. , et je repars pour Berlin , n'ayant d'autre frein sur l'argent que de compter *de cleric à maître*. Quand on m'avait demandé quel traitement je voulais , j'avais répondu ces propres mots : *Je ne dépenserai que pour vous , ainsi vous paierez ce que je dépenserai ; quant à l'avenir , puisque vous me mettez dans les affaires , c'est à moi de m'y conduire assez bien , pour que vous ne soyez pas tentés de m'en ôter.* (Je ne les croyais pas , à dire vrai , ni aussi sots , ni aussi alarmés de tout talent , et surtout de tout caractère , qu'ils le sont en effet.) Quoi qu'il en soit , là commence l'unique prétexte qu'on ait jamais eu de dire que M. de Calonne me payait. En effet , le roi me payait , et voici comment il m'a payé. Je lui ai dépensé quarante-deux mille livres en huit mois et demi , y compris plusieurs dépenses secrètes , les frais de divers voyages , et de deux secrétaires , le luxe de vêtemens nécessaire dans les cours du Nord , les chevaux de tout genre , indispensables à Berlin , les courses intérieures dans l'Allemagne , et l'acquisition des matériaux de la *Monarchie prussienne* , primitifs élémens de Mémoires pour eux. De ces 42,000 liv. , le roi m'en

doit 12 que je ne toucherai probablement jamais. Si vous ajoutez que je n'ai pas prédit un événement qui ne soit arrivé, et qu'il n'est pas arrivé un événement *prussien* que je n'aie prédit; si vous y ajoutez cinquante-quatre dépêches chiffrées, dont la moindre de seize pages, et quelques-unes de cinquante, je doute que vous trouviez que j'ai coûté plus que je n'ai valu¹. »

Nous n'ajouterons plus que quelques détails sur l'intérieur de Mirabeau pendant ses séjours à Berlin, et l'on nous pardonnera, en faveur de leur nouveauté, ce qu'ils peuvent avoir de naïf, et même de puéril : « Il était prodigieusement occupé à Berlin, il est inconcevable le parti qu'il tirait du temps; souvent il se couchait à une heure après minuit, et dès cinq heures du matin, au milieu de l'hiver, dans un climat aussi froid, sans autre vêtement qu'une simple robe de chambre piquée, sans bas, sans gilet, il travaillait, sans vouloir réveiller même son domestique, pour lui faire du feu. Outre sa correspondance chiffrée qui l'occupait beaucoup, il travaillait assidument à son ouvrage sur la *Monarchie prussienne*, qui parut l'année 1788. Le soir, quand il n'allait pas en société, il s'amusait comme un enfant avec Noldé² et son secrétaire; c'était à qui se ferait le plus de niches; Mirabeau était le plus épargné, non par respect pour le

¹ Lettre inédite de Mirabeau à son père, du 4 octobre 1788.

² Le baron de Noldé, dont il est question dans la lettre LII de la correspondance de Berlin, tome 2, page 178.

patron du logis , mais , parce qu'étant le plus fort , chacun craignait les gourmades ; il avait un valet de chambre , nommé Boyer , bon enfant , quoique un peu vaurien ; celui-ci avait imaginé une manière d'ombres chinoises , et de comédies. Le petit et moi ne leur faisons pas toujours l'honneur d'assister aux représentations. Lorsque cela arrivait , j'avertissais le matin ; alors on arrangeait les scènes , allemandes ou françaises ¹ , et on en retranchait alors ce qu'il y avait de trop libre ; Boyer était fort mécontent , il se plaignait de ce qu'on ôtait le *fon* de sa pièce ; mais quand Mirabeau avait dit : *Gare les oreilles , si Madame n'est pas contente* , il fallait bien obéir ² . »

Après avoir donné une idée de la correspondance politique de Mirabeau , et avant de le suivre à Paris , nous nous occuperons un moment d'un autre travail qu'il fit à Berlin ; non pas de la *Monarchie prussienne* , dont la place est ailleurs , mais de la *Lettre à Frédéric-Guillaume II* ³ , œuvre spontanée d'un esprit inces-

¹ Mirabeau voulait que *le petit* , alors âgé de quatre ans , fût familier avec les deux langues : « J'ai une bonne allemande « pour mon enfant , qui sait autant d'allemand que de français , avantage que je ne veux pas lui laisser perdre. » (*Lettres à Mauvillon* , page 231.)

² Mémoires inédits de madame de Nehra.

³ *Lettre remise à Frédéric-Guillaume II , roi régnant de Prusse , le jour même de son avènement au trône ; par le comte de Mirabeau*. Berlin 1787 , in-8° , 84 pages , avec cette épigraphe :

Arcus et statuas demolitur et obscurat oblivio , negligit carpitque posteritas. Contrà contemptor ambitionis et in-

samment occupé d'idées généreuses, d'utiles réformations et de projets philanthropiques.

Le titre de cette lettre indique qu'elle fut remise le jour même de l'avènement du nouveau roi, huit mois avant la publication; et ce n'est pas une de ces fictions usitées en pareil cas: la preuve en est dans la réponse suivante de Frédéric-Guillaume II: « Monsieur le comte de Mirabeau, votre lettre du 17 de ce mois ¹, accompagnée d'un Mémoire, m'a été très bien rendue; je vous suis bien obligé de votre attention à me faire tenir ce dernier, et des choses obligeantes que vous avez la bonté de me dire à cette occasion; soyez assuré que tout ce qui vient de votre part me fait plaisir; et je prie Dieu, etc. ² »

Jamais conseils ne furent plus zélés et plus négligés, plus sages et plus inutiles que ceux qui remplissent cette lettre éloquente: « Vous parvenez au trône dans une heureuse époque; le siècle s'éclaire de jour en jour; il a travaillé, il travaille pour vous, il vous amasse des idées saines; il étend son influence sur votre nation que tant de circonstances ont retardée; une logique sévère juge de tout aujourd'hui; les hommes qui ne voient que leur semblable sous le manteau royal et qui en exigent des vertus, sont plus

fnitæ potestatis domitor animus ipsâ vetustate florescit; nec ab ullis magis laudatur quàm quibus minimè necesse est.
 PLIN., Panegy.

¹ Jour même de la mort de Frédéric II.

² Lettre inédite de Frédéric-Guillaume II à Mirabeau, du 20 août 1786.

nombreux que jamais ; on ne peut plus se passer de leur suffrage ; il ne reste à leurs yeux qu'un genre de gloire , tous les autres sont épuisés : les succès militaires , les talens politiques , les prodiges des arts , les progrès des sciences , tout a paru et brillé tour à tour d'une extrémité de l'Europe à l'autre ; la bienfaisance éclairée , qui organise et vivifie les empires , ne s'est point encore montrée sur le trône , pure et sans mélange. C'est à vous à l'y faire asseoir ; cette gloire sublime vous est réservée. Votre prédécesseur a gagné sans doute assez et peut-être trop de batailles ; il a trop fatigué les cent voix de la renommée , il a pour plusieurs règnes , pour plusieurs siècles à peu près tari la gloire militaire.

Avec plus de facilité vous pouvez vous créer une gloire plus pure , non moins brillante , et qui soit la vôtre uniquement ; Frédéric a conquis l'admiration des humains , mais jamais il n'obtint leur amour ;.... leur amour peut vous appartenir tout entier ¹.....
 Veuillez , ah ! veuillez recueillir les trésors qu'étale sur vos pas la Providence ; méritez les bénédictions du pauvre , l'amour du peuple , le respect de l'Europe , les vœux des sages ; soyez juste , soyez bon , et vous serez heureux , vous serez grand ² !

« Grand ! Sire , vous voudrez ce titre ; mais vous le voudrez de la bouche de l'histoire , et de celle des siècles futurs. Vous le dédaigneriez dans celle de vos courtisans. Si vous faites ce que le fils de votre es-

¹ Pages 10, 11, 12.

² Page 15.

clave aura fait, dix fois par jour, mieux que vous, ils diront que *vous avez fait une action extraordinaire*. Si vous obéissez à vos passions, ils diront que *vous faites bien*; si vous prodiguez le sang de vos sujets comme l'eau des fleuves, ils diront que *vous faites bien*; si vous affermez l'air, ils diront que *vous faites bien*; si vous vous vengez, vous si puissant! ils diront que *vous faites bien*..... Ils l'ont dit, quand Alexandre, dans l'ivresse, déchira d'un coup de poignard le sein de son ami! Ils l'ont dit quand Néron assassina sa mère¹!

Mirabeau recommande au roi de prendre, dès le commencement de son règne, des habitudes laborieuses, qui serviront de règle à tout ce qui l'entoure. « Si vous remplissez infatigablement vos devoirs, sans jamais ajourner au lendemain le fardeau du jour précédent; si, par des principes grands et féconds, vous savez les simplifier, et les mettre au niveau des forces d'un homme; si vous donnez à vos sujets toute la liberté qu'ils peuvent porter², si vous protégez toutes les propriétés, si vous facilitez les travaux utiles, si vous effrayez les petits oppresseurs qui, sous votre nom, voudraient empêcher les hommes de faire,

¹ Page 15.

² Si vous donnez à vos sujets toute la liberté qu'ils peuvent porter. Comment ne pas remarquer ce profond aperçu, cette expression si énergique dans sa simplicité, et si conséquente sous la plume d'un homme qui, toute sa vie, plaida les intérêts de la liberté, mais qui voulait qu'elle fût monarchique dans une monarchie, et qui voua toujours autant d'horreur à l'anarchie qu'au despotisme?

pour leur avantage , ce qui leur convient sans nuire à autrui , un cri unanime bénira votre autorité , la rendra plus sacrée , plus puissante , et tout vous deviendra aisé , car toutes les volontés et toutes les forces se réuniront à votre force et à votre volonté ; votre travail acquerra , chaque jour , une nouvelle douceur. La nature a rendu le travail nécessaire à l'homme. Elle lui a donné aussi ce précieux avantage que le changement de travail est , tout à la fois , pour lui un délassement et une source de plaisir. Qui , plus aisément qu'un roi , peut vivre selon cet ordre de la nature ? Un philosophe a dit qu'*aucun homme n'est aussi ennuyé qu'un roi* : il devait dire *un roi fainéant*. Eh ! comment l'ennui pourrait-il atteindre le souverain qui veut faire son métier ? Entretiendra-t-il jamais mieux la vigueur de son esprit , et sa santé même , qu'en se préservant , par le travail , du dégoût que doit éprouver tout homme de sens au milieu de ces diseurs de riens , de ces artisans de fastidieuses louanges , qui n'étudient le prince que pour le corrompre , l'endormir , le voler ? Leur seul art est de le rendre apathique et faible , ou impatient , brusque et inappliqué.
 Votre peuple jouira de vos vertus , car il n'y a qu'elles qui puissent conserver , améliorer son patrimoine. Vos courtisans cultiveront vos défauts , car c'est sur vos seuls défauts que peuvent porter leur crédit et leurs espérances ¹. »

Mirabeau fidèle à un principe sur lequel il revint toujours , recommande au prince de ne pas étendre

¹ Page 17.

l'action directe du pouvoir royal aux matières qui ne la réclament pas : « Il est digne de vous de ne pas trop gouverner ¹. » Il distingue entre les améliorations nécessaires, celles qu'il faut attendre de l'expérience et du temps, et celles qu'il convient d'opérer tout de suite; par exemple, il demande « l'abolition de l'esclavage militaire, c'est-à-dire de l'obligation imposée à tout prussien de servir depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à soixante ans et plus; cette affreuse loi, née des nécessités d'un siècle de fer, et d'un pays à demi barbare, cette loi qui dépeuple et dessèche votre royaume, qui déshonore une nation sans laquelle vous et vos ancêtres n'auriez été que des esclaves plus ou moins décorés, cette loi ne vous vaut pas un soldat de plus que ceux que vous auriez par un arrangement sage, pour recruter l'armée prussienne d'une manière qui élève les âmes, qui ajoute à l'esprit public, qui ait les formes de la liberté, au lieu de celles de l'abrutissement et de l'esclavage ². Dans toute l'Europe, et chez vous plus qu'ailleurs, on a la stupidité de laisser perdre un des plus utiles instincts sur lesquels puisse être fondé l'amour de la patrie; on a exigé des hommes d'aller à la guerre, comme de vils troupeaux à la boucherie;

¹ Page 20. « O ministres, ô princes européens! votre modération est et sera le seul garant de votre impunité! Ménagez l'exercice de votre pouvoir si vous voulez conserver ce pouvoir. Il n'est point de servitude qui ne laisse une porte ouverte à la liberté. » (*Lettres de Cachet*, tome 1^{er}, page 144.)

² Page 24.

tandis qu'il n'y avait rien de plus facile que de faire pour eux du service public un objet d'émulation et de gloire ¹. »

Ici, Mirabeau pressent et propose la grande mesure politique dont il fut, peu après, le principal promoteur dans son propre pays, c'est-à-dire l'établissement *de la garde nationale* ²; cette armée qui seule a pu

¹ Page 23.

² Page 27. Nous verrons ailleurs qu'il fut le premier à demander en France cette institution dont la vaste portée de son esprit avait calculé les résultats. On peut même dire qu'il institua la garde nationale, avant l'assemblée constituante elle-même; en effet ce fut par une institution semblable, quoique accidentelle, que deux ans et demi après l'écrit dont nous rendons compte, il sauva Marseille du pillage des brigands, et des horreurs de la guerre civile. Nous n'anticiperons pas sur cet événement, le plus glorieux de la vie de Mirabeau; mais nous ne pouvons nous refuser de prouver, par son propre témoignage, la justesse du rapprochement que nous faisons ici. Nous empruntons cette citation à son discours *sur la procédure prévôtale de Marseille, prononcé à l'assemblée nationale, dans la séance du 12 janvier 1790*; discours où Mirabeau, cédant aux convenances de sa position, raconte les faits, sans mentionner la part qu'il y a prise : « Marseille, comme ville frontière, « et comme port de mer, a toujours dans son sein une foule « d'étrangers, d'inconnus, de matelots, de diverses nations, « de gens sans fortune, et prêts à tout entreprendre. Ces « hommes se rassemblèrent dès le lendemain de l'émotion « populaire dont je viens de parler » (l'émeute du 21 « mars 1789), « on les entendit menacer les magasins des « négocians : aussitôt une foule de jeunes citoyens se réunit

détruire le danger dont les troupes permanentes ne cessèrent de menacer nos libertés, depuis Charles VII; cette armée qui n'appartient plus, comme les autres, au seul despotisme; cette armée de la loi, de la cité, du peuple, de la patrie; cette armée à qui la France a dû la conquête, et, ce qui était plus difficile, la conservation de sa liberté qui, désormais, ne pourrait périr qu'avec cette institution admirable.

« Que vos paysans, dit Mirabeau, forment dans leurs paroisses des compagnies nationales qui s'exerceront le dimanche; que les compagnies nationales nomment entre elles des grenadiers; que les choix soient faits à la pluralité des voix, tout arbitraire se trouvera banni, tout choix deviendra une distinction. »

Il réclame ensuite contre une des lois les plus dures de la Prusse: « Donnez la liberté de s'expatrier à quiconque n'est pas retenu d'une manière légale, par des obligations particulières; donnez par un édit formel cette liberté. C'est encore là une de ces lois d'éternelle équité que la force des choses appelle, qui

« pour les repousser. Leurs offres sont accueillies. Les brigands
 « sont environnés, dispersés; et la formation de ces jeunes
 « citoyens en milice bourgeoise fut leur récompense. Il ne
 « suffisait pas d'avoir préservé la ville d'une dévastation,
 « il fallait encore prévenir le retour du même danger: et
 « Marseille, faite pour donner de grands exemples, eut ainsi
 « l'honneur de devancer les milices nationales. » (Pages 103
 du tome 3 de l'édition originale des *Discours*, publiée sous
 ce titre: *Collection complète des travaux de M. Mirabeau
 l'aîné, à l'assemblée nationale, etc., par M. Étienne Méjan.*
 Paris. Le Jay, 1791. 5 vol. in 8°.)

vous fera un honneur infini , et qui ne vous coûtera pas la privation la plus légère ; car votre peuple ne pourrait aller chercher ailleurs un meilleur sort que celui qu'il dépend de vous de lui donner , et s'il pouvait être mieux ailleurs , vos prohibitions de sortie ne l'arrêteraient pas. Les lois les plus tyranniques sur les émigrations n'ont jamais eu d'autre effet que de pousser le peuple à émigrer , contre le vœu de la nature , le plus impérieux peut-être , qui l'attache à son pays. Le Lapon chérit le climat sauvage où il est né. Comment l'habitant des provinces qu'éclaire un ciel plus doux penserait-il à les quitter , si une administration tyrannique ne lui rendait pas inutiles ou odieux les bienfaits de la nature ? Une loi d'affranchissement , loin de disperser les hommes , les retiendra dans ce qu'ils appelleront alors *leur bonne patrie* , et qu'ils préféreront aux pays les plus fertiles , car l'homme endure tout de la part de la Providence , tandis qu'il n'endure rien d'injuste de son semblable , et s'il se soumet , ce n'est qu'avec un cœur révolté. L'homme ne tient point par des racines à la terre , ainsi il n'appartient pas au sol ; l'homme n'est pas un pré , un champ , un bétail , ainsi il ne saurait être une propriété. L'homme a le sentiment intérieur de ces vérités simples , et l'on ne saurait lui persuader que ses chefs ont le droit de l'enchaîner à la glèbe ; tous les pouvoirs se réuniront en vain pour lui inculquer cette infame doctrine. Le temps n'est plus où les maîtres de la terre pouvaient parler au nom de Dieu , si même ce temps a jamais existé. Le langage de la raison et de la justice est le seul qui puisse avoir un succès durable

aujourd'hui ; et les princes ne sauraient trop penser que l'Amérique anglaise ordonne à tous les gouvernemens d'être justes et sages , s'ils n'ont pas résolu de ne dominer bientôt que sur des déserts ¹. »

Porté, par la force de son esprit, à anticiper sur la marche du temps, Mirabeau s'élève contre des institutions surannées et barbares, dont la raison publique n'obtient l'abolition que bien plus tard. Il dénonce au nouveau roi *le droit d'aubaine* : « Que vous rapportent ces restes de la barbarie féodale ? N'attendez pas pour les anéantir un système de réciprocité qui n'a jamais d'autre effet que de retenir les peuples dans un plus long état de déraison et de guerre ; ce qui est bon à faire pour la prospérité d'un pays, n'a pas besoin de réciprocité. Si un état perd à ce que dans un autre on tyrannise les hommes et les propriétés, c'est à son gouvernement à se hâter de mettre fin chez lui à ces funestes mécomptes. Ne faut-il pas que quelqu'un commence ? Combien n'est-il pas noble et digne d'un roi de commencer le premier dans une chose juste et honnête ² ! »

Mirabeau demande encore la liberté pour les bourgeois, « d'acquérir des terres nobles ³. Qu'est-il résulté de l'absurde régime de la prohibition ? avilissement du prix des terres, c'est-à-dire de la première richesse de l'état ; dépérissement de la culture, déjà découragée par d'autres causes ; aggravation du ter-

¹ Page 30.

² Page 33.

³ *ibid.*

rible préjugé qui mutile la bourgeoisie, et qui hébête la noblesse, en faisant de ses droits honorifiques une source de considération exclusive, qui la dispense d'en acquérir une autre; enfin nécessité absolue, pour les roturiers, d'expatrier tôt ou tard leur personne ou du moins leur fortune, puisque, lorsqu'ils ont acquis quelques capitaux, ils ne peuvent les employer ni dans le commerce qu'étouffe le monopole, ni dans l'agriculture qui ne les admet point à l'espérance de devenir propriétaires. . . . Partout où la bourgeoisie peut acquérir, partout où le commerce est en honneur, le pays devient riant; il offre l'aspect de l'abondance et de la prospérité; l'industrie commerçante éveille toutes les autres; la terre aussi demande ces procédés ingénieux qui animent la végétation et l'étendent sur le sol le plus ingrat. Ces procédés n'ont jamais été inventés dans les pays à noblesse, nous les devons aux constitutions où la naissance illustre disparaît devant le mérite et les talens dont elle est dépourvue¹. »

Il s'élève contre l'abus des prérogatives de la noblesse, et contre l'ilotisme politique de tout ce qui n'est pas noble : « Abolissez ces prérogatives insensées qui remplissent les grandes places d'hommes médiocres, pour ne pas dire pis, et désintéressent le plus grand nombre de vos sujets sur un pays où ils ne trouvent qu'entraves et humiliations; méfiez-vous de cette aristocratie universelle, fléau des états monarchiques encore plus que des états républicains;

¹ Page 35.

et qui, d'une extrémité du globe à l'autre, opprime l'espèce humaine. L'intérêt du monarque le plus absolu est tout entier dans ces maximes populaires ; ce ne sont pas les rois que les peuples appréhendent et repoussent, ce sont leurs ministres, leurs courtisans, leurs nobles, l'aristocratie en un mot : *Si le Roi le savait !....* disent-ils. Ils invoquent toujours l'autorité royale, et sont prêts à lui donner main-forte contre l'aristocratie ; eh ! d'où vient la force du prince, si ce n'est du peuple ? sa sûreté personnelle, si ce n'est du peuple ? sa richesse, sa splendeur, si ce n'est du peuple ? les bénédictions qui, seules, peuvent lui faire sentir le bonheur, si ce n'est du peuple ? et qui sont les ennemis du prince si ce ne sont les grands, les aristocrates, qui voudraient que le Roi ne fût parmi eux que *le premier entre égaux*, et qui, partout où ils l'ont pu, ne lui ont laissé de prééminence que celle du rang, se réservant celle du pouvoir ? par quelle étrange erreur faut-il que les rois avilissent leurs amis, et les livrent à leurs ennemis ? Le peuple a l'intérêt, il a la volonté qu'on ne trompe jamais les princes ; les grands ont l'intérêt et la volonté contraires. Le peuple est aisé à contenter, il donne et ne demande point. Empêchez que les oisifs titrés ne pèsent sur lui ; laissez ouverte la carrière que lui montra l'être suprême en le créant, il ne murmurerait point ¹.

Ailleurs, Mirabeau combat le préjugé « qui met une si grande distance entre les fonctions militaires et les fonctions civiles ; ce préjugé, sous un prince

¹ Page 37.

faible que votre maison, comme toute autre, peut produire enfin, exposerait le pays, le trône même, à toutes les convulsions de l'anarchie prétorienne ¹. Dans un état tel que le vôtre, il est possible que le militaire doive avoir la première considération; mais il ne faut pas qu'il en ait une exclusive, ou vous aurez une armée, mais vous n'aurez jamais un royaume ².

Il insiste pour que les juges soient inamovibles ³, et que la justice soit rendue gratuitement; « si le juge n'a que des gages à recevoir, la justice sera bientôt rendue, et le sera équitablement. Ils doivent être payés du revenu public, et non des *épices* ⁴. »

¹ Page 40.

² Page 41.

³ Mirabeau avait déjà plaidé ce grand principe, et indirectement proposé l'importation du *Jury*. « Les juges doivent être inamovibles, aussi long-temps qu'ils ne prévariquent point, si l'on veut s'assurer de leur incorruptibilité. Leur indépendance dans l'administration de la justice est aussi nécessaire que leur intégrité pour garantir la liberté, l'honneur et la vie des citoyens. Ces magistrats doivent être les organes de la loi, et non ses interprètes, sans quoi ils seraient législateurs. Leurs fonctions doivent se réduire à décider que telle ou telle action est contraire à la loi écrite, qui a infligé à son infraction telle peine ou tel châtiment; ainsi cette loi doit être fixe et précise, afin qu'ils ne soient exactement que juges d'une simple question de fait, littérale et notoire; autrement, personne ne pourra connaître exactement ses devoirs et ses droits; et les citoyens seront dans une servitude réelle à l'égard des magistrats. » (*Lettres de Cachet*, page 83.)

⁴ *Lettres à Frédéric-Guillaume II*, etc. Page 42.

Il demande que le roi crée des ateliers de travaux publics. « Soyez aussi le premier souverain dans les États duquel tout homme qui veut travailler trouve du travail : tout ce qui respire doit être nourri en travaillant ; c'est la première loi de la nature, loi antérieure à toute convention humaine, c'est le lien de toute société ¹, car tout homme qui ne trouve que refus à l'offre de son travail en échange de sa subsistance, devient l'ennemi naturel et légitime des autres hommes ; il a le droit de guerre privée contre la société ². Que partout, au sein des campagnes comme autour des villes, des ateliers soient ouverts à vos frais ; que tous les hommes, de quelque pays qu'ils soient, y trouvent leur subsistance, au prix du travail ; que vos sujets y apprennent ce que valent le temps et l'activité ³. »

Mirabeau recommande l'instruction publique et la liberté de la presse : « L'instruction, vous ne l'ignorez pas, est un des plus importans devoirs du souverain, c'est aussi l'un de ses plus riches trésors ⁴ ; la

¹ Page 48.

² Page 44.

³ *Ibid.*

⁴ Page 46. Il écrivait ailleurs, dans le même temps :
 « Croyons que, si l'on excepte les accidens, suites inévitables de l'ordre général, il n'y a de mal sur la terre que parce qu'il y a des erreurs ; que le jour où les lumières et la morale avec elles pénétreront dans les diverses classes de la société, les ames faibles auront du courage par prudence, les ambitieux des mœurs par intérêt ; les puissans de la modération par prévoyance ; les riches de la

liberté de la presse la plus entière doit être au nombre de vos premières opérations ; non pas seulement parce que restreindre cette liberté c'est gêner l'exercice des droits naturels , mais parce que tout obstacle au progrès des lumières est un mal , un grand mal , surtout pour vous , qui ne pouvez tenir que de l'imprimerie la connaissance de la vérité et de l'opinion , ce premier ministre des bons rois :.... Que tout circule , lisez , et qu'on lise dans vos États ; les lumières veulent monter de toutes parts jusqu'au trône. Appelleriez-vous la nuit ? Oh ! non ! vous le voudriez en vain ; vous y perdriez trop , sans obtenir même le fatal succès de les étouffer. Vous lirez , vous commencerez une noble association avec les livres ; ils ont détruit des préjugés honteux et cruels , ils vous ont aplani la route , ils vous ont servi , même avant votre naissance ; vous ne serez point ingrat envers les travaux accumulés des génies bienfaiteurs ; vous lirez , et vous protégerez ceux qui écrivent , car sans eux que serait l'espèce humaine , et que deviendrait-elle ? Ils vous instruiront , ils vous aideront , ils vous parleront sans vous voir ; sans approcher de votre trône , ils y introduiront l'auguste vérité ; elle entrera chez vous , seule , sans escorte , sans dignité ; elle

« bienfaisance par calcul , et qu'ainsi l'instruction dimi-
 « nuera , tôt ou tard , mais infailliblement , les maux de l'es-
 « pèce humaine , jusqu'à rendre sa condition la plus douce
 « dont soient susceptibles des êtres périssables. » (Avant-
 propos de l'écrit *sur Moses de Mendelsshon* , etc. , p. 85.)

¹ Page 48.

n'aura ni titres, ni cordons, elle sera invisible et désintéressée; vous lirez, mais vous voudrez aussi que votre peuple sache lire; vous ne croirez pas avoir tout fait, en recrutant chez les étrangers vos académies; vous fonderez des écoles, vous les multiplierez, surtout dans les campagnes, vous les doterez; vous ne voudrez pas régner dans les ténèbres; vous direz : *Que la lumière se fasse*, et la lumière naîtra à votre voix, et son auréole divine ornera mieux votre tête que tous les lauriers des conquérans. »

Mirabeau s'élève ensuite contre la loterie, qu'il appelle un fléau dévorant¹; et il résume en peu de mots ce qu'on peut en dire de plus sage et de plus énergique : « On vous répétera ce que de prétendus hommes d'État n'ont pas craint d'écrire et d'imprimer, *que la loterie peut être regardée comme un impôt libre et volontaire.... Un impôt!.... Quel impôt qui fonde ses plus grands produits sur le délire ou sur le désespoir! Quel impôt que le plus riche propriétaire est dispensé de payer, et que les hommes sages, les meilleurs citoyens ne paieront jamais! Un impôt libre!... Étrange liberté! Chaque jour, à chaque instant du jour on crie au peuple qu'il ne tient qu'à lui de s'enrichir avec un peu d'argent! On propose un million pour vingt sous au malheureux qui ne sait pas compter, qui manque du nécessaire; et le sacrifice qu'il fait à ce fol espoir du seul argent qui lui reste, de cet argent qui apaiserait les cris de sa famille, est un*

¹ Page 50.

don libre et volontaire !..... C'est un impôt qu'il paie à son souverain !

« On vous dira encore que cette horrible invention qui empoisonne tout jusqu'à l'espoir, le dernier bien des humains, est un mal, mais qu'il vaut mieux que vous recueilliez vous-même la moisson de votre loterie, que si vous l'abandonniez aux loteries étrangères... Ah ! rejetez avec horreur cette arithmétique corrompue, ces sophismes détestables. Certes, il est des moyens de s'opposer aux loteries étrangères ; on ne doit point appréhender ces collecteurs secrets ; ils ne peuvent pas pénétrer fort avant lorsque la peine est sévère, et c'est bien là, c'est là seulement qu'un prix pour la délation est sans inconvénient, car c'est la peste circulante qu'on dénonce. La peine naturelle contre ceux qui favoriseraient les mises aux loteries étrangères est l'infamie, l'exclusion des places municipales, des corporations de marchands, du droit d'assister à la Bourse. Cette peine est très sévère, et suffit sans doute. Mais s'il fallait des remèdes extrêmes pour arrêter un tel délit, la peine de mort,.... cette peine qui révolte mon esprit et glace d'effroi mon ame, cette peine prodiguée pour tant de crimes, et qu'aucun crime ne mérite peut-être, serait plus excusée par l'horrible liste des désordres et des malheurs qui naissent des loteries, que par les conséquences même exagérées du vol domestique ¹. »

¹ Page 50. Ces conseils *sur la loterie*, inutiles comme tous les autres, firent le sujet d'une conversation entre le roi et Mirabeau, qui la rapporte dans la correspondance de Berlin,

Mirabeau défend devant un roi absolu la cause que dès son jeune âge , il plaidait dans les prisons , et à

tome 2 , page 337. « Le roi me dit hier : *Qui est un M. de Lazeau ? — Dusaux , peut-être , Sire ? — Oui , Dusaux. — Un membre de notre Académie des inscriptions. — Il m'a envoyé un bien gros livre sur le jeu. — Hélas ! Sire , c'est à vous autres , maîtres de la terre , à détruire le jeu. Nos livres n'y feront pas grand'chose. — Mais c'est qu'il m'embarrasse ; il me fait un compliment que je ne mérite pas du tout : il me félicite de ce que j'ai détruit le loto. Je voudrais bien que cela fût , mais cela n'est pas. — Ah ! Sire , c'est beaucoup que votre majesté le veuille. — A ce propos , je vous dois sur cela un pardon , car c'est un des bons conseils de certain manuscrit... Mais il faut bien que vous m'excusiez encore un peu ; il y a des fonds as-signés sur ce vilain loto , l'école militaire , par exemple. — Sire , heureusement un déficit momentané de cinquante mille écus n'est pas bien embarrassant pour le roi de l'univers le plus riche en numéraire. — Oui , mais les conventions ? — Sire , il n'y en a pas de violées là où l'on rembourse ou dédommage de gré à gré. Et puis , on s'est tant servi du despotisme pour le mal ! quand on s'en servirait une fois pour le bien ! — Ah ! ah ! vous vous réconciliez donc un peu avec le despotisme ? — Il le faut bien , Sire , dans un pays où une seule tête a quatre cent mille bras. Il a ri un peu niaisement. On est venu l'avertir pour la comédie , et cela a fini là... Vous voyez que dans cette petite ame , il y a encore quelque désir d'être loué ! »*

Cinq mois auparavant , en effet , le bruit d'une suppression de la loterie avait été répandu. En voici la preuve dans une lettre de Mirabeau , insérée à la page 23 du recueil de celles qu'il adressa à Mauvillon : « On assure que l'arrêt de suppression du loto à Berlin est signé ; que toutes les béné-

laquelle il a consacré une éloquente et spéciale dissertation écrite au donjon de Vincennes. « Accordez, dit-il au roi, une déclaration prompte et formelle, revêtue des caractères les plus imposans de la souveraineté, qu'une tolérance illimitée sera dans vos États à jamais ouverte à toutes les religions; vous avez une occasion très naturelle et non moins précieuse de faire une telle déclaration, consignez-la dans l'édit qui accordera toute liberté civile aux juifs; ce bienfait, qui, dès les premiers momens de votre règne, vous fera surpasser en tolérance religieuse votre illustre prédécesseur, c'est-à-dire le prince le plus tolérant qui fut jamais, ce bienfait ne sera pas sans récompense; outre le surcroît nombreux de population et de capitaux qu'il vous attirera infailliblement; aux dépens des autres pays, dès la seconde génération les juifs deviendront de bons et d'utiles citoyens. Il ne faut pour cela que les encourager aux arts mécaniques, et à l'agriculture, qui leur sont interdits; les affranchir des taxes particulières qui les surchargent; les faire ressortir, comme vos autres sujets, des tribunaux ordinaires, en ôtant à leurs rabbins toute autorité civile. Je vous en conjure, gardez-vous

« dictiones célestes se répandent sur un règne qui commence
« ainsi ! »

Nous placerons à l'appendice un piquant morceau sur les loteries tout-à-fait inédit, que nous trouvons dans le manuscrit où Soulavie a pris une grande partie des *Mémoires du duc d'Aiguillon*, morceau qui n'est pas inséré dans l'ouvrage imprimé.

de suspendre la déclaration de la tolérance la plus universelle; on craint dans vos États de perdre en ce genre, plus qu'on n'espère de gagner, on redoute ce qu'on appelle vos préjugés, vos préventions, votre doctrine. Donnez un démenti à ceux qui vous ont annoncé comme intolérant ¹. Montrez-leur que votre respect pour les opinions religieuses remonte à votre respect pour le grand Être, et que vous êtes loin de prescrire la manière de l'adorer; montrez que, quelles que soient vos opinions philosophiques ou religieuses, vous ne prétendez jamais au droit absurde et tyrannique d'y ranger les autres mortels ². »

Après cet exposé des améliorations que le nouveau roi pouvait réaliser tout de suite, Mirabeau entre dans l'examen des opérations aussi utiles, mais moins pressantes et moins faciles dont il croit qu'il faut s'occuper graduellement. Il blâme tout le système d'économie politique de l'ancien roi, « système si profondément vicieux... impositions indirectes, prohibitions extravagantes, réglemens de tout genre, privilèges exclusifs, monopoles sans nombre ³. » Il se récrie sur l'absurdité d'une fixation royale *des prix d'auberge, de la solde des laquais de louage, de toutes les choses nécessaires à la vie*; sur la prohibition qui frappe des denrées venues des pays voisins, et que la Prusse ne produit pas; sur l'inégalité des impôts directs

¹ Frédéric-Guillaume II était partisan et dupe de la secte à la fois visionnaire et intolérante dite des *Illuminés*.

² Page 52.

³ Page 55.

payés par le clergé, la noblesse, le peuple; sur l'abandon où restent des domaines immenses qui sont en friche, et que des divisions judicieuses et des concessions à cens fertiliseraient rapidement; sur la concentration d'une masse énorme de numéraire dans le Trésor royal, inutile amas soustrait à la circulation, et dont l'entassement laisse dans un état d'inaction et de langueur mortelle l'industrie que le mouvement des capitaux vivifierait. Il propose de modérer les « impôts directs, les droits d'accise et de douanes, dont le produit croîtra toujours en raison inverse de la quotité du droit, et de la rigueur de la perception ¹; d'augmenter l'impôt sur la terre dont aucune terre ne doit être franche ²; de favoriser le commerce de transit, d'abolir les monopoles, d'affranchir l'industrie, les arts, les métiers, le commerce qui ne peut vivre qu'à l'ombre de la liberté, le commerce qui ne demande aux rois que de ne pas lui faire de mal ³. Vous affranchirez tout et ne donnerez point de privilèges; ceux qui les demandent sont presque tous des ignorans ou des fripons, et il n'est pas de plus sûr moyen de tuer l'industrie que d'en accorder ⁴..... »

Mirabeau termine par cette éloquente apostrophe : « J'ose espérer que ma franchise ne vous déplaira pas.... si elle vous touche, oh ! Frédéric, méditez sur

¹ Page 71.

² Page 72.

³ Page 75.

⁴ Page 76.

ces lignes sincères et libres , mais respectueuses , et dites , daignez dire :

« Voici ce qu'on ne m'avouera pas , et peut-être le
 « contraire de ce qu'on me dira tous les jours. Les
 « plus courageux n'offrent aux rois que des vérités
 « voilées , ici je vois la vérité toute nue.... Ah ! cela
 « me vaut mieux que l'encens vénal dont me suffo-
 « quent les faiseurs de vers , les panégyristes d'A-
 « cadémie , qui m'ont saisi au berceau , et qui me
 « laisseront à peine au cercueil. Je suis homme avant
 « d'être roi : pourquoi m'offenserais-je , parce qu'on
 « me traite en homme ? parce qu'un étranger qui ne
 « me demande rien , qui bientôt quittera ma cour pour
 « ne me revoir jamais , me parle sans fard ? Il m'ap-
 « porte ce que ses yeux , son expérience , ses études ,
 « son entendement ont recueilli ; il me donne gratui-
 « tement ces vrais et libres avis dont nulle condition
 « d'homme n'a si grand besoin. Il n'a aucun intérêt à
 « me tromper ; il ne peut avoir que de bonnes in-
 « tentions..... Examinons attentivement ce qu'il nous
 « propose , car le simple bon sens , la candeur naïve
 « d'un homme qui n'a d'autre métier que de cultiver sa
 « raison et sa pensée , pourraient bien valoir et la vieille
 « routine , et les ruses , et les formules , et les chi-
 « mères diplomatiques , et les dogmes ridicules des
 « hommes d'état par métier¹. »

On remarquera peut-être que , contre notre habitude , nous avons donné une assez grande étendue à nos citations prises dans un ouvrage déjà imprimé depuis

¹ Page 83.

long-temps. Nous nous y sommes décidé, d'un côté parce que la lettre à Frédéric-Guillaume II est beaucoup moins répandue que d'autres ouvrages, cependant inférieurs, de la même main; d'un autre côté et surtout parce que, comme la lettre sur *Moses Mendelsshon*, celle-ci est un exposé de principes dont le temps n'a fait que prouver la rectitude, de prévisions dont la suite a fait des prophéties, de conseils que l'événement a convertis en lois politiques, de théories qui sont devenues des constitutions; enfin, parce qu'il nous a semblé juste de faire remarquer encore une fois comment l'instinct d'une ame et les inspirations d'un génie dignes l'un de l'autre, ont successivement conduit Mirabeau de la spéculation à l'action, et de son rôle obscur et spontané de *citoyen du monde*¹ à la dignité de chef de la plus vaste, de la plus imposante et de la plus féconde de toutes les révolutions politiques.

L'analogie nous présente ici un autre écrit qui fut publié plusieurs mois après sous ce titre: *Conseils à un jeune prince qui sent la nécessité de refaire son éducation*².

¹ Correspondance de Berlin, page 349.

² In-8°, 1788, 88 pages, avec cette épigraphe :

Nimis enim perpetuò verum est, cui plus licet quam par est semper plus velle quam licet.

AULUS GELLUS.

Peuchet, qui a quelquefois parlé d'ouvrages de Mirabeau sans les avoir lus, a confondu les *Conseils à un jeune prince*, etc., avec la *Lettre remise à Frédéric-Guil-*

Ce ne sont plus ici les hautes généralités de l'écrit précédent ; c'est un ensemble d'observations qui traitent du genre d'esprit qui convient aux princes , de leur influence sur les mœurs , de la conduite qu'ils doivent tenir avec les femmes , du soin qu'ils doivent prendre de se rendre accessibles et d'acquérir de la popularité ; de l'utilité pour eux de beaucoup questionner et de bien questionner , de la sorte d'instruction qui leur est nécessaire , des études historiques auxquelles ils doivent s'adonner , etc.

Cet ouvrage , qui est loin d'être méthodique et complet , et dont la composition imparfaite et hachée est peu susceptible d'analyse , est écrit d'un style souvent fort , mais dur , inégal , incorrect , où abondent une métaphysique assez embrouillée , des expressions bizarres , des rapprochemens forcés , où manquent le naturel , l'élégance , la clarté surtout. On ne s'en étonnera pas en apprenant un fait jusqu'à présent inconnu : c'est que cette lettre , quoique imprimée sous le nom de Mirabeau , et probablement sans sa participation , n'est pas un ouvrage composé par lui , mais seulement un extrait qu'il avait assez servilement fait d'après un écrit inachevé de son père , et intitulé *l'Appareil*. Cette circonstance , dont nous

laume II, etc. Les personnes qui s'étonneraient d'une méprise si étrange de la part d'un homme qui a écrit quatre volumes sur Mirabeau , peuvent la vérifier au tome 3, p. 59, de l'ouvrage.

avons la preuve entre les mains ¹, et le médiocre intérêt de cet écrit, nous déterminent à n'en point parler davantage.

En terminant ce qui nous restait à dire du séjour de Mirabeau à Berlin, nous ne devons pas oublier un véritable service qu'il rendit à la France. En effet, il obtint du ministère français qu'il attirât à Paris l'illustre *La Grange* ². Quoique ce fait soit très connu, nous espérons qu'on nous saura gré de rapporter la recommandation de Mirabeau. Nous en plaçons la plus grande partie en note ; mais nous n'hésitons

¹ Nous avons en minute autographe cet extrait qui se compose de 32 pages in-folio, et que Mirabeau avait attaché au manuscrit de son père, manuscrit qui est aussi entre nos mains.

² Joseph-Louis La Grange, le célèbre auteur de la *Mécanique analytique*, de la *Théorie des fonctions analytiques*, de la *Résolution des équations numériques*, etc.; né en 1736, mort en 1813. Voici dans quels termes Mirabeau en parlait, en écrivant à Mauvillon : « J'ai peu de liaisons ici (à Berlin), aucune de véritable et profonde amitié, que M. de La Grange, qui est un homme prodigieux, aussi bon que grand. » (P. 172.)

³ « Il me semble qu'il y aurait ici, en ce moment, une acquisition digne du roi de France, et que M. de Calonne est fait pour lui proposer. L'illustre La Grange, le premier géomètre qui ait paru depuis Newton, et qui, sous tous les rapports de l'esprit et du génie, est l'homme de l'Europe qui m'a le plus étonné; La Grange, le plus sage, et peut-être le seul philosophe vraiment pratique qui ait jamais existé, recommandable par son imperturbable sagesse, ses mœurs, sa conduite de tout genre; en un mot, l'objet du plus tendre respect du petit nombre d'hommes

pas à inscrire dans notre texte la conclusion remarquable de la lettre dont il s'agit : « Est-il au-dessous de Louis XVI de retirer d'une misérable Académie un grand homme qu'on y méconnaît, qu'on y méçal-

« dont il se laisse approcher, est depuis vingt ans à Berlin ,
 « où il fut appelé dès sa première jeunesse par le feu roi ,
 « pour remplacer Euler qui l'avait désigné lui-même comme
 « le seul homme capable de marcher sur sa ligne. Il est
 « très mécontent, il l'est en silence ; mais il l'est irrémé-
 « diablement , parce que c'est de ses mépris que sont nés
 « ses dégoûts

« Tout le convie à se retirer d'un pays où rien n'absout du
 « crime d'être étranger, et où il ne supportera pas de n'être
 « pour ainsi dire qu'un objet de tolérance.

« Dans cette conjoncture, il n'est pas douteux qu'il n'é-
 « changeât volontiers le soleil et l'argent de Prusse, pour
 « le soleil et l'argent de France, du seul pays de la terre
 « où l'on sache rendre un culte au génie des sciences et des
 « arts, et faire les réputations durables ; du seul pays où La
 « Grange, petit-fils d'un Français, et qui se souvient avec
 « reconnaissance que nous l'avons fait connaître à l'Europe,
 « puisse aimer à vivre, s'il lui faut renoncer à ses habitudes.
 « Le prince Cardito de Leffredo, ministre de Naples à Copen-
 « hague, lui a offert les plus belles conditions de la part de
 « son souverain ; le grand-duc, le roi de Sardaigne, l'invi-
 « tent vivement ; mais toutes les propositions seront aisément
 « oubliées pour la nôtre.

« La Grange a ici 6,000 liv. de pension ; le roi de France
 « ne peut-il pas consacrer cette somme au premier géomètre
 « de l'Europe et de ce siècle ?

« Je suis très attaché à cette idée, parce que je la
 « crois noble, et que j'aime tendrement l'homme qui en est
 « l'objet. Je supplie qu'on me réponde le plus tôt possible ;

lie, et de tuer ainsi, par la plus noble des guerres, le seul corps littéraire qui ait lutté contre les siens? N'est-ce pas une générosité mieux entendue que tant d'autres? La France a si impolitiquement servi d'asile à tant de princes qui ne pouvaient que lui coûter! pourquoi ne recueillerait-elle pas un grand homme qui ne peut que lui valoir? Elle a si long-temps enrichi les autres de ses pertes, pourquoi ne s'enrichirait-elle pas des fautes des autres? »

« car j'avoue que j'ai suspendu la délibération de M. de La Grange sur les propositions qui lui sont faites, pour attendre les nôtres. » (*Correspondance de Berlin*, tome 2, pages 173 et suivantes.)

la, et de tout autre, par la plus petite des parties
 de tout corps divisible qui ait été contre les autres
 d'autre part une généralité à être entendue par tout
 d'autre part. La vérité est qu'il n'y a point de contradiction
 à tout ce qu'on peut dire en ce genre, que l'on ne
 suppose en conséquence de la par un grand nombre
 qui regardent une même chose, et de long-temps, car
 c'est la nature de ces choses, que l'on ne s'enrichit
 que par des faits de nature.

Les autres que l'on suppose la vérité de la
 vérité sur les propositions qui lui sont, pour la
 vérité de la nature. (C'est-à-dire de la vérité, de la
 page 170 de l'ouvrage.)

APPENDICE.

APPENDICE.

APPENDICE DU TOME V.

SUR LES LOTERIES.

« Toute ame honnête serait brisée de douleur, et indignée, si l'on savait la quantité de malheureuses victimes de ces loteries qui pourrissent actuellement dans les *Galbanum* de Bicêtre.

« Dans un moment de loisir (car j'ai beaucoup, et beaucoup trop de loisir) j'ai calculé *le quine*. Les sept premiers volumes de l'*Encyclopédie* ne contiennent en lettres que la chance contre laquelle vous jouez ; c'est-à-dire qu'il y a, dans ces sept volumes, environ quarante-deux millions de lettres. Ainsi, en supposant ces lettres numérotées, c'est comme si vous disiez à quelqu'un : *Le quine est une de ces lettres ; cherchez et prenez la bonne dans les sept volumes. Ou bien le royaume à vingt millions d'ames, supposez-en le double, et beaucoup plus, et que tous jouassent, il n'y*

aurait de quine que pour un seul. Il est bien plus probable que le tonnerre me tuera, qu'il ne l'est que je gagnerai *le quine* ; car ordinairement la foudre écrase quelqu'un dans l'année.... Cependant qui est-ce qui fait entrer dans ses calculs que la foudre peut le tuer ?

« Voulez-vous une comparaison plus sensible ?

« Prenez une bande de papier, sur laquelle vous écrirez les chances contre lesquelles vous jouez. Une chance est composée de cinq numéros. — Un pouce de longueur. Il y a quarante-trois millions de chances au *quine*. Or, quarante-trois millions de pouces font trois cents lieues, distance de Paris à Rome. Actuellement, dites à une personne qui ne soit pas en démence : *Promenez-vous sur le chemin de Rome ; vous verrez une bande de papier sur laquelle vos chances sont inscrites dans l'intervalle d'une pouce : voilà contre quoi vous jouez ; prenez le bon pouce, c'est-à-dire la bonne chance.*

« Mais comprenez-vous cette filouterie, cette royale filouterie d'un côté, et cette illusion de l'autre ? »

¹ Partie inédite du manuscrit de Mirabeau, d'où Soulavie a tiré les *Mémoires du ministère du duc d'Aiguillon*.



Publications Nouvelles.

- LA PUCELLE DE BELLEVILLE**, par *Paul de Kock*.
2 vol. in-18.
- PAROLES D'UN VOYANT**, à *M. De La Mennais*, par
Ch. Faider. 1 vol. in-18.
- DÉONTOLOGIE OU SCIENCE DE LA MORALE**, ouvrage
posthume de *Jérémie Bentham*, revu, mis en ordre
et publié par *John Bowring*, traduit par *Benjamin
Laroche*. 2 vol. in-18.
- THOMAS MORUS**, lord chancelier du royaume d'Angle-
terre au XVI^{me} siècle, par *madame la princesse de
Ceon*. Deuxième édition. 2 vol. in-18.
- LA PHYSIOLOGIE DU MARIAGE**, par *De Balzac*. 2 vo-
lumes in-18.
- LE MANUSCRIT VERT**, par *Gustave Drouineau*.
2 vol. in-18.
- SOUVENIRS DE LA MARQUISE DE CRÉQLY**, 1710 à
1800. 4 vol. in-18.
- LES PELERINS DU RHIN**, par *Hulwer*. 2 vol. in-18.
- AVENTURES ET EXPLOITS DES BANDITS ET BRI-
GANDS** de tous les pays du monde, traduit de *Mac-
ferlane* par *Defauconpret*. 2 vol. in-18.
- LE SECRÉTAIRE INTIME**, par *G. Sand*. 2 vol. in-18.
- MÉMOIRES D'UN MÉDECIN**, par le docteur *Harisson*,
traduits de l'anglais sur la troisième édition. 4 vo-
lumes in-18.
- UN CŒUR DE JEUNE FILLE**, par *Michel Masson*.
1 vol. in-18.
- MÉMOIRES DE NAPOLÉON BOYAPARTE**, recueillis
et mis en ordre par le rédacteur des *Mémoires de
Louis XVIII*. 6 à 10 vol. in-18, ornés de deux por-
traits.